ARCHIVES DE LA PROVINCE DE QUEBEC

INVENTAIRE

DES

ORDONNANCES DES INTENDANTS

DE LA

NOUVELLE-FRANCE

CONSERVEES

AUX ARCHIVES PROVINCIALES DE QUEBEC

PAR

PIERRE-GEORGES ROY

VOLUME PREMIER

BEAUCEVILLE

" L'ECLAIREUR ", Limitée

EDITEUR

1919



ARCHIVES DE LA PROVINCE DE QUEBEC

OUVRAGE HONORE D'UNE SOUSCRIPTION DU

GOUVERNEMENT DE QUEBEC

ARCHIVES DE LA PROVINCE DE QUEBEC

INVENTAIRE

DES

ORDONNANCES DES INTENDANTS

DE LA

NOUVELLE-FRANCE

CONSERVEES

AUX ARCHIVES PROVINCIALES DE QUEBEC

PAR

PIERRE-GEORGES ROY

VOLUME PREMIER

B. Dufilhiaux 1974

BEAUCEVILLE

"L'ECLAIREUR", Limitée

EDITEUR

1919

PRÉFACE

Tous ceux qui, parmi nous, s'occupent de recherches historiques, ou qui simplement s'intéressent au passé de notre race, ont salué avec joie la vaste entreprise commencée par M. Pierre-Georges Roy.

Pour en donner une idée exacte, nous ne saurions mieux faire que de laisser la parole à cet infatigable et modeste érudit. Voici l'heureuse nouvelle qu'il nous annonçait il y a deux ans : "Nous entreprenons la tâche de faire connaître nos archives provinciales si riches, et encore relativement peu explorées, à ceux qui s'intéressent à notre histoire. Sous le titre collectif "d'Archives de la province de Québec", nous espérons inventorier, d'ici à une dizaine d'années, les principaux dépôts d'archives de la province de Québec. Les deux premières séries de cette publication seront entièrement consacrées aux archives provinciales (Palais législatif) et aux archives judiciaires de Québec (Palais de justice)."

M. Roy nous apprenait ensuite que ces deux séries

formeraient un ensemble de vingt-deux volumes. Les deux premiers publiés avaient pour titre : *Inventaire d'une collection de pièces judiciaires, notariales, etc., etc., conservées aux archives judiciaires de Québec.* Ils étaient assurément de nature à nous mettre en appétit. Ils contenaient l'indication d'une foule de pièces rares, curieuses, importantes aussi bien pour la grande que pour la petite histoire. Ils ouvraient la voie aux informations les plus précieuses relativement à l'établissement, à l'organisation, au développement de la Nouvelle-France. Grâce à ce catalogue si clair, que de renseignements nous devenaient accessibles ! Titres de concessions, conventions et contrats où se reflètent les traditions et les moeurs, dossiers de procès révélateurs, requêtes et procès-verbaux abondant en détails sur les progrès de la colonie, documents de première valeur pour l'étude de notre administration sous les gouverneurs et les intendants, tout cela était mis à la portée de ceux qui n'étaient pas au courant de nos arcanes documentaires, et venait faciliter les recherches de ceux qui les avaient déjà péniblement explorées.

En tête de ces deux volumes, qui datent de 1917, M. Roy nous donnait une liste de ceux qui allaient suivre. Nous y voyions figurer entre autres un *Inventaire des ordonnances des intendants*, un *Inventaire des procès-verbaux des grands voyers*, un *Inventaire des aveux et dénombrements*, un *Inventaire des actes de foi et hommage*, un *Inventaire des documents insinués au Conseil Souverain*, un *Inventaire des testaments olographes conservés*

aux archives judiciaires, etc., etc. N'y avait-il pas là de quoi "faire pleurer de tendresse" tous les amateurs d'inédit, tous les chercheurs historiques ?

Tenant sa promesse, M. Roy nous apporte aujourd'hui l'inventaire des ordonnances des intendants. C'est assurément l'un des plus importants de la série. Ces hauts fonctionnaires ont joué durant notre ancien régime un rôle capital. Dans notre administration civile ils étaient les seconds en dignité et en pouvoir. Leur juridiction était considérable. Elle s'étendait aux affaires de justice, de police, et de finances. L'intendant était le troisième personnage de la colonie. Le gouverneur et l'évêque seuls étaient au-dessus de lui dans notre hiérarchie coloniale. Il présidait au Conseil Supérieur. Il pouvait juger souverainement en matières civiles. Tout ce qui concernait la direction, le maniement et la distribution des deniers royaux, et aussi les vivres, les munitions, les réparations, les fortifications, les contributions, la voirie, le commerce, etc., étaient de son ressort. Ses vastes attributions faisaient de lui la cheville ouvrière de notre système gouvernemental. On ne saurait écrire l'histoire économique et administrative de la Nouvelle-France sans recourir en premier lieu, pour la documentation nécessaire, aux ordonnances, aux règlements, aux arrêts et décisions des intendants.

Cette branche de nos archives n'avait pas échappé à l'attention de nos historiens, de nos légistes, de nos érudits. Dès l'époque qui suivit la conquête, notre vieux juriscon-

sulte François-Joseph Cugnet faisait un recueil des édits et déclarations du roi, des règlements et ordonnances qui étaient ici en vigueur au temps du gouvernement français. Subséquemment, il publiait quatre traités concernant la loi des fiefs, les anciennes lois et coutumes du Canada, nos lois de police sous le régime français, et les édits, déclarations, ordonnances des rois de France, des gouverneurs et des intendants. Ce dernier traité était composé d'extraits. Dans ces opuscules, devenus très rares, et d'une grande valeur historique, Cugnet citait copieusement les ordonnances et jugements des intendants.

Au commencement du dix-neuvième siècle, en 1806, le gouvernement de la province fit les frais d'une publication importante, contenant un bon nombre de pièces puisées dans nos archives, sous le titre d'*Edits, ordonnances royaux, déclarations et arrêts du Conseil d'Etat du roi concernant le Canada.* Un demi-siècle plus tard une nouvelle édition, plus complète, de cette utile compilation, fut imprimée à Québec en vertu d'une résolution de la législature. Cette collection est habituellement désignée sous le titre général d'*Edits et ordonnances.* Mais chacun des trois volumes qui la composent a vraiment un titre différent. Le premier (1854) est intitulé: *Edits, ordonnances royaux, déclarations et arrêts du Conseil d'Etat du roi concernant le Canada.* Le second (1855) est intitulé: *Arrêts et règlements du Conseil Supérieur de Québec, et ordonnances et jugements des intendants du Canada.* Enfin le titre du troisième (1856) est: *Complément des*

ordonnances et jugements des gouverneurs et intendants, précédé des commissions des dits gouverneurs et intendants et des différents officiers civils et de justice.

Cette publication fut accueillie avec une vive satisfaction par tous ceux qui s'occupaient de recherches historiques et juridiques. Elle occupe une place d'honneur dans toute bonne bibliothèque canadienne. Ces trois volumes ont rendu d'inappréciables services à nos historiens et à nos juristes. Ils ont donné un nouvel essor à l'étude de nos annales. Ils ont servi de base à beaucoup de monographies utiles.

Un nombre assez considérable d'ordonnances rendues par nos différents intendants était contenu dans cette collection. Mais la majeure partie restait inédite. Les publier en entier eût été une très grosse entreprise. Et d'ailleurs toutes n'ont pas la même importance, et l'utilité de plusieurs n'a pas survécu aux circonstances qui les avaient provoquées. L'inventaire que nous offre aujourd'hui M. Roy répondra mieux, nous le croyons, aux besoins réels de nos étudiants et de nos écrivains d'histoire. Il leur fournira un catalogue, rédigé avec une parfaite compétence, de toutes les pièces qui composent la collection des ordonnances dont le texte est conservé dans nos archives. Il sera facile, en le parcourant, de noter celles que l'on voudrait consulter, et d'aller ensuite à coup sûr en étudier le texte au volume indiqué des registres, que l'on trouvera à notre bureau d'archives, au Palais législatif.

Nous serait-il permis d'exprimer ici un voeu ? En le formulant nous sommes sûr d'être l'interprète de tous ceux qui s'intéressent à notre histoire nationale. Ils soupirent depuis longtemps après l'organisation et la concentration de nos archives provinciales. Nous croyons pouvoir dire, en pleine connaissance de cause, que cette mesure est urgente. De toutes les provinces de la confédération canadienne, la nôtre est celle qui possède les plus riches et les plus précieux éléments d'archives. Nous disons "éléments", car il faut bien le confesser, nous n'avons vraiment pas de département ou de section d'archives historiques, régulièrement organisés. Les autres provinces, Ontario, la Nouvelle-Ecosse, le Manitoba, par exemple, n'ont pas nos trésors, et nous distancent cependant sous ce rapport. Toutefois, nous n'avons qu'un pas à faire pour reprendre le rang qui nous appartient, c'est-à-dire le premier. Nous sommes la province la plus éminemment historique du Canada. Pendant cent quatre-vingts ans, l'histoire canadienne a été uniquement nôtre. Il s'ensuit que nos départements publics regorgent de documents historiques. Le pas que nous avons à faire, c'est de les réunir, de les concentrer en un vaste dépôt, de les compléter par des incursions judicieuses dans les domaines où nous avons accès, de les classifier et de les cataloguer pour le bénéfice des chercheurs.

D'avance, M. Pierre-Georges Roy s'est dévoué à l'une des parties les plus importantes de ce programme, en s'imposant le labeur d'inventorier nos principales col-

lections. Quand il aura terminé sa tâche ardue, nous aurons à montrer aux autres provinces un monument d'investigation et d'information méthodique qu'elles pourront nous envier et dont nous aurons droit d'être fiers. Malgré sa modestie, l'auteur de ce prodigieux effort pourra se dire qu'il a bien mérité des siens, en traçant à travers le domaine immense et insuffisamment exploré de nos documents historiques de larges et lumineuses avenues, où pourront circuler avec aisance les travailleurs de l'avenir.

THOMAS CHAPAIS

ARCHIVES DE QUEBEC

Inventaire des ordonnances des intendants de la Nouvelle-France conservées aux Archives Provinciales de Québec

---

JACQUES RAUDOT ET ANTOINE-DENIS RAUDOT

CAHIER UN

---

7 septembre 1705 — Ordonnance qui décrète qu'à l'avenir les droits d'entrée sur l'eau-de-vie, les vins et le tabac seront payés en monnaie de France. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. II, p. 257.)

11 septembre 1705 — Commission d'agent-général et d'agent particulier de la Compagnie de la Colonie pour les sieurs Chartier de Lotbinière, premier conseiller au Conseil Supérieur de Québec, et Georges Regnard Duplessis, trésorier de la marine en la Nouvelle-France.

13 septembre 1705 — Commission au sieur Fleury Deschambault pour continuer de faire les fonctions de lieutenant-général à Montréal jusqu'à ce qu'il ait plu au Roi y pourvoir.

17 septembre 1705 — Ordonnance qui porte défense de recevoir le castor gras au Bureau de recette.

19 septembre 1705 — Ordre qui porte défense au sieur Duplessis, agent de la Ferme du Roi, de se dessaisir du provenu des droits de la dite Ferme.

22 septembre 1705 — Ordonnance entre François Aubert de Mille-Vaches, conseiller au Conseil Supérieur de Québec, Pierre Aubert de Gaspé et Louis Aubert du Forillon, frères germains, héritiers de Louise Juchereau de la Ferté, leur mère, femme en secondes noces de défunt Charles Aubert de la Chesnaye, et encore héritiers par droit d'accroissement de défunt Ignace Aubert et de Charlotte Aubert, leur frère et soeur germains, et Guillaume Gaillard, marchand et bourgeois à Québec, comme curateur à la succession vacante du dit feu Aubert de la Chesnaye, Pierre Haimard, juge prévôt des seigneuries de Notre-Dame des Anges et de Sillery, comme syndic des créanciers de la dite succession, et Jacques Barbel, notaire, comme procureur de Pierre Petit, marchand aux Trois-Rivières, héritier sous bénéfice d'inventaire de feu Jean Gobin, aussi créancier de la dite succession.

26 septembre 1705 — Permission aux sieurs de Lotbinière et Duplessis, agent-général et agent particulier de la Compagnie de la Colonie, de faire mettre des affiches pour affermer le fort Frontenac.

26 septembre 1705 — Ordonnance entre les sieurs de Lotbinière et Duplessis, agent-général et agent particulier de la Compagnie de la Colonie, et la dame Migeon, de Montréal, qui a fait saisir des pelleteries appartenant à la dite Compagnie pour des sommes qu'elle prétend lui être dues pour loyer de maisons, etc.

1er octobre 1705 — Commission de procureur du Roi pour Paul Dupuy, conseiller du Roi, lieutenant particulier en la prévôté de Québec.

3 octobre 1705 — Ordonnance qui porte qu'il sera procédé à la vente des débris du vaisseau nommé *la Sainte-Anne,* commandé par le capitaine Paradis, naufragé l'automne dernier sur la batture de Manicouagan.

5 octobre 1705 — Ordonnance qui porte que la dame Beaudoin jouira d'un emplacement situé en la basse-ville de Québec.

6 octobre 1705 — Ordonnance en faveur du sieur Guillimin, au nom et comme procureur des sieurs Bonfils frères, marchands, de Larochelle, contre les sieurs Haimard et LeBé, marchands de ce pays, au sujet d'un paiement de marchandises en castor.

9 octobre 1705 — Ordonnance qui permet au sieur Welsh, marchand de la Nouvelle-Angleterre, qui a fait un long séjour à Québec, de débarquer et vendre en ce pays des marchandises étrangères jusqu'à la concurrence de 3,000 livres.

10 octobre 1705 — Ordonnance qui oblige les juges seigneuriaux de Champlain et de Batiscan de tenir leurs audiences toutes les semaines et qui leur défend d'en tenir d'extraordinaires. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 118.)

10 octobre 1705 — Commission de procureur du Roi de la prévôté et amirauté de Québec à Jean-Baptiste Couillard de Lespinay, bourgeois, de Québec, "pour faire et exercer en l'absence du sieur Thierry que la maladie qui lui est survenue en France avant le départ des vaisseaux de ce pays a empêché de passer cette année".

11 octobre 1705 — Ordonnance entre Joseph Riverin et la veuve Landron, au sujet d'un compte de 1,959 livres, 6 sols et 6 deniers.

12 octobre 1705 — Ordonnance en faveur de Jean Adam au sujet d'un compte dû à son fils, feu Ignace Adam, au montant de 1,849 livres.

17 octobre 1705 — Ordonnance en faveur de Robert Chevalier contre le sieur Janvrin pour frais de voyages.

18 octobre 1705 — Ordonnance qui porte confiscation au profit du Roi de castors trouvés dans des barriques appartenant au sieur Welsh.

20 octobre 1705 — Ordonnance qui, à la demande de M. de Monseignat, chargé des affaires de M. Champigny, oblige le sieur Peire à rapporter une déclaration de M. Champigny au sujet d'une lettre de change de 2,850 livres tirée par les sieurs Aubert de la Chesnaye et Gobin sur les sieurs Garbuzat et Jolly, de Larochelle.

24 octobre 1705 — Ordonnance qui valide les cartes émises jusqu'à date et qui oblige à les recevoir dans le commerce à peine contre ceux qui ne voudront pas les accepter de cent livres d'amende.

25 octobre 1705 — Ordonnance qui condamne le sieur Pascaud à payer les frais taxés par le sieur Bermen de la Martinière.

26 octobre 1705 — Commission de subdélégué au sieur Fleury Deschambault, faisant fonction de lieutenant-général à Montréal, pour faire et parfaire le procès des "rebelles de la côte".

29 octobre 1705 — Ordonnance qui décide que le sieur de Vincelotte fournira à son fermier, Jean Lumina, jusqu'à ce qu'il quitte son service, les grains nécessaires pour la subsistance de sa famille, et qui condamne Lumina à payer au sieur de Vincelotte ce qu'il lui doit, mais en plusieurs termes. (Publiée dans *Edits et Ordonnances*, vol. III, p. 118.)

31 octobre 1705 — Commission au sieur Fleury Deschambault, lieutenant-général de Montréal, pour informer contre François Laderoute, habitant de Lachenaie, "qui est un de ceux qui ont tenu les discours les plus séditieux, se faisant fort d'être suivi de plusieurs autres habitants et qui a excité ceux des autres paroisses à se joindre à lui..."

1er novembre 1705 — Déclaration pour les sieurs de Lotbinière et Duplessis, agent-général et agent particulier de la Compagnie de la Colonie.

3 novembre 1705 — Ordonnance en faveur de Maurice Blondeau au sujet d'un billet consenti par lui en faveur du marquis d'Aloigny.

5 novembre 1705 — Ordonnance qui permet au sieur de Vincelotte de rapporter dans sa maison de Vincelotte les castors gras qu'il a à Québec.

9 novembre 1705 — Ordonnance qui porte défense à tous particuliers de donner de l'eau-de-vie ou autres boissons enivrantes aux Sauvages.

9 novembre 1705 — Ordonnance qui reçoit la veuve Meny, de la seigneurie d'Argentenay, appelante d'une sentence rendue contre elle par le bailli de l'île et comté de Saint-Laurent pour cens et rentes dûs au sieur Perrot, seigneur d'Argentenay. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 120.)

9 novembre 1705 — Ordonnance contre ceux qui ont des prétentions sur la Compagnie de la Colonie.

12 novembre 1705 — Ordonnance qui permet au sieur Hubert, premier huissier du Conseil Supérieur, de se transporter chez le sieur Sanspeur, premier sergent de la compagnie de M. Levasseur, et d'y enlever le coffre du

nommé Jean Berger, soldat de la dite compagnie, détenu dans les prisons de cette ville.

12 novembre 1705 — Ordonnance pour faire transporter le coffre du soldat Jean Berger au greffe du Conseil après l'avoir fait cordeler.

12 novembre 1705 — Commission au sieur LeChasseur, lieutenant civil des Trois-Rivières, pour informer des faits dont on accuse le nommé Jean Berger.

13 novembre 1705 — Ordonnance contre le nommé Lebeuf et la veuve du nommé Saint-Laurent, habitant de la côte de la rivière Duchêne, "qui ont mené une vie scandaleuse".

14 novembre 1705 — Etat des employés de la Compagnie de la Colonie suivant la réduction qui en a été faite : (Le sieur Riverin, député en France, 2,000 livres ; le sieur de Lotbinière, agent de la Colonie et de la Ferme, 1,000 livres ; son écrivain, 300 livres ; le sieur Duplessis, agent particulier de la colonie et de la Ferme, 1,000 livres ; son écrivain, 300 livres ; le sieur de Maure, receveur, 800 livres ; Bastien, emballeur, 300 livres ; le sieur Lebeuf, capitaine des gardes, 400 livres ; le sieur Saint-Paul, lieutenant, 300 livres ; Hervé, garde entretenu, 200 livres ; Basilica, portier du bureau, 200 livres ; total : 10,300 livres).

20 novembre 1705 — Ordonnance entre le sieur Bergeron, Jean Larchevêque et François Paris, au sujet d'une maison que le dit Larchevêque a vendue à Bergeron, et aussi d'un emplacement vendu par Larchevêque à Paris.

26 novembre 1705 — Ordonnance qui porte que la procédure faite contre François Séguin dit Ladéroute et Jean-Baptiste Lapointe sera communiquée au procureur du Roi.

26 novembre 1705 — Ordonnance contre les charretiers de Québec qui ont refusé de fournir leurs charrois pour les exécutions de justice.

27 novembre 1705 — Ordonnance entre Michel Duperré dit Larivière et Jean-Baptiste Chrétien, habitants de Charlesbourg, au sujet d'un billet de 18 livres.

27 novembre 1705 — Ordonnance au sujet de l'adjudication des travaux de fortifications que Sa Majesté fera exécuter l'année prochaine à Québec.

29 novembre 1705 — Etat des cartes faites par MM. de Callières et Champigny en l'année 1702 qui ont été rapportées par M. de Monseignat, contrôleur de la marine, provenant du paiement qui lui a été fait par M. Hazeur et dont il a donné sa quittance, lesquelles ont été comptées et ensuite brûlées en présence de M. le marquis de Vaudreuil, de M. Raudot, et de M. Duplessis, trésorier de la marine, qui a signé et fait les dites cartes (83 cartes de 32 livres faisant 2,656 livres ; 63 cartes de 16 livres faisant 1,008 livres ; 318 cartes de 4 livres faisant 1,272 livres ; 16 cartes de 40 sols faisant 32 livres ; 32 cartes de 20 sols faisant 32 livres ; total 5,000 livres).

30 novembre 1705 — Ordonnance qui remet au 3 décembre prochain l'adjudication des travaux de fortifications que Sa Majesté fera faire à Québec en 1706.

5 décembre 1705 — Ordonnance contre Jean Berger, soldat de la compagnie de Levasseur, et Pendleton Fletcher, anglais de nation, tous deux détenus dans les prisons de Québec, accusés d'avoir fait de fausses cartes.

5 décembre 1705 — Ordonnance qui règle que les pièces de quatre sols auront cours dans tout le pays pour quatre sols et les sols de quelque espèce qu'ils soient pour

quinze deniers. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. II, p. 257.)

8 décembre 1705 — Ordonnance pour faire approcher les témoins contre François Séguin dit Ladéroute et Jean-Baptiste Lapointe.

9 décembre 1705 — Règlement pour la reddition des comptes de la Compagnie de la Colonie.

15 décembre 1705 — Ordonnance au sujet de la reddition des comptes de la Compagnie de la Colonie.

19 décembre 1705 — Ordonnance entre le sieur de Lamothe et la Compagnie de la Colonie.

30 décembre 1705 — Ordonnance entre Nicolas Pinaud, marchand, de Québec, et la veuve Beaudoin, au sujet d'une dette de 800 livres.

23 décembre 1705 — Commission de messager pour Pierre Dasilva dit le Portugais, pour porter les lettres de M. le gouverneur général et de M. l'intendant dans toute l'étendue de la colonie.

4 janvier 1706 — Ordonnance pour faire approcher les témoins contre François Séguin dit Ladéroute et Jean-Baptiste Lapointe, accusés et complices (témoins : Gilles Papin, marchand ; René Bau dit la Louise ; Joseph Véronneau ; Jacques Meunier dit Lapierre, tous de Boucherville ; Jean Berloin dit Nantel, capitaine de milice de Lachenaie, demeurant à l'île Jésus ; Antoine Duquet dit Madrid, de Lachenaie ; René Cholet dit Saint-Paul, de l'île Jésus ; Guillaume Forget dit Depaty, de Lachenaie ; Maliot Audin dit Saint-Amour, de l'île Jésus).

9 janvier 1706 — Jugement définitif contre François Séguin dit Ladéroute, habitant de l'île Jésus, et Jean-Baptiste Lapointe, demeurant aux Mille-Iles, proche de Lachenaie.

11 janvier 1706 — Ordonnance entre le sieur Crespin, marchand, le nommé Demers, et Joseph et Nicolas Jean, au sujet d'une obligation de 360 livres.

13 janvier 1706 — Ordonnance qui, à la demande des sieurs d'Aloigny et Le Gardeur de Courtemanche, oblige le sieur Martel de faire inventaire de tout ce qui se trouve dans le domaine de la seigneurie de Lachenaie.

23 janvier 1706 — Commission au sieur de la Gorgendière pour exploiter le fort de Frontenac, remis entre les mains de Sa Majesté par la Compagnie de la Colonie.

23 janvier 1706 — Ordonnance qui oblige les seigneurs et les habitants des gouvernements de Québec, Montréal et Trois-Rivières, chacun en droit soi, de baliser les chemins, à peine de dix livres d'amende contre les contrevenants. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 412).

23 janvier 1706 — Ordonnance qui oblige les habitants du gouvernement des Trois-Rivières de faire des pieux de cèdre afin de parachever entièrement l'enceinte de la ville des Trois-Rivières.

24 janvier 1706 — Ordonnance qui permet au curé de Québec de célébrer le mariage de André Corbin avec Charlotte Rainville, nonobstant l'opposition de la veuve Parent, aïeule du dit Corbin.

25 janvier 1706 — Ordonnance qui oblige la dame de LaForest à remettre entre les mains du sieur Hubert, premier huissier du Conseil Supérieur, les papiers qui lui ont été confiés par M. Raudot fils sur sa promesse de les rapporter.

29 janvier 1706 — Ordonnance entre la dame de LaForest et la Compagnie de la Colonie.

4 février 1706 — Ordonnance qui porte exemption de loger les gens de guerre pour le sieur Bergeron, marchand, de Québec, "attendu qu'il a été commis pour faire le recouvrement des deniers dont le Conseil a ordonné la levée au profit de cette ville sur les bouchers, cabaretiers et autres".

9 février 1706 — Commission d'huissier en la prévôté de Québec pour Pierre Filleul.

9 février 1706 — Ordonnance entre Thomas Doyon et le sieur Denys de Saint-Simon, prévôt de la maréchaussée, au nom et comme procureur de la dame Desqueyrac, au sujet d'une terre vendue à Pierre Jean par M. Denys de Vitré, père de la dite dame Desqueyrac.

23 février 1706 — Ordonnance entre Nicolas Perrot et le sieur de Couagne au sujet d'une réclamation de 1,230 livres.

23 février 1706 — Ordonnance qui oblige le curateur de la succession vacante du feu sieur Aubert de la Chesnaye de remettre entre les mains du sieur Hubert tous les papiers du feu sieur Patu de Courneuve.

28 février 1706 — Ordonnance entre le sieur d'Auteuil, procureur-général du Conseil Supérieur, et Jean Moran, cordonnier, de Québec, au sujet de la concession d'un emplacement à Québec.

1er mars 1706 — Ordonnance entre Charles et Julien Lesieur, habitants de Yamachiche, et Jean-Baptiste Duplessis et Louis Gatineau, au sujet d'une habitation au dit lieu.

4 mars 1706 — Ordonnance contre le sieur Desnoyers, reliquataire de la somme de 1,821 livres à la Compagnie de la Colonie.

10 mars 1706 — Ordonnance en faveur de Raymond Martel contre Charles de Couagne, au sujet de deux billets, l'un de 2,000 livres et l'autre pour la demeure de la dite somme.

11 mars 1706 — Ordonnance pour les chemins de la Rivière-du-Sud. (Publiée dans *Edits et Ordonnances*, vol. III, p. 412.)

12 mars 1706 — Ordonnance qui règle les salaires et vacations dûs au sieur Florent de la Cetière par la succession de Nicolas Volant, marchand, de Québec.

13 mars 1706 — Ordonnance qui décide que le sieur de Lestage continuera à travailler dans les affaires de la Compagnie de la Colonie jusqu'au 1er octobre prochain aux gages de 1,350 livres par an.

18 mars 1706 — Ordonnance en faveur de Jean Moran, cordonnier, de Québec, contre le sieur d'Auteuil, procureur général du Conseil Supérieur, au sujet d'un emplacement à Québec.

20 mars 1706 — Ordonnance qui condamne le sieur de Lestage à payer la somme de 2,598 livres à la Compagnie de la Colonie.

21 mars 1706 — Ordonnance qui condamne le sieur Guichon à la remise de plusieurs effets à la Compagnie de la Colonie.

21 mars 1706 — Ordonnance entre Jacques Aubert, Louis Hamelin, François Hamelin et Roch Tripaux pour le partage de la seigneurie des Grondines. (Publiée dans *Edits et Ordonnances*, vol. III, p. 120.)

23 mars 1706 — Ordonnance en faveur de Gilles Papin, marchand à Boucherville, contre le marquis d'Aloigny, LeGardeur de Courtemanche et le sieur Martel.

24 mars 1706 — Ordonnance pour les chemins de la Vieille-Lorette. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 413.)

24 mars 1706 — Ordonnance entre le sieur Dufournel, curé de L'Ange-Gardien, et Pierre Tremblay, habitant du dit lieu, au sujet de 24 perches de terre concédées à la fabrique de L'Ange-Gardien par la veuve Couillard. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. II, p. 423.)

25 mars 1706 — Ordonnance qui casse et annule le contrat de vente d'une terre fait par Jacques Gervais à Jacques Duboct, mineur de dix-neuf ans. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 122.)

29 mars 1706 — Ordonnance qui autorise le paiement d'une somme de 5,479 livres, 7 sols et 9 deniers au sieur de la Morendière pour dépenses faites pour organiser un convoi qui n'a pu se rendre aux Outaouais à cause de la guerre avec les Iroquois.

31 mars 1706 — Ordonnance entre Georges Regnard Duplessis, commis du sieur de Lubert, trésorier de la marine et agent des Fermes du Roi, et le sieur Haimard, et qui renvoie les parties à se pourvoir au Conseil du Roi.

31 mars 1706 — Ordonnance au sujet des chemins des villages de Saint-Bernard et de Saint-Romain, paroisse de Charlesbourg. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 414.)

1er avril 1706 — Ordonnance qui porte ratification d'un accord conclu entre Charles Rognon et Honoré Martel.

5 avril 1706 — Ordonnance entre Thomas Blondeau et les Pères Jésuites au sujet du chemin qui va de Charlesbourg au village de Saint-Claude.

12 avril 1706 — Ordonnance qui permet à Guillaume Marois, huissier de la seigneurie de Beaupré, de mettre à exécution les actes et sentences passés et rendus sous le scel de la Prévôté de Québec, afin d'éviter des frais tant aux habitants de Québec qu'à ceux de la seigneurie de Beaupré en les exemptant de se servir des huissiers de la Prévôté.

12 avril 1706 — Ordonnance entre Guillaume Hébert, René Mathieu, Jean Huot et la veuve Roussin, au sujet d'une vente de plusieurs pièces de terre par la dite veuve Roussin et qui étaient chargées d'hypothèques en faveur de ses enfants.

12 avril 1706 — Ordonnance qui permet au sieur Jacob de continuer à agir comme juge et bailli de l'île et comté de Saint-Laurent jusqu'à ce que le sieur Berthelot y ait pourvu.

14 avril 1706 — Ordonnance entre les sieurs Duplessis, Haimard, syndic des créanciers des sieurs de la Chesnaye et Gobin, Gaillard, curateur à la succession vacante du dit sieur de la Chesnaye, et Barbel, procureur de Pierre Petit, héritier par bénéfice d'inventaire du dit feu sieur Gobin, au sujet de la vente des mâts, cordages et bordages appartenant à la dite succession.

15 avril 1706 — Ordonnance entre le sieur Petit, trésorier de la marine en ce pays, et la veuve du sieur de Villemur, vivant enseigne d'une compagnie des troupes du détachement de la marine, au sujet d'une dette de 188 livres, monnaie de France, restante de celle de 305 livres suivant le billet du feu sieur de Villemur.

20 avril 1706 — Ordonnance qui oblige les habitants de Vincelotte à faire un pont sur la rivière qui coule

dans la dite seigneurie. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 414.)

21 avril 1706 — Ordonnance en faveur de Jean Larchevêque, exécuteur du testament de défunt Jean Mouchère, tanneur, au sujet de billets signés par Florent de la Cetière.

21 avril 1706 — Ordonnance en faveur de Michel et Nicolas Perrot contre le sieur Gaillard, curateur de la succession vacante du feu sieur de la Chesnaye.

22 avril 1706 — Ordonnance en faveur du sieur Couillandeau contre le sieur Martel au sujet des deniers provenant de la vente du navire *le Frontenac.*

23 avril 1706 — Ordonnance qui condamne le sieur Riverin à payer la somme de 1,901 livres dont il est redevable à la Compagnie de la Colonie.

28 avril 1706 — Commission de commissaire de la marine à Plaisance, en l'île de Terre-Neuve, pour le sieur Durand de la Garenne.

28 avril 1706 — Commission de commissaire de la marine et de subdélégué de l'intendant à Plaisance, en l'île de Terre-Neuve, pour le sieur de La Forest, pendant l'absence en France du sieur Durand de la Garenne.

1er mai 1706 — Ordonnance en faveur de Jean Moran, cordonnier à Québec, contre le sieur d'Auteuil.

6 mai 1706 — Ordonnance qui oblige les directeurs de la Compagnie de la Colonie de payer une somme de 600 livres au sieur de Vincelotte, représentant la dame Migeon.

8 mai 1706 — Ordonnance entre le sieur Duplessis, agent-général de la Compagnie de la Colonie, et les directeurs de la dite compagnie au sujet du compte de l'année 1702.

9 mai 1706 — Ordonnance qui porte qu'il n'y aura que les bestiaux de chaque seigneurie qui pourront aller pâturer dans les communes et grèves des dites seigneuries et que les bestiaux de Québec n'auront jamais d'abandon que dans les terres voisines de la ville appartenant aux propriétaires des dits bestiaux. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. II, p. 424.)

12 mai 1706 — Ordonnance entre le sieur de Lamothe et les directeurs de la Compagnie de la Colonie au sujet d'une saisie de pelleteries.

12 mai 1706 — Ordonnance en faveur de la dame de Villemur, comme exerçant les droits de la dame de La Forest, sa mère, contre le sieur Gaillard.

16 mai 1706 — Commission de subdélégué de l'intendant au sieur Genaple de Bellefonds, notaire royal en la prévôté de Québec, "pour terminer les affaires qui pourront survenir dans la Compagnie de la Colonie".

16 mai 1706 — Commission de subdélégué de l'intendant au sieur René-Louis Chartier de Lotbinière, premier conseiller au Conseil Supérieur, "pour rendre et administrer la justice à Québec pendant le voyage de l'intendant à Montréal".

6 juin 1706 — Ordonnance qui défend aux habitants de la ville de Montréal de vendre ni donner à boire aux Sauvages.

14 juin 1706 — Ordonnance entre les sieurs de Saint-Michel, Jacques-Hubert Lacroix, de Couagne, de Montréal, au sujet de la propriété d'une habitation.

15 juin 1706 — Ordonnance entre Louise Mousseau, veuve du sieur Arnaut, et Jean-Jacques LeBé, marchand bourgeois, de Montréal, au sujet des droits d'héritage de

la dite veuve Arnaut, seule et unique héritière de Marie-Louise Becquet, femme du dit LeBé.

17 juin 1706 — Ordonnance entre la dame de Verchères et le sieur Desjordy au sujet de deux îles que la dite dame prétend lui appartenir comme étant de la dépendance de sa seigneurie et non de l'île Bouchard appartenant présentement au sieur Desjordy. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 122.)

17 juin 1706 — Commission de notaire et huissier au nommé Abel Michon dans les seigneuries de Saint-Ours, Sorel, Berthier, île Dupas, Lavaltrie et Saint-Sulpice.

18 juin 1706 — Commission de notaire et huissier à Nicolas Senet dans l'étendue de la Pointe-aux-Trembles, en l'île de Montréal, jusqu'au bas de la dite île, Repentigny, île Jésus, île Sainte-Thérèse, Rivière-des-Prairies, Saint-Sulpice, et autres paroisses du gouvernement de Montréal où il n'y a ni huissier ni notaire.

21 juin 1706 — Ordonnance qui défend aux marchands et autres de la ville de Montréal d'aller au-devant des sauvages.

22 juin 1706 — Ordonnance pour l'établissement d'un marché à Montréal. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. II, p. 258.)

24 juin 1706 — Ordonnance en faveur du sieur Desève contre le Frère Charon.

25 juin 1706 — Ordonnance entre le marquis d'Aloigny, procureur des delles Mondion, et le sieur de Couagne, au sujet d'un billet de 197 livres.

26 juin 1706 — Ordonnance entre Pierre Couturier et le sieur Clerin, syndic des Pères Récollets à Montréal, au sujet de travaux faits par le dit Couturier pour les Pères Récollets.

1er juillet 1706 — Ordonnance entre Pierre Chesnay et le sieur Soumande faisant pour le sieur Hazeur au sujet d'une vente de castor gras.

2 juillet 1706 — Ordonnance qui oblige les habitants de Montréal à déserter chacun la portion de commune qui est vis-à-vis leurs habitations. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. II, p. 262.)

2 juillet 1706 — Ordonnance pour les habitants de Notre-Dame des Neiges, en l'île de Montréal, au sujet d'une clause de leurs contrats de concession qui dit que leurs terres seront confisquées s'ils donnent de l'eau-de-vie aux sauvages. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. II, p. 262.)

2 juillet 1706 — Ordonnance pour les habitants de l'île de Montréal au sujet de la réserve que les seigneurs ont faite dans les concessions pour le bois de chauffage. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. II, p. 263, et vol. III, p. 123.)

2 juillet 1706 — Ordonnance au sujet des cochons dans la ville de Montréal.

12 juillet 1706 — Ordonnance qui décide que les terres des habitants de Montréal seront bornées dans l'an et jour, en par les dits habitants payant le bornage et leurs arrérages de cens et rentes. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. II, p. 264.)

20 juillet 1706 — Ordonnance qui porte règlement pour les tanneurs, cordonniers et bouchers de la ville de Montréal. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. II, p. 265.)

27 juillet 1706 — Ordonnance qui concède au sieur Desjordy, capitaine dans les troupes du détachement de la

marine, le droit de chasse et de pêche dans les îles Bouchard dont il est le seigneur.

28 juillet 1706 — Ordonnance qui condamne les habitants de Montréal ayant des emplacements dans la rue basse de payer les rentes aux seigneurs suivant leurs contrats. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. II, p. 266, et vol. III, p. 125.)

3 août 1706 — Ordonnance entre le sieur Baston et le sieur de Lespinay au sujet d'une obligation consentie par le feu sieur de Lespinay père en 1661.

4 août 1706 — Ordonnance pour la réception des castors au bureau de la Compagnie de la Colonie.

7 août 1706 — Ordonnance qui fait défense à Michel Guay, habitant de Lauzon, de toucher aux clôtures posées par le sieur Duplessis, seigneur de la terre et seigneurie de Lauzon, sur un terrain que le dit Guay lui a vendu pour l'usage du moulin banal. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 124.)

7 août 1706 — Ordonnance qui décrète l'ouverture d'un grand chemin qui conduira de l'Hôpital-Général de Québec à L'Ancienne-Lorette.

14 août 1706 — Ordonnance contre la dame de La-Forest et le sieur d'Auteuil au sujet des écrits injurieux faits par eux contre l'intendant.

17 août 1706 — Ordonnance qui enjoint aux cabaretiers de Québec de fermer leurs cabarets à neuf heures du soir. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 415.)

22 août 1706 — Ordonnance contre le nommé Denis Gagnon qui a maltraité Jean Congnet, huissier de la prévôté de Québec.

27 août 1706 — Ordonnance qui met les parties hors de cour et de procès dans l'affaire entre Jean Congnet et Denis Gagnon.

1er septembre 1706 — Commission au sieur Raimbault, faisant fonction de procureur du Roi de la justice royale de Montréal, pour connaître de toutes les affaires de la succession du défunt sieur de Couagne, qui a laissé à sa veuve en mourant "plusieurs procès meus et à mouvoir".

3 septembre 1706 — Ordonnance qui, à la demande de M. de Belmont, supérieur du séminaire de Montréal, seigneur de l'île de Montréal, oblige les habitants de la dite île à payer la rente de leurs emplacements au séminaire de Montréal.

4 septembre 1706 — Ordonnance qui renvoie le sieur Bermen de la Martinière, lieutenant-général de la prévôté de Québec, de sa demande au sieur Chartier de Lotbinière de lui payer 62 livres et 10 sols, balance de la gratification de 150 livres accordée au troisième conseiller du Conseil Supérieur de Québec.

4 septembre 1706 — Commission à M. Fleury Deschambault, lieutenant-général de la justice royale de Montréal, pour connaître de toutes les affaires de la succession du défunt sieur de Couagne tant pour les procès qui sont meus que pour ceux qui sont à mouvoir.

5 septembre 1706 — Ordonnance entre les habitants de Bourg-Royal et Jacques Lagroix, qui a obtenu une ordonnance défendant aux dits habitants de passer sur ses terres ensemencées.

7 septembre 1706 — Commission d'huissier audiencier en la prévôté de Québec pour Jean Meschin, en remplacement de Joseph Prieur, décédé.

7 septembre 1706 — Commission d'huissier audiencier de la juridiction royale de Montréal pour Michel Lepailleur, huissier royal en la dite ville.

9 septembre 1706 — Ordonnance qui condamne la dame de LaForest à 500 livres d'amende, payable moitié à l'Hôtel-Dieu de Québec et moitié à l'Hôpital-Général de la même ville, "pour avoir fait signifier un acte au sieur Gaillard où elle soutient toutes les faussetés et impostures qu'elles avait avancées dans d'autres actes qu'elle lui avait déjà fait signifier..."

9 septembre 1706 — Ordonnance en faveur du sieur Duplessis contre les anciens directeurs de la Compagnie de la Colonie.

12 octobre 1706 — Ordonnance entre la dame de LaForest et le sieur Boudort.

14 octobre 1706 — Ordonnance qui, sur l'avis d'un conseil de famille, prescrit que la dame Peuvret ne sera pas mise dans un couvent mais continuera à demeurer dans la maison du sieur Denis de Saint-Simon, prévôt de la maréchaussée de ce pays.

20 octobre 1706 — Ordonnance entre les sieurs de LaJouë et Gaillard au sujet de la vente d'une maison.

22 octobre 1706 — Ordonnance qui commet le sieur Duplessis, agent de la Compagnie de la Colonie, pour faire enquête sur l'accusation portée contre M. Martin de Lino d'avoir vendu frauduleusement un bâtiment à la dite compagnie.

28 octobre 1706 — Ordonnance qui reçoit la femme du sieur Duplessis, trésorier de la marine, comme sa caution pour le maniement des affaires qu'il aura pendant l'exercice de 1707.

1er novembre 1706 — Ordonnance entre M. d'Ailleboust de Menthet, capitaine d'une compagnie des troupes du détachement de la marine, et la Compagnie de la Colonie, au sujet d'une restitution de 7,500 livres sur le castor qu'il avait apporté des Outaouais en 1704.

4 novembre 1706 — Ordonnance au sujet de la visite faite des magasins du Roi à Québec par les sieurs Gaillard et Haimard.

6 novembre 1706 — Ordonnance qui oblige les habitants de Contrecoeur, Saint-Ours, Sorel, Verchères, etc., à aller tour à tour chercher le missionnaire (le sieur de la Faye) qui les dessert et le ramener ensuite chez lui. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. II, p. 267.)

7 novembre 1706 — Ordonnance entre les sieurs Gaillard et de LaJouë.

10 novembre 1706 — Ordonnance entre le sieur Duplessis, seigneur de Lauzon, et Michel Guay, habitant de Lauzon, au sujet des clôtures qui bornent leurs terrains respectifs.

10 novembre 1706 — Ordonnance contre ceux qui vont à cheval dans les grands chemins. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 415.)

10 novembre 1706 — Ordonnance pour l'élargissement de Lambert Cuillerier, détenu dans les prisons de Montréal pour avoir trafiqué avec les Anglais au mépris des ordres du Roi.

12 novembre 1706 — Ordonnance qui oblige les habitants à garder le respect qu'ils doivent à l'église. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. II, p. 425.)

12 novembre 1706 — Ordonnance entre Pierre Lefebvre et le sieur Pascaud au sujet d'un billet consenti à Jean Juin par le dit Lefebvre pour la somme de 600 livres.

20 novembre 1706 — Ordonnance entre Jean de Rainville, habitant de Beauport, et sa belle-mère, au sujet d'une transaction passée par Jean de Rainville père au détriment des enfants de son premier mariage.

21 novembre 1706 — Ordonnance qui déclare que les lignes tirées entre les habitations de François Guyon-Desprès et Pierre Creste par Hilaire Bernard de la Rivière subsisteront suivant son procès-verbal du 25 octobre dernier et qui enjoint aux dits Guyon-Desprès et Creste de se faire aucun trouble à l'avenir pour raison des dites lignes. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 126.)

26 novembre 1706 — Ordonnance entre la veuve Minet tant en son nom que comme curatrice de Philippe Minet, son fils, et Nicolas Bailly se faisant et portant fort d'Anne Bonhomme, sa femme, tutrice des mineurs d'elle et de Jean Minet, son premier mari ; Guy Pillet, tuteur de son fils et de défunte Louise Minet, sa femme ; Marie-Madeleine Minet, femme de Thomas Castillon ; Jean-Baptiste Minet, tuteur des mineurs de Marie Minet et de Silvain Duplain, tous héritiers pour un cinquième de défunt Jean Minet, au sujet du partage de la dite succession.

27 novembre 1706 — Ordonnance qui amende celle du 12 novembre dernier et permet aux habitants des côtes dont les habitations sont éloignées des maisons où l'on vend de la boisson d'en acheter après les vêpres pour l'emporter chez eux ; permis aussi à ceux qui vendent les dites boissons de donner à boire chez eux aux domiciliés qui vont en voyage.

30 novembre 1706 — Ordonnance qui, du consentement des héritiers de la veuve Parent, nomme Jacques

Ainse et Michel Chevalier comme exécuteurs de son testament, en remplacement de Mathieu Lagrange.

3 décembre 1706 — Ordonnance entre Laurent Huot et Joseph Brodier au sujet de la succession de Noël Foureau.

3 décembre 1706 — Ordonnance entre la veuve Minet et ses enfants, au sujet du partage de la succession de feu Jean Minet.

4 décembre 1706 — Ordonnance entre les sieurs Duplessis, Aubert et Gobin, au sujet des successions de Charles Aubert de la Chesnaye et de François Aubert de Mille-Vaches.

7 décembre 1706 — Ordonnance qui charge le sieur Fleury Deschambault, lieutenant-général de Monréal, de l'exécution du règlement fait pour la ville de Montréal en juin dernier et qui déclare la commission donnée par M. Lanoullier de Boisclerc à M. Nolan pour faire les fonctions de voyer dans l'étendue de la ville de Montréal nulle et non avenue.

11 décembre 1706 — Ordonnance entre Georges Regnard Duplessis et les sieurs Aubert et Gobin.

11 décembre 1706 — Ordonnance qui enjoint au sieur Duplessis de rendre incessamment le compte de la Compagnie de la Colonie pour 1705 et aux sieurs de Lotbinière, Hazeur, Peire, Pinaud et Perthuis de les entendre et de les régler, etc., etc. Aussi ordre au sieur de Lestage de travailler incessamment et continuellement aux affaires dont il est chargé.

30 décembre 1706 — Ordonnance entre Charles Parent et ses frères et soeurs, au sujet d'un contrat de vente consenti par la veuve Badeau.

30 décembre 1706 — Ordonnance entre Dominique Ossion, Jean Congnet et André Spénard au sujet d'une transaction.

30 décembre 1706 — Ordonnance qui déclare que la donation consentie par devant Chambalon, notaire, le 28 septembre 1706, par Marie Piton, veuve Jean Bergevin, en faveur de ses fils Louis et Ignace Bergevin, sera exécutée et insinuée.

5 janvier 1707 — Ordonnance qui fait défense à toutes personnes de quelque qualité et condition qu'elles soient de vendre du vin et de l'eau-de-vie dans la côte de Beaupré sans une permission par écrit des seigneurs et ce à peine de dix livres d'amende applicable à la fabrique de la paroisse où les contrevenants seront domiciliés.

6 janvier 1707 — Ordonnance entre Pierre Maheu et Valentin Marchand, au sujet des enfants de feu Pierre Maheu et de Louise Garnier remariée au dit Valentin Marchand.

7 janvier 1707 — Ordonnance qui condamne André Spénard et sa femme à garantir Jacques Pinguet de Vaucour de toute éviction et même de celle qui viendrait par retrait pour l'emplacement qu'ils lui ont vendu.

14 janvier 1707 — Commission d'huissier au Conseil Supérieur à Hilaire Bernard de Larivière, en remplacement de Michel Lepailleur "qui fait depuis longtemps sa résidence à Montréal".

15 janvier 1707 — Commission de procureur fiscal en l'île et comté de Saint-Laurent pour le sieur Thivierge aux gages de quarante livres par an.

15 janvier 1707 — Commission de sergent en l'île et comté de Saint-Laurent pour le sieur Guignard dit Duplessis.

29 janvier 1707 — Ordonnance qui déclare que les nommés Charest, Larchevêque, Thivierge, Jehan et Dedieu (?) pourront, seuls dans le gouvernement de Québec, tanner les cuirs et les vendre ; défense à eux d'en exposer en vente avant qu'ils aient la qualité propre pour être employés ; défenses à tous autres de vendre des cuirs tannés à peine de trois livres d'amende.

29 janvier 1707 — Commission de greffier de la justice en l'île et comté de Saint-Laurent pour Jean Premont, aux gages de 50 livres par an.

29 janvier 1707 — Ordonnance qui décide que l'adjudication des travaux de l'escalier qui descend de la côte de la Montagne à la basse-ville de Québec dont les plans ont été préparés par Jean Guillot, maître charpentier, sera faite le 30 janvier 1707, dans l'hôtel de l'intendance.

30 janvier 1707 — Ordonnance entre le sieur Duplessis et les directeurs de la Compagnie de la Colonie.

5 février 1707 — Ordonnance en faveur du sieur Duplessis contre les successions des sieurs Aubert de la Chesnaye et Gobin.

12 février 1707 — Ordonnance qui, pour éviter des frais à la veuve Mezeray, permet au sieur Basset, curé de la Pointe-aux-Trembles, de présider à l'inventaire que la dite veuve Mezeray veut faire pour rendre compte à ses enfants de la succession de leur père.

12 février 1707 — Commission de juge et de notaire en la seigneurie de la Baie Saint-Antoine pour le sieur Ange Lefebvre, frère du seigneur du dit lieu.

13 février 1707 — Ordonnance qui permet à Joseph Normand de faire le métier de tanneur conjointement avec les cinq tanneurs déjà nommés pour la ville de Mont-

réal à la charge par lui de mettre dans sa tannerie un tanneur de profession et de ne vendre que des cuirs de bonne qualité (1).

17 février 1707 — Ordonnance entre Valentin Marchand et Louise Garnier, sa femme, et les enfants nés du premier mariage de cette dernière avec Pierre Maheu.

18 février 1707 — Ordonnance qui permet aux sauvages de la mission de Saint-François de cultiver une portion de la terre du nommé Larose ; défense au dit Larose de les troubler à peine de 50 livres d'amende applicable aux pauvres sauvages de cette mission.

18 février 1707 — Ordonnance contre la femme du nommé Larose, habitant de Bécancour, qui, au mépris des ordonnances, a fait la traite avec les sauvages.

26 février 1707 — Ordonnance pour les chemins de Saint-Antoine, Saint-Romain et Notre-Dame de la Miséricorde.

27 février 1707 — Ordonnance pour les chemins de Sant-Antoine, Saint-Romain et Notre-Dame de la Miséricorde.

27 février 1707 — Ordonnance qui condamne les marguilliers de Notre-Dame de Foy à fournir au sieur de Villeray, conseiller au Conseil Supérieur, "un banc après celui des Pères Jésuites, seigneurs de la dite paroisse, en reculant le dit banc en sorte qu'il y ait trois bancs entre icelui et l'oeuvre de la dite fabrique ; en cas de refus des marguilliers permis au sieur de Villeray d'en faire faire un de pareille grandeur et largeur que les deux qui y sont à présent et le placer dans l'endroit marqué, et lui sera tenu compte de ce qui sera par lui déboursé en déduction

---

(1) Cette ordonnance se trouve dans le cahier six avec les ordonnances de M. Bégon.

du prix qu'il payera annuellement pour le dit banc". (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. II, p. 426.)

10 mars 1707 — Ordonnance en faveur de Marie-Anne Trottier, femme de Raymond Martel, contre les créanciers de son mari.

12 mars 1707 — Ordonnance entre le Père Rafeix, procureur des Pères Jésuites, et Jean-Baptiste Prévost, au sujet d'un emplacement situé dans la banlieue de Québec.

13 mars 1707 — Ordonnance entre Catherine Pinel, veuve en premières noces de Denis Masse et en secondes noces de Jean Prou, et les héritiers de Denis Masse, au sujet d'une habitation sise à la Pointe-aux-Trembles.

15 mars 1707 — Ordonnance qui remet Pierre Jourdain, représentant des mineurs de Jean Pepin, en possession d'un terrain qu'on lui a enlevé pour les fortifications de Québec.

17 mars 1707 — Ordonnance qui remet Jacques Caillac, tailleur d'habits, en possession d'un terrain qu'on a enlevé à ses auteurs pour les fortifications de Québec.

17 mars 1707 — Ordonnance qui ratifie un arrangement fait entre le sieur de la Chevrotière et la femme Beaugy par lequel elle a engagé pour sept ans Jean-Baptiste Gosselin, fils de son premier mariage avec Michel Gosselin, au dit sieur de la Chevrotière à la charge de le nourrir et l'entretenir et de lui donner une bonne vache au bout de sept ans.

18 mars 1707 — Ordonnance entre le sieur de Saint-Simon, se portant fort de la dame Peuvret, le sieur Pinaud, procureur de Jacques Gaultier de Comporté et curateur de Louis Gaultier de Comporté, et encore comme chargé

du pouvoir de la dame Riverin, et la veuve Prieur, au sujet d'une dette de 159 livres, 13 sols et 4 deniers.

18 mars 1707 — Ordonnance entre le sieur de Varennes et les habitants de sa seigneurie au sujet des alignements de la commune. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 127.)

19 mars 1707—Ordonnance qui fixe que les marchands de Montréal prendront le castor sec des sauvages sur le pied de trente sols la livre monnaie du pays en échange des marchandises qu'ils leur donneront au prix courant.

19 mars 1707 — Ordonnance qui avertit tous les propriétaires d'emplacements à la basse-ville de Québec sur lesquels il n'y a encore aucuns bâtiments ni clôtures, de faire bâtir sur les dits emplacements ou clore avant le 1er septembre prochain, sinon ces dits emplacements seront remis au domaine de Sa Majesté et ensuite vendus pour être le produit de la dite vente employé aux fortifications de Québec.

22 mars 1707 — Ordonnance entre Charles Lesieur, Julien Lesieur et Jean-Baptiste Gatineau, habitants de Yamachiche, au sujet des bornes de leurs terres. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 128.)

22 mars 1707 — Ordonnance qui donne acte à Robert Dufour de la renonciation qu'il fait à la succession de Ignace Gagnon.

24 mars 1707 — Ordonnance entre Pierre Maheu, Louise Gagné et Valentin Marchand.

24 mars 1707 — Ordonnance entre les sieurs de Lotbinière, Pinaud, Perthuis et Duplessis au sujet des comptes de la Compagnie de la Colonie.

25 mars 1707 — Ordonnance entre Guillaume Lemieux

et Louise Lepicart, sa femme, le sieur de Vincelotte et les marguilliers du Cap Saint-Ignace au sujet du banc seigneurial de l'église de la dite seigneurie.

27 mars 1707 — Ordonnance entre le sieur Juchereau Duchesnay, seigneur de Beauport, Marie-Gabrielle Rainville, Pierre Vallée et Madeleine Coureau au sujet de la vente d'un emplacement.

29 mars 1707 — Ordonnance qui oblige les habitants de Beauport de tirer les bois nécessaires pour réparer le chemin qui va du Sault Montmorency à Québec et construire un pont sur la rivière de Beauport. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 128.)

2 avril 1707 — Ordonnance qui condamne la veuve Prieur à payer au sieur Pinaud, en sa qualité de procureur de Jacques de Comporté et de curateur de Louis de Comporté, une somme de 3,200 livres.

2 avril 1707 — Ordonnance qui décharge le sieur de Lestage de la somme de 1,130 livres sur celle dont il est reliquataire envers la Compagnie de la Colonie, "laquelle somme lui est accordée par forme de gratification en considération des grands travaux qu'il a faits depuis la réduction de ses appointements pour parvenir au compte général de la Compagnie de la Colonie".

3 avril 1707 — Ordonnance entre le Père Rafeix, procureur des Jésuites, et la veuve Lemoine au sujet d'un legs fait aux Pères Jésuites par le mari de la dite veuve, Pierre Lavallée Lemoine.

8 avril 1707 — Ordonnance qui condamne Louis Bardet, boucher, et Geneviève Trépagny, sa femme, de payer à Geneviève Drouin, veuve Trépagny, la somme de 483 livres.

17 avril 1707 — Ordonnance qui fixe que le contrat de vente consenti par Louis Gaboury et Nicolle Soulard à leur fils Joseph Gaboury sera exécuté selon sa forme et teneur.

21 avril 1707 — Ordonnance qui déclare que la saisie faite à la requête du sieur Desauniers entre les mains des MM. du séminaire de Montréal contre Pierre Chesne dit Xaintonge tiendra pour la somme de 1,339 livres seulement ; main-levée donnée à Chesne dit Xaintonge du surplus, lequel lui sera payé par les MM. du séminaire de Montréal.

28 avril 1707 — Ordonnance qui défend à tous les habitants des paroisses de Saint-Nicolas et de Saint-Antoine de faire à l'avenir des calomnies les uns contre les autres à peine de dix livres d'amende applicable à la fabrique des paroisses où ils demeurent ; Aubin Champagne, Michel Lemarié et sa femme qui ont tenu de mauvais discours du père de Jean Demers pour empêcher le mariage de François Fréchette avec Marie-Anne Bergeron, petite-fille du dit Demers, sont condamnés à se rendre dans la maison presbytérale et là en présence du sieur Lepicard, curé de la paroisse, de huit habitants et des personnes de la famille du dit Demers, qui seront par lui choisies, de déclarer que c'est mal à propos qu'ils ont tenu leurs discours et qu'ils en demandent pardon à Demers et à toute sa famille.

29 avril 1707 — Ordonnance qui condamne le sieur Duplessis, agent de la Compagnie de la Colonie, à payer aux Dames Hospitalières de Québec la somme de cinquante livres pour le loyer d'une voûte dans laquelle la Compagnie a mis son castor.

29 avril 1707 — Ordonnance qui fixe que Georges Marion reprendra l'habitation qu'il a vendue à Aubin Lam-

bert dans la paroisse de Saint-Nicolas, moyennant quoi le contrat de vente passé à Lambert demeurera nul et le dit Lambert déchargé de la rente de vingt livres porté par icelui.

4 mai 1707 — Ordonnance entre Joseph Gaboury et Antoine Goupy réglant les droits que Marie Gaboury, femme du dit Antoine Goupy, peut avoir dans la succession de Nicole Soulard, sa mère, et celle de Louis Gaboury, son père, lorsqu'elle sera ouverte.

7 mai 1707 — Commission à Hilaire Bernard de la Rivière, huissier au Conseil Supérieur de Québec, pour exercer la charge de notaire et d'huissier dans les côtes du gouvernement de Québec tant qu'il n'y aura point d'autres notaires et d'autres sergents établis dans les dits endroits.

11 mai 1707 — Ordonnance qui homologue un partage arbitré par Jacques Huppé dit Lagroix et Paul Chalifour au profit de Jacques Parent.

12 mai 1707 — Ordonnance qui établit un passage sur la rivière Saint-Charles, du palais de l'intendance à la pointe de la Canardière, et qui commet Jacques Glinel, lequel tenait autrefois le passage de Notre-Dame-des-Anges, comme passager. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 416.)

15 mai 1707 — Ordonnance qui oblige les habitants de la seigneurie de Neuville d'exhiber et fournir à leur seigneur, M. Dupont, les titres de concession et autres contrats en vertu desquels ils sont en possession de leurs terres. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. II, p. 426.)

17 mai 1707 — Ordonnance qui ratifie la sentence d'adjudication du 5 mars 1707 en faveur de Jean Baril de la terre de feu Jean Collet, à Batiscan.

18 mai 1707 — Ordonnance entre le sieur Lefebvre, seigneur de la baie Saint-Antoine, et les habitants de sa seigneurie au sujet de la commune du dit lieu.

23 mai 1707 — Ordonnance qui défend à toutes personnes de quelque qualité et condition qu'elles puissent être et sous quelque prétexte que ce soit, même de retirer des dettes pour prêts faits aux sauvages, de faire aucune traite à Lachine, îles et postes voisins et plus avancés autour de l'île de Montréal ni en aucuns autres endroits que dans les villes de Québec, Villemarie et Trois-Rivières, avec les sauvages et autres qui viennent des pays éloignés à peine de confiscation des marchandises et pelleteries dont ils se trouveront saisis et de mille livres d'amende pour la première fois et au double en cas de récidive, la dite amende applicable un tiers au domaine de Sa Majesté, l'autre tiers à l'Hôtel-Dieu de Montréal et l'autre tiers au dénonciateur.

23 mai 1707 — Ordonnance qui fait très expresses inhibitions et défenses à tous marchands et habitants de la ville et gouvernement de Montréal, même à tous ceux de ce pays, de faire aucun troc ou échange de castor avec les sauvages contre des peaux d'orignaux ou autres pelleteries à peine contre ceux qui en seront convaincus de cinq cents livres d'amende applicable moitié au dénonciateur et moitié à l'Hôpital de Montréal.

23 mai 1707 — Ordonnance qui déclare que le procès-verbal fait par des estimateurs au sujet du différend entre le séminaire de Montréal et Gilles Papin sera enteriné et que le sieur Caille, économe du séminaire de Montréal, paiera à Gilles Papin la somme de 995 livres, moyennant quoi le dit séminaire rentrera dans la propriété de l'emplacement et des bâtiments en contestation.

25 mai 1707 — Ordonnance qui déclare nul le traité fait entre Joseph Guyon-Desprès et Gérard Barsalou ; Marie-Madeleine Petit, femme de Guyon-Desprès, fournira à Barsalou toutes les peaux de bêtes qu'elle tuera dans sa boucherie à la charge par lui de les payer comptant et ce toutes les semaines, savoir la peau de boeuf neuf livres, celle de vache six livres quinze sols, celle de veau douze sols, à condition que les dites peaux ne seront point viciées.

25 mai 1707 — Ordonnance qui ratifie la concession faite par le séminaire de Montréal à Léonard de Lalande dit Latreille ; défense à François Livernois de le troubler dans la propriété de la dite habitation; ordre au séminaire de Montréal de garantir la dite concession à de Lalande dit Latreille. (Publiée dans *Edits et Ordonnances*, vol. III, p. 129.)

26 mai 1707 — Ordonnance qui fait défense à tous les habitants de Montréal de retirer chez eux les filles libertines ; les dites filles tenues de se mettre en service ou de se retirer chez leurs parents à peine de cinquante livres d'amende applicable à l'Hôtel-Dieu de Montréal.

27 mai 1707 — Ordonnance qui oblige Charles Millot à fournir aux marguilliers de Lachine quatre arpents de terre sur son habitation savoir deux de front sur lesquels la nouvelle église de Lachine est déjà bâtie et les deux autres arpents dans la profondeur joignant les dits deux arpents ; les marguilliers de Lachine donneront à Millot en échange des dits quatre arpents les deux arpents sur lesquels l'ancienne église est bâtie avec tous les bâtiments et clôtures qui sont dessus.

28 mai 1707 — Ordonnance qui ratifie l'ordonnance de M. Champigny du 8 janvier 1698 entre Jean-Bap-

tiste Aubertin, Claire Gauthier, Marie-Anne Février et Marie Martin ; défense aux parties de se pourvoir pardevant aucun juge de ce pays sauf l'appel au Conseil de Sa Majesté.

28 mai 1707 — Ordonnance qui permet au curé et marguilliers de la paroisse de Montréal de prendre vingt pieds de terrain en face de leur église afin de lui donner plus de longueur et de remplacer le clocher qui tombe de caducité.

30 mai 1707 — Ordonnance qui oblige Gilles Papin à nourrir et entretenir Pierre Papin, son frère, sa vie durant.

30 mai 1707 — Ordonnance qui condamne Gilles Papin à payer à Louis Lamoureux 1018 livres et 5 sols, montant d'une obligation.

31 mai 1707 — Ordonnance entre Charles Millot et les curés et marguilliers de Lachine au sujet du terrain fourni par Millot pour la nouvelle église.

3 juin 1707 — Ordonnance qui commet le sieur de Catalogne pour se transporter sur l'habitation de Charles Millot à Lachine afin d'entendre le dit Millot, le curé et les marguilliers de Lachine sur leurs prétentions respectives au sujet des deux arpents de terrain que doit fournir Millot pour la nouvelle église de Lachine.

3 juin 1707 — Ordonnance qui fait défense à toutes personnes de la ville de Montréal de donner de l'eau-de-vie aux Sauvages aux peines portées par les ordonnances; enjoint à tous les habitants des côtes qui sont venus s'établir à Montréal au petit printemps pour y tenir cabaret d'en sortir dans trois jours à peine d'être mis au carcan ; ordre au sieur Deschambault de faire visite dans toutes les

maisons où demeurent les dits habitants des côtes et des autres qui n'ont point permission de vendre pour voir s'il y a de l'eau-de-vie, vin ou bière, en cas qu'il s'en trouve ordre de la confisquer au profit de l'hôpital de Montréal.

3 juin 1707 — Ordonnance qui commet le sieur de Beaucours, capitaine d'une compagnie des troupes du détachement de la marine, faisant les fonctions d'ingénieur en ce pays, pour examiner les canaux des terres des Soeurs de la Congrégation et des Dames religieuses de l'Hôpital à Montréal.

3 juin 1707 — Ordonnance qui, sur le rapport du sieur de Beaucours, oblige les Soeurs de la Congrégation à creuser leur canal en sorte que celui des Mères Hospitalières puisse y recevoir son écoulement.

4 juin 1707 — Commission d'huissier et sergent exploitant dans la ville et gouvernement de Montréal pour Nicolas Sené, en remplacement de Jean Meschin, établi huissier audiencier de la prévôté de Québec.

5 juin 1707 — Ordonnance qui condamne Michel Campeau à payer à sa soeur, femme de Paul Chevalier, la somme de 154 livres, représentant le dixième d'une habitation située à la Rivière Saint-Pierre qui lui est échue comme héritière de leur père.

5 juin 1707 — Ordonnance qui réunit au domaine des seigneurs de Montréal une habitation appartenant à défunt Nicolas Dupuy dit Montauban située au haut de l'île de Montréal et qui est abandonnée depuis longtemps. (Publiée dans *Edits et Ordonnance,* vol III, p. 130.)

9 juin 1707 — Ordonnance qui défend à tous les habitants de la ville de Montréal de vendre ni donner aux Sauvages pendant trois jours à compter d'aujourd'hui

ni vin, ni eau-de-vie, ni bière, à peine de 500 livres d'amende.

10 juin 1707 — Ordonnance qui oblige les habitants de la paroisse de Montréal à amener incessamment dans la ville de Montréal les *tomberés* de cailloux, pierre, déchets de chaux auxquels ils ont été taxés pour réparer les rues à peine de vingt sols d'amende pour chaque *tomberé* qu'ils manqueront d'amener.

10 juin 1707 — Ordonnance qui décrète que le procès-verbal dressé par le sieur de Catalogne au sujet des difficultés entre Charles Millot et le curé et les marguilliers de Lachine sera exécuté et qu'en conséquence les terres marquées par icelui demeureront en propriété moitié à la paroisse de Lachine et moitié aux Soeurs de la Congrégation de la dite paroisse.

10 juin 1707 — Ordonnance qui condamne Louis Lamoureux à fournir à Françoise Lamoureux, sa fille, 15 arpents et 58 perches de terre outre et pardessus les 57 arpents 42 perches dont elle est déjà en possession, et à Jean-Baptiste Lamoureux, son fils, quinze arpents et ce qu'il lui faudra pour lui faire 73 arpents de terre, le tout dans l'île Sainte-Marguerite.

11 juin 1707 — Ordonnance entre Pierre Chesne, Marie Moitié, sa femme, et Jean-Baptiste Hervieux, au sujet d'un compte de tutelle.

11 juin 1707 — Ordonnance qui décide que la femme du nommé Tellier qui demeure actuellement dans la maison de Jacques Viger, proche la petite chapelle, à Montréal, laquelle mène une vie scandaleuse et pleine de débauche et a même abandonné son mari et ses deux enfants, sera prise au corps et conduite dans les prisons de Montréal pour ensuite son procès lui être fait.

11 juin 1797 — Ordonnance au sujet des chemins depuis la Présentation jusqu'au bout d'en haut de l'île de Montréal. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 417.)

12 juin 1707 — Ordonnance qui fait défense à tous les habitants de Détroit même à ceux qui sont établis dans le fort Pontchartrain de vendre ni commercer aucune eau-de-vie, vin ni aucune autre boisson enivrante, à peine de confiscation des dites boissons et des marchandises qui auront été traitées pour les dites boissons et de cinq cents livres d'amende pour la première fois applicable moitié au dénonciateur et moitié à la chapelle du fort Pontchartrain et de punition corporelle en cas de récidive.

14 juin 1707 — Ordonnance qui, du consentement de leur seigneur, le sieur Dupré, permet aux habitants de la seigneurie des Mille-Iles, autrement dit Terrebonne, de construire un moulin dans l'endroit de la dite seigneurie qu'ils jugeront à propos, moyennant quoi ils demeureront déchargés à perpétuité du droit de banalité. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. II, p. 427.)

14 juin 1707 — Ordonnance entre Pierre Barbary dit Grandmaison et sa soeur Marie-Madeleine mariée à Pierre Janne dit Carrière, de Lachine, au sujet de la succession de leurs père et mère amenés en captivité par les Iroquois et qui sont morts entre leurs mains.

14 juin 1707 — Ordonnance pour le chemin depuis la côte Saint-Michel jusqu'à la ville de Montréal qui sera fait tant par les habitants de la dite côte que par ceux de la côte de la Visitation, Notre-Dame et du côteau Saint-Louis chacun à proportion de l'usage qu'ils font du dit chemin. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 417.)

15 juin 1707 — Ordonnance qui décharge Jean Denis de l'hypothèque que le sieur Perthius a sur la terre à lui donné en échange par Robert Drasson et porte que la dite hypothèque demeurera sur la terre dont Drasson est présentement propriétaire. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 130.)

15 juin 1707 — Ordonnance qui déclare que Robert Dresson demeurera propriétaire de la terre qui lui a été concédée par le sieur de Saint-Ours lorsqu'il était seigneur de la côte Saint-Louis ; défense au sieur Hertel de le troubler dans la jouissance de la dite terre.

16 juin 1707 — Ordonnance qui homologue le contrat de vente fait le 17 août 1691 par la dame de Varennes à Jean-Baptiste Ménard d'une habitation sise dans la côte du Tremblay ; défense aux enfants de la dame de Varennes de troubler Ménard dans la propriété et jouissance de la dite habitation.

17 juin 1707 — Ordonnance qui réforme une sentence rendue en la juridiction royale de Montréal le 7 mars 1707, et condamne le sieur de la Gauchetière à payer à Antoine Adhémar la somme de 132 livres 12 sols monnaie de ce pays.

21 juin 1707 — Ordonnance qui reçoit les habitants de Berthier et de l'île au Castor opposants à l'ordonnance du 20 mars 1706 et décide que le sieur Berthier rentrera dans ses communes pour en disposer comme bon lui semblera moyennant quoi les dits habitants seront déchargés du droit auquel ils étaient obligés, à la charge qu'ils feront garder leurs bêtes dans leurs habitations. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 131.)

27 juin 1707 — Ordonnance qui oblige les intéressés à fournir leur quote-part de travail pour donner l'écoule-

ment à la mare que est sur le terrain de André Carrière dans la ville de Montréal. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 418.)

27 juin 1707 — Ordonnance qui accepte le procès-verbal d'alignement tiré par Jean Michel Lefebvre Lasiseraye entre les habitations des nommés Duval et Laviolette et fixe que les dits voisins jouiront de leurs habitations ainsi qu'elles sont bornées et alignées. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 132.)

28 juin 1707 — Ordonnance qui décharge la veuve de Couagne des dommages et intérêts à elle demandés par Jean Gariépy, habitant de Lachine ; elle devra néanmoins fournir à Gariépy les titres, concessions et quittances portés par le contrat de vente consenti par le feu sieur de Couagne à Gariépy.

29 juin 1707 — Ordonnance qui décharge les habitants de la côte du Tremblay, du consentement de la dame de Varennes, du droit qu'elle a sur eux d'aller moudre au moulin du Cap de Varennes à la charge par eux de lui payer un minot de blé pour chaque deux arpents de front ; les dits habitants de la côte du Tremblay sont aussi déchargés, du consentement de la dame de Varennes, d'aller planter un mai devant sa maison du Cap de Varennes à la charge par eux de le planter devant la chapelle qu'elle a dessein de faire bâtir en l'honneur de la Sainte Vierge dans sa seigneurie du Tremblay. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 133.)

29 juin 1707 — Ordonnance qui décide que le chemin projeté entre l'Hôpital-Général, la grange des pauvres, le jardin du sieur de la Découverte et la terre des seigneurs, à Montréal, sera de la largeur de vingt pieds avec un fossé de chaque côté ; tous les habitants qui ont des charrois

depuis le fort Rolland tant de Lachine que des côtes de Saint-Pierre et Saint-Joseph, ensemble tous ceux qui ont des charrois dans la ville de Montréal y contribueront de leurs charrois et de leur travail suivant la répartition qui en sera faite par le sieur de Catalogne.

29 juin 1707 — Ordonnance qui permet aux sieurs Caille, Etienne Truteau et Michel Dubuc, créanciers de Antoine Poudray, de faire vendre la maison qu'il possède dans la ville de Montréal à la charge de payer d'abord les rentes dues aux seigneurs.

30 juin 1707 — Ordonnance qui, pour mettre fin aux contestations entre le sieur Radisson et la demoiselle Du Sablé, déclare que la demoiselle Du Sablé et le sieur Brisset demeureront propriétaires de l'île Saint-Pierre (près l'île Dupas) et le sieur Radisson de l'île à l'Aigle. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 133.)

1er juillet 1707 — Ordonnance qui reçoit les habitants de Berthier opposants à l'ordonnance rendue le 20 juin 1707 et décide que celle rendue le 10 juin 1706 sera exécutée ; le sieur Berthier sera tenu de clore ou faire clore les habitations par lui concédées dans l'île au Castor en sorte que les habitants de Berthier puissent jouir de leur commune. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 134.)

1er juillet 1707 — Ordonnance qui décide que la commune de la côte de Notre-Dame des Neiges sera partagée en sorte que chaque habitant pourra joindre à son habitation la portion de la commune qui sera vis-à-vis pour en jouir en son particulier comme du reste de son habitation. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 135.)

13 juillet 1707 — Ordonnance qui autorise une union ou société faite entre Jean de Lavoye, Etienne Bouchard, Pierre Soucy, Jacques Gagnon, Pierre Boucher et François Gauvin, habitants de la Bouteillerie, sur la rivière Ouelle, pour faire la pêche des marsouins dans la devanture de leurs terres à la pointe de la rivière Ouelle. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 419.)

15 juillet 1707 — Ordonnance qui décide que les portions d'une terre située dans la seigneurie de Maure qui reviendront à Rémi Vallière, Jean Vallière, Pierre Vallière, etc, après le décès de Anne Lagouleur, leur mère, demeureront en propriété à Jacques Vermet en payant par lui aux susnommés quarante livres pour chaque portion qui leur appartiendra dans la dite terre.

15 juillet 1707 — Ordonnance qui reçoit les sieurs Peire et Hazeur opposants à l'ordonnance qui permet aux nommés Gagnon, Lavoye, Bouchard, Gauvin, Boucher et autres d'établir une pêche aux marsouins à la pointe de la rivière Ouelle et ordonne que l'acte de société fait le 21 juin 1705 entre les sieurs Peire et Hazeur et les nommés Gagnon, Lavoye, Bouchard, Gauvin, Boucher et autres sera exécuté aux clauses et conditions portées par icelui.

17 juillet 1707 — Ordonnance qui oblige la fille Poitras, de Sainte-Foy, dont le commerce scandaleux avec le sieur Delorme, continue depuis longtemps, de se retirer chez son père qui sera tenu de la recevoir chez lui ; défense à Delorme de la garder dans sa maison et à elle d'y rester ; permis au sieur Martin, curé de Sainte-Foy, en cas de refus par elle de se retirer chez son père, de la faire enlever de la maison de Delorme et de la conduire à la maison de Poitras ; Delorme condamné à contribuer à la subsis-

tance de la dite Poitras jusqu'à ce qu'il ait obtenu dispense pour l'épouser.

22 juillet 1707 — Ordonnance entre Michel Cadet et les Dames Religieuses de l'Hôtel-Dieu de Québec, donataires de Louise Mousseau, veuve de Pierre Pellerin dit Saint-Amant, au sujet d'une emplacement situé rue Saint-Pierre à Québec, et vendu par la veuve Pellerin au dit Cadet.

27 juillet 1707 — Ordonnance qui déclare nul un acte de vente consenti par la veuve Nicolas LeRoy à François Quémenard et décide que la dite veuve LeRoy rentrera en possession de la terre vendue située en la seigneurie de la Durantaye.

31 juillet 1707 — Ordonnance qui décide que les anciens fossés tant de traverse que de décharge qui se trouvent sur les concessions des seigneuries de ce pays demeureront nonobstant tous les partages qu'on pourrait faire des dites concessions comme ils étaient par le passé et ne pourront être changés sans le consentement des seigneurs, et qu'ils seront entretenus par les propriétaires au prorata de ce qu'ils jouiront des dites concessions sauf à ceux à qui elles tomberont en partage à dedommager ceux qui porteront les dits fossés et décharges. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 419.)

1er août 1707 — Ordonnance qui condamne le sieur de la Martinière à payer à la femme de Jacques Guenet la somme de deux cents livres pour deux années de loyer et à lui remettre sa maison en bon état ; permis à la dite femme Guenet d'empêcher que les meubles ne sortent de la maison jusqu'à ce que le loyer soit payé et les réparations faites. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 135.)

4 août 1707 — Ordonnance qui fait défense à tous d'aller sur les terres d'autrui prendre des noix et des raisins, de couper et briser les arbres, etc, etc, à peine de dix livres d'amende applicable à celui à qui appartiendra la terre où ils auront cueilli des fruits et coupé les branches. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 420.)

5 août 1707 — Ordonnance qui condamne Jean Maillou à remettre au sieur Duplessis la somme de 388 livres, prix d'une maison sise en la rue de la Montagne, à Québec, décrétée à la requête du sieur Gaillard, curateur à la succession vacante du feu sieur Aubert de la Chesnaye.

7 août 1707 — Ordonnance qui condamne Pierre Du Roy de débarrasser et nettoyer la ruelle qui est entre sa maison et celle de la veuve Niel, à Québec.

8 août 1707 — Ordonnance qui déboute Jacques Gagnon et consorts de l'opposition faite à l'ordonnance du 15 juillet 1707, et qui décide que l'acte de société fait entre les sieurs Peire et Hazeur et Gagnon et consorts le 21 juin 1705 au sujet d'une pêche aux marsouins à la rivière Ouelle sera exécuté suivant certaines modfications.

20 août 1707 — Ordonnance qui en conséquence d'une ordonnance de Mgr de Laval du 28 mai 1671 décide que le sieur Dufournel et ses successeurs en la cure de l'Ange-Gardien prendront sur la terre de Mathurin Huot le bois dont ils auront besoin par chacun an pour leur chauffage concurremment avec le dit Huot ses hoirs et ayant cause, à perpétuité, défense à Huot de brûler du bois sur le lieu et d'en vendre à peine de tous dépens, dommages et intérêts. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 136.)

22 août 1707 — Ordonnance entre Jean Garnier et ses enfants au sujet d'une donation consentie par lui et sa

femme, Madeleine Guay, à leur fils Claude Garnier, à condition qu'il les nourrira et entretiendra leur vie durant.

27 août — Ordonnance qui défend à Dubord dit Latourelle, mineur de vingt-quatre ans, de contracter mariage avec une sauvagesse de la mission de Saint-François sans le consentement de sa mère, la veuve Dubord Lafontaine.

28 août 1707 — Ordonnance qui permet à Jacques Parent de vendre les portions de terres appartenantes à Michel et à François Parent, ses enfants, auxquels en échange appartiendra pareille portion de terre joignant celles qu'ont ses autres enfants.

29 août 1707 — Ordonnance entre François Trepagny, Thomas Doyon, tuteur des mineurs de défunt Charles Trepagny, et Jacques Barbel, créancier de la dite succession, au sujet de la vente de deux perches et demie de terre.

29 août 1707 — Ordonnance qui décide que la terre de Suzanne Chaplain, fille mineure de feu Marc-Antoine Chaplain, située en la seigneurie de la Chevrotière, sera estimée par le sieur de la Chevrotière et François Hamelin et que le tuteur de Suzanne Chaplain pourra ensuite la vendre sur le pied de l'estimation pour payer les créanciers de la dite mineure.

29 août 1707 — Ordonnance qui substitue Marie-Charlotte Davène à son mari Jean Brissonnet comme garante pour une dette de 617 livres à Jean Letourneau.

31 août 1707 — Ordonnance qui oblige le nommé Quémeneur dit Laflamme et sa femme de sortir de la maison qu'ils occupent qui appartient à Marie Boileau, femme de Jean Jolin.

2 septembre 1707 — Ordonnance qu homologue une donation faite par la veuve Michel Lecours à son fils Michel Lecours à condition qu'il la nourrira et entretiendra jusqu'à sa mort et prendra soin de ses frères et soeurs jusqu'à l'âge de seize ans.

4 septembre 1707 — Ordonnance qui permet aux petits-enfants de la veuve Louise Chevalier de renoncer à sa succession.

8 septembre 1707 — Ordonnance qui oblige tous les habitants de la paroisse de la Chevrotière à travailler, aussitôt la récolte finie, au grand chemin le long du front de leurs terres à peine de trois livres d'amende pour chaque contrevenant. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 421.)

29 septembre 1707 — Ordonnance au sujet du moulin de la paroisse de Saint-Pierre et Saint-Paul de l'île et comté de Saint-Laurent dont Philippe Noel vient de se rendre adjudicataire.

1er octobre 1707 — Ordonnance qui ratifie un contrat de vente fait en 1694 par Pierre Dupré et Catherine Caron, sa femme, à Ange Dodier, leur gendre, et fait défense à ses beaux-frères, neveux et nièces de la troubler dans la jouissance des choses à lui vendues à peine de tous dépens, dommages et intérêts.

2 octobre 1707 — Ordonnance qui charge les nommés Côté et Paradis de faire le devis des ouvrages nécessaires au moulin de Saint-Pierre et Saint-Paul de l'île et comté de Sant-Laurent.

3 octobre 1707 — Ordonnance qui accorde au sieur Duplessis un délai de huitaine pour examiner les comptes de la Compagnie de la Colonie et former toutes les deman-

de qu'il voudra faire contre les arrêtés des dits comptes.

3 octobre 1707 — Ordonnance au sujet des marchandises de la Compagnie de la Colonie qui ont été cédées au sieur de Lamothe, commandant au fort Pontchartrain, de Détroit.

4 octobre 1707 — Ordonnance qui oblige le commis du trésorier de la marine à payer à la demoiselle de Rané le tiers des appointements dûs au sieur de Rané, son mari, en qualité de lieutenant, et ce nonobstant tous traités et cessions que le dit sieur de Rané pourrait avoir fait avec ses créanciers.

6 octobre 1707—Ordonnance en faveur de la dame de la Durantaye la jeune "laquelle est chargée de cinq enfants et grosse du sixième et qui est abandonnée de son mari qui est allé en flibuste" ; ordre au meunier de la Durantaye de délivrer à la dite dame de la Durantaye, chaque mois, pour sa subsistance et celle de sa famille, trois minots de blé ; ordre aussi aux habitants de la Durantaye qui sont établis depuis l'église jusqu'à la seigneurie de Berthier, de lui payer les rentes qu'ils doivent pour leurs concessions.

9 octobre 1707 — Ordonnance entre les sieurs Duplessis, Gaillard et Haimard au sujet de la succession de feu Aubert de la Chesnaye.

10 octobre 1707 — Ordonnance qui règle les contestations entre Guillaume Guion, Jean Toussaint Toupin et Jean Toupin, au sujet du partage de la succession de Marie Bourdon, leur mère et belle-mère.

11 octobre 1707 — Ordonnance qui permet aux marguilliers de Notre-Dame de Foy de faire assembler dimanche prochain, issue de messe paroissiale, tous les habitants

de la dite paroisse pour prendre connaissance des offres à eux faites par le sieur Pinguet de Vaucour.

14 octobre 1707 — Ordonnance qui commet messire Antoine-Denis Raudot pour régler les contestations qui sont entre la dame Montel et ses créanciers, les sieurs Plassan, Barbel, Florent de la Cetière, faisant pour la veuve Boutteville, la demoiselle Chambalon faisant pour son mari, Pierre Du Roy, Guillaume Fabas et le nommé Henry.

15 octobre 1707 — Prestation de serment par les sieurs Haimard et Gaillard.

15 octobre 1707 — Ordonnance qui décide que les marchandises de la Compagnie de la Colonie qui ont été remises au sieur de LaMothe seront estimées sur le pied des achats faits dans le pays suivant les factures portées sur les lieux.

16 octobre 1707 — Ordonnance qui taxe à trois livres, pour chacun, les visites faites par Guillaume Paradis et Jean Côté au moulin de la paroisse de Saint-Pierre et Saint-Paul, île et comté de Saint-Laurent.

16 octobre 1707 — Ordonnance qui déclare que les réparations au moulin de la paroisse de Saint-Pierre et Saint-Paul seront faites conformément au devis préparé par les sieurs Côté et Paradis et que Philippe Noël retiendra le prix de ces réparations sur les profits du dit moulin.

16 octobre 1707 — Ordonnance qui accorde à Louise Vidal séparation de biens avec son mari, Guillaume de Nevers et condamne ce dernier à lui payer la somme de quatre cents livres. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 137.)

16 octobre 1707 — Ordonnance entre M. Perrot, sei-

gneur d'Argentenay, et la femme Vedieu au sujet d'arrérages de rentes.

20 octobre 1707 — Ordonnance qui règle comment le pain bénit sera donné dans l'église de Notre-Dame de Foy : 1o.—Au seigneur ; 2o.—Au sieur de Villeray et à sa famille ; 3o. —A Jacques Pinguet de Vaucours et Pinguet de Targis, son frère et à leurs familles ; 4o. —Aux marguilliers ; 5o. —Au sieur de Louvière ; 6o. —Aux nommés Bonhomme et Maufet, etc., etc.

22 octobre 1707 — Ordonnance qui supprime la haute justice dans la seigneurie de Sillery et celle de fief dans la ville des Trois-Rivières. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 138.)

22 octobre 1707 — Ordonnance qui permet à Thérèse Migeon, femme du sieur de Beaujeu, lieutenant dans les troupe du détachement de la marine, de passer tous les actes d'accommodement qu'elle pourra faire avec le sieur de la Gauchetière, son frère, au sujet de la successon de son père le sieur Migeon, décédé.

28 octobre 1707 — Ordonnance qui décide que le compte-rendu des comptes de la Compagnie de la Colonie pour l'année 1706 demeurera comme il a été arrêté par les sieurs de Lotbinière, Pinard et Perthuis, et condamne le sieur Duplessis à payer à la dite compagnie la somme de 20,350 livres, 14 sols et 3 deniers.

3 novembre 1707 — Ordonnance qui permet à Charles Delaunay, tanneur à Montréal, d'avoir quatre garçons tanneurs et enjoint à Delaunay de fournir de bon cuir aux cordonniers à peine d'amende. (1)

5 novembre 1707 — Ordonnance qui oblige le sieur

(1) L'ordonnance du 20 juillet 1706 permettait à Delaunay d'employer trois garçons tanneurs et un apprenti.

Peire à faire juger au retour des vaisseaux de l'année prochaine la contestation qu'il a eue avec M. Champigny au sujet d'une lettre de change du 2 juillet 1702, sinon et à faute de ce dans le dit temps passé en vertu de la présente ordonnance et sans qu'il en soit besoin d'autre il sera condamné à payer au sieur de Monseignat, contrôleur de la marine, la somme de 8,250 livres monnaie de France.

6 novembre 1707 — Ordonnance qui décharge le sieur Pinaud, marchand à Québec, des droits réclamés par M. de Monseignat, directeur de la ferme du domaine, sur 173 peaux d'orignaux vertes et qui lui permet de les faire embarquer dans le vaisseau du roi le *Héros*.

9 novembre 1707 — Ordonnance qui reçoit le sieur Duplessis appelant au Conseil de Sa Majesté de l'ordonnance du 28 octobre 1707 et défend à M. de Monseignat de faire aucunes poursuites contre lui en donnant par lui la dame sa femme pour caution.

10 novembre 1701 — Commission au sieur Rivet pour faire les fonctions de greffier de la prévôté de Québec, à la place du sieur Florent de la Cetière, "interdit par ordre positif de Sa Majesté".

10 novembre 1707 — Ordonnance entre Philippe Peïre faisant pour Pierre Peire, son frère, et le sieur Dudouet au sujet d'une lettre de change du bureau des castors au montant de 2900 livres.

12 novembre 1707 — Ordonnance qui déclare que le castor saisi dans la maison du nommé Cadet demeurera confisqué pour en être donné un tiers au sieur Aubert comme dénonciateur, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Québec et l'autre tiers à Aubert et Compagnie.

17 novembre 1707 — Ordonnance qui décide que sur

l'amende de 1500 livres portée par le Conseil Supérieur contre le sieur Soumande il sera payé 150 livres aux sergents et soldats qui ont fait la capture et 112 livres au sieur d'Ailleboust de Coulonge qui commandait les sergents et soldats.

17 novembre 1707 — Ordonnance qui décide qu'on remettra à François Rose sa forge et les autres instruments nécessaires pour son métier qui lui ont été enlevés parce qu'on le soupçonnait de vouloir se retirer aux Outaouais avec le sieur Boudort.

18 novembre 1707 — Ordonnance qui condamne le sieur Pascaud à remettre entre les mains du sieur Duplessis la somme de 3000 livres, Sa Majesté ayant réduit à 3000 livres la somme de 6000 livres donnée par la Compagnie de la Colonie au sieur Pascaud pour le voyage qu'il a fait en France en 1705.

4 janvier 1708 — Ordonnance qui commet René de Lavoie, sergent de milice de la côte de Beaupré, pour signifier une ordonnance à Noël Simard et à Louis Gauthier, de la Petite-Rivière, dans l'affaire entre Ange Dodier, Pierre Simard dit Lambraise et Robert Dufour.

6 janvier 1708 — Ordonnance qui déclare Michel Dagneau, sieur de Douville, officier dans les troupes du détachement de la marine, noble et issu de noble race, et veut que lui et sa postérité jouiront de tous les privilèges accordés à la noblesse.

9 janvier 1708 — Ordonnance en faveur du sieur de Lestage pour ses appointements des trois derniers mois "pour le travail qu'il a fait continuellement pour la Compagnie de la Colonie."

19 janvier 1708 — Ordonnance entre Gabriel Beau-

dry dit Graveline et Claude Vendendaigne, au sujet d'une somme de 200 livres, balance du prix d'acquisition d'une habitation située dans la paroisse Saint-Laurent, île de Montréal.

21 janvier 1708 — Ordonnance qui défend à toutes personnes de mettre leurs chevaux au trot ou au galop, lorsqu'elles partiront de l'église, avant d'en être éloignées de dix arpents. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 421.)

25 janvier 1708 — Ordonnance qui établit Jean Truilly dit Lacombe boulanger aux Trois-Rivières.

26 janvier 1708 — Ordonnance entre Georges Marion, Charles de Villiers, comme procureur du sieur Olive, et Pierre Lefebvre, au sujet de l'habitation de Guillaume Marion située à Saint-Nicolas.

5 février 1708 — Ordonnance entre les sieurs Duplessis, de Lotbinière, Pinaud et Perthius, au sujet du compte de Etienne Guion, commis de la Compagnie de la Colonie.

8 février 1708 — Ordonnance qui permet à Bernard Chapelain de vendre l'habitation appartenant à Suzanne Chapelain, sa petite-fille, à Jacques Cayla, pour la somme de 90 livres.

18 février 1708 — Ordonnance qui oblige le sieur Barbel, curateur à la succession vacante du sieur Volant, de rendre compte de ses recouvrements dans huitaine.

19 février 1708 — Ordonnance en faveur de Marie-Louise Moreau, femme de Jean Ricard, contre les nommés Feuilleverte, Saint-Cyr, Adam et la dame de la Pérade qui l'ont traité avec violence.

3 mars 1708 — Ordonnance en faveur de Paul Perrot,

fermier de la terre de Deschambault, contre Pierre Dumas et le nommé Verro (Verreault), ses débiteurs.

6 mars 1708 — Ordonnance en faveur du sieur Gaillard, procureur du sieur de la Grange, contre Pierre Drouin, comme ayant épousé Louise Letourneau, veuve de Pierre Gagnon, pour une dette de 926 livres.

8 mars 1708—Ordonnance entre Guillaume Morel et Nicolas Denis au sujet du partage d'une habitation sise à Beaupré, paroisse Sainte-Anne.

9 mars 1708 — Ordonnance en faveur du sieur Levrard contre Jeanne Gauthier, femme de Gilles Masson, au sujet d'une terre située en la seigneurie de Gentilly.

11 mars 1708 — Ordonnance entre François Lareau et ses enfants au sujet d'une donation.

12 mars 1708 — Ordonnance en faveur de Jacques Therrien contre Pierre Therrien au sujet d'une donation qui lui a été faite par feu Pierre Therrien et Gabrielle Mignot, ses père et mère.

16 mars 1708 — Ordonnance qui fait défense à toutes personnes de quelque qualité et condition qu'elles soient de chasser ni de pêcher sur les grèves, îles et battures de la seigneurie de Beaupré sans la permission des MM. du séminaire de Québec à peine de 100 livres d'amende. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. II, p. 428.)

16 mars 1708 — Ordonnance qui condamne les habitants de la seigneurie de Beaupré à contribuer de leur travail conjointement avec les MM. du séminaire de Québec aux réparations des deux ponts qu'ils ont fait construire, l'un sur la rivière Blondel et l'autre sur la rivière Marsolet, lesquels sont dans le grand chemin qui va à la

paroisse Saint-Joachim et de là à la baie Saint-Paul. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 422.)

18 mars 1708 — Ordonnance en faveur du sieur Barbel, curateur à la succession vacante du feu sieur Nicolas Volant, contre M. de Lespinay, au nom et comme syndic des créanciers de la dite succession, et le sieur Haimard, faisant pour le sieur Guillimin.

22 mars 1708 — Ordonnance entre Noël Roullois, François Bonhomme et Catherine Bonhomme, femme de Sébastien Durbois, au sujet d'une donation faite par Guillaume Bonhomme et sa femme.

25 mars 1708 — Ordonnance au sujet d'une chanson "qui est un vrai libelle diffamatoire contre des personnes de Québec, lesquelles par leur conduite et par leur caractère ne devraient pas être exposées à des choses aussi mauvaises que celles que contient la dite chanson"; défense de composer ces sortes de chansons comme aussi de les chanter à peine de 50 livres d'amende et de la prison contre ceux qui ne seront pas en état de la payer.

26 mars 1708 — Ordonnance entre François Laroche et François Mercure, au sujet d'une habitation située à Bécancour.

4 avril 1708 — Ordonnance qui oblige le sieur de Lino de payer au sieur de Lestage la somme de 337 livres pour ses appointements comme employé de la Compagnie de la Colonie.

5 avril 1708 — Ordonnance entre Charlotte Moisan, femme de Jean Cotton, de présent au Nord, et Nicolas Bonhomme, au sujet d'une somme de 34 livres due sur une acquisition faite par le dit Bonhomme.

5 avril 1708 — Ordonnance qui commet les sieurs Pi-

naud et Perthuis pour examiner le travail fait par le sieur de Lestage au profit de la Compagnie de la Colonie.

5 avril 1708 — Ordonnance entre les sieurs Carcy, Haimard, Gaillard et Barbel.

13 avril 1708 — Ordonnance au sujet des chemins dans les seigneuries de Saint-Gabriel et de Saint-Ignace.

16 avril 1708 — Ordonnance entre Jean Dubois et Laurent Dubois au sujet d'un partage.

17 avril 1708 — Ordonnance au sujet des contestations entre Pierre Maheu, Charlotte Garnier, veuve de Charles Maheu, et Marie-Louise Garnier, veuve de Pierre Maheu, sur une donation consentie par le dit feu Pierre Maheu.

17 avril 1708 — Ordonnance au sujet d'une vente faite par Charles Mainville, en son nom et comme tuteur de ses enfants mineurs, à Richard Ossan.

17 avril 1708 — Ordonnance entre Joseph Collé et Marin Courtois au sujet d'une maison appartenant à Collé et que Courtois a presque détruite.

17 avril 1708 — Ordonnance au sujet de la donation consentie par la veuve Campagnard à Jean-Baptiste Desguelle, son gendre.

18 avril 1708—Ordonnance entre les sieurs de la Minotière fils et Robitaille au sujet d'un billet.

18 avril 1708 — Ordonnance portant que les charretiers de Québec tireront au sort pour savoir qui fournira un cheval attelé pour traîner le cadavre du nommé Guérin à la voierie.

18 avril 1708 — Ordonnance entre le marquis de Crisafy et le sieur Petit au sujet d'un billet de 1312 livres.

18 avril 1708 — Ordonnance qui homologue un traité

fait entre la veuve Jean-Baptiste Dubuc et ses enfants.

18 avril 1708 — Ordonnance entre Philippe Ancelin et le sieur Belleval au sujet d'une habitation sise en la paroisse de Saint-Jean, île et comté de Saint-Laurent.

18 avril 1708 — Ordonnance qui arrête que les lignes seront tirées entre la seigneurie des Grondines et la seigneurie de Sainte-Anne appartenant au sieur de la Pérade.

24 avril 1708—Ordonnance au profit du sieur Du Tisné, comme ayant épousé la veuve du sieur Peuvret, notaire, contre Louis Brossard, au sujet d'une somme de 161 livres due aux héritiers du feu sieur Peuvret.

28 avril 1708 — Ordonnance en faveur de Pierre Asselin, tuteur des enfants de Pierre Asselin et de Louise Boucher.

29 avril 1708 — Ordonnance entre Jean Giroux, tuteur des mineurs de Charles Maheu, et Paul Bélanger, tuteur des mineurs de Joseph Garnier, au sujet du partage d'une terre.

2 mai 1708 — Commission d'arpenteur pour Pierre Jeanson dit Lapalme, entrepreneur de bâtiments.

4 mai 1708 — Ordonnance entre le sieur LaJus, syndic des Pères Récollets de Québec, et le sieur de Mosny, tuteur des héritiers de Nicolas Pré, au sujet d'une somme de 50 livres léguée par le dit Pré aux Récollets pour faire dire cinquante messes pour le repos de son âme.

4 mai 1708 — Ordonnance qui oblige Joseph Gaulin à passer contrat de vente d'une habitation en l'île d'Orléans, paroisse Saint-François, en faveur de Charles Campagna.

4 mai 1708 — Ordonnance qui commet les sieurs Raimbault et Soumande pour, en qualité d'arbitres, régler les contestations qui sont entre les sieurs Desauniers, Desruisseaux et Martel, de Montréal.

8 mai 1708 — Ordonnance qui fait défense à tous de laisser aller leurs bestiaux et chevaux sur les fortifications de la ville de Québec à peine de dix livres d'amende; permission à tous de tuer les cochons qui se trouveront sur les fortifications. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 423.)

22 mai 1708 — Ordonnance qui décide que les lignes tirées au mois d'octobre dernier par M. de LaJoue entre les terres de Nicolas Lefrançois et Alexis Bélanger demeureront, et défense aux dits habitants de se troubler l'un l'autre. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 139.)

22 mai 1708 — Ordonnance au sujet du chemin du trait-quarré de Charlesbourg.

24 mai 1708 — Ordonnance qui condamne les habitants de la rivière Saint-Pierre jusques à Lachine y compris la Congrégation à travailler incessamment pour rétablir le pont de la rivière Saint-Pierre récemment détruit.

25 mai 1708 — Ordonnance entre le sieur Boucher, seigneur de Boucherville, et Pierre Larrivée, habitant de la dite seigneurie ; tous les habitants de Boucherville reçoivent ordre de planter et entretenir en bon état un poteau de huit pouces au moins en carré au pied de chacune de leurs bornes et suivant leur alignement. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 140.) (1)

---

(1) Ordonnance de Antoine-Denis Raudot.

26 mai 1708 — Ordonnance qui fait défense à toutes personnes de faire aucun commerce de marchandises avec les sauvages au bout de l'île de Montréal et dans toute l'étendue de Lachine à peine de confiscation des marchandises qui s'y trouveront propres et de trois cents livres d'amende contre ceux dans les maisons desquels elles se trouveront (1).

27 mai 1708 — Ordonnance entre Jeanne Perthuis, tant en son nom qu'en celui de Nicolas Desroches, son mari, et Laurent Archambault, tant en son nom qu'en celui de Catherine Marchand, sa femme, au sujet d'une transaction passée devant le notaire Senet et que Nicolas Desroches et Jeanne Perthuis déclarent leur avoir été arrachée sous de fausses représentations. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 141.) (1)

28 mai 1708 — Ordonnance qui fixe le parcours du chemin de la côte Saint-Léonard, près la Pointe-aux-Trembles de Montréal (1).

28 mai 1708 — Ordonnance qui condamne Françoise Louvain, veuve de .... Petois, à donner à sa belle-mère, Marguerite Petois, chaque année, douze minots de blé, cent-trente livres de lard et dix livres en argent (1).

29 mai 1708 — Ordonnance qui condamne Jean Tailleau dit Baron à raccommoder la grange et l'étable louées par lui à Jeanne Cusson, ainsi qu'il s'y était engagé par un bail reçu par le notaire Adhémar le 3 octobre 1704 (1).

29 mai 1708 — Ordonnance qui fait défense aux habitants de la Grande-Rivière, paroisse de Lachine, de passer dorénavant dans le chemin que Jean-Baptiste Ménard a fait sur sa terre pour son utilité (1).

---

(1) Ordonnance de Antoine-Denis Raudot.

29 mai 1708 — Ordonnance qui, à la demande de M. de Varennes, oblige les habitants de la Pointe-aux-Trembles de retirer incessamment leurs bestiaux des îles de Varennes. Si huit jours après la publication de la présente ordonnance il se trouve encore des bestiaux dans les îles de Varennes, leurs propriétaires seront condamnés à dix livres d'amende applicable au sieur de Varennes. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 423.) (1)

30 mai 1708 — Ordonnance entre la femme de Jacques Campeau et le sieur Caille, procureur du séminaire de Montréal, au sujet d'une sentence rendue en la juridiction de Montréal. Caille condamné à livrer à la femme Campeau, vis-à-vis sa porte, en la ville de Montréal, quinze cordes de bois franc (1).

1er juin 1708 — Ordonnance qui déclare que Jean-Baptiste Dubord et Pierre Oré, au nom et comme procureur de Charles Dubord, demeureront propriétaires de la terre que réclame le sieur Brisset dans l'île Dupas. Ils devront cependant payer 22 livres au dit Brisset et tenir feu et lieu (1).

2 juin 1708 — Ordonnance entre le sieur de Cabanac et la veuve Alexandre au sujet d'un chemin sur la seigneurie de Champlain pour aller au Petit Village et un autre chemin pour aller au moulin (1).

4 juin 1708 — Ordonnance qui décide que la terre et habitation réclamée par la veuve Campagnard restera en la possession de M. Dubreuil, huissier et notaire, de Québec, comme ayant épousé Marie-Anne Chevalier, et de Etienne Chevalier, tous deux héritiers et faisant pour les autres héritiers de défunt Etienne Chevalier.

---

(1) Ordonnance de Antoine-Denis Raudot.

4 juin 1708 — Ordonnance qui condamne Jean Vinet et sa femme à garantir Michel Longval fils du droit de retrait qu'ont leurs enfants sur la terre vendue par eux à Longval (1).

5 juin 1708 — Ordonnance entre Claude Thomas et Pierre Auclair au sujet d'une vente de terre. Le dit Thomas déclaré déchargé d'une rente de deux chapons à l'Hôtel-Dieu de Québec.

6 juin 1708 — Ordonnance entre Guillaume Morel et les mineurs Cliche au sujet d'une habitation située à la côte de Beaupré.

6 juin 1708 — Ordonnance qui fixe que le procès-verbal de Genaple de Bellefonds et de Haimard sera exécuté dans les difficultés mues entre le nommé Lecomte et les héritiers Huot, de L'Ange-Gardien.

6 juin 1708 — Ordonnance entre M. Bermen de la Martinière, lieutenant-général de Québec, et Ignace Bonhomme, en sa qualité de tuteur des enfants de Jean-Baptiste Leduc, au sujet de la vente d'une maison sise proche de la ville de Québec.

8 juin 1708 — Ordonnance qui porte défense aux habitants qui viennent vendre du poisson et autres denrées sur le marché de Québec de les étaler le long et proche des maisons, à peine de six livres d'amende applicable aux Soeurs de la Congrégation de cette ville. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 424.)

10 juin 1708 — Ordonnance qui permet à la veuve Griffard, de Beauport, de vendre les biens contenus en une

(1) Ordonnance de Antoine-Denis Raudot.

donation à elle faite le 3 septembre 1700 pour le prix en provenant être employé à sa subsistance.

10 juin 1708 — Ordonnance qui condamne les héritiers de Jean Forgues dit Mourongeau à payer au sieur Gaillard la somme de 256 livres restante de deux obligations et celle de 14 livres qu'il leur a avancées pour un acte de tutelle, le tout faisant ensemble 270 livres et les frais.

15 juin 1708 — Ordonnance qui maintient Michel Perrot dans la propriété et jouissance de l'habitation à lui donnée en échange par Louis Chedevergne dit Larose, en l'île qui est devant Bécancour, à la réserve de l'arpent et demi-quart d'arpent qui a été donné aux sauvages de la mission de Bécancour pour construire leur fort, et qui oblige le sieur de Bécancour de lui en donner un contrat de concession dans quinzaine. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 142.)

17 juin 1708 — Ordonnance entre la veuve du sieur de Verchères et le sieur et la dame Desjordy au sujet de la propriété de l'île aux Prunes et de l'île Longue.

19 juin 1708 — Ordonnance qui renvoie Guillaume Jourdain et le sieur Pinaud, procureur de Gilles Monleveau, lui-même cessionnaire du sieur de Blancheteau, devant le sieur Haimard, commis pour régler les comptes débattus entre eux.

20 juin 1708 — Ordonnance qui oblige les habitants de l'île aux Castors, seigneurie de Berthier-en-haut, à faire et entretenir une clôture bonne et solide de travers en travers la dite île moyennant quoi ils sont déchargés de la rente à laquelle ils sont obligés pour leur commune par leurs contrats de concession. Ils auront cependant le droit de jouir de la dite commune en commun avec les habitants

de Berthier. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 143.)

23 juin 1708 — Ordonnance entre la veuve Vandal et François Vandal, son fils, au sujet d'une habitation en la seigneurie de Neuville.

23 juin 1708 — Ordonnance entre le sieur de Monseignat, contrôleur de la marine, et le sieur Duplessis, agent de la Compagnie de la Colonie, au sujet de plusieurs sommes dont les directeurs de la dite compagnie se trouvent redevables au magasin du Roi.

23 juin 1708 — Ordonnance entre Louis Lagroix, mineur de vingt-un ans, et ses frères et soeurs au sujet d'une terre que le dit mineur vient d'acheter de Jean Oger, huissier, de Québec, et située dans la seigneurie de la Durantaye.

23 juin 1708 — Ordonnance qui oblige le sieur Haimard, syndic des créanciers de la succession Gobin, et Barbel, procureur du sieur Petit, héritier sous bénéfice d'inventaire, de construire un mur pour clore l'emplacement de la dite succession Gobin, voisin de l'emplacement de Guillaume Pagé, en la ville de Québec.

24 juin 1708 — Ordonnance qui donne acte à Jacques Parent du consentement donné par Michel Chevalier de ratifier un contrat intervenu entre lui et Noël Vachon pour la vente de sept pieds de terre.

30 juin 1708 — Ordonnance qui fixe qu'une terre en dispute dans la seigneurie de la Durantaye sera partagée en deux : une partie pour la veuve André Patry, remariée à Jean Costelette, et l'autre partie pour les enfants du dit feu André Patry et de sa veuve.

30 juin 1708 — Ordonnance qui homologue les conventions faites pour la vente des bancs de l'église de Saint-Joseph de la Pointe-de-Lévy et condamne tous les habitants concessionnaires des bancs dans la dite église de payer les rentes qu'ils doivent pour chacun d'iceux au plus tard à la Sainte-Anne de chacune année sinon sans que les marguilliers soient obligés de faire aucune poursuite contre eux ils pourront disposer des dits bancs en la manière accoutumée et faire toutes les poursuites nécessaires pour faire payer les arrérages qui seront dûs du passé. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. II, p. 429.)

3 juillet 1708 — Ordonnance pour les chemins du trait-quarré de Charlesbourg.

4 juillet 1708 — Ordonnance qui déclare que l'île Saint-Pierre demeurera en propriété au sieur de Salvaye en donnant par lui dans les îles à lui appartenantes aux sieurs Brisset et DuSablé la valeur de la dite île suivant l'estimation qui en sera faite par les sieurs Douville et Radisson.

6 juillet 1708 — Ordonnance qui permet à Laurent Levasseur, tuteur de sa fille mineure, Marie-Renée Levasseur, donataire de Louis Marchand, son oncle, de vendre une terre située dans la seigneurie de Beaumont afin de payer une somme de 486 livres que le sieur Marchand devait au Roi.

6 juillet 1708 — Ordonnance qui explique l'arrêt du Conseil d'Etat du Roi du 5 juin 1707 au sujet du castor.

14 juillet 1708—Ordonnance entre Jacques Rouillard, Mathurin Rouillard et François Chorel au sujet d'obligations contractées par les dits Rouillard.

18 juillet 1708 — Ordonnance entre Laurent Poiré et ses soeurs, de la côte de Lauzon, au sujet d'une donation consentie par Laurent Poiré père.

18 juillet 1708 — Ordonnance entre les notaires de Québec et le lieutenant-général de Québec au sujet des inventaires faits par ce dernier.

19 juillet 1708 — Ordonnance entre le sieur Aubert et les marchands de la colonie au sujet des marchandises étrangères.

20 juillet 1708 — Ordonnance entre Charles Amyot et Rosalie Duquet, sa femme, et Jean-Baptiste Maranda et Angélique Duquet, sa femme, au sujet du fief Duquet situé entre la seigneurie de Tilly et celle de la Pointe-au-Bouleau.

22 juillet 1708 — Ordonnance entre Paul Chalifour et ses cohéritiers au sujet de la succession de leur mère.

23 juillet 1708 — Ordonnance entre Robert Dufour et Ange Dodier au sujet d'une habitation située à Saint-Joachim.

23 juillet 1708 — Ordonnance qui, dans les contestations entre la dame de Verchères et le sieur Desjordy, décide que les deux îles, l'une appelée l'île aux Prunes et l'autre l'île Longue qui ne fait qu'une même île avec celle qu'on appelle l'île Lussier, demeureront en propriété à la dame veuve de Verchères, et que les trois îles qui sont au-dessus de l'île Longue demeureront aussi en propriété aux enfants de André Jarret. Défenses faites au sieur Desjordy de les y troubler.

29 juillet 1708 — Ordonnance qui ratifie un arrêté de comptes fait entre les sieurs Gaillard et Haimard, curateur

et syndic des créanciers du défunt sieur Aubert de la Chesnaye, et la demoiselle de Saint-Pierre.

31 juillet 1708 — Ordonnance qui donne acte à la veuve de Pierre Duchesne d'une donation faite à son fils, Jacques Duchesne.

31 juillet 1708 — Ordonnance entre Claude Carpentier et Louise Vachon, veuve Joseph Maillou, au sujet de la succession de Jacques Achon, père de la dite veuve.

7 août 1708 — Ordonnance entre la veuve Delisle, ses enfants et ses gendres, de la Pointe-aux-Trembles.

9 août 1708 — Ordonnance qui oblige le sieur Duplessis à rendre compte dans huitaine des affaires de la Compagnie de la Colonie.

18 août 1708 — Commission au sieur de Courval pour faire les fonctions de procureur du Roi de la prévôté des Trois-Rivières lorsque le sieur Godefroy de Tonnancour, revêtu de cette charge, fait celle de lieutenant-général.

18 août 1708 — Ordonnance qui permet au sieur Barbel de faire vendre les seigneuries de l'île Percée, de Madaouaska, de la Rivière-du-Loup et du Port-Joly ou Rivière-des-Trois-Saumons conjointement avec les biens situés dans l'étendue de la juridiction de la prévôté de Québec.

21 août 1708 — Ordonnance qui décide que l'arrêt du Conseil d'Etat du Roi, au sujet du castor, du 25 juin 1707, sera exécuté.

22 août 1708 — Ordonnance qui défend aux hommes et aux femmes qui vendent sur le marché de la place de la basse-ville de Québec d'étaler leurs marchandises à la porte de l'église Notre-Dame de la Victoire particulière-

ment pendant le service divin, à peine de dix livres d'amende contre chacun des contrevenants la dite amende applicable à l'église Notre-Dame de la Victoire. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 424.)

27 août 1708 — Ordonnance entre Pierre LeRoy et Jean Michaud, faisant tant pour eux que pour Pierre, Joseph et François Michaud, et le sieur Gaillard, comme curateur à la succession du défunt sieur Aubert de la Chesnaye, au sujet d'une pêche aux marsouins à la pointe du nord-est de la rivière du Loup.

28 août 1708 — Ordonnance entre le sieur Haimard, procureur du Roi, et le sieur Duplessis.

29 août 1708 — Ordonnance qui oblige le sieur Duplessis à rendre ses comptes.

18 septembre 1708 — Ordonnance entre les sieurs Coignet et Mosny au sujet du bail d'une maison située à Québec.

2 octobre 1708 — Ordonnance qui établit que le partage fait entre Etienne Fontaine et André Bernard subsistera.

2 octobre 1708 — Ordonnance pour les sieurs Pinaud et Perthuis au sujet des comptes du sieur Duplessis.

5 octobre 1708 — Ordonnance qui condamne le sieur de Hauteville à payer au sieur Dutoit la somme de 309 livres pour la pension de sa fille pendant cinq ans et une année d'habillements.

8 octobre 1708 — Ordonnance entre la veuve Loranger et la veuve Moreau au sujet d'une habitation à Batiscan.

9 octobre 1708 — Ordonnance entre le sieur Herbin, lieutenant des troupes, et le sieur Perthuis, tuteur de Louise Dumont, sa femme, encore mineure.

9 octobre 1708 — Ordonnance entre Paul Chalifour et Claude Chalifour au sujet d'un partage.

10 octobre 1708 — Ordonnance entre le sieur de Vincelotte, procureur des héritiers Grignon, et le sieur Bissot.

14 octobre 1708 — Ordonnance qui déclare mitoyen le mur qui sépare la maison des enfants du sieur Dombourg de celles des sieurs Gaillard et Pinaud ès-qualités, à Québec.

18 octobre 1708 — Commission d'arpenteur et mesureur pour le sieur de Couagne.

18 octobre 1708 — Commission d'arpenteur et mesureur pour le nommé Augé, maître-charpentier.

20 octobre 1708 — Ordonnance qui défend à tous les habitants de ce pays de mettre des attrapes sur d'autres terres que sur les leurs, permis à ceux qui en trouveront sur leurs terres de les détruire et de garder les animaux qui se trouveront pris. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. II, p. 268.)

21 octobre 1708 — Commission de notaire et huissier à Guillaume Barrette dit Courville pour la seigneurie de Laprairie.

22 octobre 1708 — Ordonnance entre MM. de Ramezay et Duplessis au sujet d'une quantité de castors gras.

22 octobre 1708 — Ordonnance qui homologue l'acte de tutelle de Dorothée Léonard, âgée de neuf ans, fille de feu Julien Léonard dit Dusablon. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 145.)

23 octobre 1708 — Ordonnance entre MM. Duplessis et de Ramezay au sujet de deux lettres de change.

23 octobre 1708 — Ordonnance qui fait défense à qui

que ce soit de rien étaler sur la grève de la basse-ville de Québec à l'exception de l'anguille, ni de vendre et acheter dans les canots. Toutes les denrées qui seront apportées à Québec les jours de marché seront aussitôt portées dans la place de la basse-ville. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 425.)

24 octobre 1708 — Ordonnance entre Charlotte Chrétien, veuve de Charles Denis de Vitré, conseiller au Conseil Supérieur, et Marie-Gabrielle Denis de Vitré, veuve Descayrac, née du premier mariage du sieur de Vitré et de Catherine de Lostelneau, au sujet de la succession du dit sieur de Vitré.

25 octobre 1708 — Ordonnance entre M. de la Cetière, procureur du sieur Duclos, et le sieur Decheneau, procureur du séminaire de Montréal, au sujet d'une habitation au coteau Saint-Pierre.

27 octobre 1708 — Ordonnance entre les sieurs de Lespinay, Guillaume et Barbel, au sujet de la succession de feu Nicolas Volant.

27 octobre 1708 — Ordonnance entre le sieur de Tonnancour et le sieur Pascaud, procureur du sieur Roullard, marchand de Larochelle, au sujet d'un arrêté de compte.

28 octobre 1708 — Ordonnance qui permet la vente d'une habitation appartenant aux héritiers de Charles Danault et de Marie Daubigny.

28 octobre 1708 — Ordonnance pour le sieur Barbel, au sujet d'une sentence arbitrale.

29 octobre 1708 — Ordonnance entre Hypolite Lehoux et le sieur Gaillard, procureur du sieur Berthelot, au sujet du domaine de la Sainte-Famille (île d'Orléans).

29 octobre 1708 — Ordonnance qui fait défense aux habitants de Saint-François de traiter avec les sauvages de la mission établie dans cette paroisse le blé-d'Inde provenant de leur récolte sous quelque prétexte que ce soit à peine de confiscation des marchandises qu'ils auront traitées et du blé-d'Inde qui sera vendu aux dits sauvages et de dix livres d'amende contre chacun des contrevenants.

30 octobre 1708 — Ordonnance entre Charles Couture et Jean Marsolet, au sujet de la vente d'une maison.

30 octobre 1708 — Ordonnance pour le sieur Rivet, procureur des MM. du séminaire de Montréal.

31 octobre 1708 — Ordonnance qui réunit au domaine du seigneur de Berthier les terres de ses censitaires qui ne tiennent point feu et lieu (LaGrandeur, Safa, Lavigne, Dutremble et Charon). (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 146.)

31 octobre 1708 — Ordonnance entre Geneviève Moreau, fille majeure, et Jean Baril, comme ayant épousé Elisabeth Gagnon, sa mère, au sujet d'un règlement de comptes.

2 novembre 1708 — Ordonnance qui condamne Robert Dufour à recevoir la somme de 160 livres de Pierre Dupré.

6 novembre 1708 — Ordonnance entre Marie Marin, veuve de Pierre Chagnon, et Jean Dauphin, son fils puiné, au sujet d'une donation.

21 novembre 1708 — Ordonnance entre Michel Moreau, premier marguillier de Notre-Dame de Foy, et Jacques Pinguet de Vaucour, Nicolas Pinguet Detargis et Joseph Pinguet de Saint-Jean, au sujet de la vente d'un terrain.

6 décembre 1708 — Ordonnance entre la veuve Descarreaux et Jacques Cayla, tailleur d'habits.

14 décembre 1708 — Ordonnance entre François Trepagny et le sieur Buisson, procureur du séminaire de Québec, au sujet de la construction d'un moulin à foulon, près de sa terre.

14 décembre 1708 — Ordonnance en faveur de la dame de Villemur au sujet de l'inventaire des biens de son beau-père, M. de Berthier.

14 décembre 1708 — Ordonnance qui fait défense aux Soeurs de la Congrégation de faire des voeux et qui déclare nuls ceux qu'elles feront à l'avenir. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. II, p. 268.)

14 décembre 1708 — Ordonnance qui fait défense aux Frères Hospitaliers de Montréal (Frères Charon) de faire des voeux et de porter l'habit uniforme. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. II, p. 269.)

16 décembre 1708 — Ordonnance entre le sieur Deschambault et la dame de Beaujeu, au sujet d'une pension de deux cents livres qu'il s'est engagé à lui payer.

18 décembre 1708 — Ordonnance entre le sieur Jean Petit, trésorier de la marine, et le sieur Claude-Charles DuTisné.

20 décembre 1708 — Ordonnance en faveur de Pierre Valade, tuteur des enfants mineurs de Jean Daigne, au sujet d'une habitation au bourg Royal.

CAHIER TROIS

11 janvier 1709 — Ordonnance qui déclare que la vente d'une terre faite par Jean-Baptiste Minet à François Larchevêque est nulle et que Blaise Belleau et Hélène Cadet, sa femme, resteront propriétaires de la dite terre à la charge par eux de payer à Larchevêque la somme de cinquante livres.

15 janvier 1709 — Ordonnance entre Georges Marion, comme ayant épousé Madeleine Demers, et les héritiers de défunt Jean Demers et de Jeanne Voidy, au sujet du partage de leur succession.

15 janvier 1709 — Ordonnance qui homologue un acte du 13 mars 1702 qui annule la donation faite par François Dumas à Louis Marceau.

19 janvier 1709 — Ordonnance qui déclare bonne et valable la donation faite par Thérèse Leblanc, veuve de Pierre Lavallée, à Pierre Lavallée, son fils, d'un arpent de terre à elle appartenante dans une habitation sise à Beauport.

20 janvier 1709 — Ordonnance qui décide que tous les biens de défunte Anne Multé, femme en premières noces de Jean Kercaminet et en secondes noces de Etienne Gauvin, tant meubles qu'immeubles, demeureront à Etienne Gauvin pour en être propriétaire incommutable à la charge qu'il paiera les dettes de sa succession et remplira les conditions de son testament.

22 janvier 1709 — Ordonnance entre M. de Monseignat, contrôleur de la marine et des fortificatitons, et

Elisabeth Barbe, veuve du sieur Hazeur, au sujet d'un billet de 17,125 livres.

4 février 1709 — Ordonnance qui décide que tous les biens délaissés par Jean Barret et Jeanne Mitouzet, sa femme, seront partagés par moitié dont l'une appartiendra aux enfants Barret pour être partagés également entre eux, et l'autre moitié aux enfants de Jeanne Mitouzet, tant du côté de Louis Guimont, son premier mari, que du côté du dit Barret.

5 février 1709 — Ordonnance qui condamne Claude Landry à *nettoyer* un arpent de terre pour David Létourneau, après les semences, pour le rembourser du blé et de la farine qu'il lui a fournis.

5 février 1709 — Ordonnance qui oblige les habitants de la Durantaye à bâtir un presbytère et un pont ; chaque habitant fournira de son travail à proportion de l'étendue du front de son habitation. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. II, p. 270.)

13 février 1709 — Ordonnance qui confirme un jugement rendu entre Pierre Courtant et Charles Picard par le sieur Côté, capitaine de milice à la Rivière-du-Sud ; Picard condamné à payer une gageure au sujet d'une course de chevaux.

17 février 1709 — Ordonnance qui permet à François Trepagny de bâtir un moulin à foulon sur un ruisseau joignant la terre de Etienne Content à la charge par Trepagny de payer à Content par chacun an trois livres de rente tant que le moulin subsistera en cet endroit.

20 février 1709 — Ordonnance qui condamne M. d'Ailleboust de Menthet, capitaine dans les troupes du

détachement de la marine, à payer 3,039 livres au sieur Duplessis, agent-général de la Compagnie de la Colonie.

23 février 1709 — Ordonnance entre la veuve Jacques Samson, de la côte de Lauzon, et Louis Guay, subrogé-tuteur de ses enfants mineurs.

26 février 1709 — Ordonnance entre Jean Brisset et les héritiers de Jean Morneau, premier mari de sa femme, Geneviève Trut.

28 février 1709 — Ordonnance entre Pierre Cailla, marguillier en charge de la paroisse de Champlain, et Pierre Proux au sujet du testament de Pierre Proux père.

28 février 1709 — Ordonnance entre Jean Jacot dit Beausoleil et Pierre Guyon, au sujet de la propriété d'un emplacement à Québec.

7 mars 1709 — Ordonnance entre Pierre Dufresne, Gabriel Rouleau, mari de Jeanne Dufresne, et les autres héritiers de Pierre Dufresne père.

12 mars 1709 — Ordonnance qui condamne Pierre et François Barette à payer à Martin Poulain et Jeanne Barette, sa femme, la somme de deux cents livres.

12 mars 1709 — Ordonnance qui renvoie Jean Boucher dit Belleville, tuteur des mineurs de Pierre Loiseau et de Geneviève Lemaître, de la demande par lui faite contre Jean Deblois, mari en secondes noces de la dite Geneviève Lemaître ; décide cependant que Deblois remettra les meubles mentionnés dans la demande de Boucher dit Belleville.

12 mars 1709 — Ordonnance qui oblige chaque habitant de toutes les côtes de ce pays de faire une clôture bonne et valable le long du front de son habitation. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. II, p. 270.)

12 mars 1709 — Ordonnance en faveur de Marguerite Heloy, veuve en premières noces de Jean Cosset et en secondes noces de Jean Collet, au sujet d'une habitation située à la Pointe-aux-Ecureuils.

15 mars 1709 — Ordonnance qui homologue un acte de donation de Marguerite Charpentier, épouse de Jean Février, en faveur de son petit-fils, René Auger.

15 mars 1709 — Ordonnance qui homologue la vente d'une portion de terre par Pierre Auger et Perrine Meunier, à leur fils René Auger.

15 mars 1709 — Ordonnance entre François Hamelin et Louis Hamelin.

16 mars 1709 — Ordonnance qui règle les difficultés entre Marguerite Heloy, veuve Jean Collet, et les héritiers du dit Collet.

16 mars 1709 — Ordonnance qui termine tous les procès entre la veuve Duchesnay et les héritiers de Jean Bredel dit Duchesnay.

17 mars 1709 — Ordonnance au sujet de la succession de Joseph-François Binet, premier mari de Marie-Françoise Vachon, femme de Jean de Lepinay.

18 mars 1709 — Ordonnance qui détermine la manière dont il faudra partager les biens de Jean Bredel dit Duchesnay entre la veuve Duchesnay et Marguerite Francoeur.

19 mars 1709 — Ordonnance qui valide l'abandon fait par Paul Lauzé, tuteur de Marie-Anne Ledoux, d'un emplacement situé au village de Saint-Bernard, à l'Hôpital-Général de Québec afin de payer la pension de la dite mineure.

20 mars 1709 — Ordonnance qui homologue un règlement de comptes entre les héritiers du sieur Hazeur et le sieur Normandin dit Sauvage, son commis et teneur de livres.

21 mars 1709 — Ordonnance entre les héritiers de Marie Lafaille, veuve de René Emond, et Pierre Fougère, au sujet d'une habitation achetée de la dite veuve.

22 mars 1709 — Commission de mesureur et arpenteur pour Pierre Pepin dit Laforce; ses vacations de chaque jour taxées à cinq livres du pays.

22 mars 1709 — Commission de geôlier des prisons de Montréal, en remplacement de Michel Lepailleur dit Laferté, pour Jean Meschin, huissier audiencier de la prévôté de Québec.

23 mars 1709 — Ordonnance qui déclare le testament de Jean Bredel dit Duchesnay nul et qui décide que les biens délaissés par lui appartiendront à Marguerite Francoeur.

25 mars 1709 — Commission de premier huissier audiencier à la prévôté de Québec pour Jean Congnet, huissier en la juridiction royale de Québec.

27 mars 1709 — Ordonnance qui décide que la terre appelée la terre du Passage qui est au nord-est de la rivière du Cap-Rouge demeurera à la dame DuTisné et à ses enfants en pleine propriété, en faisant jouir la veuve Harnois de 23 arpents de terre sis du côté du sieur de Maure au sud-est et au nord-est au delà du Cap-Rouge.

1er avril 1709 — Ordonnance qui permet la sortie de ce pays pour Plaisance du blé converti en biscuit ; permis aussi d'en faire sortir en farine ou en biscuit pour les

traites du bas du fleuve ; défense d'en faire sortir en farine ou en grains pour d'autres endroits à peine de confiscation.

2 avril 1709 — Ordonnance au sujet du chemin de Charlesbourg.

13 avril 1709 — Ordonnance qui bannit la fille Poitras du gouvernement de Québec à cause de son commerce scandaleux avec le nommé Delorme, meunier de la paroisse Notre-Dame de Foy, son cousin germain ; elle devra demeurer à Montréal ; défense d'en sortir à peine de prison ; défense au nommé Delorme de faire aucune démarche pour se rapprocher d'elle à peine aussi de prison.

13 avril 1709 — Ordonnance qui porte que tous les Panis et nègres qui ont été achetés et qui le seront dans la suite appartiendront en pleine propriété à ceux qui les ont achetés comme étant leurs esclaves ; défenses aux dits Panis et nègres de quitter leurs maîtres et à qui que ce soit de les débaucher sous peine de 50 livres d'amende. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. II, p. 271.)

16 avril 1709 — Ordonnance qui partage les biens de feu Claude Carpentier entre ses héritiers.

19 avril 1709 — Ordonnance qui condamne le sieur Gaillard, curateur à la succession du défunt sieur de la Chesnaye, le sieur Haimard, syndic des créanciers de la dite succession, et Pierre Petit, héritier bénéficiaire de défunt Jean Gobin, à payer à Jacques Couillard et à la veuve Dutartre chacun la somme de 300 livres suivant les termes d'une transaction passée le 16 octobre 1704.

19 avril 1709 — Ordonnance qui, du consentement des parties, réduit le loyer de la maison occupée par René

Bouchot et qui appartient ua sieur de la Minotière à la somme de 250 livres par an.

23 avril 1709 — Ordonnance qui donne acte à la veuve Valin d'une donation faite à François Valin, son fils, de partie d'une habitation sise à Champigny à la charge qu'elle jouira sa vie durant des choses par elle données.

25 avril 1709 — Ordonnance entre François Rondeau et Jean Rondeau au sujet du partage de la succession de la veuve Dubuc.

27 avril 1709 — Ordonnance qui permet au sieur Soulard de bâtir un mur sur sa propriété dans le Cul-de-Sac, à Québec.

27 avril 1709 — Ordonnance qui décide que les héritiers de feu Vincent Poirier rentreront en possession d'un emplacement situé près de Québec que le dit feu Poirier avait vendu à Pierre Leaumont, sieur de Beauregard.

6 mai 1709 — Ordonnance qui annule la vente d'une terre située à Bourg-la-Reine faite par les Pères Jésuites à Jean Poitevin faute par lui d'avoir payé les rentes. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 146.)

6 mai 1709 — Ordonnance en faveur de Geneviève Trottier, femme de Jean Rivard, au sujet d'une vente consentie par Catherine Saint-Père, veuve de Nicolas Rivard.

9 mai 1709 — Ordonnance qui déclare bon et valable le retrait d'une terre fait par Jacques Bédard sur Nicolas Ledoux dit Latreille pourvu qu'il paye au dit Ledoux dit Latreille une somme de 110 livres.

15 mai 1709 — Ordonnance qui fait défense au sieur Levasseur, ingénieur, de mettre d'autres inspecteurs sur les travaux de fortifications de Québec que les sieurs LeGardeur et DeCelles.

17 mai 1709 — Ordonnance entre les sieurs Soulard et Gaillard au sujet d'un mur mitoyen entre leurs propriétés à Québec.

21 mai 1709 — Ordonnance au sujet du trait-quarré de Charlesbourg.

24 mai 1709 — Ordonnance qui permet à André Bernard de donner l'arpent de terre qui lui reste à Marguerite Bernard, sa fille, qui est sur le point de se marier avec François Audet, à condition qu'ils prennent soin de lui sa vie durant.

25 mai 1709 — Ordonnance qui fixe que dans les seigneuries où les seigneurs résident et où il y a des juges, les juges de concert avec les seigneurs et quatre notables habitants qu'ils appelleront du nombre desquels sont les officiers de milice feront publier les défenses contre l'abandon des bêtes dans le temps qu'ils jugeront à propos ; à l'égard des seigneuries où il n'y a ni seigneurs ni juges résidants, les capitaines de côtes de concert avec les curés et quatre notables habitants règleront les défenses qu'il sera nécessaire de faire contre l'abandon des bêtes. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. II, p. 272.)

25 mai 1709 — Ordonnance qui fait défense à tous les habitants de Saint-Joseph de la Pointe-de-Lévy comme aussi à tous ceux des autres paroisses de faire travailler leurs harnais les dimanches et fêtes sans en avoir la permission de leur curé ; en cas de contravention, permis aux officiers de milice de saisir tous les effets qui seront chargés sur les dits harnais lesquels demeureront confisqués au profit des fabriques des paroisses où demeureront ceux à qui appartiendront les dits effets. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 426.)

29 mai 1709 — Ordonnance qui permet à Jacques Bédard, tuteur des mineurs de Vincent Beaumont, d'acheter une terre dans la paroisse de Charlesbourg, concession Saint-Joseph, pour le profit des dits mineurs.

31 mai 1709 — Ordonnance qui déboute le sieur Duplessis de sa requête présentée contre le sieur de Monseignat, contrôleur de la marine.

1er juin 1709 — Ordonnance qui, pour faire cesser les plaintes contre les ordonnances des 22 mai 1708, 3 juillet 1708, 2 et 22 mai 1709, décide que le trait-quarré de Charlesbourg sera partagé entre tous les habitants qui y ont intérêt suivant le plan préparé par le sieur Haimard, juge du lieu ; enjoint aux habitants de recevoir leurs parts ainsi qu'elles sont marquées par le dit plan, lesquelles seront réglées par le Père Rafeix et ensuite les clore à peine par eux d'être privés de la part qu'ils peuvent prétendre dans le dit trait-quarré sans aucune diminution de rente.

6 juin 1709 — Ordonnance qui donne acte à Pierre Constantin de la renonciation faite par le sieur Pinaud, syndic des créanciers du feu sieur Hazeur, et le sieur Mirambeau, procureur des enfants du feu sieur Hazeur, à la société qui existait entre Constantin et le sieur Hazeur pour l'exploitation du Port à Choix, côte de Terre-Neuve ; permis à Constantin d'exploiter le dit poste pour son compte particulier ; décidé que tous les effets et ustensiles qui sont au Port à Choix et même une petite maison qui y est bâtie lui demeureront en entier à la charge par lui de payer aux sieurs Pinaud et Mirambeau au mois d'août de l'année prochaine la somme de 100 livres.

6 juin 1709 — Ordonnance qui fait défense à tous ceux

qui ont des chiens vicieux de les laisser aller à la campagne; en cas qu'ils se trouvent des moutons égorgés par les dits chiens les propriétaires seront tenus de rembourser les habitants qui auront perdu ces moutons. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 426.)

6 juin 1709 — Ordonnance entre Jean Lacombe, habitant de la Pointe-aux-Trembles, Catherine Moisan faisant pour Jean Archambault, et plusieurs habitants de la côte Saint-Léonard, au sujet d'un chemin ordonné par M. Raudot le 30 juin 1706 (1).

10 juin 1709 — Ordonnance qui confirme une sentence de saisie et exécution de meubles prise par le sieur Desjordy contre Paul Demarest et Marie Trudeau, sa femme (1).

10 juin 1709 — Ordonnance au sujet d'un nouveau chemin à Montréal (1).

10 juin 1709 — Ordonnance entre Jean-Baptiste Thouin, Pierre Morisset, la veuve Pierre Rivière et le sieur de Repentigny au sujet de l'alignement de leurs terres (1).

10 juin 1709 — Ordonnance qui bannit la veuve Mongeot de la ville de Montréal pour avoir vendu de la bière à un sauvage (1).

11 juin 1709 — Ordonnance entre Gilles Papin et René Fezeret au sujet d'un compte (1).

11 juin 1709 — Ordonnance qui oblige tous les habitants de Boucherville qui ont droit à la commune de la clore vis-à-vis la terre de Adrien Lamoureux ou de faire

(1) Ordonnance de Antoine-Denis Raudot.

garder leurs cochons en sorte qu'ils ne passent plus sur la terre du dit Lamoureux (1).

11 juin 1709 — Ordonnance entre les Dames Religieuses de l'Hôtel-Dieu de Montréal et les habitants de la côte Saint-Joseph (1).

11 juin 1709 — Ordonnance entre François Viger et Françoise Lamoureux, sa femme, Jean-Baptiste Lamoureux et Françoise Boivin, sa femme, au sujet d'un partage de terre dans l'île Sainte-Marguerite (1).

11 juin 1709 — Ordonnance entre Bernardin Cantara et Pierre Amant dit Jolicoeur au sujet d'un canal d'égouttement (1).

12 juin 1709 — Ordonnance qui fixe un nouveau chemin dans les côtes Sainte-Catherine et Saint-Laurent près Montréal (1).

12 juin 1709 — Ordonnance entre les héritiers de feu Louis Lepage et de Sébastienne Loignon au sujet d'une terre située en l'île et comté de Saint-Laurent.

13 juin 1709 — Ordonnance qui décrète que chaque habitant des côtes du gouvernement de Montréal ne pourra avoir plus de deux chevaux ou cavales et un poulain et ce à commencer après les semences de l'année 1710. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. II, p. 273.) (1)

13 juin 1709 — Ordonnance entre les héritiers de Etienne Benoît et Pierre Gourd, marié à Nicolle Chantoiseau, veuve du dit Benoît (1).

14 juin 1709 — Ordonnance qui décharge Louis Julliet de payer à Barbe Boisson, veuve de Gabriel Leset, sieur Duclos, la somme réclamée par elle, mais décide

(1) Ordonnance de Antoine-Denis Raudot.

qu'année par année il lui paiera cinquante livres à commencer de ce jour (1).

14 juin 1709 — Ordonnance qui déclare que les meubles de la succession de Pierre Ducharme appartiendront à Marie Baudriot, veuve de Pierre Ducharme père, sa mère, moyennant quoi elle sera tenue de payer les dettes mobilières de son fils jusqu'à concurrence du prix des dits meubles ; la terre sise à la Pointe-Saint-Charles provenante de la succession de Pierre Ducharme fils appartiendra à Claude Dudevoir et Angélique Ducharme, sa femme, et à Anne Mallet, faisant pour les mineurs d'elle et de Louis Ducharme (1).

14 juin 1709 — Ordonnance qui met au néant une sentence de la prévôté de Montréal et condamne Joseph Dumay, de la Prairie Saint-Lambert, à payer et livrer à Bastien Cholet dit Laviolette dix-huit minots de blé ; les Soeurs de la Congrégation condamnées à rendre et restituer à Joseph Dumay les dix-huit minots de blé qu'elles ont reçus de lui, sauf le recours des dites Soeurs contre Jacques Quissol dit Laramée (1).

14 juin 1709 — Commission de notaire et huissier à Etienne Jeannot pour exercer dans les seigneuries de la Grande-Anse, la Bouteillerie, Kamouraska, Rivière-du-Loup, Port-Joli.

15 juin 1709 — Ordonnance qui fixe que le sieur Pierre-Rodolphe Guibert de la Saudraye, curé de Boucherville, payera à Marie Godet, veuve de Charles de Couagne, tant en son nom que comme tutrice de ses enfants mineurs, une somme de cinq cents livres au moyen de quoi

(1) Ordonnance de Antoine-Denis Raudot.

il demeurera aux droits et hypothèques de la dite veuve de Couagne sur une terre et habitation située à Boucherville que Pierre Pichette dit Lamusette et sa femme, Catherine Durant, ont vendue à Marguerite Stebens, femme de Jacques de Noyon, par contrat du 24 août 1708 (1).

15 juin 1709 — Ordonnance qui renvoie, quitte et absous Vincent Lenoir, fondé de procuration des héritiers de Jacques Marchand, de la demande de Claude Caron sauf au dit Caron à se faire rembourser par les autres héritiers de feu Pierre Perthuis des parts et portions dont ils sont tenus par obligation du 24 juillet 1684 (1).

16 juin 1709 — Ordonnance qui confirme la concession que M. d'Auteuil, procureur-général du Conseil Souverain, a faite, le 15 juin 1688, à François Autin de six arpents de terre de front dans sa seigneurie de la Grande-Anse.

16 juin 1709 — Ordonnance entre le sieur Blondeau dit Lafranchise et la veuve Mallet au sujet des arrérages de rentes dues par elle sur un emplacement concédé à son mari par les Dames de l'Hôtel-Dieu de Québec sur la rue des Pauvres, à Québec.

18 juin 1709 — Ordonnance qui oblige les seigneurs à faire les chemins et les clôtures avec des fossés le long de leurs domaines. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. II, p. 430.)

19 juin 1709 — Ordonnance qui fait défense au sieur de la Pérade de faire aucunes poursuites au sujet d'un billet de dix-sept livres à lui consenti par Noël Trottier dit la Bissonnière, le dit billet n'ayant été signé que pour

---

(1) Ordonnance de Antoine-Denis Raudot.

éviter les violences dont Trottier de la Bissonnière était menacé par le sieur de la Pérade (1).

22 juin 1709 — Ordonnance qui condamne Pierre Drouin et Louise Letourneau, sa femme, à payer au sieur Gaillard, chargé de la procuration de Joseph Gagnon, la part qui lui revient comme héritier en partie de Dorothée Gagnon dans la somme de 4,500 livres.

29 juin 1709 — Ordonnance qui déclare nul le testament du marquis de Crisafi, chevalier de Saint-Louis, gouverneur des Trois-Rivières, et remet à François Trassane, fermier du domaine d'Occident, par droit d'aubaine, tous les biens délaissés dans ce pays par le dit marquis de Crisafy.

29 juin 1709 — Ordonnance qui décide que la terre de feu François Nault, de Deschambault, acquise pendant sa commuauté avec Marguerite Jobidon, appartiendra aux enfants de son premier mariage, et que les deux autres terres du dit Nault appartiendront à sa seconde femme, Marie-Thérèse Chaillé et à ses enfants.

9 juillet 1709 — Ordonnance qui casse Jean Meschin de la place de concierge des prisons de Montréal à cause de sa mauvaise conduite et qui remet dans la dite place le sieur Lepailleur dit Laferté qui en jouira en vertu de sa première commission.

21 juillet 1709 — Ordonnance qui permet aux nommés Chevalier et Vallée, "qui ont entrepris de fournir des bois pour l'artillerie", de les prendre partout où ils en trouveront, lequel bois sera payé aux propriétaires suivant le prix qui sera réglé par l'intendant.

---

(1) Ordonnance de Antoine-Denis Raudot.

22 juillet 1709 — Ordonnance qui décide que la terre que Jean Galeran Boucher, habitant de la Rivière-Ouelle, a vendu à François Aubert lui reviendra moyennant quoi la veuve de François Aubert et ses enfants demeureront quitte envers lui de tout ce qu'ils peuvent lui devoir.

23 juillet 1709 — Ordonnance qui porte ratification d'une transaction intervenue entre Agnès Guillemette, femme de Nicolas Maupas dit Saint-Hilaire, et André Bissonnet.

27 juillet 1709 — Ordonnance qui permet à Florent de la Cetière, huissier en la prévôté de Québec, poursuivant le décret des biens saisis sur la succession du défunt sieur Aubert, d'afficher de nouveau la vente aux enchères des dits biens pardevant Jean-François Hazeur, avocat en Parlement, commis pour connaître de toutes les affaires du décret en question, au lieu et place du sieur Genaple, dangereusement malade.

27 juillet 1709 — Ordonnance entre le sieur Hazeur fils et le sieur Pinaud, syndic des créanciers du feu sieur Hazeur père.

28 juillet 1709 — Prestation de serment par Jean-François Hazeur, commis pour connaître de toutes les affaires concernant le décret des biens du feu sieur Aubert de la Chesnaye.

28 juillet 1709 — Ordonnance entre le sieur Petit, trésorier de la marine, et le sieur Pinaud, syndic des créanciers de défunt sieur Hazeur.

29 juillet 1709 — Ordonnance entre Mathurin Belouard et Marguerite Pollet, sa femme, et Pierre Côté, tuteur de Marie-Madeleine Belouard, au sujet d'une donation.

29 juillet 1709 — Ordonnance qui déclare la donation faite par Mathurin Belouard à Mathieu Belouard, son fils, le 20 octobre 1707, nulle et résolue et en conséquence décide que le dit Mathurin Belouard rentrera dans la part de l'habitation par lui donnée à Mathieu Belouard, son fils, et reprendra tous les effets qui y sont contenus et aussi les meubles qu'il prouvera lui avoir appartenu lors de la dite donation.

31 juillet 1709 — Ordonnance qui déclare que tous les biens qui appartenaient à Pierre Tremblay fils dans la succession de Marie-Madeleine Simard, sa mère, reviendront à Pierre Tremblay, son père, en payant par lui à son fils ou à ses héritiers en cas de mort la somme de 385 livres.

13 août 1709 — Ordonnance qui oblige les habitants de Québec et des côtes circonvoisines qui ont chez eux des boulets de canon ronds et à deux têtes qui appartiennent à Sa Majesté et dont ils se sont indûment emparés de les faire porter incessamment dans la cour du château Saint-Louis à Québec, les dits boulets étant présentement nécessaires pour la défense de Québec contre l'attaque dont elle est menacée par les Anglais.

20 août 1709 — Ordonnance qui défend à toutes personnes d'aller chasser dans les terres ensemencées ainsi que dans les jardins de Québec, clos ou déclos, et même d'y aller prendre le gibier s'il y tombe. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 427.)

21 août 1709 — Ordonnance qui fait défense aux habitants de Québec d'employer à leur service particulier les matelots des bâtiments qui sont dans la rade de Québec, ces matelots étant présentement nécessaires pour travailler

aux fortifications de la ville menacée d'une attaque par les Anglais.

30 août 1709 — Ordonnance qui permet à Nicolas Rioux de continuer l'habitation qu'il a commencée dans la part qui lui reviendra de la seigneurie de Trois-Pistoles lorsque le partage en sera fait.

30 août 1709 — Ordonnance qui fait nouvelles défenses aux cabaretiers de Québec de vendre vin, eau-de-vie et autres boissons et de donner à boire chez eux après neuf heures du soir sonnées à peine de dix livres d'amende pour la première fois et de pareille amende et de prison pour la seconde.

31 août 1709 — Ordonnance qui condamne M. de Monseignat, directeur des fermes du Roi, à payer à Pierre Plassan, marchand à Québec, la somme de 127 livres, reliquat du compte de feu le marquis de Crisafy.

6 septembre 1709 — Ordonnance entre le Père Rafeix, procureur des Pères Jésuites, et le sieur Pinaud, syndic des créanciers du défunt sieur Hazeur.

27 septembre 1709 — Ordonnance qui fait défense à tous marchands de Québec de faire aucuns achats de blé nouveau ; défense aux meuniers de moudre du dit blé ; permis seulement aux boulangers d'acheter du blé nouveau pour la consommation des habitants de la ville ; défense d'en commercer pour en faire la sortie et même d'en faire du biscuit.

12 octobre 1709 — Commission de notaire à Québec et dans toute l'étendue du gouvernement de Québec pour le sieur Rivet, greffier par commission de la prévôté de Québec, à la place du sieur Genaple, décédé.

13 octobre 1709 — Ordonnance au sujet d'un règlement de comptes entre le sieur Duplessis, agent de la Compagnie de la Colonie ci-devant établie en ce pays, et le sieur Petit, trésorier de la marine.

15 octobre 1709 — Ordonnance qui fait défense à qui que ce soit tant marchands qu'autres personnes de faire aucuns amas de blé nouveau ni de farine tant dans leurs maisons que dans d'autres endroits au delà de la provision qui leur est nécessaire pour leur année.

19 octobre 1709 — Ordonnance qui autorise Marie Giguère, femme de Jean-Baptiste Patissier, qui l'a abandonnée et est fixé depuis plus de quinze ans chez les Outaouais, de transiger avec qui bon lui semblera soit pour ses droits dans la succession de son défunt père soit pour toute autre affaire, à la charge par elle de se faire assister dans chacune de ses transactions par le sieur Chabot, curé de Sainte-Anne.

20 octobre 1709 — Ordonnance entre Nicolas Bonhomme fils et les héritiers de feu Pierre Moisan au sujet d'une dette de 419 livres pour le prix d'une terre achetée de Jacques Renaud, beau-père des mineurs Michel et Etienne Moisan.

21 octobre 1709 — Ordonnance qui porte défense aux bouchers de saler aucune viande ni en boeuf ni en lard sans avoir permission de l'intendant, laquelle permission sera donnée seulement pour la subsistance des équipages des vaisseaux qui viendront en ce pays pour leur retour en Europe et pour en fournir aux traites d'en bas de cette colonie.

23 octobre 1709 — Ordonnance pour le paiement des charges indispensables du pays.

28 octobre 1709 — Ordonnance qui déclare que les trois pieds de terrain en dispute entre Pierre Tremblay et Joseph Roussiant demeureront en propriété à ce dernier moyennant quinze livres.

30 octobre 1709 — Ordonnance entre le sieur de Vincelotte, porteur de procurations des sieurs Dumoulin, Mercier, Neret, Gayot, intéressés dans le commerce du castor et l'armement du vaisseau l'*Africain,* et le sieur Plassan, chargé de la cargaison du dit bâtiment.

31 octobre 1709 — Commission de notaire et huissier à Guillaume Baret dit Courville, déjà notaire et huissier pour la seigneurie de la Madeleine, pour toutes les seigneuries de la côte du sud de l'île de Montréal où il n'y a pas de notaire ni huissier.

31 octobre 1709 — Ordonnance qui condamne Pierre Sylvestre à payer à Antoine Buisson et Isabelle Labadie, sa femme, la somme de 87 livres, dues sur une habitation qui appartient à Louis Sylvestre, premier mari de la dite Isabelle Labadie.

2 novembre 1709 — Ordonnance qui déboute le sieur Peire de sa réclamation de 498 livres pour primes d'assurance sur le castor contre le sieur Normandin dit Sauvage, syndic des créanciers du défunt sieur Hazeur.

3 novembre 1709 — Ordonnance qui déboute le sieur Normandin dit Sauvage, marchand à Québec, syndic des créanciers du défunt sieur Hazeur, de sa demande contre le sieur Pinaud, et qui règle que le dit Pinaud et tous ses associés jouiront de la ferme de Tadoussac aux clauses et conditions et pour le temps porté dans le bail à lui fait le 16 mars 1709.

5 novembre 1709 — Ordonnance qui décide que Char-

les Gautrot sera propriétaire incommutable d'une terre de quatre arpents située à la Rivière-du-Sud dépendante de la succession de feu son père, Jean Gautrot, et que les droits à lui appartenants dans la dite succession demeureront à sa mère Marie LeRoy remariée à Jean Fournier.

8 novembre 1709 — Ordonnance entre la marquise d'Aloigny et le sieur Aubert, agent des intéressés du castor, pour le loyer d'une maison.

11 novembre 1709 — Ordonnance qui décide que la terre et seigneurie de Berthier-en-haut demeurera en entier à la dame Berthier de Villemur pour en être propriétaire incommutable et en disposer comme bon lui semblera quand elle aura atteint l'âge de majorité, à condition toutefois qu'elle paie aux quatre héritiers du sieur Berthier chacun la somme de 250 livres.

16 novembre 1709 — Commission de subdélégué de l'intendant à Montréal "pour le fait de la justice" à M. Raimbault, procureur du Roi de la juridiction de Montréal.

16 novembre 1709 — Ordonnance qui défend la sortie du blé en farine jusqu'après les récoltes prochaines ; permis toutefois d'en faire sortir en biscuit pour Plaisance ; ne sont point comprises dans cette défense les traites du bas du fleuve pour lesquelles il sera permis à ceux qui les exploitent d'en faire sortir en grain ou converti en biscuit.

16 novembre 1709 — Ordonnance qui oblige les habitants du gouvernement de Montréal à amener sur le lieu le plus tôt que faire se pourra la pierre et la chaux nécessaires pour la bâtisse en pierre du fort de Chambly ; ils devront aussi fournir et apporter à Chambly les poutres équarries et le bois nécessaires ; le sieur Daigremont

nommé pour faire la répartition des habitants obligés aux dits travaux dans les différentes côtes du gouvernement de Montréal.

17 novembre 1709 — Ordonnance qui permet à tous marchands, négociants et autres d'acheter des blés, et aux meuniers de moudre pour tous ceux qui en apporteront le blé en grain ou converti en farine.

18 novembre 1709—Ordonnance entre Nicolas Ledoux dit Latreille et Paul Lauzé au sujet d'une terre située à la côte Saint-Jacques.

20 novembre 1709 — Ordonnance qui oblige Pierre Glinel, Jean Glinel, Jean-Baptiste Glinel de fournir tout ce qui est nécessaire pour la subsistance de leur mère, la veuve Glinel.

25 novembre 1709 — Ordonnance qui décharge le sieur Riverin des intérêts qui lui sont réclamés par le sieur Grandmenil et condamne le dit Grandmenil à payer au sieur de Monseignat, contrôleur de la marine, les intérêts de la somme de 9,455 livres.

29 novembre 1709 — Ordonnance entre Guillaume Jourdain et le sieur Pinaud, commissaire du sieur Monoreau, marchand à Larochelle, cessionnaire de François Blancheteau, au sujet d'une dette de commerce.

1er décembre 1709 — Ordonnance qui décharge le sieur Louis Levrard, maître canonnier, de 114 livres de poudre fine volée avec effraction dans la citadelle du Cap aux Diamants.

1er décembre 1709 — Ordonnance entre Pierre Robitaille, habitant de Champigny, et le sieur DuTisné, seigneur du dit lieu, comme ayant épousé Marie-Anne de

Comporté, au sujet du billet de concession de la terre du dit Robitaille.

9 décembre 1709 — Ordonnance entre le sieur de Saint-Simon, procureur de la dame Desqueyrac, et Jacques Bernier au sujet du loyer de la maison occupée par le dit Bernier.

9 décembre 1709 — Ordonnance entre le sieur Desnoyers, garde des magasins, le sieur Normandin dit Sauvage et le sieur Congnet, huissier, au sujet de la vente d'un charois faite sur les sieurs Demeule, Bissot et de Rouvray.

13 décembre 1709 — Ordonnance qui oblige les habitants à baliser les chemins, le long de leurs terres respectives, depuis Québec jusqu'à Montréal. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 428.)

15 décembre 1709 — Ordonnance qui permet à Maurice Dery de faire venir devant le sieur Raimbault, subdélégué de l'intendant à Montréal, le Père Guillaume, récollet, pour déclarer qui l'a chargé de remettre un enfant bâtard au dit Déry avec promesse de lui payer cinquante livres par année pour le soin de l'enfant en question.

20 décembre 1709 — Ordonnance qui condamne le sieur Barbel, procureur de Pierre Petit, héritier du feu sieur Gobin, à remettre entre les mains du sieur Desnoyers, garde des magasins de Sa Majesté à Québec, la quantité de 7,660 livres de farine et la somme de 141 livres pour les effets fournis au sieur Aubert.

30 décembre 1709 — Ordonnance entre les sieurs Charles de Bermen, DuTisné, Duplessis, Riverin, Cheron, le Père Rafeix, Drouard, LaJus, créanciers de la succession du défunt sieur Hazeur, et les sieurs Normandin et Pinaud.

30 décembre 1709 — Ordonnance qui règle les contestations entre les héritiers de Jean Béland, de la Pointe-aux-Trembles de Montréal.

31 décembre 1709 — Ordonnance entre Ignace Gamelin, marchand à Montréal, procureur de Louis Landron, Dombourg, marchand à Québec, et la veuve de Couagne, au sujet d'un billet de cautionnement au montant de quatre mille livres.

CAHIER QUATRE

1er janvier 1710 — Ordonnance qui défend la sortie du blé en farine jusques après la récolte prochaine, temps auquel il en sera autrement ordonné; permis seulement d'en faire sortir converti en biscuit pour Plaisance.

8 janvier 1710 — Ordonnance qui décide que le sieur de la Pérade jouira des îles qui sont vis-à-vis de la seigneurie de Sainte-Anne (de la Pérade) ; Hilaire Bernard de Larivière commis pour tirer les lignes de la seigneurie de Sainte-Anne afin de régler les contestations entre les sieurs de la Pérade et Dorvilliers.

10 janvier 1710 — Ordonnance qui condamne Jean-Pierre Daubigny à payer au sieur d'Ailleboust des Musseaux six barriques de vin à raison de 206 livres la barrique.

10 janvier 1710 — Ordonnance qui condamne le sieur de Monseignat, directeur des Fermes du Roi en ce pays, à payer la somme de 89 livres à René Hubert, premier huissier au Conseil Supérieur, pour deux voyages qu'il a

faits aux Trois-Rivières au sujet de la succession de feu le marquis de Crisafy.

18 janvier 1710 — Ordonnance qui homologue un accord intervenu entre le sieur DuTisné, seigneur de Champigny, et Pierre Robitaille, au sujet des bornes de la terre que possède ce dernier dans la côte de Champigny (1).

26 janvier 1710 — Commission de concierge des prisons de Québec pour la veuve Genaple de Bellefonds, en remplacement de son mari, sous la caution de Joseph Genaple, son fils, qui demeure avec elle dans les dites prisons.

28 janvier 1710—Ordonnance qui approuve et accepte la donation faite par Léonard Faucher à Jean Faucher, son fils, d'une terre de deux arpents de front sise à la Pointe-aux-Trembles à la charge de loger, nourrir et entretenir le dit Léonard Faucher.

1er février 1710 — Ordonnance pour empêcher les amas de blé et en fixe le prix à trois livres le minot rendu à Québec.

3 février 1710 — Ordonnance qui permet à la veuve Romain Trepagny, du Château-Richer, de disposer du reste de son bien en faveur de François Trepagny, son fils, à la charge de loger, nourrir et entretenir la dite veuve sa vie durant.

5 février 1710 — Ordonnance qui déclare bon et valable l'abandon fait par Anne Badeau, femme de Nicolas Thibault, de sa terre à l'Hôpital-Général de Québec et approuve la vente de la dite terre par l'Hôpital-Général à Jacques Bédard.

(1) Ordonnance de Antoine-Denis Raudot.

8 février 1710 — Ordonnance qui approuve la donation faite par Antoine Toupin et Louise Cloutier, sa femme, à Antoine Toupin, leur fils.

9 février 1710 — Ordonnance qui reçoit le cautionnement du sieur Soulard, bourgeois et arquebusier du Roi à Québec, en faveur du sieur Florent de la Cetière.

11 février 1710 — Ordonnance qui homologue la quittance donnée par Antoine Girard au sieur Blondeau Lafranchise pour une condamnation portée contre lui par arrêt du Conseil Supérieur.

13 février 1710 — Ordonnance qui condamne Pierre Lessard à payer 81 livres au sieur Florent de la Cetière, chargé du recouvrement des dettes des successions de Daniel Bialle et de Alexandre Petit.

14 février 1710 — Ordonnance qui déclare que Jacques Voyer fils demeurera propriétaire de la terre qu'il a achetée de feu Jacques Renault à la côte de Maure et qui fait défense aux enfants du dit Renault de le troubler dans sa possession.

15 février 1710 — Ordonnance qui décharge le sieur de Lespinay de la qualité de syndic des créanciers de feu le sieur Volant.

15 février 1710 — Commission de troisième huissier au Conseil Supérieur pour le sieur Florent de la Cetière, notaire royal et huissier de la prévôté de Québec.

17 février 1710 — Ordonnance qui décharge Etienne Gauvin de la somme de 28 livres réclamée par le sieur DuTisné.

17 février 1710 — Ordonnance qui décharge Jacques Custeau, demeurant à Mousseau, ci-devant habitant de

Gaudarville, d'une somme de 130 livres réclamée par le sieur DuTisné, en sa qualité de tuteur des enfants de feu Alexandre Peuvret (1).

19 février 1710 — Ordonnance qui décide que la veuve Gautier demeurera séparée de Jean Hamon, son second mari, lequel lui donnera par chacun an jusqu'à sa mort la somme de 75 livres.

19 février 1710 — Ordonnance qui donne surséance à Etienne Gauvin jusqu'aux récoltes prochaines pour ce qu'il doit au sieur DuTisné.

22 février 1710 — Ordonnance qui déclare la donation faite par Jean Mourie et Marie Mignault, sa femme, à Pierre Gallien et à Marie Mourie, sa femme, bonne et valable et décide qu'ils resteront propriétaires de la terre donnée située en l'île d'Orléans, paroisse Saint-Jean.

22 février 1710 — Ordonnance entre Nicolas Meneteau et Pierre Leclerc au sujet de la vente d'une perche et demie de terre en la paroisse de Saint-Laurent.

23 février 1710 — Ordonnance qui déclare que Angélique Giroux demeurera séparée de Vincent Rodrigue, son mari, à cause des mauvais traitements qu'elle souffre de lui depuis trois ans, et qui condamne le dit Rodrigue à lui payer une pension alimentaire tant pour elle que pour son enfant. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. II, p. 431.)

5 mars 1710 — Ordonnance qui annule le contrat de vente d'une maison fait par Robert Choret à Claude Bernard.

5 mars 1710 — Ordonnance qui condamne Denis De-

(1) Ordonnance de Antoine-Denis Raudot.

seur dit Poitevin à payer à Robert Choret le loyer de la maison qu'il occupe.

7 mars 1710—Ordonnance au sujet d'un partage entre la veuve Duchêne et Jacques Duchêne, son fils.

8 mars 1710 — Ordonnance qui décide que Etienne Fréchette demeurera propriétaire de la terre et des meubles qu'il a eus de Hélène Gaudry, veuve de Pierre Boucher, à la charge de payer les créanciers de feu Pierre Boucher et de garder et entretenir la dite Hélène Gaudry.

9 mars 1710 — Ordonnance qui décide que la terre des mineurs Lemire actuellement en la possession de Jean Larche sera mise en partage. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. II, p. 274.)

12 mars 1710 — Ordonnance qui oblige les enfants et gendres de François Dussault et de Geneviève Mezeray de comparaître devant le sieur Basset pour délibérer ensemble sur les moyens les plus propres pour la subsistance de leur père et mère.

13 mars 1710 — Ordonnance qui établit Jean Belair comme troisième tanneur à Montréal ; défense aux deux autres tanneurs, Delaunay et Barsalou, de le troubler dans l'exercice de son métier.

13 mars 1710 — Ordonnance pour les enfants mineurs de feu Gabriel Gosselin et de Marie-Madeleine Pichette, remariée à Antoine Vignot.

18 mars 1710 — Ordonnance qui condamne les sieurs Peire et Macard à payer au sieur Leblond, curé de la Baie Saint-Paul, une somme de 297 livres pour effets fournis au capitaine Mounier et à l'équipage de la flûte *la Hollande,* naufragée.

18 mars 1710 — Ordonnance qui décide que toutes les terres en seigneurie qui se trouvent depuis la seigneurie de Pierre Dupré jusques à celle du sieur de Comporté appartiendront à l'avenir à Pierre Tremblay en payant par lui à Pierre Lessard la somme de 350 livres et à Charles Lessard celle de 300 livres.

18 mars 1710 — Ordonnance qui condamne Pierre Asselin, tuteur des mineurs de Pierre Asselin et de Louise Boucher, de payer à Nicolas Leblond la somme de 319 livres.

21 mars 1710 — Ordonnance qui donne acte à la veuve de Jean Hamel de la donation qu'elle fait à Jean Hamel, son fils, d'une terre en bois debout située à Sainte-Croix.

22 mars 1710 — Ordonnance qui fait itératives défenses à toutes personnes de causer dans les églises ou par d'autres manières de manquer au respect qu'elles doivent aux lieux saints ; ni de fumer à la porte ni auprès d'icelles ; défense de sortir à moins de grandes nécessités dans le temps que les curés font leurs prônes à peine de dix livres d'amende contre les contrevenants payable même par les pères de famille pour leurs enfants et aussi de prison en cas de récidive.

22 mars 1710 — Ordonnance qui ratifie la donation faite par François Dussault et Geneviève Mezeray à Denis Dussault, leur fils, moyennant qu'il se charge de les entretenir et nourrir pendant toute leur vie.

23 mars 1710 — Ordonnance qui permet au sieur Mounier de reprendre son Panis partout où il se trouvera ; défense à tous de le retirer ni cacher sous peine de cinquante livres d'amende, payable moitié à ceux qui le trouveront et moitié au Roi.

24 mars 1710 — Ordonnance entre François Vandal, Pierre Testu et sa femme, au sujet d'une obligation de 105 livres.

26 mars 1710 — Ordonnance qui ratifie un échange de terre fait par Joseph Baucher dit Morency, tuteur de Jean Chauret, mineur de 23 ans.

26 mars 1710 — Ordonnance qui règle qu'à l'avenir les baux judiciaires des biens de mineurs seront faits devant les juges seigneuriaux, lorsqu'ils tiendront leurs audiences. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 147.)

26 mars 1710 — Ordonnance qui donne acte à Louis Prat de sa déclaration qu'il abandonne sa boulangerie à Québec et qui commet François Rolland, qui a été onze ans boulanger dans les magasins du Roi, pour le remplacer comme maître-boulanger.

28 mars 1710 — Ordonnance qui homologue le procès-verbal d'alignement et partage de la seigneurie de Sainte-Anne fait par Hilaire Bernard de Larivière et défend au sieur Dorvilliers de troubler le sieur de la Pérade dans la possession de la dite seigneurie de Sainte-Anne.

28 mars 1710 — Ordonnance qui ratifie le bail à ferme consenti à Noël Marcoux des portions de terre appartenant aux enfants mineurs d'André Parent, de Beauport.

29 mars 1710 — Ordonnance qui modifie au profit du sieur Dorvilliers l'ordonnance rendue le 28 mars 1710 au sujet des bornes de la seigneurie de Sainte-Anne appartenant au sieur de la Pérade.

30 mars 1710 — Ordonnance entre le sieur Rocbert, garde-magasin du Roi à Montréal, comme étant aux droits

du sieur et de la dame Coulonge, et Charles Vallée, au sujet de la vente d'une terre à Beauport.

2 avril 1710 — Ordonnance qui décide que les terres qui sont au-dessus de l'habitation de Jean Rouillard de même que celles qui sont au-dessus de l'habitation de Jean Sédillot, demeureront au dit Rouillard à la charge par lui de payer les cens et rentes dont elles sont chargés et à la charge aussi de payer vingt livres au dit Sédillot.

6 avril 1710 — Ordonnance entre le Frère LeBled comme procureur des Pères Jésuites et Jean Hamel, Jean Larose, Noël Alain, Pierre Berthiaume, André Robitaille et la delle Chartrain, habitants de Sillery, au sujet des bornes des terres à eux concédées par les Pères Jésuites.

7 avril 1710 — Ordonnance entre Etienne Carbonneau, habitant de Saint-François, île d'Orléans, et Jacques Barbel, au sujet d'une obligation envers le héritiers Picard.

12 avril 1710 — Ordonnance qui autorise Alexandre Leneuf de Beaubassin, fils aîné du feu sieur Leneuf de la Vallière, major de Montréal, à donner quittance à M. de Monseignat, directeur des fermes du Domaine d'Occident, au nom de ses frères et soeurs, tous absents du pays, savoir le chevalier de la Vallière, enseigne dans les troupes, à Plaisance, île de Terre-Neuve ; Judith Leneuf, mariée au sieur de Villieu, de présent en France avec son mari ; Marguerite Leneuf, mariée au sieur de Falaise résidant à Port-Royal ; Barbe Leneuf, mariée au sieur Aubert du Forilon de présent en France ; Marie-Joseph Leneuf, épouse du sieur LeGardeur de Saint-Pierre, décédée.

12 avril 1710 — Ordonnance qui permet à Alexandre Leneuf de Beaubassin de prendre avec ses frères et soeurs la qualité d'héritiers de Michel Leneuf de la Vallière, leur

père, sans que la dite qualité puisse leur nuire ni préjudicier ni être tirée à conséquence contre eux par les créanciers du dit défunt Leneuf de la Vallière, leur père.

16 avril 1710 — Ordonnance qui oblige tous les habitants de la basse-ville de Québec de porter ou faire voiturer toutes leurs ordures, vidanges et démolitions dans l'emplacement du feu sieur Aubert de la Chesnaye dont on a tiré la terre pour faire des batteries.

24 avril 1710 — Ordonnance qui défend à Etienne Bouchard et Jacques Gagnon de tendre une pêche à marsouins vis-à-vis la terre de la veuve François Gauvin à la Rivière-Ouelle ; permission leur est cependant donnée de tendre vis-à-vis leurs terres, en sorte que la pêche que les sieurs Peire et Riverin tendront vis-à-vis de la terre de la dite veuve Gauvin n'en reçoive aucun préjudice.

24 avril 1710 — Ordonnance qui permet à Jean-Baptiste Leduc de vendre à Pierre Vallière une terre située à la côte Saint-Michel pour la somme de 500 livres dont partie sera payée aux mineurs de feu Jacques Gaudry.

28 avril 1710 — Ordonnance entre Antoine Paquet et François Paquet au sujet d'une terre située en la paroisse de Saint-Laurent, île d'Orléans.

1er mai 1710 — Ordonnance qui renouvelle les défenses déjà faites de charger sur aucuns bâtiments farine, viandes salées, tant boeuf que lard, etc., etc.

4 mai 1710 — Ordonnance qui permet aux maîtres de barques qui vont à Plaisance porter des effets pour le Roi de charger sur leurs barques un baril de farine.

6 mai 1710—Ordonnance qui permet à Denis Constantin d'établir une brasserie dans la ville de Québec.

11 mai 1710 — Commission au sieur Pinaud, marchand bourgeois à Québec, pour faire les recettes et recouvrements de tous les deniers provenant des impositions et des amendes, moyennant quoi il jouira de l'exemption de logement d'officiers et de gens de guerre comme en jouissait le sieur Bergeron, commis à cette charge, décédé.

16 mai 1710 — Ordonnance qui renvoie la plainte portée par Pierre Huot contre Guillaume Hébert dit Lecompte mais qui condamne cependant Hébert dit Lecompte à payer les pansements et médicaments de Pierre Huot.

20 mai 1710 — Ordonnance qui décide que la société faite entre les sieurs Peire et Hazeur, aux droits desquels est le sieur Riverin, avec Jacques Gagnon et autres pour la pêche aux marsouins à la pointe de la Rivière-Ouelle, sera continuée et exécutée entre eux aux clauses et conditions portées par leur acte de société.

24 mai 1710 — Ordonnance qui oblige toutes personnes de quelque qualité et condition qu'elles soient de se comporter dans les processions et autres cérémonies extérieures de l'Eglise avec beaucoup de respect ; défense de badiner ni de se faire niche les uns aux autres, même de causer ensemble pendant les dites processions.

1er juin 1710 — Ordonnance qui termine toutes les difficultés entre Noël Roullois et Agnès Bonhomme, sa femme, Nicolas Bonhomme, François Bonhomme, Mathurine-Joseph Bonhomme, femme de Jean-Baptiste Léonard dit Durbois, héritiers de Guillaume Bonhomme.

6 juin 1710 — Ordonnance qui permet à Jean Mignot, Louis Dubé, Jean Dechêne, Noël Pelletier, Jacques Bouët et François Autin, habitants de la Bouteillerie, d'établir une pêche aux marsouins à la Pointe-aux-Iroquois, et ap-

prouve la société qu'ils ont fait ensemble pour le temps de dix-neuf années. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 428.)

7 juin 1710—Ordonnance qui décide que les sieurs Riverin et Peire n'auront que le quart des huiles et peaux dans la société formée avec Jacques Gagnon et autres pour l'établissement d'une pêche aux marsouins à la Rivière-Ouelle.

13 juin 1710 — Ordonnance qui autorise Jean-Baptiste Laverdière, mineur de 18 ans, à s'engager pour trois ans à Charles Robitaille, moyennant sa nourriture et son entretien ; Robitaille habillera Laverdure tout en neuf cette année et à la fin de son engagement lui donnera un capot de masamet neuf, une veste de même étoffe, une culotte de peau, trois chemises, une paire de bas et une paire de souliers français ; de plus Robitaille lui apprendra autant qu'il sera en son pouvoir son métier de forgeron.

14 juin 1710 — Ordonnance qui, sur le procès-verbal de Hilaire Bernard de Larivière, décide que le nouveau chemin fait à la Sainte-Famille pour aller à Saint-François de l'île d'Orléans subsistera et qu'il aura dix-huit pieds de large ; défense de se servir de l'ancien chemin.

16 juin 1710 — Ordonnance pour le règlement des difficultés entre les héritiers de feu Nicolas Feuilleteau.

16 juin 1710 — Ordonnance qui règle la succession des père et mère de Louis et Alexis Lemieux : Louis Lemieux aura la terre du Cap Saint-Ignace et Alexis Lemieux celle de la Pointe-à-la-Caille, sans qu'il soit besoin d'en faire aucune estimation ni de se donner aucun retour.

22 juin 1710 — Ordonnance qui défend à toutes les

personnes qui vont à la chasse aux tourtes d'entrer dans les terres ensemencées de blé, pois et autres grains à peine de dix livres d'amende applicable aux fabriques des paroisses où le délit aura été commis et des dommages causés aux terres sur lesquelles on aura entré (1).

23 juin 1710 — Ordonnance qui fixe le nombre des cabaretiers à Montréal et qui réglemente le commerce des dits cabaretiers. (Publiée dans *Edits et Ordonances,* vol. III, p. 429.) (1)

23 juin 1710 — Ordonnance qui décide qu'à partir du 1er janvier 1711 l'île Ronde servira de commune aux habitants de Contrecoeur et que l'île aux Oignons et l'îlet adjacent appartiendront au sieur de LaCorne pour en disposer comme de bien à lui appartenant (1).

23 juin 1710 — Ordonnance qui fait défense aux habitants du bout de l'île de Montréal de donner de la bière aux sauvages "en assez grande quantité pour que cette boisson puisse les faire tomber en une espèce d'ivresse" (1).

25 juin 1710 — Ordonnance au sujet des prie-Dieu du lieutenant-général et du procureur du Roi dans l'église paroissiale de Montréal. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. II, p. 433) (1).

25 juin 1710 — Ordonnance qui déclare les parties non recevables en leurs demandes respectives dans l'affaire entre Claude Caron fils et les héritiers de Claude Caron père et de Madeleine Varennes (1).

25 juin 1710 — Ordonnance qui ratifie la vente d'une terre sise en l'île d'Orléans faite par Jean Guillemette à André Bissonnet.

---

(1) Ordonnance de Antoine-Denis Raudot.

25 juin 1710 — Ordonnance qui porte que les capitaines des côtes iront les premiers aux processions, après les marguilliers suivis des autres officiers de milice, et que le capitaine de la côte seul aura le pain bénit avant les autres habitants. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. II, p. 275.)

28 juin 1710 — Ordonnance qui fait défense aux habitants de Verchères et de toutes les autres côtes du gouvernement de Montréal de laisser aller leurs chevaux et poulains dans les blés à peine de dix livres d'amende et qui leur enjoint de faire enferger leurs dits chevaux et poulains (1).

29 juin 1710 — Ordonnance qui condamne Jacques et Pierre Beauchamp à payer à Michel Taillon, habitant de l'île Jésus, chacun la somme de vingt livres, pour maltraitements, excès et voies de faits commis en sa personne (1).

29 juin 1710 — Ordonnance qui fait défense de laisser vaquer les cochons dans les rues de Montréal et ordonne de les tenir enfermés dans des endroits qui ne puissent produire aucune infection. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. II, p. 276.) (1)

29 juin 1710 — Commission de mesureur et arpenteur en ce pays pour Jean Boutin.

30 juin 1710 — Ordonnance qui permet à Pierre Garant de faire vendre une terre en la seigneurie de Beaumont qu'il a échangée avec Clément Dubois afin de régler une réclamation de Pierre Ruel.

30 juin 1710 — Ordonnance qui met à néant une sentence rendue par le sieur Deschambault le 20 décembre 1709 en faveur de Paul Descary contre Marie Gode, veuve

(1) Ordonnance de Antoine-Denis Raudot.

du sieur de Couagne, au sujet d'une barrique d'anguilles (1).

30 juin 1710 — Ordonnance qui décide que les marguilliers de Montréal se pourvoiront au Conseil Supérieur de Québec dans l'affaire qu'ils ont avec les officiers de la justice de Montréal au sujet des honneurs à leur rendre dans l'église paroissiale. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. II, p. 276.) (1)

1er juillet 1710 — Ordonnance qui règle les difficultés entre Jean Labadie, Nicolas Labadie, Pierre Labadie et François Sylvestre.

1er juillet 1710 — Ordonnance entre Antoine Buisson et Pierre Sylvestre au sujet d'une terre.

1er juillet 1710 — Ordonnance qui fait défense à tous chirurgiens de vaisseaux venant de France ou d'ailleurs ensemble à tous chirurgiens étrangers de quelques nations qu'ils soient autres que ceux qui sont établis dans les villes de ce pays et dans les côtes, de panser et médicamenter les malades sous quelque prétexte que ce soit sous peine de cinquante livres d'amende applicable aux Soeurs de la Congrégation de Québec et de confiscation des instruments et remèdes dont ils se trouveront saisis applicable au corps des chirurgiens et ce pour la première fois et de plus grosse peine en cas de récidive.

1er juillet 1710 — Ordonnance qui autorise Jacques Thuillier et Jeanne Bernard, sa femme, à faire abandon de leur terre, meubles, effets et bestiaux au profit de Pierre Desautels, leur gendre (1).

2 juillet 1710 — Ordonnance qui établit Joseph Guyon-Desprès, Paul Bouchard, Jean Brunet dit la Sa-

(1) Ordonnance de Antoine-Denis Raudot.

blonnière et Nicolas Lecours comme bouchers à Montréal et fait défense à tous autres de s'ingérer à tenir boucherie ni de vendre et débiter aucune viande en détail à peine de confiscation d'icelles et de cent livres d'amende, le tout applicable au profit des dits quatre bouchers (1).

3 juillet 1710 — Ordonnance qui défend à toutes personnes de rompre les clôtures, abattre ni ôter l'écorce aux arbres, à peine de dix livres d'amende. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. II, p. 434.) (1)

4 juillet 1710 — Ordonnance qui décharge Léon Girard d'une condamnation portée contre lui au profit de François Brunet dit Lafaye (1).

5 juillet 1710 — Commission d'arpenteur juré dans tout le gouvernement de Montréal pour Gilles Papin (1).

5 juillet 1710 — Ordonnance qui condamne Isabelle Moyen, veuve de Lambert Closse, vivant major de Montréal, à payer 126 livres à Antoine Adhémar, notaire et greffier de la juridiction royale de Montréal (1).

6 juillet 1710 — Ordonnance qui condamne M. de Ramezay, gouverneur de Montréal, de payer à la succession de feu le sieur d'Ailleboust de Menteht, capitaine dans les troupes du détachement de la marine, la somme de 1,419 livres et 15 sols (1).

6 juillet 1710 — Ordonnance qui fait défense au sieur de la Gorgendière de payer à M. Dupont de Neuville le loyer de la maison qu'il occupe ; il retiendra entre ses mains la somme de 500 livres, prix de son bail, sur laquelle somme il paiera par quartier aux Dames Ursulines la pension des demoiselles de Meloizes, petites-filles du sieur

(1) Ordonnance de Antoine-Denis Raudot.

Dupont, sur le pied que les autres pensionnaires payent et le surplus sera employé en hardes pour leur usage.

6 juillet 1710—Ordonnance qui règle le procès criminel intenté par Jean Gauthier dit Landreville contre Pierre et Isaac Brien dit Desrochers, frères, et Bernard Chaplain pour l'avoir battu et excédé de coups (1).

6 juillet 1710 — Ordonnance qui défend à tous les habitants du gouvernement de Montréal de laisser vaquer leurs chevaux l'hiver ; permission aux habitants qui en trouveront sur leurs terres de les tuer (1).

7 juillet 1710 — Ordonnance qui défend aux habitants de Lachine de sortir de l'église durant le prône ; défense de causer, badiner ni faire aucunes autres immodesties dans l'église pendant le service divin (1).

7 juillet 1710 — Ordonnance entre le sieur de Saint-Ours et les habitants de sa seigneurie de Saint-Ours au sujet des clôtures, de la commune, etc., etc. (1).

7 juillet 1710 — Ordonnance au sujet des *dalles* des maisons qui sont le long du chemin de la petite rivière de la ville de Montréal (1).

8 juillet 1710 — Ordonnance qui permet aux marchands et habitants de la ville de Montréal de faire publier et afficher l'ordonnance qui fait défense de traiter au bout de l'île de Montréal (1).

8 juillet 1710 — Ordonnance qui condamne le nommé Vallière à payer à Jean-Baptiste Leduc la somme de 170 livres.

9 juillet 1710 — Ordonnance entre la veuve DuSablé et le sieur Brisset, son beau-frère, seigneurs par moitié

(1) Ordonnance de Antoine-Denis Raudot.

de l'île Dupas, au sujet de l'alignement de l'île aux Vaches qui leur appartient aussi par moitié (1).

11 juillet 1710 — Ordonnance entre Paul Petit et la veuve Boudor au sujet d'un billet à ordre du sieur Cournoyer qu'elle a endossé (1).

11 juillet 1710 — Ordonnance qui permet l'insinuation d'une donation consentie par Pierre Retou, habitant de Batiscan, en faveur de Pierre Maugrain (1).

15 juillet 1710 — Ordonnance qui donne mainlevée au sieur Guillimin sur les marchandises saisies entre les mains des nommés Lafond, Desaunier et Neveu par le sieur Guenet, inspecteur pour la Compagnie des Castors.

19 juillet 1710 — Ordonnance qui fait défense à qui que ce soit d'embarquer sur les navires qui viennent dans la colonie des quarts de farine qui ne porteront pas les noms des marchands qui les auront fournis.

21 juillet 1710 — Ordonnance qui oblige tous les marchands et négociants qui ont des marchandises anglaises dans leurs magasins ou chez eux d'en faire la déclaration dans quinzaine au sieur Juchereau de Maur, agent en ce pays pour les intéressés en la Compagnie du Castor.

23 juillet 1710 — Ordonnance qui ratifie la concession d'une terre faite par la dame de Saint-Denis à Charles Duchêne dans la seigneurie de la Grande-Anse et décide que la dite terre demeurera en propriété au nommé Lizotte qui l'a achetée de Duchêne.

29 juillet 1710 — Ordonnance qui confirme un jugement rendu par M. de Tonnancour en faveur de Joseph

(1) Ordonnance de Antoine-Denis Raudot.

Beaudry dit Lamarche contre le sieur Chorel Dorvilliers.

2 août 1710 — Ordonnance qui donne acte à Jean Guevremont, habitant de Champlain, de sa déclaration qu'il a perdu dans un incendie 480 livres en cartes, et qui déclare qu'il sera fait droit à sa demande lorsque l'on fabriquera de nouvelles cartes pour retirer celles qui ont actuellement cours en ce pays.

4 août 1710 — Ordonnance qui condamne les sieurs Barbel et Peire, faisant pour les assureurs de la flûte *la Hollande,* naufragée, à payer à Louis Lepage la somme de 300 livres pour avoir rapporté à Québec les effets naufragés de la dite flûte qui se sont trouvés à la côte du sud.

4 août 1710 — Ordonnance qui oblige tous les habitants de ce pays de mettre des carcans à leurs cochons sinon et à faute de ce il sera permis à ceux qui trouveront des cochons dans leurs prairies et dans leurs grains de les tuer et de les garder. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. II, p. 277.)

5 août 1710 — Ordonnance qui décide que tous les biens appartenant à François Labadie et à Jeanne Hubert, sa femme, demeureront en propriété à Pierre Sylvestre aux clauses et conditions de la donation consentie en sa faveur par le dit Labadie et sa femme.

5 août 1710 — Ordonnance entre Louis Hamelin et François Hamelin au sujet du partage de la seigneurie des Grondines.

9 août 1710 — Ordonnance qui condamne Denis Brière à payer à Marguerite Guilbault, femme de Jacques Rousseau, la somme de 40 livres pour tous les droits qu'elle peut avoir dans la succession de sa mère, Françoise Bigot.

10 août 1710 — Ordonnance entre Marguerite Heloy, veuve en premières noces de Jean Cosset et en secondes noces de Jean Collet, et Jean Godin, au sujet d'une terre située à la Pointe-aux-Trembles.

14 août 1710 — Ordonnance qui fait expresse défense à toutes personnes d'acheter ni tirer des soldats aucuns habits et hardes ni autres choses directement ni indirectement à peine de rendre ce qu'elles auront acheté, et de 50 livres d'amende applicable moitié au dénonciateur et moitié aux Soeurs de la Congrégation de Québec.

14 août 1710 — Ordonnance qui met à néant une sentence du lieutenant-général de Montréal rendue le 24 juillet 1710 contre Henry Catin, maître-boucher, au profit des bouchers de la ville de Montréal (1).

16 août 1710 — Ordonnance qui oblige les habitants de Batiscan et ceux de toutes les autres côtes du pays d'attacher leurs chevaux à deux arpents de l'église lorsqu'ils viennent à cheval au service divin ; défense de les laisser vaquer et courir à peine de dix livres d'amende. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 430.)

17 août 1710 — Ordonnance entre Jean-Baptiste d'Ailleboust de Musseaux et Vital Caron au sujet d'un jugement de 4,100 livres obtenu par ce dernier contre le dit d'Ailleboust de Musseaux.

17 août 1710 — Commission de notaire royal pour Louis Pichet dans toute l'étendue de l'île et comté de Saint-Laurent.

18 août 1710 — Ordonnance qui déclare que les deux seigneuries sises aux Eboulements n'auront que deux

(1) Ordonnance de Antoine-Denis Raudot.

lieues de profondeur et demeureront bornées par la rivière du Gouffre; défense à Pierre Tremblay de travailler sur aucunes terres qui seront au delà des dites deux lieues à peine de perdre son travail lequel demeurera au profit de Sa Majesté.

24 août 1710 — Ordonnance qui défend aux sauvages de Bécancour et au sieur de Bécancour de troubler Michel Perrot, aux droits de Louis Chedevergne dit Larose, dans la propriété, possession et jouissance de sa terre. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 148.) (1)

27 août 1710 — Ordonnance qui permet aux sieurs Louis et Pierre Boissel, habitants de Beaumont, de payer entre les mains du sieur Peire le prix de la chandelle et du beurre qu'ils ont pris à bord de la flûte naufragée *la Hollande.*

30 août 1710 — Ordonnance qui ratifie l'adjudication faite à Jean Civadier d'une terre sise à Beaumont ci-devant appartenante à Clément Dubois à la charge par lui de payer les rentes qui sont dues sur cette terre au seigneur de Beaumont.

3 septembre 1710 — Ordonnance entre le sieur Mounier, ci-devant capitaine commandant la flûte *la Hollande,* et les sieurs Philippe Peire et Barbel, agissant pour les assureurs de la dite flûte.

4 septembre 1710 — Ordonnance qui décide qu'à l'avenir le sieur Constantin sera le seul cabaretier de Québec qui pourra débiter de la bière aux sauvages ; défense à tous autres cabaretiers, aubergistes et particuliers de

(1) Ordonnance de Antoine-Denis Raudot.

donner à boire aux sauvages à peine de cinquante livres d'amende.

7 septembre 1710 — Ordonnance qui condamne le sieur Noël à payer à la fabrique de la paroisse de Québec les arrérages de rente foncière qu'il lui doit sur un emplacement sis rue Mont-Carmel, à Québec, et décide que la dite fabrique reprendra l'emplacement en question à la charge par Noël de payer deux cents livres pour dédommagement.

18 septembre 1710 — Ordonnance qui défend à tous de porter ni jeter gravois, terres et immondices sur les grèves du port de Québec, depuis la maison du sieur de Senneville jusqu'au hangar du défunt sieur Hazeur, proche la fontaine Champlain, sous peine de dix livres d'amende. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 431.)

24 septembre 1710 — Commission au sieur Duplessis pour exercer la charge de trésorier de la marine pendant l'année 1711, le sieur Petit, trésorier, passant en France cette année.

30 septembre 1710 — Commission d'arpenteur et mesureur en ce pays pour Louis Quentin, habitant de L'Ange-Gardien.

30 septembre 1710 — Ordonnance qui adjuge la terre de la veuve Albert à la Pointe-de-Lévy à Jean Carrier pour trois ans moyennant la somme de 235 livres pour chacune d'icelles.

8 octobre 1710 — Ordonnance entre Louis Isabelle et Daniel Fregeau au sujet de la succession de Jacques Pauzé.

29 octobre 1710 — Ordonnance qui fait défense à toutes personnes de prendre les chevaux, canots ou voitures la nuit sans la permission de ceux à qui ils appartiennent. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 432.)

30 octobre 1710 — Ordonnance qui décide que le castor gras de l'ancienne Compagnie de la Colonie sera reçu au bureau du Castor à Québec.

31 octobre 1710 — Ordonnance qui permet au sieur Guenet, inspecteur des castors, de s'embarquer sur le navire *l'Afriquain* et le met sous la protection du Roi.

5 novembre 1710—Ordonnance qui commet le sieur de Grandmenil notaire aux Trois-Rivières, pour donner de la bière aux sauvages Abénakis, et le sieur Dubois pour en donner aux sauvages Algonquins ; défense à tous autres cabaretiers, bourgeois et habitants des Trois-Rivières de donner aucunes boissons aux sauvages à peine de cinquante livres d'amende.

6 novembre 1710 — Ordonnance qui permet au nommé (le nom en blanc) de tenir cabaret à l'extrémité de la ville de Montréal, du côté du nord-est, et ce pour la commodité des habitants qui logent dans cet endroit.

6 novembre 1710 — Ordonnance qui permet au nommé Lafleur de vendre de la bière et autres boissons aux Français de La Prairie de la Madeleine.

6 novembre 1710 — Commission d'armurier du Roi dans le magasin de Montréal pour le sieur Thivierge.

11 novembre 1710 — Ordonnance qui annule la vente faite par Joseph Gagnon à Michel Chartier d'une terre située dans le fief Saint-Luc appartenant à la delle Rageot

et en conséquence décide que le dit Gagnon reprendra sa terre pour en disposer ainsi que bon lui semblera.

12 novembre 1710 — Ordonnance entre Jacques Auvray, Martin Pire et Jacques Pire au sujet de la succession de Marie-Françoise Pire.

14 novembre 1710 — Ordonnance qui commet le nommé Saint-Aubin pour vendre et débiter seul de la bière aux sauvages, à Québec, à la place du nommé Constantin.

20 novembre 1710 — Ordonnance qui valide les paiements faits par Etienne Fréchette pour le profit des créanciers de défunt Pierre Boucher.

CAHIER CINQ

1er janvier 1711 — Commission de subdélégué de l'intendant à Québec puor Claude Bermen de la Martinière, premier conseiller au Conseil Supérieur.

16 janvier 1711 — Ordonnance qui ratifie un procès-verbal de séparation de terres entre Louis Guillet et François Rivard dit Lacoursière, habitants de Batiscan. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 150.)

30 janvier 1711 — Ordonnance qui permet à Jean Rodrigue et Anne LeRoy, sa femme, de faire une donation de leur terre et bestiaux à Jacques Rodrigue, leur fils, à la condition de les nourrir et entretenir leur vie durant.

2 février 1711 — Ordonnance qui valide le partage fait entre Louis Guillet et François Rivard dit Lacoursière.

6 février 1711 — Commission de subdélégué de l'intendant aux Trois-Rivières pour le sieur de Tonnancour, procureur du Roi.

14 février 1711 — Ordonnance entre le sieur de la Chevrotière, propriétaire de la seigneurie de la Chevrotière, et Louis Hamelin, seigneur en partie des Grondines, au sujet de mauvais traitements faits à la femme de ce dernier par le dit sieur de la Chevrotière.

19 février 1711 — Ordonnance qui permet au sieur de la Colombière, chargé du pouvoir de M. l'évêque de Québec, de faire exécuter aux dépens de Jacques Bédard, maître-charpentier, de Charlesbourg, les travaux de construction de deux ailes de l'Hôpital-Général de Québec que le dit Bédard s'était engagé à construire par contrat du 8 octobre 1709.

20 février 1711 — Ordonnance qui autorise le sieur Descormiers, curé missionnaire des paroisses de la Vieille-Lorette et Saint-Augustin, de recevoir les testaments des malades des dites deux paroisses quand il en sera requis. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. II, p. 278.)

21 février 1711 — Ordonnance qui règle la conduite que tiendra Joseph Lepage comme tuteur des enfants mineurs de son frère.

21 février 1711 — Ordonnance qui termine les contestations entre la veuve Maurice Crépeau et ses enfants au sujet d'une terre vendue à l'un d'eux, Maurice Crépeau.

27 février 1711 — Ordonnance qui défend à tous entrepreneurs de maisons et autres particuliers d'ouvrir aucunes carrières dans l'étendue de deux cents toises des fortifications de Québec et d'en ouvrir aucunes dans la

ville au dedans des fortifications si ce n'est celle qui se trouve sur le coteau, vis-à-vis du bastion Saint-Simon dont l'ouverture au lieu de préjudicier aux fortifications leur sera au contraire très utile. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. II, p. 279.)

7 mars 1711 — Ordonnance qui permet à Esprit Carbonneau de rentrer en possession et jouissance d'une terre qu'il avait vendue à Pierre Buteau.

8 mars 1711 — Ordonnance qui ratifie un marché verbal fait avec les sieurs Larche, LaGroix et Marcou pour fournir à Sa Majesté six cents pieux de onze pieds et demi de hauteur et depuis six pouces jusqu'à neuf pouces de diamètre en cèdre, en épinette et en sapin, pour les fortifications de Québec.

8 mars 1711 — Ordonnance qui oblige Marie-Madeleine Mezeret, veuve de Jean Toupin, à se pourvoir au départ des vaisseaux pour obtenir la ratification d'une concession d'une demi-lieue de terre de front sur deux lieues de profondeur à elle accordée le 20 janvier 1706 à prendre derrière la seigneurie de Belair. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 151.)

11 mars 1711 — Ordonnance qui valide le partage fait entre les héritiers Arrivé d'une terre sise en la paroisse de Saint-François et qui permet à François Arrivé, l'un d'eux, de vendre les trois arpents qui lui sont échus dont l'acquéreur paiera les rentes sur le même pied qu'il les a toujours payées sans que le seigneur puisse les augmenter sous le prétexte qu'on ne rapporte point le contrat de concession.

13 mars 1711 — Ordonnance en faveur de Joseph Lepage contre le nommé Martineau au sujet de l'adjudi-

cation d'un banc dans l'église paroissiale de Saint-François, île et comté de Saint-Laurent.

13 mars 1711—Ordonnance qui valide un accord fait pardevant M. Glandelet, vicaire-général de Québec, entre Michel Tremblay, François Bouchard et Antoine Bouchard, frères et beau-frère, "pour conserver la charité et union fraternelle qui a été ci-devant entre eux".

14 mars 1711 — Ordonnance qui permet à Michel Baugy, habitant de Beauport, de donner sa terre à son petit-fils, Pierre Parent fils, à la charge de le nourrir et entretenir, lui et sa femme, Madeleine Dubois, leur vie durant, et de certaines autres conditions.

14 mars 1711 — Commission de notaire à René Gaschet pour toute l'étendue de la seigneurie de Bellechasse.

14 mars 1711 — Ordonnance qui confirme la donation faite à Augustin Lacroix par François Lacroix et Anne Gagné, ses père et mère, d'une terre sise à Beaupré.

14 mars 1711 — Ordonnance au sujet des formalités qui doivent être observées dans les justices seigneuriales à l'égard des baux qu'on fait pour les biens des mineurs. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. II, p. 279.)

15 mars 1711 — Ordonnance qui décharge Pierre Parent et sa femme de la tutelle de Marguerite Chabot, leur nièce, qui établit Jean Chabot son tuteur et lui donne la jouissance de la terre de la dite mineure jusqu'au mois d'avril 1712.

23 mars 1711 — Ordonnance qui permet à François Vaillancourt, mineur de 24 ans, de vendre tous ses droits successifs de père et de mère pour s'en servir à l'établissement d'une terre à lui concédée dans la rivière Nicolet. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 152.)

28 mars 1711 — Ordonnance qui ratifie l'accord fait le 13 mars 1711 entre Michel Tremblay, François Bouchard et Antoine Bouchard.

31 mars 1711 — Ordonnance qui règle les difficultés survenues entre la veuve Laurent Migneron et Robert Dufour au sujet de la jouissance d'un jardin.

31 mars 1711 — Ordonnance qui porte règlement pour les sommes dues par Marguerite Chabot à sa mère, Marguerite Noël, veuve de François Chabot.

1er avril 1711 — Commission de notaire et huissier dans les côtes et seigneuries du gouvernement de Québec qui sont depuis la Pointe-de-Lévy jusqu'à Kamouraska pour Abel Michon, ci-devant notaire et huissier des seigneuries de Saint-Ours, Sorel et autres côtes.

13 avril 1711 — Procès-verbal signé par M. de Beaucours, faisant les fonctions d'ingénieur en ce pays, au sujet de l'alignement d'un emplacement en la ville de Montréal appartenant au nommé Crépeau, maître-brasseur.

21 avril 1711 — Ordonnance qui valide l'adjudication d'une maison située à Québec et qui déclare que Clément Langlois demeurera propriétaire incommutable de la dite maison sans qu'on puisse lui opposer le défaut de formalités.

22 avril 1711 — Ordonnance qui décide qu'une terre située à Beaumont et qui appartenait à défunt Zacharie Lisse ira à sa veuve Elisabeth Marandeau, et que l'autre terre du dit Lisse située à la Pointe-de-Lévy ira à ses enfants qui en feront le partage entre eux.

25 avril 1711 — Ordonnance qui déclare que la vente d'une terre située à Beauport faite par Toussaint Giroux

à Raphaël Giroux, son petit-fils, subsistera à la charge par lui de nourrir et entretenir le donateur jusqu'à son décès, de le faire inhumer, de prier Dieu pour lui et aussi de payer après son décès à chacun de ses enfants une somme de 106 livres et cinq sols.

29 avril 1711 — Ordonnance qui décharge Jacques Corriveau de la demande à lui faite par Jean Corriveau et Guillaume Corriveau, ses frères, au sujet de la terre sur laquelle il est établi dans la seigneurie de la Durantaye.

29 avril 1711 — Ordonnance qui permet au sieur de la Pérade de disposer de la ferme qu'il a en l'île Saint-Ignace et annule le bail ci-devant fait avec François Baribault.

1er mai 1711 — Ordonnance qui règle que la banlieue du fort de Chambly sera de 300 toises au-dessus et de 300 toises au-dessous du dit fort faisant en tout 600 toises de front sur le bord de la rivière de Richelieu sur 300 toises de profondeur sur deux lignes courantes de nord au sud qui seront terminées ou bornées à l'extrémité des dites 300 toises de profondeur est et ouest de 600 toises rencontrant les deux lignes nord et sud, lequel terrain appartiendra à Sa Majesté. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 153.)

1er mai 1711 — Commission d'arpenteur juré dans l'étendue du gouvernement des Trois-Rivières pour Jean-Baptiste Pottier, notaire et greffier en la juridiction de la ville des Trois-Rivières.

2 mai 1711 — Ordonnance qui homologue le testament de Denis Brière, reçu par le sieur Descormiers, missionnaire de L'Ancienne-Lorette, et qui en ordonne l'exécution. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 154.)

9 mai 1711 — Ordonnance qui homologue un procès-verbal de M. de Beaucours en date du 13 avril 1711 au sujet de l'alignement de l'emplacement du sieur Crépeau, à Montréal.

14 mai 1711 — Ordonnance qui permet au sieur Maillou, entrepreneur des fortifications de Québec, de démolir la maison ci-devant appelée *la Sénéchaussée,* située dans la place du château Saint-Louis à Québec.

29 mai 1711—Ordonnance qui porte que les deux chemins de la seigneurie de Batiscan, tant du côté du nord-est que du sud-ouest, subsisteront ainsi qu'ils sont.

30 mai 1711 — Ordonnance qui fait défense aux prisonniers anglais qui sont dans la ville de Québec de s'attrouper tant dans les rues que dans les maisons, de sortir des maisons de leurs maîtres après le soleil couché, de fumer ni porter du feu dans les rues, le tout à peine d'être mis dans les cachots et de 50 livres d'amende contre ceux qui les retireront chez eux ou leur donneront à boire ou à fumer.

31 mai 1711 — Ordonnance qui approuve et ratifie un échange de terres entre Jacques Parent et Charles Parent, frères.

1er juin 1711 — Ordonnance qui accorde défaut à Toussaint Giroux contre Thérèse Leblanc, et qui pour son profit décharge la terre qu'il a vendue à Raphaël Giroux, son petit-fils, de tous les droits, hypothèques et prétentions que la dite Leblanc pouvait avoir sur elle.

18 juin 1711 — Ordonnance qui porte que le testament de Marin Courtois en date du 3 septembre 1709 sera exécuté selon sa forme et teneur, déclare le prétendu codi-

cille du 24 avril 1711 nul et de nul effet, et décharge maître DuBreuil de l'exécution de ce codicille.

18 juin 1711 — Ordonnance qui décide que Gabriel Rouleau jouira de sa terre en l'île et comté de Saint-Laurent suivant les bornes qui ont été plantées par le sieur Larivière et en remboursant à Nicolas Baillargeon ses labeurs et les semences faites sur la dite terre.

22 juin 1711 — Ordonnance qui donne acte au sieur Levrard, maître-canonnier entretenu par Sa Majesté en ce pays, de l'abandon qui lui a été fait de l'île Madame par Jacques Asselin, tuteur de Pierre Ginchereau, et en conséquence déclare le contrat de vente du 1er juillet 1701 en faveur de Pierre Ginchereau père nul et révolu ce faisant que le sieur Levrard demeurera propriétaire de la dite île Madame pour en disposer comme bon lui semblera.

29 juin 1711 — Ordonnance entre le sieur Levrard tant pour lui que pour sa femme, Catherine-Angélique Becquet, et Luc Proteau et Pierre Masson, au sujet d'une concession faite par Gilles Masson dans la seigneurie de Saint-Pierre.

30 juin 1711 — Ordonnance qui porte que les particuliers de la paroisse de Saint-Laurent, île d'Orléans, dont les chevaux auront été pris et saisis sur les grèves des habitants de la paroisse Saint-Pierre seront tenus de les réclamer et retirer vingt-quatre heures après qu'ils en auront été avertis et de payer l'amende de cent sols portée par l'ordonnance du 23 juin ; à faute de les retirer dans le dit temps permis aux habitants de Saint-Pierre de faire vendre les dits chevaux à la porte de leur église pour être payés de la dite amende.

2 juillet 1711—Ordonnance qui porte que le sieur de la Chevrotière et Louis Hamelin jouiront de leurs seigneuries respectives de la Chevrotière et des Grondines au sens du procès-verbal d'alignement du 26 mars 1675.

2 juillet 1711—Ordonnance qui ratifie une donation faite à Jacques Regnault par Pierre Regnault, son père, de trois arpents de terre en la seigneurie des Grondines.

2 juillet 1711 — Commission à François Trotain de Saint-Servain pour faire les fonctions de notaire dans toute l'étendue de la seigneurie des Grondines comme il les fait dans celle de Batiscan.

2 juillet 1711 — Ordonnance qui ratifie la donation de tous leurs biens consentie par Etienne Magnan et Elisabeth Migneron à Etienne Magnan, leur fils, à la charge de les loger, nourrir et entretenir leur vie durant.

3 juillet 1711 — Commission de notaire en l'île et comté de Saint-Laurent pour Antoine-Olivier Quiniart déjà huissier en la dite île et comté.

20 juillet 1711 — Ordonnance qui autorise Julien Brousseau et Elisabeth Bédard, sa femme, à vendre à Rhéaume tous les droits qu'ils peuvent avoir dans la succession de feu Jacques Bédard.

22 juillet 1711 — Ordonnance qui porte que l'accord conclu le 3 juillet 1711 entre les sieurs de Lamothe et de LaForest sera exécuté pour ce qui regarde le commerce seulement du fort Pontchartrain du Détroit lequel demeurera au sieur de Lamothe aux conditions du dit accord ensemble la propriété des meubles et la jouissance des immeubles qui sont au dit fort Pontchartrain.

23 juillet 1711 — Ordonnance qui adjuge à tous les

héritiers Bédard la part qui appartient à Elisabeth Bédard en la succession de ses père et mère, Jacques Bédard et Isabelle Doucinel.

24 juillet 1711 — Commission de juge, notaire et arpenteur juré pour Alexandre Bourque dans toute l'étendue de la seigneurie des Mines, située au pays de l'Acadie.

28 juillet 1711 — Ordonnance qui maintient Gabriel Rouleau et Nicolas Baillargeon dans la jouissance de leurs terres suivant les bornes et alignements portés par un procès-verbal du sieur Quantin, juré-arpenteur.

3 août 1711 — Ordonnance qui condamne Robert Choret à payer la somme de trente-cinq livres à Charles Amyot.

5 août 1711 — Ordonnance qui autorise la donation faite par Pierre Gagné et Louise Faure à Louis-Augustin Gagné, leur fils, d'une terre de six arpents de front sur une lieue de profondeur située en la seigneurie de Lafresnaye.

8 octobre 1711 — Commission de trésorier de la marine en ce pays pour l'exercice de l'année 1712 en faveur du sieur Duplessis, à la place du sieur Petit.

9 octobre 1711 — Ordonnance qui accepte la dame Duplessis comme caution de son mari, le sieur Duplessis, pendant son exercice de trésorier pour l'année 1712.

31 octobre 1711 — Commission à M. Daigremont, subdélégué de l'intendant, pour faire toutes les fonctions attachées à l'intendance jusqu'à l'arrivée de M. Bégon, nommé intendant de ce pays.

1er novembre 1711—Ordonnance qui porte qu'il n'y aura qu'un boucher aux Trois-Rivières, lequel sera choisi

par le gouverneur, le lieutenant et le procureur du Roi de la juridiction de cette ville ; défense aux habitants des Trois-Rivières de vendre de la viande qu'ils n'en aient fait la préférence au boucher ; pareille défense aux bourgeois des Trois-Rivières d'acheter de la viande des habitants.

3 novembre 1711 — Ordonnance qui porte règlement des difficultés entre la veuve Aubert de la Chesnaye, Pierre Haimard, syndic des créanciers du feu sieur Aubert de la Chesnaye, et Jacques Barbel, procureur de Pierre Petit, héritier de Jean Gobin. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 155.)

6 novembre 1711 — Commission à M. Bermen de la Martinière, premier conseiller au Conseil Supérieur, pour faire les fonctions de subdélégué de l'intendant comme il les faisait ci-devant et ce jusqu'à l'arrivée de M. Bégon.

———:o§o:———

MICHEL BEGON

CAHIER SIX

29 janvier 1713 — Ordonnance qui permet à Joseph Normand de faire le métier de tanneur à Montréal aux conditions énoncées dans l'ordonnance de M. Raudot en date du 13 février 1707.

4 février 1713 — Ordonnance qui commet le sieur Dizy, juge de Champlain, pour juger les causes que pourra avoir Marin Richard dit Lavallée, habitant de la seigneurie des Grondines, où il n'y a pas de juge ; ordre aux parties défenderesses de procéder par devant le dit juge pourvu qu'elles ne soient que dans la distance de trois à quatre lieues de Champlain sauf l'appel par devant les juges ordinaires.

4 février 1713 — Ordonnance au sujet des chemins des seigneuries de la Pocatière et des Aulnaies.

5 février 1713 — Ordonnance entre Antoine Huppé Lagroix, faisant pour Françoise Leborgne, veuve de Robert Laberge, sa belle-mère, Guillaume Laberge, René Poupart dit Lafleur et Catherine Laberge, sa femme, au sujet d'une terre située à L'Ange-Gardien vendue par Robert Laberge à Nicolas Laberge.

8 février 1713 — Ordonnance entre Jean-Baptiste Lafrance et Marie Buisson, sa femme, et Jacques Houde, habitant de la seigneurie de la Bassinière, au sujet de la succession de feu Antoine Buisson.

22 février 1713 — Ordonnance qui porte que sur la somme de 27,039 livres provenant de la vente de la *Catherine,* prise par le *Postillon,* armé en course à Québec, capitaine de Renon, il sera pris les sommes nécessaires pour l'achat des vivres à envoyer à la Baie Verte tant pour la subsistance de l'équipage du *Postillon* que pour remettre aux habitants des Mines et de Beaubassin ce qu'ils ont fourni au dit équipage.

24 février 1713 — Ordonnance qui porte que le sieur de Monseignat, directeur des Fermes du Domaine, paiera à Jean Doucet, irlandais de nation, et à Anne Pinelle, sa femme, les cinquante livres de la gratification à eux accordée par Sa Majesté en faveur de leur mariage.

25 février 1713 — Ordonnance en faveur de M. de Monseignat, contrôleur de la marine, contre Antoine Puyperoux de Lafosse, au sujet d'une obligation de 2823 livres.

25 février 1713 — Ordonnance qui condamne Louis Jobidon, habitant de la côte de Beaupré, tuteur de Jean Bois, à payer une somme de 461 livres à Samuel Lecompte de la Vimaudière.

28 février 1713 — Ordonnance qui annule un bail à rente foncière de deux moulins, l'un à vent et l'autre à eau, construits sur la seigneurie de Neuville, consenti par Charles Robitaille, ayant les droits du sieur Dupont, à Thomas Jourdain, meunier.

6 mars 1713 — Ordonnance qui, pour éviter les contestations entre les habitants, règle que tous les bois nécessaires à la construction des ponts sur les rivières seront pris sur les terres les plus prochaines des dites rivières. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. II, p. 281.)

10 mars 1713 — Ordonnance qui commet le sieur de Requeleyne, curé de la Bouteillerie, pour régler les contestations entre Etienne Janneau et Jean Gagnon, habitants de la dite seigneurie, au sujet d'un chemin.

11 mars 1713 — Ordonnance qui exempte Louis Lefebvre Duchouquet, commis du grand-voyer à Montréal, du logement des gens de guerre, tutelle, curatelle et autres chargs publiques. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. II, p. 281.)

13 mars 1713 — Ordonnance qui enlève à Jacques Dubois le droit de vendre et débiter de la bière et du cidre aux sauvages algonquins allant et venant en la ville des Trois-Rivières et accorde ce privilège au sieur Godefroy de Saint-Paul.

15 mars 1713 — Ordonnance qui oblige tous les propriétaires de maisons et emplacements de la ville des Trois-Rivières de placer le long de la face de leurs maisons et emplacements, sur les rues, des pièces de bois équarries (trottoirs) sur lesquelles on puisse aller et venir facilement dans les dites rues. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 432.)

15 mars 1713 — Ordonnance qui défend au sieur Godefroy de Tonnancour, garde-magasin du Roi aux Trois-Rivières, de délivrer aux sauvages aucunes munitions de guerre ni autres marchandises des dits magasins.

18 mars 1713 — Ordonnance qui permet aux sieurs Rouer d'Artigny, Riverin et Peire de prendre aux endroits de la terre ferme non défrichés tout le bois qui leur sera nécessaire pour la pêche aux marsouins qu'ils ont établie aux îles de Kamouraska.

21 mars 1713 — Ordonnance qui commet le sieur Dizy, juge de Champlain, pour régler les difficultés entre Pierre Trottier Desauniers et Jacques Rouillard au sujet d'une dette de 28 livres.

24 mars 1713 — Ordonnance entre Philippe Noël, Pierre Noël et Jean-Baptiste Charon au sujet des réparations faites par ces derniers au moulin de Saint-Pierre, île et comté de Saint-Laurent.

27 mars 1713 — Ordonnance qui condamne les nommés Grégoire, Eustache Durbois, la veuve Petitclair, Lafontaine, la veuve Roulois, la veuve Lapointe, Laurent Roy et Jacques Larchevêque à payer à Louis Gautier, capitaine de milice du Cap-Rouge et marguillier de Notre-Dame de Foy, les dîmes qu'ils doivent à la dite église pour l'année 1712. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 158.)

27 mars 1713 — Ordonnance qui oblige les habitants de la Durantaye et de Beaumont, qui doivent des dîmes au Père Pierre Lepoivre, à les porter incessamment au presbytère de Beaumont. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. II, p. 434.)

12 avril 1713 — Ordonnance qui accorde au sieur Joustreau (Jutras?) le privilège de vendre et débiter de la bière et du cidre aux sauvages abénaquis allant et venant en la ville des Trois-Rivières ; défense à Etienne Veron de Grandmesnil, qui jouissait jusqu'ici de ce privilège, de vendre aux Abénaquis à peine de cinquante livres d'amende.

17 avril 1713 — Ordonnance qui fait défense aux habitants de Québec de laisser aller leurs chevaux et bestiaux sur les fortifications de la ville ; permis aux sentinelles

de tuer les cochons ; défense aussi d'enlever les pieux et de dégrader les fortifications de quelque manière que ce soit.

18 avril 1713 — Ordonnance qui réunit au domaine de la seigneurie des Eboulements appartenant à Pierre Tremblay, six arpents de terre concédés à Louis Gaulin. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 159.)

7 mai 1713 — Ordonnance qui homologue un arrangement conclu entre Philippe Paquet et Nicolas Brosseau, son beau-frère, habitants de Charlesbourg.

27 mai 1713 — Ordonnance qui fait défense aux habitants des côtes de Lauzon et de Montapeine de mettre leur bois de corde dans l'anse où François Grenet exploite une pêche établie par le sieur Bissot de Vincennes.

2 juin 1713 — Ordonnance qui fait défense aux habitants de la paroisse du Cap-Santé de *barrer* les grands chemins qui passent le long de leurs terres à peine contre les contrevenants de dix livres d'amende.

6 juin 1713 — Ordonnance qui oblige le nommé Normandin, huissier en la juridiction des Trois-Rivières, de surseoir toutes poursuites jusqu'à nouvel ordre contre le sieur Perreault et sa femme.

7 juin 1713 — Ordonnance qui oblige le sieur de la Chevrotière de clore par moitié l'arpent de terre que Henry Germain lui a vendu dans la seigneurie de la Chevrotière, de manière que les bestiaux ne puissent porter dommage au dit Germain.

16 juin 1713 — Ordonnance qui oblige André Harnois, habitant de Saint-Augustin, de donner du *découvert* sur sa terre suivant les règlements rendus en sorte que

Pierre Constantin, son voisin, n'en souffre aucun dommage tant à ses bâtiments qu'à sa terre. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 160.)

16 juin 1713 — Commission de concierge des prisons des Trois-Rivières au sieur Pierre Poulin, notaire et greffier de cette juridiction, à la place de Jean-Baptiste Pottier, décédé.

24 juin 1713 — Ordonnance qui oblige les habitants de L'Ancienne-Lorette de réparer incessamment le grand chemin qui conduit de Champigny à la côte Saint-Michel.

24 juin 1713 — Ordonnance qui oblige les habitants de Saint-François et de Saint-Jean, paroisse de L'Ancienne-Lorette, de faire sans retardement le chemin marqué par l'ordonnance de M. Raudot du 7 août 1706.

7 juillet 1713 — Ordonnance qui oblige tous les habitants, depuis la rivière du Cap-Rouge jusqu'à celle de Dombourg (Pointe-aux-Trembles), de faire, chacun sur sa terre, le chemin de vingt-quatre pieds de large ordonné par M. Raudot, ainsi que les ponts sur les rivières, à peine de vingt livres d'amende. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 433.)

11 juillet 1713 — Ordonnance qui condamne François Barette et Louis Leloutre, chacun à cent livres d'amende applicable à l'église de Saint-Joachim pour avoir chassé sur les îlets dépendants de la seigneurie de Beaupré au mépris des ordonnances. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 160.)

11 juillet 1713 — Ordonnance qui fait défense à tous de chasser sur les terres du domaine du sieur de la Vérandrye sans sa permission à peine de cent livres d'amende et

de confiscation des armes de ceux qui seront trouvés chassant sur les dits lieux.

12 juillet 1713 — Ordonnance pour les chemins, les clôtures et les fossés des seigneuries de la Grande-Anse, de la Rivière-Ouelle et de Kamouraska. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 434.)

23 juillet 1713 — Ordonnance contre Antoine Lavallée, habitant de Saint-Laurent, qui, au mépris des ordonnances, a laissé errer sur les grèves de Saint-François une cavalle et son poulain.

3 août 1713 — Ordonnance qui accorde à Antoine Pinelle et Marguerite Bellemare, sa femme, la gratification de cinquante livres promise par Sa Majesté en faveur de leur mariage.

8 août 1713 — Ordonnance entre le sieur de Montbrun et les habitants de Boucherville au sujet de la garde des bestiaux dans la commune de la dite seigneurie.

8 août 1713 — Ordonnance qui oblige François Brunet, habitant des Grondines, à clore sa grange de manière que les bestiaux de Jean Choret et des autres habitants n'y puissent entrer ; faute par Brunet de clore la dite grange, permis à Choret de faire une clôture dont la dépense sera payée par Brunet.

22 août 1713 — Ordonnance qui oblige Mathurin Ouellet, la veuve Guillaume Paradis et Raymond Focas, habitants de Kamouraska, à payer la rente des bancs qu'ils occupent dans l'église de la dite paroisse ; faute de quoi les marguilliers de Kamouraska pourront faire enlever les dits bancs de l'église.

5 septembre 1713—Ordonnance entre Louis Landron, les sieurs Aubert, conseiller au Conseil Supérieur, Charles

Ferret, Joseph Fleury de la Gorgendière, Louis Aubert du Forillon, Henry Hiché, Etienne Mirambault, Louis Aubert de la Chesnaye, Pierre Plassan, au sujet de la cargaison du navire *la Manon.*

9 septembre 1713 — Ordonnance qui porte que chaque habitant de Boucherville contribuera à la reconstruction de l'église paroissiale en argent, en blé ou en travaux en proportion des terres qu'il possède dans la dite paroisse. (Publiée dans *Edits et Ordonnances*, vol. II, p. 435.)

11 novembre 1713 — Ordonnance qui enjoint aux habitants de Kamouraska qui laissent vaquer leurs chevaux et bestiaux sur les grèves de les retirer tous les soirs pour éviter les dommages. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. II, p. 282.)

14 novembre 1713 — Ordonnance en faveur de M. de Monseignat, contrôleur de la marine, contre le sieur Desrosiers qui s'est emparé des marchandises embarquées sur le vaisseau du Roi *le Héros* et destinées aux magasins du Roi à Québec.

16 novembre 1713 — Ordonnance pour l'adjudication au rabais des ouvrages de maçonnerie du nouveau Palais de Québec.

10 décembre 1713 — Ordonnance qui oblige tous les habitants des côtes des gouvernements de Québec, Trois-Rivières et Montréal de baliser les chemins d'hiver dans l'étendue de leurs terres. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 435.)

27 décembre 1713 — Ordonnance qui fait défense aux habitants de Québec d'abattre ni d'enlever aucuns bois sur les terres dont ils ne sont pas propriétaires. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. II, p. 436.)

1er janvier 1714 — Ordonnance qui fait savoir à tous que, le 4 janvier 1714, il sera procédé à l'adjudication au rabais des ouvrages de charpente à faire pour la construction du nouveau Palais à Québec suivant les mesures, plan, profils et estimation qui en seront donnés par le sieur de Beaucours, ingénieur du Roi en ce pays.

23 janvier 1714 — Ordonnance qui fait défense aux nommés Laramée, Marineau et Jean Parent, habitants du village de Beauport, de continuer à tenir cabaret et de vendre aucunes boissons même pour emporter chez les habitants à peine contre chacun des contrevenants de cinquante livres d'amende applicable à la fabrique de Beauport ; les dits Laramée, Marineau et Parent condamnés chacun en dix livres d'amende payable à la fabrique de Beauport pour les contraventions par eux faites aux ordonnances.

24 janvier 1714 — Ordonnance qui, à cause de la récolte peu abondante de l'année dernière et du danger que la récolte de cette année manque aussi, porte règlement sur les blés pour l'année 1714.

30 janvier 1714 — Ordonnance qui condamne Joseph Riverin, exécuteur testamentaire de Charlotte Clairambourg, veuve de Lucien Boutteville, à payer une somme de 42 livres et 19 sols au sieur DuTisné, enseigne d'une compagnie des troupes du détachement de la marine.

31 janvier 1714 — Ordonnance qui condamne le sieur Bouthillet à payer au sieur Constantin une somme de six cents livres pour une terre en la côte de Beaupré vendue par le dit Constantin à Antoine Darde et dont Bouthillet a la jouissance.

17 février 1714 — Ordonnance qui condamne Sébas-

tien Chancelier à payer 101 livres à François Brunet pour balance de compte.

28 février 1714 — Ordonnance qui porte ordre au sieur Raimbault de délivrer au sieur LaFosse une expédition d'une donation qui lui a été faite d'un emplacement et maison à Montréal, rue Chaouamégon, par Marie Bailly, sa belle-mère.

19 mars 1714 — Ordonnance qui fait défense à la femme du nommé Tapin et à toutes autres personnes de ne rien faire ni médire contre Nicolas-Jean Denis à peine de cinquante livres d'amende contre chacun des contrevenants applicable à la fabrique de la paroisse de Neuville.

20 mars 1714 — Ordonnance qui fait défense à tous d'abattre aucun bois sur les deux terres de Catherine Mignot, veuve Pierre Lemoine, à Batiscan, à peine de cinquante livres d'amende.

21 mars 1714 — Ordonnance qui commet Charles Tinon Desroches pour procéder à l'élection d'un tuteur et d'un subrogé-tuteur aux enfants mineurs de feu Pierre Villeneuve et de Louise Renard, de la côte de Maure, paroisse Saint-Augustin.

21 mars 1714 — Ordonnance entre le sieur de Monseignat, contrôleur de la marine, la veuve de la Magnière, armatrice du vaisseau du Roi *le Héros,* et les sieurs Houffiard, Mirambeau et Théophile Peclavé Desbois.

22 mars 1714 — Ordonnance qui fait défense à Pierre Bérubé, Jean Brisson, Joseph Lizot et Pierre Dancosse et à toutes autres personnes de troubler les sieurs Peire, Riverin, Gagnon et consorts dans l'exploitation de leurs pêches aux marsouins établies à la Rivière-Ouelle en faisant des feux de jour ou de nuit sur la devanture de la

terre de la veuve Gauvin à peine de cinquante livres d'amende applicable à la paroisse de la Rivière-Ouelle.

24 mars 1714 — Ordonnance qui déboute Louis Landron, procureur des intéressés en l'armement et cargaison du vaisseau du Roi *le Héros,* de ses demandes contre le sieur de Monseignat, contrôleur de la marine.

28 mars 1714 — Ordonnance qui oblige les habitants qui relèvent de l'arrière-fief du sieur Duchesnay en l'île et comté de Saint-Laurent de fournir à leur seigneur dans quinzaine copie des titres en vertu desquels ils possèdent leurs terres. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. II, p. 283.)

19 avril 1714 — Ordonnance qui déboute Théophile Peclavé Desbois de l'opposition par lui formée à la vente des effets saisis sur le vaisseau du Roi *le Héros.*

20 avril 1714 — Ordonnance qui porte défense à tous les habitants de Québec de laisser aller leurs bestiaux et chevaux sur les fortifications à peine de dix livres d'amende.

23 avril 1714 — Ordonnance qui oblige le sieur Jeannot, notaire royal à la Bouteillerie, de venir s'expliquer devant l'intendant sur les plaintes portées contre lui.

23 avril 1714 — Ordonnance qui condamne François Gauvin, Jean Gagnon et Pierre Dancosse à trente livres d'amende chacun pour s'être "attroupés les uns contre les autres".

27 avril 1714 — Commission de subdélégué de l'intendant à Québec pour Claude de Bermen de la Martinière, premier conseiller au Conseil Supérieur.

27 avril 1714 — Ordonnance qui décharge la succession

de feu Dominique Bergeron de la somme de 1642 livres que lui réclament les créanciers de la succession de feu Claude Pauperet.

15 mai 1714 — Commission de notaire dans toute la juridiction de Montréal pour Jean-Baptiste Adhémar, en remplacement de son père Antoine Adhémar, décédé.

20 mai 1714 — Ordonnance qui fait défense aux habitants de Laprairie de la Madeleine d'embarrasser la petite rivière qui donne l'eau au moulin à scier exploité par Jean-Baptiste Hervieux et François LeBert à peine de dix livres d'amende. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 161.)

24 mai 1714 — Ordonnance qui condamne les particuliers qui possèdent des terres le long d'un ruisseau sur lequel Jean-Baptiste Marette exploite un moulin à scier près de la ville de Montréal de faire chacun sur sa terre les travaux nécessaires pour nettoyer le ruisseau en question.

26 mai 1714 — Ordonnance qui décide que Jean Mandeville jouira seulement de quatre-vingts arpents de terre en superficie dans l'île aux Ours, seigneurie de Sorel, et que le sieur Richarville aura la jouissance du surplus.

26 mai 1714 — Ordonnance qui enjoint aux habitants des seigneuries de Laprairie de la Madeleine et de Saint-Lambert de ne point laisser leurs chevaux dans les communes sans être enfergés.

30 mai 1714 — Ordonnance entre Jacques Reguindeau et Louis Reguindeau, frères, tous deux habitants de Boucherville, au sujet d'une donation consentie par Joachim Reguindeau, leur père, en faveur de Louis Reguindeau.

3 juin 1714 — Ordonnance qui décide que les habitants

des îles Bouchard devront donner à leur seigneur, le sieur Desjordy, les journées de corvées mentionnées dans leurs titres de concession, lesquelles journées cependant le sieur Desjordy ne pourra exiger qu'en différents temps et séparément. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. II, p. 437.)

7 juin 1714 — Ordonnance entre le sieur Hertel, seigneur de Chambly, et Jean Mailhot dit Laroche, Adrien Charlegrain, François Besset et autres habitants de la dite seigneurie, au sujet des dommages que cause à leurs terres le moulin que le sieur Hertel a permis à M. de Ramezay de placer sur la rivière des Hurons. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 164.)

8 juin 1714 — Ordonnance qui condamne Etienne Bernier à payer à Pierre et Jean-Baptiste Couturier la somme de deux cents livres pour une terre située dans la seigneurie de Sorel et qui appartenait à leur mère Anne-Elisabeth Tarragon, veuve de Gilles Couturier.

11 juin 1714 — Ordonnance qui réitère les défenses déjà faites aux habitants de Contrecoeur de faire pacager leurs bestiaux dans les îles qui appartiennent à leur seigneur, M. de Contrecoeur.

14 juin 1714 — Ordonnance qui condamne Denis Jé, habitant de la côte des Vertus, à couper les bois taillés qui se trouvent sur la devanture de sa terre de manière que le sieur Berré, son voisin, n'en reçoive aucun dommage.

15 juin 1714 — Ordonnance qui fait défense aux habitants de l'île Jésus et de Lachenaie de vendre ni débiter aucunes boissons aux sauvages à peine contre les contrevenants de cinquante livres d'amende ; défense aussi aux habitants qui auront de leurs seigneurs la permission de

vendre de recevoir chez eux aucune personne les fêtes et les dimanches pendant le service divin à peine de dix livres d'amende.

15 juin 1714 — Ordonnance qui valide le retrait fait par la dame veuve du feu sieur de Varennes, propriétaire de la seigneurie du Cap Varennes, de la terre de Alexis Bissonnet, et la condamne à payer au dit Bissonnet une somme de 1,550 livres. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. II, p. 438.)

15 juin 1714 — Ordonnance qui condamne Marie Petit, femme de Jean Petit, à payer à Antoine Puyperoux de la Fosse et Françoise Petit, sa femme, la somme de 400 livres pour toutes leurs prétentions sur un emplacement donné en avance d'hoirie par la dite Marie Petit.

16 juin 1714 — Ordonnance qui décide qu'une terre en dispute entre les enfants mineurs de feu Jean-Baptiste Montjean et Elisabeth Bonnandeau sera visitée par deux arbitres aux fins d'en donner l'estimation.

18 juin 1714 — Ordonnance qui permet à Jean Chiasson de rétablir sa grange sur la terre qu'il a achetée du sieur Boucher dans la seigneurie de Boucherville et fait défense au sieur Boucher de Montbrun de le troubler.

19 juin 1714 — Ordonnance qui porte que le sieur de Rigauville fera borner les terres concédées dans la seigneurie de Berthier-en-haut par un arpenteur qui sera payé par les habitants, qu'il donnera des titres de concession aux habitants auxquels il a été concédé des terres et établira dans la dite seigneurie une personne à laquelle les habitants pourront payer leurs rentes. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. II, p. 440.)

19 juin 1714 — Ordonnance qui porte que chaque ha-

bitant de toutes les côtes de ce pays fera une clôture bonne et valable le long du front de sa terre en sorte que les bestiaux ne puissent aller dans les grains. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. II, p. 441.)

19 juin 1714 — Ordonnance qui fait défense aux habitants qui ne sont pas de la seigneurie de Boucherville de chasser dans la commune de la dite seigneurie à peine de vingt livres d'amende et des dommages qu'ils y feront applicable la dite amende à l'entretien de la commune.

22 juin 1714 — Ordonnance qui fait défense à toutes personnes de débiter de la boisson en détail dans Montréal et autour de la ville, établit dix cabaretiers aubergistes dans Montréal et règlemente ces licenciés.

24 juin 1714 — Ordonnance qui décide que Paul Guertin jouira de sa concession dans la seigneurie de Contrecoeur conformément à l'arpentage qui en a été fait par le sieur LeRouge et sans autres redevances que celles portées par son contrat de concession du 20 mars 1710. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 167.)

26 juin 1714—Ordonnance qui exempte le sieur Biron, de Montréal, du logement des gens de guerre tant que la dame Biron, sa femme, recevra les malades qui se présenteront chez elle.

27 juin 1714 — Ordonnance qui condamne le sieur de Saint-Ours Deschaillons à payer aux héritiers de François Deguire dit Larose la somme de 131 livres pour le remboursement de pareille somme payée au sieur de Saint-Ours, son père, pour une terre vendue par ce dernier à François Deguire dit Larose, et à payer les travaux faits sur icelle à dire d'experts. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 168.)

30 juin 1714 — Ordonnance qui accorde à Jean Jubinville comme dédommagement cinquante livres sur les quatre-vingt-dix livres de loyer qu'il doit au nommé Larrivée.

30 juin 1714 — Ordonnance qui condamne le nommé Bissonnet, habitant de Verchères, à laisser à Ignace Bersac, habitant d'Yamaska, la libre jouissance de trois perches de terre sur trente arpents de profondeur joignant la terre de son frère à Verchères.

1er juillet 1714 — Ordonnance entre Jean-Baptiste de Saint-Ours Deschaillons ; le sieur de Tonty faisant pour Pierre de Saint-Ours ; René LeGardeur de Beauvais, veuf de Marie-Barbe de Saint-Ours ; et Antoine de Pecaudy de Contrecoeur tant pour son épouse Jeanne de Saint-Ours que comme curateur de Marie-Anne de Saint-Ours, veuve du sieur de Mines, et du sieur de la Potherie, mari de Elisabeth de Saint-Ours, au sujet de la succession de dame Marie Mulois, première femme de Pierre de Saint-Ours.

2 juillet 1714 — Ordonnance entre Jean Brunet la Sablonnière et les héritiers de la veuve Champagne, de Contrecoeur, au sujet d'un fossé.

2 juillet 1714 — Ordonnance qui oblige les habitants de la seigneurie de Lachenaie de couper les fredoches qui sont sur le bord de l'eau de la rivière Lachenaie au-devant de leurs habitations afin de rendre la navigation de la dite rivière moins dangereuse pour ceux qui vont au moulin du sieur Dupré, seigneur de Terrebonne.

3 juillet 1714 — Ordonnance entre Noël Legault dit Desaulniers et le sieur de Budemont au sujet d'un billet de 884 livres qu'il doit à la succession du sieur de Couagne pour l'achat d'une terre située en la côte de Saint-Pierre.

6 juillet 1714 — Ordonnance qui oblige tous ceux qui ont bâti des maisons sur l'enceinte de Montréal à représenter leurs titres de concession d'ici à deux jours.

6 juillet 1714 — Ordonnance qui commet le sieur de Beaucours pour visiter un ruisseau sur l'emplacement du sieur de Montigny, à Montréal.

8 juillet 1714 — Ordonnance qui condamne Paul Desmarest, habitant de la seigneurie du sieur Desjordy, à terminer dans le cours du mois d'octobre prochain la maison qu'il a entreprise pour le sieur de Saint-Ours Deschaillons.

10 juillet 1714 — Ordonnance au sujet d'un moulin dont le sieur Truteau a entrepris la construction.

14 juillet 1714 — Ordonnance au sujet de la commune de la seigneurie de Saint-Ours.

24 juillet 1714 — Ordonnance qui condamne Marguerite LeNeuf, veuve de Louis de Gannes de Falaise, major de l'Acadie, à remettre au sieur Petit, trésorier de la marine, ce qu'elle a reçu de trop sur les appointements de son mari et de feu Alexandre LeNeuf de Beaubassin, chevalier de Saint-Louis, capitaine d'une compagnie des troupes du détachement de la marine, son frère.

14 août 1714 — Ordonnance entre Eustache Fortin, lieutenant de milice de la côte de la Rivière-du-Sud, les habitants du dit lieu et Louis Landron.

16 août 1714 — Ordonnance entre Louis Landron, marchand, de Larochelle, procureur des intéressés en l'armement et cargaison faite et chargée sur le vaisseau du roi *le Héros* en 1712, et le sieur de Monseignat, contrôleur de la marine.

17 août 1714 — Ordonnance entre le sieur Aubert, agent des intéressés en la Ferme des castors en ce pays, et Louis Landron, marchand, de Larochelle.

18 août 1714 — Ordonnance qui met au néant l'appel interjeté par Gabriel Greysac, marchand à Québec, d'un jugement du sieur Rouer d'Artigny, subdélégué de l'intendant, et décide que Louis Landron devra livrer incessamment au dit Greysac trois cents quarts de farine à raison de vingt livres le quintal.

18 août 1714 — Ordonnance qui permet aux boulangers de Québec d'acheter du blé partout où ils en trouveront et oblige ceux qui en ont au delà de leur provision de trois mois pour la subsistance de leur famille de vendre le surplus aux dits boulangers à la première réquisition qui leur en sera faite à peine de cinquante livres d'amende à condition que le blé leur soit payé à raison de huit livres le minot.

23 août 1714 — Ordonnance au sujet des lettres de change à tirer par M. Duplessis sur M. Gaudion.

28 août 1714 — Commission de mesureur et arpenteur en ce pays pour Charles de Bled.

12 septembre 1714 — Ordonnance qui porte défense à tous de se servir de bluteaux jusqu'à nouvel ordre à peine de cinq cents livres d'amende, et qui nomme le sieur Rouer d'Artigny, lieutenant particulier de la prévôté de Québec, pour apposer les scellés sur les bluteaux du gouvernement de Québec.

12 septembre 1714 — Ordonnance qui commet le sieur de Tonnancour, lieutenant-général des Trois-Rivières, pour apposer les scellés sur tous les bluteaux du gouvernement des Trois-Rivières.

12 septembre 1714 — Ordonnance qui commet le sieur Deschambault, lieutenant-général de Montréal, pour apposer les scellés sur tous les bluteaux du gouvernement de Montréal.

23 septembre 1714 — Ordonnance qui oblige tous les habitants des côtes du gouvernement de Québec d'apporter à Québec d'ici à six mois la cinquième partie de leur récolte de blé de la présente année ; ce blé sera reçu dans les magasins du roi et payé comptant par le sieur Desnoyers, garde-magasin.

23 septembre 1714 — Ordonnance qui oblige tous les habitants des côtes du gouvernement de Montréal d'apporter à Montréal d'ici à six mois la cinquième partie de leur récolte de blé de la présente année ; ce blé sera reçu dans les magasins du roi et payé comptant par le sieur Rochert, garde-magasin.

24 septembre 1714 — Ordonnance qui permet au sieur Macard de charger sans retardement sur *la Thérèse,* capitaine Bauchereau, 360 quintaux de farine qui lui restent à fournir sur la quantité de 1,100 quintaux que le sieur Pascaud s'est engagé à livrer pour la subsistance de la garnison de Louisbourg.

13 octobre 1714 — Ordonnance qui porte défense à toutes personnes qui feront venir du castor à Québec, soit en barques, chaloupes ou canots, de le débarquer sous prétexte que les dits vaisseaux font eau ; en cas d'accidents, ordre aux maîtres des barques, chaloupes et canots d'en faire leur déclaration au Bureau du castor.

27 octobre 1714 — Ordonnance qui oblige les habitants de Neuville, de la Pointe-aux-Trembles et de la Pointe-aux-Ecureuils de fournir le dixième du blé de leur récolte

pour la subsistance des habitants de Québec, lequel blé leur sera payé à raison de huit livres le minot.

30 octobre 1714 — Ordonnance qui condamne le sieur Greysac à livrer au sieur Haimard 300 quintaux de farine suivant son billet du 12 septembre 1714.

30 octobre 1714 — Ordonnance qui porte que le sieur Aubert, directeur de la Compagnie du Castor, retiendra sur les lettres de change qui seront par lui tirées sur la Compagnie en paiement du castor sec qui aura été fourni au bureau depuis le départ des vaisseaux de l'année dernière les quatre sols par livre dûes à Sa Majesté.

6 novembre 1714 — Ordonnance qui enjoint aux habitants du gouvernement de Montréal de travailler aux ouvrages de l'enceinte de Montréal jusqu'à ce qu'ils soient terminés et qui règlemente les journées de corvées des dits habitants.

14 novembre 1714 — Ordonnance qui établit un Bureau à Montréal pour la réception du castor.

22 novembre 1714 — Ordonnance entre M. de Lespinay, procureur du roi au siège de Québec, et Fabien Badeau, maître-charpentier, au sujet d'un marché fait par le dit Badeau avec Charles Fontaine, capitaine du navire *le Zéphir,* de Nantes, pour la construction d'un navire de 98 pieds de quille.

9 décembre 1714 —Ordonnance qui décide que Jacques Massie, habitant de la Rivière Saint-Charles, jouira d'un arpent et demi de terre de front sur quarante de profondeur dans le fief de Lespinay, conformément au contrat de vente que lui a consenti feu Julien Jamin le 7 avril 1692.

16 décembre 1714 — Ordonnance qui fait défense à tous cabaretiers, aubergistes et autres vendeurs de boisson

comme à ceux qui donnent à jouer au billard de recevoir chez eux aucun habitant les dimanches et fêtes pendant le service divin ou après la retraite battue à peine de prison et de vingt livres d'amende.

23 décembre 1714 — Ordonnance qui, pour hâter la fin des travaux des fortifications de Québec et du Palais de l'Intendance, fait défense à tous particuliers d'employer aucuns maçons pendant l'année 1915 à peine de cinquante livres d'amende.

27 décembre 1714 — Ordonnance entre Joseph Roussin, curateur de Marie-Madeleine Tremblay, sa mère, veuve de Jacques Rousssin, et Jacques Roussin, Jean Roussin, ses frères, et Mathieu Huot, son beau-frère.

30 décembre 1714 — Ordonnance qui règle que le blé qui reste à fournir aux magasins du roi à Montréal par les habitants du gouvernement de Montréal leur sera payé sur le pied de six livres le minot.

31 décembre 1714 — Ordonnance qui déboute le sieur de Galliffet, gouverneur des Trois-Rivières, de sa demande à M. Godefroy de Tonnancour, lieutenant-général des Trois-Rivières, au sujet d'une terre dépendante du fief Sainte-Marguerite.

4 janvier 1715 — Ordonnance qui commet le sieur Saint-Surain, notaire en la seigneurie de Batiscan, pour procéder à l'élection d'un tuteur et d'un subrogé tuteur aux enfants de Pierre Arcand et de défunte Marguerite Naud, de la seigneurie de la Chevrotière. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. II, p. 283.)

4 janvier 1715 — Ordonnance qui oblige les artisans et habitants de Québec de se rendre aujourd'hui même à

l'hôtel de l'intendance pour faire leur déclaration sur la quantité de blé ou farine nécessaire à la subsistance de leur famille.

8 janvier 1715 — Ordonnance qui fixe que le blé qui sera apporté aux magasins du roi à Québec par les habitants du gouvernement de Québec pour leur contingent du cinquième de la récolte de l'année dernière leur sera payé sur le pied de huit livres le minot.

12 janvier 1715 — Ordonnance qui condamne François Lafrance à retourner chez son maître, le sieur Ménage, curé des Grondines, qu'il s'est engagé à servir pendant un an à condition que le dit curé lui montre à lire, à écrire et à chanter.

13 janvier 1715 — Ordonnance qui commet le sieur Basset, curé de la Pointe-aux-Trembles, pour faire le partage des terres en dispute entre Charles Roignon et sa mère, Marguerite Laurin, veuve en premières noces de Michel Roignon et en secondes noces de Pierre Mercier.

18 janvier 1715 — Ordonnance qui porte qu'il ne sera reçu aux moulins du Petit-Pré et du Sault à la Puce que du blé bon, marchand et bien net.

27 janvier 1715 — Ordonnance qui condamne Joseph Roussin, tuteur de son frère Louis Roussin, à payer au sieur Jacob, ci-devant juge de la côte de Beaupré et de l'île et comté de Saint-Laurent, la somme de 51 livres.

15 février 1715 — Ordonnance qui accorde défaut à Louis Levrard, maître-canonnier, seigneur de Saint-Pierre, à l'encontre de Pierre L'Ecuyer dit Laneuville.

16 février 1715 — Ordonnance entre François Chorel Dorvilliers, propriétaire de la moitié de la seigneurie de

Sainte-Anne, et Pierre-Thomas Tarieu de la Pérade, propriétaire de l'autre moitié de la dite seigneurie, au sujet de leurs droits respectifs sur le moulin seigneurial.

16 février 1715 — Ordonnance entre Pierre-Thomas Tarieu de la Pérade, François Chorel Dorvilliers et les habitants de la seigneurie de Sainte-Anne au sujet de l'île au Sable dont les dits habitants se servent comme d'une commune.

23 février 1715 —Ordonnance qui fait connaître à tous l'amnistie accordée par Sa Majesté, le 19 mars 1714, aux habitants de la Nouvelle-France qui sont montés dans les pays d'en haut faire la traite avec les sauvages sans congé à condition qu'ils se rendront à Michillimakinac pour faire la guerre contre les Renards.

26 février 1715 — Ordonnance qui oblige les maîtres de barques qui sont dans le gouvernement de Montréal de charger pour le Roi les blés qui leur seront fournis par le sieur Rochert, garde-magasin du Roi.

27 février 1715 — Ordonnance qui fait défense à toutes personnes de retirer Pierre Cloutier, mineur, engagé par son tuteur Paul Cartier, du Château-Richer, aux MM. du séminaire de Québec pour les servir jusqu'à l'âge de quinze ans à condition qu'ils lui feront apprendre chez eux le métier de cordonnier, et à lire et à écrire.

28 février 1715 — Commission de substitut du procureur du Roi en la juridiction des Trois-Rivières pour le sieur Veron de Grandmesnil, notaire royal, à la place du sieur de Courval, promu à la charge de procureur du roi.

2 mars 1715 — Ordonnance qui interdit Abel Michon, notaire et huissier en la côte du sud, pendant trois mois, pour avoir délivré une expédition d'un contrat de conces-

sion fait par le sieur de Rigauville à Pierre Blais fils sans que la minute du dit contrat ait été signée du sieur de Rigauville, des témoins y nommés et du sieur Michon. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. II, p. 284.)

7 mars 1715 — Ordonnance qui fait défense à François Autin, à la veuve Noël Pelletier et à la veuve Jean Déchêne de troubler Jean Migneau, Louis Dubé et Jacques Bouet dans la pêche aux marsouins qu'ils exploitent à la Rivière-Ouelle.

8 mars 1715 — Ordonnance qui condamne Léonard Faucher, habitant de Neuville, à fournir à Nicolas Langlois par chacune année 25 minots de blé, 6 livres de beurre et 50 livres de lard, etc., etc.

20 mars 1715—Ordonnance qui commet Jean Congnet, huissier au Conseil Supérieur, pour faire la visite des blés et farines qui sont dans le gouvernement de Montréal ; ordre aux marchands et autres d'ouvrir magasins, granges et greniers à la première requête qui leur en sera faite par Congnet.

16 avril 1715 — Ordonnance qui, à la demande du sieur de Rigauville, lève, à cause de son extrême pauvreté, l'interdiction encourue par Abel Michon, notaire et huissier, le 2 mars dernier.

16 avril 1715 — Ordonnance entre Pierre Plassan, marchand à Québec, Pierre Biron et Jeanne Dumouchel, sa femme, de Montréal, Joseph Furtade, marchand, et Bernard Vaires, au sujet d'une saisie de cinq cents minots de blé faite sur le dit Biron.

17 avril 1715 — Ordonnance qui fait défense à tous maîtres de barques de cette colonie de charger dans leurs barques à Montréal, aux Trois-Rivières ni dans les côtes

en descendant depuis Montréal jusqu'à Québec, aucuns blés, farines ni pois sans permission par écrit de l'intendant ou de ses subdélégués à peine de confiscation des barques et de tout ce qu'elles contiendront et de cinq cents livres d'amende.

24 avril 1715 — Commission de lieutenant particulier de la juridiction de Montréal pour le sieur Raimbault, procureur du roi au dit siège, en l'absence du sieur Bouat qui fait les fonctions de lieutenant-général.

24 avril 1715 — Commission de substitut du procureur du roi à Montréal pour le sieur Lepailleur, notaire, en attendant le bon plaisir du roi.

14 mai 1715 — Ordonnance qui porte que tous les habitants de la paroisse du Cap de la Madeleine et des seigneuries de Bécancour et de Dutort s'assembleront le premier dimanche de juin prochain pour délibérer sur la construction d'un presbytère dans les seigneuries de Bécancour et de Dutort dès qu'il y aura un curé chargé de desservir les dites seigneuries. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. II, p. 441.)

16 mai 1715 — Ordonnance qui décide que François Autin demeurera membre de la société qui fait la pêche aux marsouins au lieu appelé la Pointe aux Iroquois proche la Rivière-Ouelle et que les veuves de Noël Pelletier et Jean Dechêne y seront reçues au lieu et place de leurs maris en fournissant chacune un homme capable de travailler à la dite pêche comme les autres associés.

20 mai 1715 — Ordonnance qui condamne Etienne Bouchard, locataire de la terre des héritiers Lafrance à la Rivière-Ouelle, à faire le grand chemin sur la devanture de sa terre ; le temps qui sera par lui employé pour faire

le dit chemin lui sera déduit sur le prix de son bail.

20 mai 1715 — Ordonnance qui porte que les hardes des officiers mariniers et matelots du brigantin *le Saint-Antoine,* appartenant au sieur de la Gorgendière, et qui arrive des îles de l'Amérique, seront lavées et lessivées à la côte de Lauzon et que les marchandises du dit brigantin seront parfumées le tout à la diligence du sieur Coutard, chirurgien ; défenses aux officiers et matelots du *Saint-Antoine* de descendre à terre à peine de punition corporelle.

29 mai 1715 — Ordonnance qui permet aux sieurs Neret et Gayot d'établir des bureaux dans les villes de Montréal et des Trois-Rivières pour y recevoir le castor.

29 mai 1715 — Ordonnance qui fait défense aux habitants de la côte de Maure, la Pointe-aux-Trembles et côtes voisines jusqu'au gouvernement des Trois-Rivières de charger du blé sur aucunes barques, charrois, canots à peine de confiscation et de cent livres d'amende.

17 juin 1715 — Ordonnance qui porte que les sieurs Larivière et Quentin, arpenteurs, se transporteront sur les habitations de Charles Campagna et Thomas Asselin pour les mesurer suivant et au désir de l'ordonnance rendue par M. Raudot le 10 juillet 1709.

23 juin 1715 — Ordonnance entre les sieurs Pierre Plassan, Pierre Biron, Joseph Furtade et Bernard Veres, tous marchands, au sujet d'un achat de vin et d'eau-de-vie.

26 juin 1715 — Ordonnance qui condamne Pierre Plassan et Pierre Biron à payer à Joseph Furtade les vins qu'ils ont achetés à raison de 300 livres la barrique et les eaux-de-vie à raison de 600 livres la barrique.

28 juin 1715 — Ordonnance qui fait défense au sieur

Crespin chargé du pouvoir du sieur Senet d'embarquer des farines sur aucuns bâtiments, la présente année, sous les peines portées par les ordonnances.

2 juillet 1715 — Commission d'huissier exploitant en la ville de Montréal pour Antoine Puyperoux, en remplacement du sieur Cabanet (?).

4 juillet 1715 — Ordonnance entre Joseph Amyot de Vincelotte et Pierre Caron, Pierre Bernier, Charles Bernier, Jean Fournier, Jean Blais, Jean Goudreau et la veuve Côté, tous habitants du Cap Saint-Ignace, au sujet des bois de chêne pris sur les terres de ces habitants par le dit Amyot de Vincelotte pour la construction d'un navire. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 170.)

8 juillet 1715 — Ordonnance qui décide que la terre de feu Jean Cécille, habitant de Beaumont, sera vendue à la porte de l'église de Beaumont au plus offrant et dernier enchérisseur, pour une fois les legs et dettes du dit Cécille payés, le surplus employé, au désir du testament de Cécille, à acheter un tabernacle pour l'église de Beaumont.

14 juillet 1715 —Ordonnance qui homologue le procès-verbal d'arpentage fait par Larivière et Quentin, arpenteurs, des terres de Charles Campagna et Thomas Asselin.

17 juillet 1715 — Ordonnance qui homologue le partage fait en vertu d'une ordonnance du 13 janvier 1715 par le sieur Basset, curé de Saint-François de Sales de la Pointe-aux-Trembles, d'une terre dépendante de la succession de Michel Rognon.

18 juillet 1715 — Ordonnance qui condamne le sieur Chorel Dorvilliers à payer à Jacques Arrivée, habitant de Montréal, la somme de dix-neuf livres sauf recours sur ses cohéritiers en la succession de feu le sieur Chorel, son père.

22 juillet 1715 — Ordonnance qui permet à François Hamelin, seigneur en partie des Grondines, de faire vendre la terre de la veuve Lahaie et de ses mineurs abandonnée depuis cinq ou six ans. (Publiée dans *Edits et Ordonnance,* vol. III, p. 173.)

23 juillet 1715 — Ordonnance entre le sieur Crespin, marchand à Québec, procureur du sieur Fenneteau, et les sieurs Haimard, LaJus, tant en son nom que comme syndic des Récollets, et le sieur Pinaud, faisant pour la veuve Charest-Dufy, au sujet d'achats de blé et farines faits par le sieur Fenneteau.

23 juillet 1715 — Ordonnance qui oblige les bourgeois et habitants de Montréal de faire transporter les terres et vidanges de leurs maisons et emplacements à fur et à mesure qu'ils les tireront aux lieux et endroits qui leur seront indiqués par le sieur de Catalogne, sous-ingénieur à Montréal, à peine contre les contrevenants de dix livres d'amende.

24 juillet 1715 — Ordonnance qui condamne le sieur Charest à payer au sieur Crespin, chargé de pouvoir du sieur Fenneteau, la somme de 893 livres au moyen de quoi le sieur Charest demeurera bien et valablement déchargé envers le dit Fenneteau.

30 juillet 1715 — Ordonnance qui porte que toutes personnes qui ont d'anciennes monnaies de cartes devront les porter au sieur Petit, trésorier de la marine, qui leur donnera de nouvelles monnaies en retour ; le 15 août prochain passsé l'ancienne monnaie de carte n'aura plus de cours.

3 août 1715 — Ordonnance qui réunit au domaine de Eustache Chartier de Lotbinière, conseiller au Conseil Su-

périeur, les terres de René Mayot (Mailhiot?), Lavigne et Grégoire, habitants de sa seigneurie de Lotbinière, qui lui doivent des cens et rentes. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. II, p. 442.)

8 août 1715 — Ordonnance qui condamne le sieur Caumo (Comeau?), à nourrir, chauffer et loger la femme de Joseph Genaple en payant par le dit Genaple le quart de la dépense qui sera faite pour la nourriture de Caumo et de sa femme et Genaple et sa femme en payant le quart du loyer de la maison qu'ils occuperont.

10 août 1715 — Ordonnance qui fait défense aux sieurs Perthuis et Guillimin et à toutes autres personnes de troubler ni inquiéter le sieur Haimard dans les établissements qu'il a faits aux îles de la Madeleine pour la tuerie des loups marins et des vaches marines.

14 août 1715 — Ordonnance qui condamne Claude Duboscq, second et pilote sur le navire *l'Heureux,* capitaine Veires, mouillé en la rade de Québec, de servir sur le dit navire jusqu'à son retour en France.

27 août 1715 — Ordonnance entre Pierre Courtin de Courtigny et Elisabeth Bonnandeau, sa femme, et le sieur Bourdon, au sujet d'une terre située en la seigneurie du Cap Saint-Michel.

8 septembre 1715 — Ordonnance qui décide que les 71 livres qui reviennent à Charles Amyot, mineur, de la succession de sa mère Rosalie Duquet, veuve de Charles Amyot, seront remises à Marie-Catherine Amiot, sa soeur, pour être employées en achats de hardes pour le dit mineur.

30 septembre 1715 — Ordonnance qui règle les journées de travail que les habitants de Kamouraska devront

fournir pour la bâtisse d'un presbytère dans leur paroisse (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. II, p. 443).

10 octobre 1715 — Ordonnance qui permet à toutes personnes de faire descendre à Québec telle quantité de blé et farine que bon leur semblera en fournissant à l'intendant à l'arrivée des maîtres de barques à Québec un état de la quantité de blé et farine qu'ils auront chargée et les noms de ceux auxquels ils les doivent remettre.

12 octobre 1715 — Ordonnance qui enjoint au sieur Aubert, directeur de la Compagnie du Castor, de fournir des lettres de change sur la dite compagnie en paiement du castor qui aura été fourni sur le pied de trente-quatre sols la livre de castor sec.

23 octobre 1715 — Ordonnance entre les sieurs Neret, Gayot et Compagnie, intéressés dans la ferme des castors de ce pays, représentés par le sieur Lanoullier, et Marie-Anne de La Margue, veuve de Antoine Frenet de la Pipardière, capitaine d'une compagnie des troupes du détachement de la marine, au sujet de deux pièces d'écarlatine venant des colonies anglaises saisies entre les mains de la dite dame de la Pipardière.

24 octobre 1715 — Ordonnance qui condamne Charles Guillimin, marchand à Québec, à remettre à Pierre Bonfils tous les deniers, effets, etc., qui lui appartenaient.

22 novembre 1715 — Ordonnance qui condamne les habitants de la seigneurie de Lauzon de représenter au sieur Boucher, curé, leurs titres et contrats de concession, avec les reçus des cens et rentes qu'ils ont payés au sieur Duplessis. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. II, p. 285.)

18 décembre 1715 — Ordonnance qui fait défense aux

habitants de la seigneurie de Neuville d'abattre aucuns bois sur les terres non concédées de la dite seigneurie à peine contre les contrevenants de cinquante livres d'amende. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. II, p. 285.)

20 décembre 1715 — Commission de subdélégué de l'intendant à Montréal pour le sieur Raimbault, procureur du roi, pour prendre connaissance des instances et procès au sujet des fraudes tant sur les castors que sur les marchandises anglaises.

24 décembre 1715 — Ordonnance qui fait défense aux habitants de Lotbinière d'attacher leurs chevaux autour de la maison de Ignace Lemay, marguillier en charge de la dite paroisse, tant qu'elle servira d'église et de presbytère.

24 décembre 1715 — Ordonnance qui règle que les habitants de Lotbinière fourniront chacun huit journées de travail pour la réparation de l'église et du presbytère de leur paroisse. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. II, p. 443.)

4 janvier 1716 — Ordonnance qui condamne Charles Defoy dit Callot fils, de Québec, à servir en qualité d'engagé le sieur Sarrazin, conseiller au Conseil Supérieur, sur sa terre de Saint-Jean, jusqu'à la fin des semences de la présente année sur le pied de 90 livres par année.

8 janvier 1716 — Ordonnance qui condamne François Simard dit Lombrette, habitant de la Baie Saint-Paul, de représenter le billet de concession d'une terre dans le domaine des MM. du séminaire de Québec à la Baie Saint-Paul que le feu sieur LeBlond lui a donné.

17 janvier 1716 — Ordonnance entre Pierre Maheu, habitant de Beauport, et Monique Giroux, veuve de Noël Vachon, au sujet du bail d'une terre.

22 janvier 1716 — Ordonnance qui condamne le sieur Dorvilliers, faisant tant pour lui que pour ses cohéritiers, à payer au sieur Gaillard un billet de 615 livres consenti par le feu sieur de Saint-Romain, son père.

22 janvier 1716 — Ordonnance qui condamne Joseph Chapelain, Louis Chapelain, Thérèse Chaillé, veuve de François Nau, et François Nau, habitants de la Chevrotière, à fournir à leur seigneur, François de Chavigny de la Chevrotière, leurs corvées franches sans qu'il soit besoin de leur donner ni nourriture ni outils excepté toutefois dans le temps des semences et des récoltes, et qui défend aux seigneurs d'insérer à l'avenir cette clause de corvées dans leurs contrats de concession. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. II, p. 444.)

25 janvier 1716 — Ordonnance qui oblige les habitants de Sainte-Anne de s'assembler au presbytère de leur paroisse au jour qui leur sera indiqué par leur curé, le sieur Bizard, pour décider la construction d'une église. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. II, p. 447.)

31 janvier 1716 — Commission de garde-magasin au Fort Frontenac pour le sieur Moriceaux, sergent dans les troupes.

31 janvier 1716 — Instructions pour le sieur Moriceaux chargé de faire la traite au Fort Frontenac pour le compte du roi.

31 janvier 1716 — Ordonnance qui commet le sieur Moriceaux, chargé de la traite au Fort Frontenac, pour arrêter les nommés Giguère et Bouchard montés l'automne dernier dans le lac Ontario pour y faire la traite au préjudice des ordonnances.

5 février 1716 — Ordonnance qui fait défense aux habitants de Bécancour de couper le foin sur les terres concédées aux Abénakis sans la permission de leur missionnaire ; défense aux dits habitants de laisser aller leurs bestiaux dans les blés d'Inde des dits Sauvages avant qu'ils soient coupés.

11 février 1716 — Ordonnance qui oblige le sieur de la Chevrotière à répondre aux plaintes portées par Henry Germain, Jean Arcand, Joseph Cloutier, la veuve Nau et François Nau, habitants de la seigneurie de la Chevrotière, au sujet des frais de voyage d'un huissier qu'il leur a fait payer au mépris des conventions arrêtées avec lui.

11 février 1716 — Ordonnance qui oblige chaque habitant de l'île Dupas à fournir trente-cinq pieds de bois équarris pour la construction du presbytère de leur paroisse. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. II, p. 447.)

15 février 1716 — Ordonnance qui oblige les habitants de la seigneurie de Maure à représenter à François Aubert de Maure, conseiller au Conseil Supérieur, leur seigneur, les titres et contrats en vertu desquels ils possèdent leurs terres. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. II, p. 448.)

18 février 1716 — Ordonnance entre Joseph Crevier, seigneur en partie de Saint-François, et Joseph Hertel, héritier de feu Laurent Philippe, son beau-père, au sujet d'une terre que la veuve Crevier, mère du dit Joseph Crevier, a concédée le 23 août 1701 pour faire un établissement aux sauvages Abénakis et Socoquois.

20 février 1716 — Ordonnance qui condamne Jacques Danguelle, habitant de la seigneurie de Neuville, à payer

à Jean Crequy fils la somme de quarante livres pour le prix d'une demi-toise de pierre.

20 février 1716 — Ordonnance qui porte que le chemin pratiqué sur la terre de Jean Côté, habitant de la paroisse Saint-Pierre, servira à l'avenir aux habitants de l'île et comté de Saint-Laurent, pour venir au moulin de la paroisse Saint-Pierre exploité par Philippe Noël à la charge qu'il sera payé au dit Côté sur le revenu du moulin en question vingt-cinq livres par années.

22 février 1716 — Ordonnance qui décide que Anne Guimont, veuve de Michel Amory, fera bâtir incessamment une maison dans l'endroit où était l'ancienne maison de Jean Amory et Marie Vigny, ses beau-père et belle-mère, pour les loger, et qu'en attendant elle sera tenue de les recevoir dans sa maison et d'hiverner leurs bestiaux dans son étable.

29 février 1716 — Ordonnance qui fait défense aux habitants de faire galoper ou trotter leurs chevaux à la sortie de l'église avant d'en être éloignés de dix arpents à peine de vingt livres d'amende. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. II, p. 286.)

5 mars 1716 — Ordonnance qui, du consentement du sieur de la Chevrotière, décide qu'à l'avenir Henri Germain, Simon Arcand, Jean Arcand, Joseph Chapelain, Louis Chapelain, Thérèse Chaillé, veuve de François Naud, François Naud et autres habitants de la seigneurie de la Chevrotière, seront exemptés des corvées franches qu'ils doivent à leur seigneur en lui payant chaque année vingt sols pour chaque concession de trois arpents de front sur quarante de profondeur. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. II, p. 449.)

11 mars 1716 — Ordonnance qui décide que par provision et en attendant que l'intendant se rende sur les lieux, les habitants de la seigneurie des Grondines feront leurs chemins d'après les procès-verbaux du sieur Robineau de Bécancour, grand-voyer. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 436.)

18 mars 1716 — Ordonnance qui condamne Noël Marcoux, tuteur de François Parent, à payer le trousseau et la nourriture de l'enfant de Angélique Baugy qui est le fait du dit Parent.

20 mars 1716 — Ordonnance qui enjoint aux marguilliers de Saint-Charles des Roches des Grondines de faire placer dans l'église le banc de François Hamelin, propriétaire pour un tiers de la seigneurie des Grondines, après celui de Louis Hamelin, propriétaire des deux autres tiers de la dite seigneurie, dans l'endroit qui lui sera le plus convenable et au-dessus de ceux des habitants en payant à la fabrique le banc qu'il occupera. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. II, p. 287.)

20 mars 1716 — Commission de garde des sceaux du Conseil Supérieur pour le sieur Chartier de Lotbinière, conseiller au dit Conseil, en remplacement du sieur Dupont, présentement hors d'état par sa caducité et ses infirmités de faire les fonctions de garde-scel.

20 mars 1720 — Ordonnance qui fait défense d'entailler les érables tant sur le domaine que sur les terres non concédées de la seigneurie de Bellechasse à peine contre chacun des contrevenants de dix livres d'amende. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. II, p. 451.)

23 mars 1716 — Ordonnance qui décide que Charles Garnier père restera chez Charles Garnier fils et que ses

fils et gendres paieront les sommes qu'ils se sont engagées à donner pour l'entretien et la nourritude du dit Garnier à raison des terres dont ils ont la jouissance.

24 mars 1716 — Ordonnance qui donne acte au sieur Gaillard de la nomination qu'il fait de Jean-Charles Leclerc pour son arbitre et qui nomme Maurice Crepeau comme arbitre de la dame de LaForest, absente en France, pour faire la visite et estimation du revenu que peut rendre par année deux arpents et demi de terre qu'occupe le moulin de la dite dame de LaForest sur la terre du nommé Poulet.

24 mars 1716 — Ordonnance qui commet le sieur Joriau, missionnaire à la Baie Saint-Paul, pour faire une élection de tutelle et l'inventaire des biens de la communauté de feu Pierre Allard et de Hélène Perron, présentement femme de Jacques Gagné. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. II, p. 287.)

31 mars 1716 — Ordonnance qui oblige les marguilliers de Saint-Charles des Roches des Grondines à faire placer le banc de François Rivard Montendre dans l'endroit de l'église que les dits marguilliers lui avaient accordé afin que le banc de François Hamelin occupe l'emplacement où était celui du dit Rivard Montendre.

2 avril 1716 — Ordonnance qui fait défense à toutes personnes de quelque qualité et condition qu'elles soient d'aller sous quelque prétexte que ce soit à Orange, Manatte, Boston et autres lieux de la domination anglaise sans une permission du gouverneur-général de ce pays qu'il soit justifié ou non que les dites personnes aient porté du castor dans les dites colonies ou qu'elles en aient rapporté ou non des étoffes en ce pays à peine de deux mille livres

d'amende pour la première fois et de punition corporelle en cas de récidive.

10 avril 1716 — Ordonnance qui fait défense à tous ceux qui monteront la présente année avec congé dans les pays d'en haut de traiter des marchandises avec les Français qui y sont avec congés ou non, les uns et les autres étant obligés de descendre à Montréal la présente année à peine de confiscation de leurs pelleteries et de deux mille livres d'amende.

23 avril 1716 — Ordonnance qui condamne le sieur Saint-Jean, aubergiste à Québec, à livrer au sieur Veires, capitaine du vaisseau *L'Heureuse,* de Bayonne, deux quarts de farine pour le passage d'un engagé que le dit Veires lui a cédé.

27 avril 1716 — Ordonnance qui condamne René Leblanc et François Provancher dit Ducharme, habitants des seigneuries de Bécancour et Dutort, à payer au sieur Vachon, curé du Cap de la Madeleine, les dîmes qu'ils lui doivent depuis Pâques dernières. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 174.)

30 avril 1716 — Ordonnance qui oblige les habitants des seigneuries de Vincelotte, Bonsecours, L'Islet et Rivière des Trois-Saumons d'entretenir chacun au-devant de sa terre les chemins suivant qu'ils ont été réglés et tracés par le sieur Robineau de Bécancour, à peine de dix livres d'amende contre chacun des contrevenants. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. II, p. 288.)

5 mai 1716 — Ordonnance qui condamne le sieur Parent fils de s'embarquer dès aujourd'hui sur la barque ou charrois du sieur Saint-Jean afin d'exécuter l'engagement qu'il a fait avec lui le 7 janvier 1716.

16 mai 1716 — Ordonnance qui fait défenses à toutes personnes d'arracher aucuns pieux des fortifications de Québec à peine de dix livres d'amende et du carcan ; permis aux sentinelles d'arrêter ceux qui enlèveront des pieux et dégraderont les fortifications de quelque manière que ce soit.

17 mai 1716 — Ordonnance qui décharge le sieur Petit, trésorier de la marine, et la succession du sieur Duplessis de faire le recouvrement des quatre deniers par livre sur le dépens des achats de marchandises, façon d'ouvrage, journées d'ouvriers, etc., etc., pour les années 1713 et 1714.

17 mai 1716 — Ordonnance qui condamne Antoine Fortier, tuteur des enfants de défunt Charles Cadieux et de Madeleine Neveu, à payer au sieur Haimard, syndic des créanciers du feu sieur Aubert de la Chesnaye, la somme de quatre cents livres pour huit années d'arrérages de cinquante livres de rentes.

20 mai 1716 — Ordonnance qui commet le sieur Haimard, juge prévôt de Notre-Dame des Anges, pour se transporter sur les terres de Bertrand Bélanger et François Larue, habitants de la Canardière, et examiner si les chemins ou sentiers que le dit Larue a faits sont conformes à l'ordonnance rendue par M. Raudot.

27 mai 1716 — Ordonnance qui condamne les habitants de la seigneurie de Champlain à faire moudre au moulin de la dite seigneurie les grains qu'ils consomment pour la subsistance de leurs familles à peine de dix livres d'amende applicable à la paroisse de la dite seigneurie et de payer à la dame de Cabanac la mouture des grains qu'ils auront fait moudre à d'autres moulins. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. II, p. 452.)

27 mai 1716 — Prestation de serment par Jean-Charles Leclerc et Maurice Crepeau, arbitres nommés pour faire l'estimation de partie de la terre du nommé Poulet.

5 juin 1716 — Ordonnance qui condamne les héritiers de feu Nicolas Gamache à clore la devanture de leurs terres dans le fief de l'Islet afin que les bestiaux de leurs voisins ne puissent aller dans leurs grains. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. II, p. 452.)

20 juin 1716 — Ordonnance qui commet le sieur de Lespinay, procureur du roi au siège de la prévôté de Québec, pour examiner sur les lieux les prétentions des héritiers de Nicolas Gamache dans la poursuite que leur a intentée Alexis Gagné, co-seigneur du fief de l'Islet.

20 juin 1716 — Ordonnance qui fait défense au nommé Larue et à sa famille de faire aucuns sentiers sur les terres du nommé Bélanger autre que celui réglé suivant l'ordonnance de M. Raudot du 22 mai 1709.

22 juin 1716 — Ordonnance qui oblige tous les habitants de la côte de Portneuf de travailler au chemin qui longe la côte de la rivière Jacques-Cartier à la première réquisition qui leur en sera faite par le sieur Mercure, capitaine de Portneuf, à peine de dix livres d'amende.

22 juin 1716 — Commission au sieur Haimard, juge prévôt de Notre-Dame des Anges, pour en l'absence du sieur de Lespinay, procureur du roi au siège de la prévôté de Québec, ou lorsqu'il s'abstiendra de la connaissance des affaires, faire les fonctions de commis procureur du roi, et en cas d'absence ou récusation du juge faire les fonctions de lieutenant particulier ; dans ce cas le sieur Barbel, juge bailli de Beaupré, fera les fonctions de commis procureur du roi au dit siège.

27 juin 1716 — Ordonnance qui décide par provision que sur les revenus du moulin de Saint-Pierre, île et comté de Saint-Laurent, il sera payé chaque année au sieur Poulet la somme de vingt-cinq livres pour les deux arpents et demi de terre pris sur son bien pour le dit moulin.

27 juin 1716 — Ordonnance qui fait défense à toutes personnes de charger sans une permission de l'intendant dans les navires, barques, bateaux et autres bâtiments qui sortent de cette colonie des blés, farines, biscuits et pois, à peine de confiscation des bâtiments et de mille livres d'amende.

12 août 1716 — Ordonnance qui réitère l'obligation pour les habitants et marchands de porter leurs castors au bureau de la Ferme des castors.

13 août 1716 — Ordonnance qui fait défense à Joseph Blondeau dit Lafranchise de troubler Jacques Gueray dit Dumont dans la récolte des foins sur les terres dépendantes de la seigneurie de la Rivière-du-Loup qu'il lui a affermées le 3 juin 1714.

16 août 1716 — Ordonnance qui porte obligation pour tous d'apporter au sieur Petit à Québec, au sieur Berey à Montréal et au sieur de Tonnancour aux Trois-Rivières, l'ancienne monnaie de carte de trente-deux livres et au-dessus signée par MM. de Champigny, de Beauharnois et Raudot.

18 août 1716 — Ordonnance qui fait défense de boucher l'ancien chemin qui forme le trait-quarré de Charlesbourg et qui condamne Thomas et Charles Bédard, frères, à chacun dix livres d'amende pour avoir rompu une clôture faite au dit endroit en vertu d'une ordonnance du 12 août 1715.

3 septembre 1716 — Ordonnance qui oblige Georges Goffort, capitaine du navire *la Sainte-Anne,* à débarquer de son bord quinze quarts de pois et huit quarts de farine, et le condamne à cent livres d'amende applicable à l'Hôtel-Dieu de Québec pour avoir embarqué les dits effets sans en avoir demandé la permission à l'intendant.

10 septembre 1716 — Ordonnance entre le sieur Lanoullier, directeur de la Compagnie des castors, François Aubert, conseiller au Conseil Supérieur, agent des intéressés en la dite compagnie, et le sieur de Lino, agent des sieur Neret et Gayot, au sujet de la propriété de 387 ballots de castor.

14 septembre 1716 — Ordonnance entre le sieur Lanoullier et le sieur de Lino au sujet de la procuration donnée à ce dernier comme agent et directeur-général des intéressés en la Compagnie des castors.

4 octobre 1716 — Ordonnance qui, afin de concilier le commerce des navires qui viennent dans la colonie avec la quantité de farine dont les habitants ont besoin pour leur subsistance, règle la sortie des dites farines du pays.

9 octobre 1716 — Ordonnance qui règle les contestations entre les sieurs Lanoullier et de Lino, au sujet de la procuration donnée à ce dernier par les sieurs Neret et Gayot, intéressés au commerce des castors.

14 octobre 1716 — Ordonnance qui permet aux marchands de la colonie de faire saisir les castors qui seront embarqués la présente année sur les vaisseaux de la Compagnie des castors et ceux qui resteront dans le bureau des sieurs Neret et Gayot sans que les dites saisies puissent empêcher l'embarquement des castors sauf à eux de faire réitérer la dite saisie à l'arrivée des vaisseaux en France.

6 novembre 1716 — Ordonnance entre le sieur de Lino, Nicolas Lanoullier et Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc, au sujet de l'administration de ce dernier comme agent des intéresés en la ferme des castors en la ville de Montréal.

11 janvier 1717 — Ordonnance qui décide que Jean Gagnon, procureur et chargé des affaires du sieur de Boishébert, lieutenant d'une compagnie des troupes du détachement de la marine et seigneur de la Bouteillerie, peut se mettre dans le banc seigneurial de l'église de la Bouteillerie en l'absence du dit sieur de Boishébert, et qui fait défense aux marguilliers de la Bouteillerie de troubler le dit Gagnon à ce sujet à peine contre chacun d'eux de cinquante livres d'amende.

11 janvier 1717 — Ordonnance qui fait défense aux habitants de la paroisse de la Bouteillerie (Rivière-Ouelle) de charroyer ni voiturer aucuns grains, fourrages ni autres effets les jours de dimanche et fêtes sans en avoir obtenu la permission de leur curé à peine contre chacun des contrevenants de trente livres d'amende et de confiscation de leurs harnais.

19 janvier 1717 — Ordonnance qui décide par provision que le banc de Jacques Moyen dans l'église de Saint-Pierre de la Rivière-du-Sud sera remis dans la sixième place ainsi qu'il était lorsqu'il lui a été adjugé ; défenses au dit Moyen de déplacer le banc de la dite place à peine de trente livres d'amende applicable à la fabrique de la dite paroisse et de plus grande peine en cas de récidive.

28 janvier 1717 — Ordonnance qui fait défense à toutes personnes d'acheter la présente année le blé d'Inde des sauvages de la mission de Saint-François à peine de

confiscation du dit blé d'Inde et de dix livres d'amende ; défenses aussi aux habitants du village de Saint-François de vendre les colliers, porcelaines et autres ornements des sauvages qui leur ont été donnés en gages à peine de perdre les sommes pour lesquelles ils les ont reçus.

29 janvier 1717 — Ordonnance qui oblige le nommé Jusson, habitant de Boucherville, à faire un fossé bon et valable à travers sa terre vis-à-vis celui que le sieur Boucher de Montbrun a fait faire sur sa terre et de la même manière afin que les eaux venant du fossé du dit Boucher de Montbrun aient leur cours naturel dans le fossé que fera le dit Jusson.

3 février 1717 — Ordonnance qui porte que Pierre Tremblay, seigneur des Eboulements, sera tenu de laisser jouir paisiblement Louis Gontier des douze arpents de terre qu'il a été condamné de lui concéder aux mêmes clauses et conditions que celles qui sont portées dans les contrats de concession donnés aux habitants de la Petite-Rivière.

11 février 1717 — Ordonnance qui condamne Noël Brun, Jean-Pierre Corriveau, Jacques-Etienne Corriveau, Guillaume Corriveau, René Patry, Louis Poulin, Jean Fradet, Jacques Marceau, Noël LeRoy, François Bazin, Jean Levêque, François Hellié, Joseph Gaboury, Nicolas LeRoy, Martin Leblond, René Laverdure, Etienne Roy, Pierre Feuilleteau, habitants de Saint-Jacques et Saint-Philippe (Saint-Vallier), seigneurie de Bellechasse, à payer chacun un minot de blé et fournir une journée de travail, pour aider à bâtir sa grange, à Laurent Terreau, comme ils s'y sont engagés le 31 mai 1712, pour le dédommager du terrain qu'il a donné pour bâtir l'église de la dite paroisse.

22 mars 1717 — Commission de notaire royal en la prévôté de Québec pour le sieur Jean-Claude Louet, en remplacement de Louis Chambalon, décédé.

31 mars 1717 — Ordonnance qui condamne Antoine Carpentier, habitant de la Pointe-aux-Trembles, à faire sans retard sa part de clôture mitoyenne avec son voisin Jean-Baptiste Larue, à peine de vingt livres d'amende. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 174.)

31 mars 1717 — Ordonnance qui oblige tous les habitants de la seigneurie de Neuville qui ont des terres dont le front est sur les écores de faire une clôture solide de cinq pieds de haut et de la manière qui leur sera indiquée par Jean-Baptiste Larue, lieutenant de milice de Neuville, dans l'étendue de leurs terres le long des dites écores en sorte qu'il ne puisse arriver à l'avenir aucun accident.

2 avril 1717 — Ordonnance qui commet le sieur Dehorné dit Laneuville, notaire en la seigneurie de Tilly, pour procéder à l'élection d'un tuteur et d'un subrogé-tuteur aux mineurs de Jean-Baptiste Faucher dit Saint-Maurice, habitant de Neuville. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. II, p. 289.)

9 avril 1717 — Ordonnance qui oblige Abel Michon, notaire en la côte du sud, à comparaître devant l'intendant pour s'expliquer sur les paroles fort injurieuses qu'il a prononcées contre le sieur de Rigauville, enseigne des troupes, parce qu'il lui a ôté le greffe de sa seigneurie de Bellechasse.

13 avril 1717 — Ordonnance qui permet à Charles Guillimin, sous-fermier de la traite de Tadoussac, de visiter la maison du sieur Hazeur dans la seigneurie de la

Malbaie afin de constater s'il n'y a pas des marchandises prohibées.

20 avril 1717 — Ordonnance qui met fin aux contestations entre Jean Jeanne, maître de barque, et Antoine Gaboury, Joseph Cottin dit Dugal, Charles Cottin dit Dugal, habitants de la côte de Maure.

24 avril 1717 — Ordonnance qui accorde défaut à Charles Guillimin, sous-fermier de la traite de Tadoussac, dépendante du Domaine du Roi, contre le sieur Thierry-Hazeur, prêtre, un des propriétaires de la seigneurie de la Malbaie.

13 mai 1717 — Ordonnance entre Charles Guillimin, sous-fermier de la traite de Tadoussac, et les sieurs Thierry-Hazeur et Hazeur-Delorme, prêtres, seigneurs de la Malbaie, au sujet des droits de ces derniers de faire la traite dans la seigneurie de la Malbaie.

15 mai 1717 — Ordonnance qui permet au sieur Louet, au nom et comme ayant épousé Anne Morin, veuve de feu René Deneau, de choisir un endroit dans l'étendue de la seigneurie du Port-Daniel pour y établir une pêche sédentaire.

21 mai 1717 — Ordonnance qui oblige les habitants des seigneuries de la Chevrotière et des Grondines qui sont dans l'étendue de la paroisse dont le sieur Ménage est curé de lui payer les dîmes qui lui sont dues à peine de dix livres d'amende. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 175.)

6 juin 1717 — Ordonnance qui oblige les habitants de la seigneurie d'Argentenay, en l'île et comté de Saint-Laurent, de faire les chemins nécessaires en la dite sei-

gneurie conformément à l'ordonnance de M. Raudot du 17 novembre 1710.

8 juin 1717 — Ordonnance qui enjoint aux sieurs Thierry-Hazeur et Hazeur-Delorme de donner communication à Charles Guillimin du titre de concession de la seigneurie de la Malbaie.

15 juin 1717 — Ordonnance qui porte défense aux habitants de s'approprier ou de dépecer les canots ou bateaux appartenant au roi lorsqu'ils vont à la dérive à peine de payer le prix des dites embarcations.

16 juin 1717 — Ordonnance qui fait défense à Michel Beaugis de demeurer dans l'étendue de la paroisse de Lachine et d'entrer dans la maison de la veuve Thomelet, à cause du scandale qu'il a causé dans la dite paroisse depuis plusieurs années par la fréquentation qu'il a eue avec cette femme.

8 juillet 1717 — Ordonnance qui décide que le procès-verbal dressé le 20 juin 1717 entre les habitants de la seigneurie d'Argentenay sera exécuté selon sa forme et teneur et que les chemins d'en bas de la dite seigneurie seront désormais supprimés et ne serviront que de sentiers pour les gens de pied.

15 juillet 1717 — Ordonnance qui fait défense à toutes personnes de charger sur aucuns bâtiments des farines et biscuits soit pour l'île Royale ou les îles d'Amérique à peine de confiscation des farines et biscuits des bâtiments sur lesquels on les chargera et de cinq cents livres d'amende.

25 juillet 1717 — Ordonnance qui condamne Pierre DuRoy, habitant de Charlesbourg, à remettre dans le

même état un chemin qui conduisait au passage de la Petite-Rivière et qu'il s'est avisé de changer de place.

27 juillet 1717 — Ordonnance qui accorde défaut à Charles Guillimin dans son affaire avec les sieurs Thierry-Hazeur et Hazeur-Delorme.

13 août 1717 — Ordonnance qui déclare la saisie de marchandises dans la maison des sieurs Thierry-Hazeur et Hazeur-Delorme à la Malbaie bonne et valable et condamne en outre les dits sieurs Hazeur en cinq cents livres d'amende, applicable un tiers au roi, un tiers à l'Hôpital-Général de Québec et l'autre tiers à Charles Guillimin, sous-fermier de la traite de Tadoussac.

1er septembre 1717 — Ordonnance qui permet à ceux qui sont chargés de faire des ponts sur les rivières qui se rencontrent dans les grands chemins dans l'étendue de la seigneurie de la Bouteillerie et de celle de la Grande-Anse de prendre les bois nécessaires pour la construction des dits ponts sur les terres où ils devront être faits. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. II, p. 290.)

30 janvier 1718 — Ordonnance par laquelle l'intendant s'évoque une affaire entre Nicolas et Jean Trudel, habitants de L'Ange-Gardien, et le nommé Nolin, habitant de Saint-Pierre de l'île d'Orléans, pendante en la juridiction seigneuriale de Beaupré. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. II, p. 453.)

4 février 1718 — Ordonnance qui commet le sieur de Lespinay, lieutenant particulier de la prévôté de Québec, pour poser les scellés sur tous les buteaux qui sont dans les côtes de Beauport, Beaupré, île d'Orléans et côte du sud en descendant.

8 février 1718 — Ordonnance qui fait défense à toutes personnes d'acheter des blés et des farines au delà de la quantité nécessaire pour leur subsistance et celle de leur famille pendant un an à peine de confiscation des dits blés et farines et de cent livres d'amende.

5 mars 1718 — Ordonnance qui condamne le sieur de Vincelotte à payer au sieur Petit, trésorier de la marine, la somme de 270 livres monnaie de France en cartes ayant cours en ce pays, somme qu'il a reçue de trop en 1708 à l'occasion de l'armement en course de la corvette *la Biche* et successivement de la frégate du roi *la Vénus*.

5 mars 1718 — Ordonnance qui condamne Catherine Laberge, veuve de Guillaume Marois et femme de René Poupard, à payer au sieur Fleury de la Gorgendière, seigneur de Deschambault, les trois années d'arrérages de cens et rente qu'elle lui doit sur deux terres, et à tenir feu et lieu. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 175.)

6 mars 1718 — Ordonnance qui commet le sieur de Saint-Simon, prévôt de la maréchaussée, pour partir incontinent avec ses archers afin de faire la recherche des nommés Vincent, sergent de la compagnie Desjordy, Jolibois, soldat de la compagnie de LaCorne, Leveillé, tambour de la compagnie de Saint-Pierre, Petit, soldat de la compagnie de Beauvais, Paul-Alexandre Vallée, soldat de la compagnie DuVivier, accusés d'avoir fabriqué de la fausse monnaie, et qui viennent de s'évader des prisons de Québec en se rendant maîtres du concierge, de sa femme et de sa servante.

17 mars 1718 — Ordonnance qui condamne Charles Fortier et Joseph Dumas, habitants de Saint-Jean, île

d'Orléans, à payer à Robert Crépeau 22 minots de blé pour une année de loyer de la terre des mineurs de défunt Nicolas Baillargeon et qui met fin au bail de la dite terre.

11 avril 1718 — Ordonnance qui condamne François Autant, la veuve Pelletier et la veuve Duchêne à faire leur moitié de pêche aux marsouins, à la Rivière-Ouelle, ainsi qu'ils y sont tenus par leur marché avec le sieur Peire et Jean Mignot, Louis Dubé, etc., etc.

13 avril 1718 — Ordonnance au sujet des chemins, clôtures et fossés des côtes de la Bouteillerie et de la Grande-Anse.

2 mai 1718 — Ordonnance qui oblige le sieur de Monseignat, directeur des fermes du Domaine du Roi, de remettre au sieur Petit, trésorier de la marine, la somme de 150 livres pour les gages du feu sieur Hazeur comme conseiller au Conseil Supérieur pendant les six premiers mois de 1708.

23 mai 1718 — Ordonnance qui commet le sieur Calvarin, missionnaire au pays des Illinois, pour faire assembler les parents et amis des mineurs de Pierre Chabot et de Symphrose Merotakoué, décédée.

1er juin 1718 — Ordonnance au sujet de la construction d'un nouveau presbytère à Boucherville.

17 juin 1718 — Ordonnance entre Pierre Maillou et Pierre Joly, boulanger, de Québec, au sujet d'un mur mitoyen.

19 juin 1718 — Ordonnance qui commet le sieur Gaschet, juge seigneurial de la Durantaye, pour régler un différend entre Michel Vaudet et Jacques Desroussel.

20 juin 1718—Ordonnance qui réitère les défenses déjà

faites aux habitants de la seigneurie de la Grande-Anse de laisser vaquer leurs chevaux sur les grèves la nuit sans être enfergés.

20 juin 1718 — Ordonnance qui décharge Pierre Trottier Desauniers du cautionnement qu'il avait donné en faveur de Pierre Bisaillon pour une somme due à la succession de feu Charles de Couagne.

7 juillet 1718 — Ordonnance qui commet le sieur Jeannot, notaire à la Rivière-Ouelle, pour recevoir les avis des parents, faire les élections de tutelle, dresser les inventaires, etc., dans les seigneuries de la Grande-Anse, Rivière-Ouelle et Kamouraska. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. II, p. 453.)

8 juillet 1718 — Ordonnance qui commet le sieur de Tonnancour, lieutenant-général de la juridiction des Trois-Rivières, et subdélégué de l'intendant en cette ville, pour faire extraordinairement les procès de Pierre Gouin et son frère, le nommé Grondin fils, François Hamelin et le nommé Rivet qui ont été à Orange sans permission et au préjudice des ordonnances.

8 juillet 1718 — Ordonnance qui commet le sieur Raimbault, procureur du roi en la juridiction royale de Montréal et subdélégué de l'intendant, pour faire extraordinairement le procès des nommés Saint-Michel, Duchêne, Jean Landreville, Lambert Landreville, Chaput, Claude Bisaillon, Etienne Bisaillon, Courville, Lepetit, Sainte-Marie, le fils du sieur de la Découverte, Rancourt, Claude Deveau, Benoit, Pierre Moquin et Jacques Moquin qui ont été à Orange sans permission et au préjudice des ordonnances.

13 juillet 1718 — Ordonnance qui décide que les sieurs

Chevalier, Bonfils et Lasson paieront en cartes simples au sieur de Monseignat les droits qu'ils lui doivent pour les vins et eaux-de-vie par eux déclarés.

19 juillet 1718 — Ordonnance qui oblige les officiers de police de la ville de Québec à faire une visite exacte chez tous les particuliers pour savoir la quantité de blé et de farine qu'ils ont chez eux ou qu'ils ont acheté.

2 août 1718 — Ordonnance qui condamne Michel Chartier à terminer immédiatement le bâtiment de trente-trois pieds de quille qu'il s'est engagé à construire pour Jean Pruneau ; faute de l'avoir mis en état d'être jeté à l'eau le 20 du présent mois, Pruneau pourra faire achever le dit bâtiment à la folle enchère de Chartier par tel charpentier que bon lui semblera.

12 août 1718 — Ordonnance qui, à la demande du sieur de Lotbinière, conseiller au Conseil Supérieur et agent-général de la Compagnie d'Occident, décide que les confiscations de castor qui pourront être faites seront applicables en entier aux dénonciateurs pour le prix leur en être payé en lettres de change sur la dite compagnie.

21 octobre 1718 — Ordonnance qui, sous le bon plaisir du roi, commet le sieur de Monseignat fils, qui a servi en qualité de commis au contrôle depuis 1709, pour faire les fonctions de contrôleur de la marine en ce pays, en remplacement du sieur de Monseignat père, décédé.

21 octobre 1718 — Commission de directeur de la Ferme du Domaine d'Occident en ce pays, pendant la présente année, pour le sieur Rivet, qui a fait ces fonctions depuis environ douze ans en qualité de premier commis sous le feu sieur de Monseignat.

30 octobre 1718 — Ordonnance qui condamne Fran-

çois Aubert, conseiller au Conseil Supérieur, et dame Thérèse de Lalande, son épouse, à payer solidairement à Nicolas Lanoullier, au nom et comme procureur de Neret, Gayot et Compagnie, ci-devant fermiers des Fermes du castor de ce pays, en lettres de change la somme de 9,249 livres, suivant leur engagement du 5 novembre 1717, et le dit sieur Aubert en son nom la somme de 1,736 livres, aussi en lettres de change.

1er novembre 1718 — Ordonnance qui proroge le terme accordé par Sa Majesté pour retirer la monnaie de carte jusques à ce qu'il en ait été autrement ordonné par Sa Majesté ; en cas que le vaisseau du roi n'arrive pas ici la présente année la monnaie de carte aura cours sur le pied de la déclaration du Roi du 25 mars dernier et elle sera reçue tant dans les paiements qui se feront que par le trésorier de la marine.

17 novembre 1718 — Ordonnance qui, sous le bon plaisir de Sa Majesté, décide que tous les arrérages dus aux seigneurs jusqu'au 30 septembre 1714 ne pourront leur être acquittés qu'en cartes réduites à la moitié de la valeur écrite sur les dites cartes, comme aussi les arrérages qui leur seront dûs depuis le 12 août dernier seront pareillement acquittés en cartes réduites à la moitié de la valeur écrite sur elles, etc., etc.

17 novembre 1718 — Ordonnance qui condamne le sieur Rivet, faisant les fonctions de directeur des Fermes du Domaine du roi en ce pays, à remettre au sieur Bouat, lieutenant-général au siège de la juridiction royale de Montréal, la somme de 1873 livres qu'il a reçue pour droit de quint sur le fief et seigneurie de Terrebonne que le dit Bouat a acquis de la veuve de Louis LeCompte le 1er octobre dernier.

15 décembre 1718 — Commission d'arpenteur et mesureur en ce pays pour Noël Beaupré, habitant de L'Ancienne-Lorette.

7 mars 1719 — Ordonnance qui commet le sieur de Tonnancour, lieutenant-général des Trois-Rivières, pour se transporter à Champlain au sujet de la construction du presbytère de cette paroisse.

10 mars 1719 — Commission à Jacques David, praticien, pour exercer l'office de greffier de la juridiction royale de Montréal, conformément au bail d'affermage que lui ont consenti les MM. de Saint-Sulpice pour trois années. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. II, p. 290.)

15 mars 1719 — Ordonnance entre Jacques Rouillard, habitant de Batiscan, comme ayant épousé Geneviève Trottin, et Jeanne Guillet, veuve de Mathieu Rouillard dit Prénouveau, au sujet d'une donation consentie à la dite Geneviève Trottin.

27 mars 1719 — Ordonnance qui condamne François Albert et Elisabeth Hallé, veuve Albert, sa mère, à faire sans retard la moitié des clôtures mitoyennes entre leur terre et celle de Marie Samson, en la seigneurie de Lauzon.

8 mai 1719 — Commission de notaire royal en la juridiction royale de Montréal pour Jacques David, au lieu et place du sieur Barbel, qui s'est démis du dit office.

8 mai 1719 — Ordonnance qui décide qu'à la diligence de Eustache Chartier de Lotbinière, seigneur de Lotbinière, conseiller au Conseil Supérieur et agent-général de la Compagnie d'Occident, il sera fait inventaire par les officiers de l'Amirauté de Québec des castors sauvés du naufrage du navire *la Providence,* capitaine François Gaillard, arrivé le 5 mai courant au Cap Corbeau près la

baie Saint-Paul, et que tous les dits castors sauvés seront ensuite remis au dit sieur de Lotbinière.

9 mai 1719 — Ordonnance qui annule partie d'une donation consentie par Pierre Faudeux, habitant de Neuville, et Périnne Bessette, sa femme, à Pierre Faudeux, leur fils.

22 mai 1719 — Ordonnance entre Louis Bergeron dit Langevin et Antoine Isoüard dit Provençal, habitants du Bourg-Royal, au sujet d'une maison construite par Provençal sur la terre de Langevin.

6 juin 1719 — Ordonnance au sujet du chemin du Bourg-Royal en la paroisse de Charlesbourg.

10 juin 1719 — Ordonnance au sujet du chemin du Petit-Village, en la seigneurie de Notre-Dame des Anges, du chemin qui va de Beauport à l'Auvergne, et du chemin du Passage à Beauport.

13 juin 1719 — Ordonnance qui réitère les défenses faites aux habitants de Québec de vendre de l'eau-de-vie aux sauvages.

7 juillet 1719 — Ordonnance qui condamne François Grégoire et Guillaume Pinel, habitants de Neuville, à mettre sans retard les chemins qui passent sur leurs terres en bon état et de manière qu'ils soient trouvés tel par Jean-Baptiste Larue, capitaine de milice de la seigneurie de Neuville.

17 juillet 1719 — Ordonnance qui renvoie Antoine Pascaud, négociant, de Larochelle, armateur du navire *la Providence* naufragé près la baie Saint-Paul, à se pourvoir par devant le juge de l'amirauté de Québec.

20 juillet 1719 — Ordonnance qui fait défense à tous

de porter des boissons à la côte de Beaupré, le jour de la fête de sainte Anne, et d'en vendre ni débiter ce jour-là à peine de confiscation des dites boissons et de dix livres d'amende applicable à la fabrique de la dite paroisse.

22 juillet 1719 — Ordonnance qui condamne Louis Bergevin dit Langevin, habitant du Bourg-Royal, paroisse de Charlesbourg, à payer la somme de cent livres à Antoine Isoüard dit Provençal pour la démolition et le transport de sa maison.

17 août 1719 — Commission d'huissier exploitant dans l'étendue de la juridiction de Montréal pour Antoine Perrin.

30 août 1719 — Ordonnance qui porte permission au sieur Bonnepaye de faire décharger de son navire les effets de sa cargaison et de les négocier en ce pays.

23 septembre 1719 — Ordonnance qui décide que toutes les monnaies de carte qui sont dans ce pays seront rapportées au sieur Petit, trésorier de la marine, pour en fournir des lettres de change et qu'après le départ des derniers vaisseaux pour France la présente année toutes celles qui n'auront point été rapportées seront et demeureront de nulle valeur et qu'en conséquence elles n'auront plus aucun cours dans le commerce ni dans les paiements.

26 septembre 1719 — Ordonnance qui déclare bonne et valable la saisie de vingt-quatre paquets de castor et pelleteries faite sur les nommés Cotton dit Fleur d'Epée, Etienne Petit et leurs engagés qui ont passé l'hiver dans les limites du fort Frontenac et ont fait la traite avec les sauvages au mépris des ordonnances.

3 octobre 1719 — Ordonnance qui oblige le sieur de Lotbinière, agent-général de la Compagnie des Indes, de

payer au sieur Collet, procureur-général au Conseil Supérieur, la somme de 1,000 livres et à la veuve Renault, la somme de 641 livres, à eux dues par la Colonie de ce pays.

7 novembre 1719 — Ordonnance qui condamne le sieur Cugnet, directeur-général des Fermes du Domaine d'Occident, à payer à Charles Guillimin, ci-devant sous-fermier des traites de Tadoussac, la somme de 30,250 livres monnaie de France, pour toutes les prétentions du dit sieur Guillimin.

10 novembre 1719 — Ordonnance qui oblige le sieur de Lotbinière, agent-général de la Compagnie des Indes en ce pays, à payer la somme de 1,378 livres au sieur de Lestage, marchand à Montréal.

28 novembre 1719 — Ordonnance au sujet de l'entretien du grand chemin qui commence à la seigneurie de Montapeine et finit à la rivière des Etchemins, seigneurie de Lauzon.

20 février 1720 — Ordonnance qui condamne Joseph Manceau, habitant de la paroisse de Saint-Jean, en l'île d'Orléans, à payer à Joseph Gosselin, habitant de la même paroisse, exécuteur testamentaire de Marie DeCelles, veuve de Jean Flibau, trente-huit minots de blé pour être par le dit Gosselin distribués suivant les dispositions du testament de la veuve Flibau.

9 mars 1720 — Ordonnance qui porte commission au sieur Jeannot, notaire en la seigneurie de la Bouteillerie, pour procéder à l'élection de tutelle aux enfants de Pierre Courtin.

17 mars 1720 — Ordonnance qui, sous le bon plaisir de Sa Majesté, permet à Philippe Peire de continuer à faire la pêche aux marsouins aux îles de Kamouraska, à

condition qu'il prendra comme associés les nommés Joseph Lizot et Jean-Baptiste Maisonneuve.

21 mars 1720 — Ordonnance qui déclare bonne et valable la saisie faite sur un homme et une femme de nation iroquoise par le sieur de Pommeroy, officier détaché dans le lac Champlain, de deux paquets de castor gras, trois paquets de castor sec, trois paquets de peaux de chevreuil et deux paquets de peaux d'ours.

3 avril 1720 — Ordonnance entre Guillaume Gaillard, curateur à la succession vacante de feu Charles Aubert de la Chesnaye, et les sieurs Peire et Haimard, marchands, syndics des créanciers de la dite succession.

5 avril 1720 — Ordonnance qui déclare que Aymard Lambert, adjudicataire des fermes unies de France et du Domaine d'Occident, représenté par le sieur François-Etienne Cugnet, aura seul le droit de chasse, traite, pêche dans l'étendue du Domaine du roi depuis l'île aux Coudres jusqu'à deux lieues au-dessous des Sept-Iles et dans les postes de Tadoussac, Chicoutimi, lac Saint-Jean, Nekoubau, Mistassini, Papinachois, Rivière Moisie, Sept-Iles et lieux en dépendants.

10 avril 1720 — Ordonnance entre le sieur Lanoullier de Boisclerc, contrôleur de la marine, et Marie Peuvret, veuve de Ignace Juchereau Duchesnay, comme héritière de feu Joseph Juchereau Duchesnay, son fils, au sujet de trente barils de goudron fournis des magasins du roi au feu sieur Juchereau Duchesnay pour être employés au radoub d'un bâtiment qu'il construisait.

18 avril 1720 — Ordonnance entre Charles Gariépy et Alexis Bélanger, habitants de la côte de Beaupré, au sujet des bornes de leurs terres.

19 avril 1720 — Ordonnance entre Jean-François Laurent, clerc tonsuré, comme procureur de ses frères et soeurs, enfants de feu Pierre Laurent, marchand à Larochelle, et Guillaume Gaillard, conseiller au Conseil Supérieur.

22 avril 1720 — Ordonnance qui oblige tous les habitants de Saint-Pierre et de Saint-Thomas, seigneurie de la Rivière-du-Sud, de faire les chemins et ponts conformément au procès-verbal du sieur de Bécancour, grand voyer, à peine de dix livres d'amende contre les contrevenants. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 437.)

4 mai 1720 — Commission de subdélégué au sieur André de Leigne pour, en l'absence de l'intendant de la ville de Québec, juger les différends qui se présenteront.

9 mai 1720 — Ordonnance qui fait défense à toutes personnes d'acheter directement ou indirectement les outils des soldats qui sont employés aux fortifications de Québec, à peine contre les contrevenants de rendre les dits outils, de perdre le prix qu'ils en auront donné et de trois livres d'amende.

27 mai 1720 — Ordonnance pour les chemins qui vont de la Canardière au Bourg-Royal, dans la paroisse de Charlesbourg.

31 mai 1720 — Ordonnance qui sursis à faire droit aux parties sur l'appel interjeté par Guillaume Gaillard de la sentence de la prévôté de Québec en faveur de Jean-François Laurent, clerc tonsuré, jusqu'à l'appurement du compte rendu par le dit Gaillard au dit Laurent pendant en la prévôté de Québec.

11 juin 1720 — Ordonnance pour les chemins de l'Ancienne-Lorette.

CAHIER SEPT

17 juin 1720 — Ordonnance qui porte que conformément à l'ordonnance du 12 mai 1719 les habitants des fiefs de Marsollet et Hertel et autres de la paroisse de Champlain fourniront ce à quoi chacun d'eux est obligé pour la construction du presbytère de Champlain. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 176.)

18 juin 1720 — Ordonnance qui oblige le sieur Ysambard, curé de la paroisse de l'île Dupas, à comparaître devant l'intendant à Montréal pour répondre aux plaintes de Jacques Brisset, lieutenant de milice, et Charles Fafard, tous deux marguilliers en charge de l'île Dupas, qui l'accusent de concéder des bancs dans l'église de la dite paroisse sans la participation des marguilliers et même à des particuliers qui ne sont pas de la paroisse.

22 juin 1720 — Ordonnance qui, à la demande du sieur de LaCorne, major des troupes en ce pays et seigneur en partie de Contrecoeur, fait défense aux habitants de la dite seigneurie de faire passer leurs bestiaux sur l'île aux Oignons et l'îlet adjacent à peine de dix livres d'amende contre chacun des contrevenants.

22 juin 1720 — Ordonnance qui porte homologation des conventions intervenues entre messire Joseph de la Colombière, archidiacre de Québec, grand-vicaire et supérieur de l'Hôpital-Général de Montréal, Frère Louis Turc Chrétien, supérieur des Frères Hospitaliers du dit hôpital, Frère François Hadancourt, économe du dit hôpital, François Darle et André Souste, fabricants de bas de soie, laine et coton, pour l'établissement d'une manufacture de bas au métier dans le dit hôpital.

28 juin 1720 — Ordonnance qui oblige le nommé Lesage, habitant de la Rivière-du-Loup, de se rendre à Québec pour répondre à l'accusation portée contre lui par les sieurs Couturier, Labonté, les frères Forcier et Gamelin, entrepreneurs de la fourniture des mâts nécessaires pour le chargement du vaisseau du roi ,d'avoir coupé un des mâts qu'ils avaient fait pour fabriquer trois canots.

28 juin 1720 — Ordonnance qui oblige la femme du nommé Latour, maître-fondeur, actuellement détenu dans les prisons de Montréal, à remettre au sieur Hertel 105 livres de mitraille, une petite cloche de 20 livres et 20 livres d'étain que le dit Hertel avait donné à Latour pour lui fondre une cloche.

28 juin 1720 — Ordonnance entre Jacques Tessier-Lavigne et Marie Adhémar, sa femme, et Michelle Cusson, veuve de Antoine Adhémar, au sujet de la succession du dit feu sieur Adhémar.

28 juin 1720 — Ordonnance qui oblige les marguilliers en charge de Contrecoeur de poursuivre le recouvrement des amendes encourues par les habitants de cette seigneurie pour ne pas avoir entretenu leurs fossés ; ordre aux dits habitants de Contrecoeur de rétablir un pont pour servir de chemin jusqu'à ce que celui qui a été réglé par le grand-voyer soit rendu praticable.

28 juin 1720 — Ordonnance qui condamne Joseph Dubreuil à retourner chez Adrien Fournier, habitant de Longueuil, son maître, pour y terminer ses deux années d'engagement.

29 juin 1720 — Ordonnance qui règle que les habitants de la côte Saint-Lambert continueront de jouir du droit de partage dans la commune de Laprairie de la Madeleine

suivant leurs titres de concession tant qu'ils posséderont et feront valoir les terres à eux concédées en Laprairie de la Madeleine qui leur donnent le dit droit.

29 juin 1720 — Ordonnance entre René Beaux dit Lalouette et Marie-Madeleine Guertin, sa femme, Pierre de Laporte, et Jeanne Charpentier, femme de Jean Casavant dit la Débauche, au sujet de la vente d'une terre à la côte de Saint-Sulpice faite par Pierre de Laporte pendant sa minorité.

29 juin 1720 — Commission d'huissier exploitant dans toute l'étendue de la juridiction royale de Montréal pour André Dorien, demeurant en la ville de Montréal.

29 juin 1720 — Commission d'huissier exploitant dans toute l'étendue de la juridiction de Montréal pour Nicolas Thibault, demeurant en la paroisse de Saint-François de Sales en l'île Jésus.

29 juin 1720 — Ordonnance qui condamne Vital Caron et Pierre Cardinal, habitants de Lachine, à payer à Catherine Dodier, veuve de Jean Neveu, habitant du Bout de l'île de Montréal, soixante minots de blé pour trois années d'arrérages du loyer d'une terre appartenante à Louis Fortin, premier mari de la dite veuve Jean Neveu.

30 juin 1720 — Ordonnance qui condamne Honoré Danis, Mathurin Parent et Charles Leduc, habitants de Lachine, à faire chacun vingt-quatre pieds d'un pont en facine sur la terre de la veuve Danis suivant un procès-verbal du sieur Texier, curé de Lachine.

1er juillet 1720 — Ordonnance qui homologue un rapport du sieur Décary au sujet d'un fossé à la Pointe-aux-Trembles de Montréal et qui oblige tous les habitants sur

les terres desquels passe le dit fossé de le nettoyer et remettre en bon état.

1er juillet 1720 — Ordonnance qui fait défense au sieur Ysambard, curé de la paroisse de l'île Dupas, de faire, à l'avenir, aucunes concessions de bancs dans son église sans la participation et le consentement des marguilliers en charge lesquels feront crier et adjuger les bancs aux plus offrants et derniers enchérisseurs en conservant la préférence aux enfants des habitants à qui les bancs appartenaient de leur vivant.

1er juillet 1720 — Ordonnance entre les nommés Lapierre, Lusignan, Girard et Lafontaine, habitants de Contrecoeur, au sujet d'un fossé à pratiquer pour donner l'écoulement aux eaux d'un marais qui est au-dessus de leurs maisons.

1er juillet 1720 — Ordonnance qui oblige Nicolas Lecourt, boucher, de Montréal, propriétaire d'une terre à la côte Saint-Pierre, sur laquelle il ne réside pas, de faire une clôture mitoyenne avec Pierre Biron, son voisin ; en cas de refus par le dit Lecourt de faire sa part de clôture, permis à Biron de la faire faire à ses dépens. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 177.)

1er juillet 1720 — Ordonnance qui porte que René Douillard, charpentier, Edme Moreau, cordonnier, Pierre Léger dit Lajeunesse, cordonnier, François Charles, journalier, Blaise Juillet et le nommé Champagne, tous six gendres de Etienne Fortier, ancien boulanger, lui paieront une pension alimentaire à cause de son grand âge et de son extrême pauvreté.

2 juillet 1720 — Ordonnance au sujet d'un fossé de

ligne entre les terres du sieur Lesueur, curé de Saint-Sulpice, et Jean Lescarbeau, habitant du même lieu.

2 juillet 1720 — Ordonnance qui porte que les habitants de Montréal compris dans les rôles des années 1716, 1717, 1718 et 1719 pour les fortifications de la dite ville qui n'ont point encore satisfait au paiement des taxes remettront dans huitaine au sieur de Berey, commis pour le recouvrement de ces taxes, les sommes pour lesquelles chacun d'eux ont été employés.

2 juillet 1720 — Ordonnance qui porte défense à toutes personnes d'enlever les pieux qui servent à la clôture de la ville de Montréal.

3 juillet 1720 — Rôles des cabaretiers de la ville de Montréal.

3 juillet 1720 — Ordonnance entre Nicolas Bissonnet, habitant de Verchères, et la dame de Verchères, au sujet des conditions de l'acte de concession de sa terre. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 177.)

3 juillet 1720 — Ordonnance qui condamne les nommés Jourdain et Saint-Amour, maçons et entrepreneurs de bâtiments, de Montréal, à payer à Paul Aguenier, menuisier, chacun la somme de soixante livres pour l'indemniser des pansements et médicaments que lui a coûtés une blessure à la tête reçue pendant qu'il travaillait à la maison du sieur Poisset, rue neuve Saint-Louis.

3 juillet 1720 — Ordonnance qui réunit au domaine du sieur Neveu, seigneur de Dautray, trois terres abandonnées par les concessionnaires, en indemnisant leurs hoirs et ayants cause. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 178.)

5 juillet 1720 — Ordonnance qui oblige le sieur de

Richarville, officier dans les troupes du détachement de la marine, à remettre à Pierre Chevalier dit Sanschagrin une terre en l'île de Saint-Ours qu'il avait reçue en échange pour une terre en l'île Saint-Ignace.

6 juillet 1720 — Ordonnance entre la veuve Sansoucy et le nommé Lapalme dit Janson au sujet d'un fossé.

6 juillet 1720 — Ordonnance qui décide que Pierre Tabeau, habitant de Lachine, jouira d'une maison bâtie dans la commune de la dite côte à condition qu'il agira comme gardien de la dite commune.

6 juillet 1720 — Ordonnance entre François Pelletier dit Antaya, habitant de Détroit, et Julien Trottier Des-Rivières, de Montréal, au sujet d'une vente de cinq paquets de castor.

7 juillet 1720 — Ordonnance qui décide que le sieur LeGardeur de Repentigny, seigneur de Lachenaie, concédera à Marie Rivière, veuve de Jacques Beaudoin, une terre de six arpents de front pour l'indemniser des pertes qu'elle a subies par le changement des lignes des habitations établies sur la rivière de l'Assomption.

8 juillet 1720 — Ordonnance entre les co-seigneurs et les habitants de l'île Dupas au sujet des clôtures et de la commune de la dite île.

13 juillet 1720 — Ordonnance qui condamne Jean-Baptiste Forte, italien, matelot à bord de *l'Aimable Ami*, capitaine Cheron, de continuer à servir sur le dit bateau jusqu'à son retour à la Martinique où se terminera son engagement.

13 juillet 1720 — Ordonnance qui oblige tous les habitants de la côte Saint-François de faire et entretenir cha-

cun en droit soi la clôture de la commune de la dite côte.

17 juillet 1720 — Ordonnance entre le sieur Haimard, au nom et comme syndic des créanciers de la succession du feu sieur de la Chesnaye, et Jacques Barbel, au nom et comme procureur de Pierre Petit, héritier de feu Jean Gobin.

22 juillet 1720 — Ordonnance qui condamne Pierre Lepage de Saint-Barnabé à payer comptant à Pierre Joseph dit l'Angoumois la somme de trente livres acompte des droits et prétentions de Marie Augé, sa femme, sur la succession de feu Jean Augé, son père.

30 juillet 1720 — Ordonnance qui permet au sieur Carcy de faire mettre des *banquettes* d'environ trois pieds de large le long de la batterie Dauphine, à Québec, depuis la rue qui joint son terrain jusqu'à la grève.

7 août 1720 — Ordonnance qui oblige le sieur de la Durantaye à comparaître devant l'intendant, dimanche, le 11 août 1720, pour répondre à la demande de Jacques Bidet, habitant de la Durantaye, qui prétend qu'il lui doit depuis seize ans un demi-cent de foin, quatre minots d'avoine et dix livres de lard.

CAHIER SEPT ET DEMI

16 août 1720 — Ordonnance entre Pierre-Thomas Tarieu de la Pérade, lieutenant reformé d'une compagnie des troupes du détachement de la marine, seigneur en partie de Sainte-Anne, François Chorel Dorvilliers, également seigneur en partie de Sainte-Anne, et les habitants de la dite seigneurie de Sainte-Anne, au sujet de la propriété de l'île au Sable.

27 août 1720 — Ordonnance entre le sieur de la Pigeonnière, capitaine de milice de la côte du Cap-Rouge, et les sieurs Mondor et Charles Drolet, habitants de L'Ancienne-Lorette, qui ont négligé de faire leur part de chemin ainsi qu'ils y étaient obligés par une ordonnance du 11 juin 1720.

31 août 1720 — Ordonnance entre le sieur de Lestage et le sieur de Lotbinière au sujet de deux lettres de change au montant de 1,388 livres, 12 sols, 9 deniers.

5 septembre 1720 — Commission de juré-arpenteur et mesureur royal à Toussaint Beaudry dans toute l'étendue du gouvernement de Montréal.

11 septembre 1720 — Ordonnance qui décide que Louis Riopel sortira, après les récoltes prochaines, de la terre que Charles Maret dit Lepine lui a louée dans la paroisse de L'Ange-Gardien, et qu'il remboursera à Maret dit Lepine cinq minots et demi de blé, un minot et demi d'avoine et deux minots de graine de lin.

11 septembre 1720 — Ordonnance entre le sieur Cugnet, directeur du Domaine d'Occident, et les commerçants de Québec, au sujet des permis particuliers pour le débarquement des marchandises non sujettes aux droits.

14 septembre 1720 — Ordonnance qui infirme une sentence de M. Raimbault et décide que Nicolas Bissonnet, habitant de Verchères, sera tenu de payer à la dame de Verchères les cens et rentes conformément à son billet de concession du 4 juillet 1685. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 181.)

23 septembre 1720 — Ordonnance qui, conformément à l'ordonnance du roi du mois de mai 1680, exempte Jean-

François Pelletier, brigadier des gardes de la Ferme du Domaine d'Occident, du logement des gens de guerre.

25 septembre 1720 — Ordonnance qui porte que le sieur Rocbert, garde des magasins de Sa Majesté à Montréal, remettra à M. de Lotbinière, agent de la Compagnie des Indes, les onze ballots de toile saisis sur le sieur d'Auteuil de Monceaux, pour les dites toiles être vendues et le prix d'icelles délivré en entier au dénonciateur.

27 septembre 1720 — Ordonnance qui déclare bonne et valable la saisie par Etienne Amyot dit Lincourt, l'un des gardes du Domaine d'Occident, d'une ancre d'eau-de-vie débarquée en fraude par Jean Paradis, capitaine du bateau *la Généreuse.*

5 octobre 1720 — Commission de subdélégué au sieur Collet, procureur-général du Conseil Supérieur, pour régler les affaires d'entre Marie Drouin, veuve de Pierre Creste, et les enfants mineurs issus du premier mariage de Creste avec Marthe Marcoux.

10 octobre 1720 — Foi et hommage du sieur Louis Lepage de Sainte-Claire, prêtre, missionnaire à l'île Jésus, pour la seigneurie de Terrebonne qu'il a achetée du sieur Bouat, lieutenant-général de Montréal, et de Madeleine Dumont, son épouse, par contrat du 2 septembre 1720.

11 octobre 1720 — Ordonnance entre Jean-François Laurent, clerc tonsuré, et Richard Testu de la Richardière, au sujet d'une réclamation de quatre mille livres.

12 octobre 1720 — Ordonnance qui déclare bonne et valable la saisie faite par le sieur Beaulac, officier dans les troupes, près du fort de Chambly, de six pièces d'écar-

latine, et décide qu'elles demeureront confisquées au profit de la Compagnie des Indes.

12 octobre 1720 — Ordonnance qui déclare bonne et valable le saisie de plusieurs effets faite dans le lac Champlain par le sieur Moncourt, officier dans les troupes, le 10 septembre 1718, et déclare qu'ils seront remis à la Compagnie des Indes.

12 octobre 1720 — Ordonnance qui condamne Louis Aubert de la Chesnaye à payer la somme de 39 livres, 17 sols et 6 deniers au sieur Cugnet pour les droits de sept ancres d'eau-de-vie qu'il a débarquées du bateau *le Henry.*

15 octobre 1720 — Ordonnance qui condamne Louis Aubert de la Chesnaye à payer la somme de 345 livres au sieur Cugnet pour les droits de vingt-trois barriques de guildine débarquées de son bateau *le Henry.*

23 octobre 1720 — Ordonnance qui porte que les droits d'entrée sur le vin, l'eau-de-vie et le tabac, et les droits de sortie sur les peaux d'orignaux seront payés au sieur Cugnet en argent sur le même pied qu'ils l'ont été l'année dernière.

3 novembre 1720 — Ordonnance qui condamne le sieur Pinaud, marchand à Québec, gardien des papiers de l'ancienne Compagnie du castor, à remettre à messire Claude de Ramezay, gouverneur de Montréal, deux lettres de change, l'une de 1,100 livres et l'autre de 900 livres.

3 novembre 1720 — Ordonnance qui condamne le sieur Pinaud, marchand à Québec, gardien des papiers de l'ancienne Compagnie du castor, à remettre à M. de Lotbinière, curateur des enfants mineurs du feu sieur Dupont de Neuville, quatre lettres de change montant ensemble à

la somme de 872 livres qui appartenaient au dit feu sieur Dupont de Neuville.

14 novembre 1720 — Ordonnance qui oblige le sieur Rocbert, garde des magasins du roi à Montréal, à remettre à Madeleine Montour, femme du sieur de Saint-Serny, quatre pièces d'écarlatine qu'elle avait apportées d'Angleterre avec la permission du marquis de Vaudreuil.

5 décembre 1720 — Ordonnance pour la bâtisse d'une église et d'un presbytère à Saint-Nicolas.

8 décembre 1720 — Ordonnance qui décide que la nouvelle église et le nouveau presbytère de Saint-Nicolas seront construits aux lieux et places des anciens et que le sieur Mailloux, entrepreneur des ouvrages du roi, préparera un plan des nouveaux édifices qui sera soumis aux habitants de la dite paroisse.

14 décembre 1720 — Ordonnance entre Jacques Gaultier de Comporté et le sieur Haimard, syndic des créanciers de feu Jean Gobin, au sujet d'une dette de 5,365 livres.

31 décembre 1720 — Ordonnance qui condamne Pierre Sylvestre, habitant de Neuville, donataire entrevifs de feu François Labadie et de Jeanne Hubert, ses beau-père et belle-mère, à payer 112 livres à Jean Bonneau dit la Bécasse et à Antoine Buisson pareille somme de 112 livres.

31 décembre 1720 — Ordonnance qui porte que le sieur Cugnet, agent du Domaine d'Occident, sera mis en possession des biens de François-Joseph Peyre dit Carpentras, menuisier, de Montréal, mort sans héritiers apparents en ce pays. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. II, p. 454.)

8 janvier 1721 — Ordonnance qui oblige les habitants des côtes du gouvernement de Québec dont les terres se

trouvent sur les grands chemins de les baliser chacun suivant l'étendue du front de sa terre.

21 janvier 1721 — Ordonnance entre Madeleine Trepagny, veuve de Robert Voyer, et Guillaume Lemelin, navigateur, son gendre, au sujet d'un reliquat de compte de 34 livres.

27 janvier 1721 — Ordonnance qui fait défense à tous de troubler Louis Deschamps de Boishébert, seigneur de la Bouteillerie, et Philippe Peire, marchand à Québec, dans l'exploitation de la pêche aux marsouins dans le fleuve Saint-Laurent dont ils ont obtenu le privilège de Sa Majesté pour dix années.

27 janvier 1721 — Ordonnance qui accorde à Nicolas Lanoullier le privilège exclusif pendant vingt années pour tenir les postes pour lettres et courriers, tenir les ménageries et autres voitures publiques pour aller par terre de Québec à Montréal passant par les Trois-Rivières et de revenir de Montréal à Québec, etc., etc. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. II, p. 155.)

28 janvier 1721 — Ordonnance qui fait défense à tous de tuer des perdrix depuis le 15 mars jusqu'au 15 juillet ; défense également d'en vendre ou acheter pendant le dit temps. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. II, p. 456.)

28 janvier 1721 — Ordonnance qui oblige les capitaines et officiers de milice des côtes ou paroisses où le sieur Collet, procureur-général du Conseil Supérieur, doit passer pour le règlement des districts des paroisses de lui faire fournir en payant de gré à gré les carioles et chevaux nécessaires pour son transport par les habitants des lieux où il se trouvera pour aller d'un lieu à l'autre.

5 février 1721 — Ordonnance entre Jean Bonneau dit la Bécasse, de Québec, et Pierre Sylvestre, habitant de la Pointe-aux-Trembles, au sujet d'un compte pour les funérailles de François Labadie, beau-père du dit Sylvestre.

7 février 1721 — Ordonnance entre le sieur Charest, seigneur de Lauzon, et François Fréchette, Etienne Fréchette, Laurent Huot et autres habitants de Saint-Nicolas, au sujet du site de la nouvelle église de cette paroisse.

8 février 1721 — Commission de greffier en chef du Conseil Supérieur de Québec pour le sieur Barbel, en remplacement du sieur Rivet, décédé.

8 février 1721 — Ordonnance qui commet le sieur Collet, procureur-général du Conseil Supérieur, pour entendre Pierre Dancosse, Jean-Baptiste Maisonneuve, Joseph Lisot, Pierre Bérubé et Jean Brisson, habitants de la Rivière-Ouelle, qui se prétendent lésés par le prétendu privilège obtenu par Louis Deschamps de Boishébert et Philippe Peire pour l'établissement d'une pêche aux marsouins.

8 février 1721 — Ordonnance qui condamne Joseph Emond, habitant de la Bouteillerie, à payer à Augustin Ouellet, habitant de Kamouraska, la somme de 60 livres pour remboursement d'un prêt de pareille somme.

1er mars 1721 — Ordonnance qui règle les contestations entre Marthe Payen, veuve de Mathurin Corneau, habitant du Cap-Santé, et René Cuillerier, son gendre, au sujet de la donation consentie à ce dernier par feu Mathurin Corneau.

5 mars 1721 —Ordonnance qui reçoit Jacques Gagnon, Jean de Lavoye, Etienne Bouchard, François Gauvin, habitants de la Rivière-Ouelle, opposants à l'exécution

des ordonnances des 17 mars 1720 et 8 février 1721 relatives aux pêches aux marsouins de la Rivière-Ouelle et assignent les sieurs de Boishébert et Peire au 24 du présent mois.

10 mars 1721 — Ordonnance qui permet à Ignace Lecours, marchand tonnelier, de Québec, de faire arrêter François Lefebvre, son apprenti, qui a laissé son service furtivement.

12 mars 1721 — Ordonnance qui autorise le sieur Cugnet à commettre le sieur Volant Radisson pour faire les visites nécessaires dans les maisons de Montréal afin de saisir les marchandises sujettes aux droits.

12 mars 1721 — Ordonnance qui condamne Pierre Sylvestre, habitant de Neuville, donataire entre vifs de François Labadie et de Jeanne Hubert, ses beau-père et belle-mère, à payer à Louis-Joseph Labadie et François Labadie, ses beaux-frères, la somme de cent livres à chacun qu'il est tenu leur payer suivant l'ordonnance du 3 août 1710.

12 mars 1721 — Ordonnance entre Pierre Sylvestre, Jean Bonneau dit la Bécasse et Antoine Buisson, au sujet de la succession de feu François Labadie et de Jeanne Hubert.

14 mars 1721 — Ordonnance qui défend la traite dans le lac Ontario, aux environs du dit lac et dans le lac Erié à peine de confiscation des canots, marchandises et pelleteries dont les traitants seront chargés et de 1,500 livres d'amende ; ordre à tous ceux qui passeront au fort Frontenac et à Niagara et autres postes où la traite sera faite pour le roi de représenter au garde-magasin les congés en vertu desquels ils y montent.

18 mars 1721 — Ordonnance qui condamne Jean Guyonne, habitant de Kamouraska, de nourrir et entretenir Antoine Guyonne père sa vie durant, sauf au dit Jean Guyonne de se pourvoir contre Barthélemy Gobille, habitant de l'île d'Orléans, pour faire annuler la donation à lui consentie par Antoine Guyonne.

19 mars 1721 — Ordonnance qui condamne Joseph Perrot, ci-devant seigneur d'Argentenay, à payer à Catherine Rivet, veuve de Pierre Duchêne, la somme de 275 livres en trois paiements égaux d'année en année.

27 mars 1721 — Ordonnance qui décide que délivrance sera faite par Romain Dolbecque, au Père Dupuy, procureur des Pères Jésuites, des biens meubles et immeubles délaissés par René Frérot, lieutenant d'une compagnie des troupes du détachement de la marine.

1er avril 1721 — Ordonnance entre le sieur Haimard, propriétaire de la seigneurie de Mont-Louis, et Pierre Morin, Jacques Morin, Jacques-François Morin, René Beaudoin, Jean Hostin, Jean Moreau, Pierre Quesnel, Vincent Guillot, Jean Dumont et Antoine Issouard dit Provençal, anciens concessionnaires de la dite seigneurie.

1er avril 1721 — Ordonnance qui fait défense aux habitants de Québec et des environs qui vont faire la pêche au Mont-Louis de vendre aucune eau-de-vie et autres boissons enivrantes aux pêcheurs employés par le sieur Haimard, seigneur du dit lieu, à peine de perdre la pêche qu'ils feront.

3 avril 1721 — Ordonnance qui annule le contrat d'engagement de Jean-Clément Dupont comme apprenti de Jean Devin, maître-tonnelier à Québec, et qui permet au dit Dupont de travailler où bon lui semblera.

5 avril 1721 — Ordonnance entre Pierre-François Giroux, habitant de Beauport, et Jacques Morant au sujet d'une obligation au montant de 1,496 livres.

15 avril 1721 — Ordonnance qui révoque et annule, pour cause d'ingratitude, la donation consentie par Louis Civadier, habitant de l'île et comté de Saint-Laurent, paroisse Saint-Laurent, et Agnès Olivier, son épouse, à Antoine Civadier, leur fils. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. II, p. 457.)

18 avril 1721 — Ordonnance qui commet le sieur Jeannot, notaire à la Rivière-Ouelle, pour faire le partage des biens de Jeanne Savouret, veuve de François Mainville, entre ses héritiers.

18 avril 1721 — Ordonnance qui porte que tous ceux qui ont des billets de concession dans la seigneurie de Mont-Louis, appartenant à Pierre Haimard, devront les représenter dans un mois, s'y établir et tenir feu et lieu sinon leurs terres seront réunies au domaine du sieur Haimard qui les concédera à qui bon lui semblera.

22 avril 1721 — Ordonnance qui permet à Marie-Louise Charpentier, veuve de Gilles Paris, de Québec, de faire vendre les hardes et effets de Etienne Girard dit Jolicoeur pour être remboursée d'une somme de 53 livres qu'elle lui a prêtée.

2 mai 1721 — Ordonnance qui permet à Guillaume Lemelin, capitaine de la caiche *la Sainte-Anne* sur le point de partir pour l'île Royale, de faire arrêter et constituer prisonnier dans les prisons de Québec Louis Portelance, matelot, qui a déserté de son bord.

7 mai 1721 — Ordonnance qui condamne Joseph Roberge, de la côte de Lauzon, à se dessaisir de la terre que

Guillaume Leduc lui a louée aussitôt que la présente ordonnance lui aura été signifiée.

7 mai 1721 — Ordonnance entre Pierre Dancosse, Jean-Baptiste Maisonneuve, Joseph Lizot, Pierre Bérubé, Jean Buisson, Philippe Peire, Jacques Gagnon, Jean de Lavoye, Etienne Bouchard, François Gauvin et Louis Deschamps de Boishébert, au sujet des pêches aux marsouins de la Rivière-Ouelle.

19 mai 1721 — Ordonnance qui enjoint aux marguilliers de la paroisse de Saint-Antoine de Tilly de convoquer une assemblée des habitants pour décider s'il ne serait pas plus avantageux de réparer leur église que d'en construire une nouvelle. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. II, p. 291.)

19 mai 1721 — Ordonnance qui enjoint aux marguilliers de la paroisse de Saint-Etienne de Beaumont de convoquer une assemblée des habitants pour décider s'ils doivent réparer leur église ou en construire une nouvelle en pierre.

19 mai 1721 — Ordonnance entre Joseph Roberge et Guillaume Leduc, habitants de la seigneurie de Lauzon, au sujet d'un échange de terre.

21 mai 1721 — Ordonnance qui porte défense à toutes personnes de tirer des coups de fusil dans l'enceinte des villes et sur les granges ou autres bâtiments de la campagne à peine de cinquante livres d'amende. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 438.)

26 mai 1721 — Ordonnance qui fait défense à tous, bourgeois ou habitants, de vendre ou troquer de l'eau-de-vie ou autres boissons, avec les sauvages à peine de cinq

cents livres d'amende. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 439.)

2 juin 1721 — Ordonnance qui condamne André Parent, habitant, de Beauport, à payer à Mathieu Parent, son frère, la somme de soixante livres, au moyen de quoi il demeurera quitte de toutes prétentions que le dit Mathieu Parent pourrait avoir contre lui.

3 juin 1721 — Ordonnance qui fait défense à toutes personnes qui iront à la chasse ou à la pêche dans la Petite-Rivière (à Québec) de rompre les clôtures qui sont sur les terres de Jean Larchevêque et même de passer sur ses terres labourées ou ensemencées à peine de dix livres d'amende.

6 juin 1721 — Ordonnance qui fait défense à Claude Challier, habitant, du Cap-Santé, de laisser vaquer ou sortir de chez lui, à peine de dix livres d'amende pour chaque fois qu'elle s'échappera, sa fille âgée de 26 ans, insensée et furibonde, qui entre dans les maisons, atttaque les passants et les blesse.

6 juin 1721 — Ordonnance qui condamne Michel Lecours, habitant, demeurant à Bécancour, tuteur de ses frères et soeurs, enfants de Michel Lecours, de la Pointe-de-Lévy, à faire et entretenir par moitié la clôture mitoyenne de la terre des dits mineurs avec leur voisin, Louis Guay. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. II, p. 461.)

6 juin 1721 — Ordonnance entre Louise Vitart, veuve de Guillaume de Nevers, habitant, de Sainte-Croix, et Jacques de Nevers, habitant, de Lotbinière, son fils, et Catherine de Nevers, sa fille, veuve de Gervais Houle.

8 juin 1721 — Ordonnance qui condamne Joseph Ro-

berge, habitant, de Lauzon, à payer à Guillaume Leduc l'affermage de la terre qu'il a eue de lui pour trois ans.

9 juin 1721 — Ordonnance définitive au sujet de la reconstruction en pierre de l'église de Saint-Nicolas, côte de Lauzon.

14 juin 1721 — Ordonnance qui annule le procès-verbal d'arpentage fait par Larivière, le 15 mars 1714, des terres de Etienne Jeannot, notaire, et Jean Gagnon, capitaine de milice, tous deux de la seigneurie de la Bouteillerie, et décide que la clôture en contestation subsistera dans le même lieu où elle était en attendant que les lignes soient vérifiées par un autre arpenteur.

15 juin 1721 — Ordonnance qui fait défense à Etienne Jeannot de se pourvoir pardevant les officiers de l'amirauté pour raison de la difficulté qu'il a avec Jean Gagnon, et décide par provision que la clôture en discussion sera rétablie dans le même lieu où elle a été mise en exécution de l'ordonnance de M. Raudot.

17 juin 1721 — Ordonnance qui fait défense aux marguilliers de Neuville de troubler René Mezeray dans la possession et jouissance de son banc dans l'église de la dite paroisse jusqu'à ce qu'il en ait été autrement décidé.

19 juin 1721 — Ordonnance qui règle les contestations entre Pierre Tremblay, Louis Tremblay, François Gagnier et autres habitants de la Petite-Rivière Saint-François près la Baie Saint-Paul au sujet des pêches à marsouins établies en cet endroit

19 juin 1721 — Ordonnance qui oblige les habitants de Charlesbourg de fournir les bois nécessaires pour mettre en bon état les ponts qui sont sur le chemin depuis le passage de la Petite-Rivière jusqu'à Charlesbourg, et qui

commet le sieur Audy, capitaine de milice, pour faire exécuter les dits travaux.

20 juin 1721 — Ordonnance qui, à la demande du sieur Levrard, maître-canonnier entretenu en ce pays, seigneur de Saint-Pierre, décide que dans un an de ce jour les concessionnaires de la dite seigneurie y tiendront feu et lieu sinon la réunion de leurs terres sera faite au domaine du sieur Levrard.

21 juin 1721 — Ordonnance entre François Thibault, habitant, de la Rivière-du-Sud, et Jean Gagné, son voisin, au sujet d'un canal qui égoutte leurs terres.

21 juin 1721 — Ordonnance qui défend à toutes personnes de s'emparer des effets qui ont été perdus dans le naufrage du canot qui s'est crevé en remontant la rivière de la Baie Saint-Paul pour aller à la Goudronnerie.

22 juin 1721 — Ordonnance qui condamne François Lemieux et Jacques Gagnier, habitant, de la Rivière-du-Sud, de rendre à Jean Navarre, maître de la barque *la Marie,* la chaloupe par eux sauvée à l'île aux Grues, en payant par le dit Navarre les frais du "sauvement" dont ils conviendront de gré à gré.

22 juin 1721 — Ordonnance qui annule le bail d'une terre située en la seigneurie de Vincennes fait par Jean Boilard et Jeanne Marchand, sa femme, à Jean Boilard, leur fils, qui condamne ce dernier à rendre à son père tous les effets dont il a été chargé par le dit bail et qui fait défense au dit Boilard fils de manquer au respect qu'il doit à son père à peine de prison.

22 juin 1721 — Ordonnance qui, sur la plainte du sieur de Rigauville, enseigne dans les troupes du détachement de la marine, oblige les marguilliers de l'église de la basse-

ville de Québec d'élever de six pieds au-dessus du niveau des acoyaux la cheminée de la maison qu'ils ont fait construire joignant la dite église ; défense aux marguilliers et à toutes autres personnes de faire du feu dans la dite cheminée qu'après qu'elle sera exhaussée.

26 juin 1721 — Ordonnance qui porte que René Mezeray jouira de son banc dans l'église de Saint-François de Sales de la Pointe-aux-Trembles en payant les arrérages de rente qu'il doit à la fabrique pour le dit banc.

26 juin 1721 — Ordonnance qui condamne le nommé Dubois, menuisier, de Québec, à payer à Marc-Antoine Canac, habitant, de la Sainte-Famille, en l'île et comté de Saint-Laurent, la somme de vingt-deux livres restant pour le prix de vingt minots de blé à lui vendus et livrés.

28 juin 1721 — Ordonnance qui oblige les habitants du second rang de la seigneurie de la Durantaye tant résidents que non résidents sur leurs concessions à faire et entretenir le chemin nouveau du dit second rang qui descend au fleuve suivant la ligne tirée par Quentin, arpenteur ; les habitants du premier rang devront aider à faire les ponts du nouveau chemin.

28 juin 1721 — Ordonnance qui condamne Joseph Amyot de Vincelotte, seigneur de Vincelotte, à faire borner les terres qu'il a promises par billets à Jean Fournier fils, Joseph Langlois, Ambroise Fournier et Thomas Couët et aussi à donner des titres de concession en forme aux dits habitants. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. II, p. 461.)

29 juin 1721 — Ordonnance qui permet à Jean Toupin dit Dussault de relever le charrois du sieur Duchesnay naufragé l'automne dernier vers la Pointe-du-Lac au-

dessus de la ville des Trois-Rivières conformément au marché passé avec M. de Ramezay, gouverneur de Montréal, intéressé dans la cargaison du dit charrois ; défense à François Dussault de s'immiscer ni entreprendre en façon quelconque le sauvetage du dit charrois à peine de cinquante livres d'amende.

4 juillet 1721 — Ordonnance qui oblige toutes les personnes qui ont retiré dans leurs maisons ou autres lieux des meubles ou effets sauvés des maisons incendiées à Montréal le 19 juin 1721 à restituer tous ces effets dans huitaine à leurs propriétaires à peine d'être poursuivies comme voleurs publics et punis corporellement suivant l'exigence des cas.

8 juillet 1721 — Ordonnance qui porte règlement pour la reconstruction en pierre des maisons détruites à Montréal dans l'incendie du 19 juin 1721. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. II, p. 292.)

8 juillet 1721 — Ordonnance qui oblige tous les propriétaires de Montréal de placer des échelles sur leurs maisons et de faire ramoner leurs cheminées tous les mois.

9 juillet 1721 — Ordonnance qui porte que les officiers de la juridiction de Montréal feront incessamment un rôle, rue par rue, des maisons de maçonnerie, en colombage ou en bois qui subsistent à Montréal, etc., etc.

9 juillet 1721 — Ordonnance qui décide que le sieur Darles restera seul chargé de conduire la manufacture de bas établie dans l'Hôpital-Général de Montréal à condition qu'il sera tenu d'exécuter toutes les conventions du traité fait entre le Frère Turq, le sieur Souste et lui-même et qu'il donnera une caution bonne et valable pour son exécution.

9 juillet 1721 — Ordonnance qui, à la demande du sieur Arnaud, curé de l'île Dupas, règle que les habitants de Berthier, de Sorel et de l'île Dupas rendront chacun à leur tour le pain-bénit à l'église de l'île Dupas où ils sont desservis à peine de trois livres d'amende. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. II, p. 465.)

16 juillet 1721 — Ordonnance qui, en conséquence de l'arrêt du Conseil d'Etat du roi et des lettres-patentes rendues sur icelui le 11 janvier 1721, met Charles Cordier en possession de la Ferme du Domaine d'Occident et des droits qui en dépendent de même que des traites de Tadoussac.

17 juillet 1721 — Ordonnance qui condamne les nommés Chapelain, Sauvager, Grignon, Bélanger et Jodoin, habitants, de la seigneurie des Grondines, à payer à François Hamelin, leur seigneur, chacun deux minots de blé pour leur part du loyer de la maison occupée par le sieur Ménage, leur curé, aux termes d'un écrit sous seing privé fait entre le dit Hamelin et les habitants des Grondines le 15 décembre 1720.

23 juillet 1721 — Ordonnance qui condamne les marguilliers de la paroisse de Saint-Nicolas à délivrer au sieur Reische, curé de Saint-Antoine de Tilly, cinquante-cinq minots de blé sur les cent trente-trois minots qu'ils ont reçus la présente année pour les cinq mois pendant lesquels le dit sieur Reische a desservi leur paroisse.

27 juillet 1721 — Ordonnance entre François Fiset, habitant de la Pointe-aux-Ecureuils, et Jean Léveillé, habitant de la Pointe-aux-Trembles, au sujet d'un fossé de ligne.

29 juillet 1721 — Ordonnance qui permet aux sieurs

des Musseaux, Alavoine, DesTailly, DesPointes, Quesnel dit Fondblanche, Lafatigue et aux veuves Catin et Lasource, habitants, de Montréal, dont les maisons ont été incendiées le 19 juin et qui ne sont pas en état de les reconstruire en pierre, de bâtir en bois à condition qu'ils démoliront les dites maisons à leurs frais et dépens au plus tard dans trois ans.

29 juillet 1721 — Ordonnance qui fait défense au sieur d'Argenteuil, capitaine de la goélette *la Princesse de Miscou,* de laisser débarquer aucun homme de son équipage que préalablement visite n'ait été faite à son bord par le sieur Sarrazin, médecin du roi en ce pays, ou par le sieur Coffigny, chirurgien entretenu par Sa Majesté à l'Hôtel-Dieu de Québec.

30 juillet 1721 — Ordonnance qui porte que Pierre Pilote sera arrêté et constitué prisonnier dans les prisons de Québec.

30 juillet 1721 — Ordonnance qui oblige le nommé Gontier, des Eboulements, à rapporter à Québec le fusil qu'il a acheté du nommé Brassard de Poitou et que ce dernier a volé à son maître, M. Sarrazin, médecin du roi en ce pays.

30 juillet 1721 — Ordonnance qui décide que l'équipage de *la Princesse de Miscou* ne descendra point à terre que la maladie ne soit cessée à bord et que préalablement le navire et les matelots n'aient été parfumés par la fumée du goudron et du vinaigre et que les hardes du dit équipage n'aient été blanchies à bord.

3 août 1721 — Ordonnance qui condamne Pierre Abel, habitant, de Deschambault, de recevoir dans sa maison Antoine Dionne, de Saint-Jean, île d'Orléans, âgé de 90

ans, père de sa femme, de le loger, nourrir et entretenir sa vie durant ; Barthélemi Gobille, habitant, de Saint-Jean de l'île d'Orléans, autre gendre du dit Dionne, devra contribuer par moitié aux dépenses.

6 août 1721 — Ordonnance qui, sur le rapport du sieur Coffigny attestant que les deux matelots de *la Princesse de Miscou* qui étaient atteints de rougeole sont guéris, permet au sieur d'Argenteuil de faire débarquer son équipage pour vaquer comme bon lui semblera.

12 août 1721 — Ordonnance qui condamne le nommé Beaudoin, habitant de Champlain, à reprendre les 190 livres de tabac qu'il a vendues au sieur DuBuron, enseigne dans les troupes, et à lui remettre les 90 livres qu'il a reçues en acompte sur le dit tabac.

18 août 1721 — Ordonnance qui fait défense à Antoine Poulet, habitant, de Saint-Pierre en l'île d'Orléans, d'empêcher son voisin Jean Côté de clore sa terre à peine de vingt livres d'amende.

22 août 1721 — Ordonnance qui permet à Jean-Baptiste Amyot, habitant, de Montréal, de bâtir une maison de bois à un étage sur son emplacement à condition qu'il la démolira au plus tard dans trois ans pour la rebâtir en pierre.

23 août 1721 — Ordonnance qui condamne Nicolas Croteau, Jean Lambert, les mineurs Couturier, la veuve Rognon, Chevery, Jean Desrosiers, Jean Ayer, Charles Bergeron, la dame Beaudoin, Antoine Houde et Lafranchise à payer au marguillier en charge de Saint-Antoine de Tilly les sommes qu'ils doivent pour la bâtisse du presbytère de la dite paroisse.

24 août 1721 — Ordonnance entre Guillaume Gaillard,

conseiller au Conseil Supérieur, ci-devant curateur de la succession vacante de feu Charles Aubert de la Chesnaye ; Pierre Haimard, marchand, syndic des créanciers de la dite succession ; et Jacques Barbel, notaire royal, procureur de Pierre Petit, héritier de Jean Gobin, principal créancier de la dite succession, au sujet de la reddition de comptes de Guillaume Gaillard.

26 août 1721 — Ordonnance qui condamne Louis Levrard à payer à Jeanne Gaultier, veuve de Gilles Masson, de Batiscan, usufruitière de la seigneurie de Saint-Pierre les Becquets, les rentes et profits qu'il a reçus des concessionnaires de la dite seigneurie.

27 août 1721 — Ordonnance qui commet le sieur Haimard, faisant les fonctions de procureur du roi à Québec, pour se transporter en la maison du nommé Saint-Louis à l'effet de faire la recherche et visite des effets qui ont été enlevés à la dame veuve Petit.

28 août 1721 — Ordonnance qui assigne le nommé Saint-Louis et sa femme devant l'intendant pour être interrogés sur les effets appartenants à la dame veuve Petit qui ont été trouvés dans leur maison.

15 septembre 1721 — Ordonnance entre Julien Trottier DesRivières, marchand à Montréal, et François Pelletier Antaya au sujet d'avances faites à ce dernier par feu le sieur DesRuisseaux et Alexis Trottier.

20 septembre 1721 — Ordonnance qui réunit au domaine de Louis Lévrard, maître canonnier en ce pays, seigneur de Saint-Pierre, vis-à-vis Batiscan, la terre du sieur Lefebvre, curé de Batiscan, où est bâti le moulin banal, à la charge d'en concéder une autre au dit sieur

Lefebvre et à son choix. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. II, p. 466.)

1er octobre 1721 — Ordonnance qui commet le sieur Collet, procureur-général du Conseil Supérieur, pour régler les contestations entre Joseph Fauconnet, perruquier, Marie Robitaille et Marguerite Bulté, veuve de Jean-Baptiste Robitaille, au sujet de la succession de défunte Thérèse Robitaille, femme du dit Fauconnet.

2 octobre 1721 — Ordonnance qui porte que les droits sur la guildive seront payés au sieur Cugnet, directeur-général de la Ferme du Domaine d'Occident, sur le pied de quinze livres la barrique, et qui condamne le sieur Grouard, capitaine de *L'Heureux Retour,* à payer les droits en conséquence sur la guildive qu'il a apportée de la Martinique.

2 octobre 1721 — Ordonnance qui condamne le sieur Pinaud, marchand à Québec, chargé du recouvrement des deniers dûs à l'ancienne Compagnie de la Colonie, de remettre entre les mains de Louise Denis, veuve du sieur d'Aillboust d'Argenteuil, capitaine d'une compagnie des troupes du détachement de la marine, une lettre de change du sieur de Subercase, gouverneur de l'Acadie, au montant de 3,000 livres.

10 octobre 1721 — Ordonnance qui condamne le sieur Cugnet, directeur et receveur-général de la Ferme du Domaine d'Occident, à recevoir du sieur Maingaut, négociant en ce pays, en compensation et en acompte des droits qui lui sont dus, deux lettres de change montantes à la somme de 800 livres.

10 octobre 1721 — Ordonnance qui décide que la régie du castor sera faite suivant l'arrêt du 11 juillet 1718 et

et qui ordonne par provision que le commerce du castor restera libre dans l'intérieur de la colonie jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné.

11 octobre 1721 — Ordonnance qui défend aux habitants de la ville des Trois-Rivières et des environs de tirer aucuns coups de fusil sur les pigeons tant dans la dite ville que dans les dehors à peine de quinze jours de prison pour la première fois et cinquante livres d'amende en cas de récidive.

13 octobre 1721 — Ordonnance qui, en conformité de l'arrêt du Conseil d'Etat du roi du 2 juin 1720, concède à Charlotte-Elisabeth DuGué, veuve du sieur Petit, vivant conseiller au Conseil Supérieur, tout le terrain en friche et bois debout dont les Dames Religieuses de l'Hôtel-Dieu de Québec se sont mises en possession dans la seigneurie de Saint-Ignace, le dit terrain joignant d'un bout sur le front à la route de Saint-Bernard, l'autre bout à la route Saint-Charles, du côté du nord-est à Michel Verret, et du côté du sud-ouest à la petite rivière du Berger, soit en tout 380 arpents de terre en superficie. (Publiée dans *Edits et Ordonnaces,* vol. III, p. 184.)

16 octobre 1721 — Ordonnance qui, sur les représentations du sieur de Beaujeu, capitaine, commandant au fort de Saint-Philippe de Michillimakinac, décide que tous les paquets de castor ou autres pelleteries qui seront faits dans les pays d'en haut pour être transportés à Montréal ne seront que du poids de 70 ou 80 livres au plus; défense à tous les voyageurs d'en faire au-dessus de ce poids à peine de vingt livres d'amende.

16 octobre 1721 — Ordonnance qui fait droit sur le procès-verbal de saisie de marchandises faite sur Jean-

Baptiste Hubert-Lacroix, par M. de Beaujeu, commandant au fort de Michillimakinac, pour avoir fait la traite de l'eau-de-vie avec les sauvages, et ordonne au dit Hubert-Lacroix de comparaître devant l'intendant à Québec le 15 septembre de l'année prochaine.

20 octobre 1721 — Ordonnance qui réglemente la rentrée des vaisseaux venant d'Europe dans le port de Québec à cause de la maladie contagieuse qui sévit dans la ville de Marseille.

21 octobre 1721 — Ordonnance qui déclare bonne et valable la saisie de trois ancres d'eau-de-vie faite dans un canot du navire *Le Valaincourt,* les dites trois ancres d'eau-de-vie vendues par le sieur Bataille, second capitaine du *Valaincourt*, à François Mercure, capitaine de la Côte du Cap-Santé.

23 octobre 1721 — Ordonnance qui oblige Antoine Civadier, habitant de Saint-Laurent, île d'Orléans, à remettre au sieur Haimard, faisant les fonctions de procureur du roi, tous les hardes, meubles, ustensiles, etc., du feu sieur Civadier, son père, les dits effets pour être partagés entre la veuve Civadier et les cohériers de Civadier père.

24 octobre 1721 — Ordonnance qui déclare bonne et valable la saisie d'une barrique d'eau-de-vie faite sur le sieur Gaillard, capitaine du navire *Le comte de Toulouse* appartenant à la dame Pascaud.

25 octobre 1721 — Ordonnance qui oblige tous les habitants depuis le sault de la Chaudière, dans la seigneurie de Lauzon, jusqu'aux limites de la seigneurie de Tilly de faire et entretenir les chemins chacun en droit soi sur son habitation comme aussi les ponts nécessaires qui se trou-

veront à faire sur les dits chemins à peine de dix livres d'amende. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 439.)

26 octobre 1721 — Ordonnance qui homologue un accord fait entre Ignace Poulin, Pierre Caron, la veuve Boucher, Jean Allaire et François Gagnier, habitants de Saint-Joachim, au sujet d'un ruisseau, et condamne François Gagnier à exécuter le dit accord.

27 octobre 1721 — Ordonnance qui déclare bonne et valable la saisie de deux barriques et trois ancres d'eau-de-vie faite dans la maison de la nommée Gagnon, demeurant à la Canoterie, la dite eau-de-vie débarquée en fraude par le sieur Caillaud, capitaine de *L'Heureux Retour.*

28 octobre 1721 — Ordonnance au sujet de dix paquets de pelleterie laissés au Détroit en 1716 par Jacques Larchevêque et qui ont été saisis par le sieur de Tonty.

25 novembre 1721 — Ordonnance qui oblige tous les habitants de la Petite-Rivière de faire incessamment chacun en droit soi douze pieux de cèdre et d'épinette de treize pieds de long pour servir à rétablir les ponts et chemins de la dite côte sitôt que les semences de l'année prochaine seront finies.

27 novembre 1721 — Ordonnance qui oblige le nommé Carrier et les enfants de feu Charles Courtois, de la Pointe-de-Lévy, de rapporter devant l'intendant les titres en vertu desquels ils jouissent des biens du dit feu Charles Courtois.

10 décembre 1721 — Ordonnance qui condamne le sieur Pinguet de Vaucour, curateur à la succession vacante du sieur de LaForest, à payer à la dame veuve Duplessis

la somme de 88 livres que le feu sieur de LaForest a reçue de trop sur ses appointements de 1713.

15 décembre 1721 — Ordonnance entre le sieur d'Auteuil de la Malotière, chargé du pouvoir du sieur d'Auteuil, son père, et Jean Morant, cordonnier, au sujet d'un emplacement sis à la haute-ville de Québec.

17 décembre 1721 — Ordonnance qui condamne le sieur et la dame DuBuron à payer à Jacques Charbonnier, marchand à Montréal, la somme de trente livres.

1er janvier 1722 — Commission à David Corbin pour faire les fonctions de maître charpentier du roi à Québec.

6 janvier 1722 — Commission au sieur Haimard pour faire les fonctions de procureur du roi au siège de l'amirauté de Québec.

19 janvier 1722 — Ordonnance qui commet le sieur Collet, procureur-général du Conseil Supérieur, pour faire les fonctions de commissaire au sujet du district des paroisses, se rendre dans chaque paroisse, entendre les seigneurs et habitants sur la commodité et incommodité, dresser les procès-verbaux, etc., etc.

30 janvier 1722 — Ordonnance qui commet le sieur Collet pour faire un recensement particulier dans chaque paroisse de cette colonie.

8 février 1722 — Commission de greffier en chef du Conseil Supérieur pour le sieur Barbel, notaire royal à Québec, à la place du sieur Rivet, décédé.

29 juin 1722 — Commission à Nicolas Senet pour faire les fonctions de notaire et d'huissier dans tout le gouvernement de Montréal excepté néanmoins dans la ville de Montréal.

4 août 1722 — Commission de notaire royal en la juridiction des Trois-Rivières pour Pierre Petit, en remplacement de Etienne Veron de Grandmesnil, décédé.

2 septembre 1722 — Commission de substitut du procureur du roi de la juridiction des Trois-Rivières pour Pierre Petit, en remplacement de Etienne Veron de Grandmesnil, décédé.

16 octobre 1722 — Commission d'arpenteur royal dans le gouvernement de Montréal pour René de Couagne, marchand à Montréal.

20 octobre 1722 — Ordonnance qui commet, au lieu et place du sieur Raimbault, le sieur Lobinois pour en qualité de subdélégué de l'intendant en cette partie accompagner le sieur Volant Radisson dans les visites qu'il conviendra faire dans les maisons et autres lieux de la ville et gouvernement de Montréal pour la recherche des marchandises étrangères, etc., etc.

CAHIER HUIT

5 janvier 1722 — Ordonnance qui condamne Claude Naud, habitant, de la seigneurie de la Chevrotière, à prendre chez lui l'enfant qu'il a fait à Geneviève Merand, à le nourrir, entretenir et élever jusqu'à l'âge de dix-huit ans.

6 janvier 1722 — Ordonnance entre le sieur Ruette d'Auteuil, ci-devant procureur-général au Conseil Supérieur, représenté par son fils le sieur d'Auteuil de la Malotière, et Jean Toupin dit Dussault, seigneur de Bélair, au sujet d'une concession de quatre lieues et demie de profondeur accordée par M. de Frontenac au dit sieur

d'Auteuil à commencer en arrière de la concession de Toupin dit Dussault. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. II, p. 467.)

13 janvier 1722 — Commission au sieur de Lobinois pour en qualité de subdélégué de l'intendant en la ville de Montréal recevoir les affirmations des procès-verbaux des saisies faites et à faire à l'occasion des castors passants en fraude dans les pays étrangers.

14 janvier 1722 — Ordonnance qui condamne Antoine Germain, habitant, du Cap-Santé, à vingt livres d'amende pour avoir vendu de l'eau-de-vie à deux sauvages de Bécancour, et lui fait défense de récidiver à peine d'être puni suivant la rigueur des ordonnances.

14 janvier 1722 — Ordonnance qui fait défense à toutes personnes de tendre sous aucun prétexte des fusils sur les terres désertées ou dans les bois plus près des maisons et des chemins que d'une demi-lieue à peine contre les contrevenants pour la première fois de confiscation des fusils et de cinquante livres d'amende, et de plus grande peine en cas de récidive.

16 juin 1722 — Ordonnance qui déboute Jacques Hamelin, co-seigneur des Grondines, de sa demande pour empêcher François Hamelin de construire une maison sur le terrain proche le moulin banal de la dite seigneurie des Grondines. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 187.)

19 janvier 1722 — Ordonnance qui décide que Joseph Amyot, seigneur de Vincelotte, jouira tant qu'il restera paroissien de la paroisse du Cap Saint-Ignace de la place dont il a toujours joui proche la balustrade de la dite église; défense aux marguilliers et aux co-seigneurs de

déplacer ses chaises à l'avenir du lieu où elles ont été mises; le dit Amyot de Vincelotte dispensé de payer le loyer de la dite place pour le passé, mais il devra payer à l'avenir sur le pied des places où sont les bancs de la dite église.

22 janvier 1722 — Ordonnance entre Louis Motard et Claude Challier, habitants, du Cap-Santé, au sujet de la propriété d'une brebis.

22 janvier 1722 — Ordonnance qui permet à Jean-Baptiste Dumay, habitant, de la Pointe-aux-Trembles de Montréal, de vendre et débiter du vin dans la dite paroisse en se conformant aux règlements de police rendus à ce sujet.

22 janvier 1722 — Ordonnance qui fait défenses à toutes personnes qui ont des emplacements sur lesquels ils feront bâtir ou qui rétabliront les couvertures des maisons qui sont dans le fort de la Pointe-aux-Trembles de Montréal de couvrir les dites maisons en chaume et d'y élever des cheminées de terre à peine contre les contrevenants de la démolition des dites cheminées et couvertures.

24 janvier 1722 — Ordonnance qui condamne François-Etienne Cugnet, directeur de la Ferme du Domaine d'Occident, à réparer incessamment la maison qu'il avait louée, rue Saint-Pierre, à Québec, de la succession de feu Jean-François Martin de Lino, procureur du roi en la prévôté de Québec.

6 février 1722 — Commission de subdélégué de l'intendant au sieur Collet, de procureur du Roi au sieur Lobinois et de greffier au sieur David pour connaître d'une information dans la ville de Montréal.

6 février 1722 — Ordonnance qui enjoint aux curés

et vicaires des paroisses de cette colonie de publier l'édit du Roi Henri second du mois de février 1556 qui établit peine de mort contre les femmes qui étant devenues enceintes par voies illicites cachent leur grossesse.

17 février 1722 — Commission de subdélégué de l'intendant au sieur Collet, procureur-général au Conseil Supérieur, pour se transporter à Montréal, informer et faire l'instruction nécessaire contre divers particuliers accusés d'avoir été à Orange ou autres lieux de la domination anglaise.

19 février 1722 — Ordonnance entre François Verreau, habitant du Château-Richer, et Jean-Baptiste Groleau, au sujet d'une concession de terre dans la seigneurie de Deschambault.

8 mars 1722 — Commission de greffier de la juridiction royale des Trois-Rivières pour Pierre Petit, en remplacement de Pierre Poulain, qui a donné sa démission de la dite charge.

8 mars 1722 — Commission de concierge des prisons royales des Trois-Rivières à Jacques Baby, en remplacement de Pierre Poulain.

23 mars 1722 — Ordonnance qui porte résiliation d'un marché fait entre Laurent Dubeau, charpentier, de la paroisse de Saint-Augustin, et les habitants de L'Ancienne-Lorette, pour la construction de l'église de la dite paroisse.

24 mars 1722 — Ordonnance qui décide que les lignes qui doivent séparer la terre de feue Marianne LePicard, épouse de Jacques Barbel, d'avec celle de Catherine Drouin, veuve Simon dit Lapointe, seront tirées par un arpenteur dont les parties conviendront.

24 mars 1722 — Ordonnance qui fait défense aux ha-

bitants de la Grande-Anse et du fief Saint-Denis de troubler Charles Gagnon et Pierre François dans l'établissement d'une pêche à marsouins qu'ils doivent faire dans le dit fief Saint-Denis. (Publiée dans *Edits et Ordonnance,* vol. II, p. 294.)

27 mars 1722 — Ordonnance qui condamne Jean Larchevêque, marchand boucher à Québec, à payer à Jean Laurent dit Lortie, habitant, du Gros-Pin, la somme de vingt-sept livres.

1er avril 1722 — Ordonnance entre André Parent et Mathieu Parent, frères, habitants de Beauport, pour une dette de soixante livres.

7 avril 1722 — Ordonnance qui décide que Françoise Guion, veuve de Charles Gravel, habitant du Château-Richer, demeurera propriétaire d'une terre d'un demi-arpent de front au Château-Richer, en payant à Claude Gravel, son beau-frère, la somme de 131 livres.

8 avril 1722 — Ordonnance qui condamne Michel Lallemand, habitant, de Beaumont, tuteur des mineurs de feu Louis LeRoy, à faire et entretenir par moitié avec Charles Lecours les clôtures mitoyennes qui séparent la terre des dits mineurs d'avec celle de Lecours.

10 avril 1722 — Ordonnance qui convoque une assemblée des habitants de la paroisse de Saint-Laurent en l'île d'Orléans pour délibérer sur le rétablissement du pont du trou Saint-Patry (Saint-Patrice).

12 avril 1722 — Ordonnance qui condamne Pierre Pruneau à servir le sieur Haimard pour la pêche de la morue pendant la présente année suivant la convention faite entre eux si mieux il n'aime rendre au dit Haimard la somme de 89 livres qu'il lui doit.

13 avril 1722 — Ordonnance qui porte que le pont du Trou Saint-Patry (Saint-Patrice) sera entièrement rétabli par tous les habitants de la paroisse Saint-Laurent dans le même lieu où était l'ancien.

14 avril 1722 — Ordonnance qui condamne la veuve Lafrenaye, de Beaumont, à soufffrir un chemin sur sa terre jusqu'à ce que le nouveau chemin ordonné par M. de Bécancour, grand voyer, ait été rendu praticable.

14 avril 1722 — Ordonnance qui fait défense à toutes personnes d'aller sur la batterie qui est sur le terrain du séminaire, à Québec, et de jeter des pierres sur les maisons qui sont au-dessous à peine de prison et de dix livres d'amende dont les pères et mères seront responsables pour leurs enfants, la dite amende applicable à Congnet, huissier du Conseil Supérieur, commis pour l'exécution de la dite ordonnance.

15 avril 1722 — Ordonnance qui fait défense aux habitants du Cap-Santé de laisser entrer leurs chiens dans l'église paroissiale; défense aux dits habitants de troubler par menaces le bedeau ou celui qui sera proposé en sa place pour chasser les chiens de l'église à peine contre chacun de ceux qui l'auront menacé de dix livres d'amende applicable à la fabrique de la dite paroisse.

15 avril 1722 — Ordonnance qui condamne Jean Beaugis à payer à M. de Lavaltrie, son maître, la somme de dix-sept livres pour règlement de tout compte.

16 avril 1722 — Ordonnance qui subdélègue le sieur de Beaujeu, commandant à Michillimakinac, pour procéder à la saisie des effets du sieur Raimbault, fils aîné du sieur Raimbault, procureur du Roi de la juridiction de Montréal.

16 avril 1722 — Ordonnance qui enjoint aux habitants de Lachenaie de s'assembler pour choisir et nommer quatre d'entre eux pour, avec le curé, le seigneur et le capitaine de la côte, faire un état de la dépense à faire pour la construction d'une église et d'un presbytère. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. II, p. 295.)

20 avril 1722 — Ordonnance qui permet à Anne-Marie Chaspoux, veuve de Jean Soumande, marchand à Montréal, de faire saisir les pelleteries de François Fafard Delorme, habitant, de Détroit, pour une dette de 2,548 livres.

25 avril 1722 — Ordonnance qui permet à Madeleine Bourassa, veuve de Jean Dussault, habitant, de la côte de Tilly, d'affermer à bail judiciaire les deux terres situées à la Pointe-de-Lévy qui viennent de sa communauté avec le dit Dussault.

27 avril 1722 — Ordonnance qui oblige les habitants du fief Dorvilliers de donner communication à François Pelletier dit Antaya, l'un des propriétaires du dit fief, de leurs titres de concession, contrats de vente, quittances de paiements de cens et rentes, etc., etc.

28 avril 1722 — Ordonnance qui condamne le sieur Macard, commissionnaire de la veuve Pascaud, propriétaire du navire *Le comte de Toulouse,* à payer à Joachim Texier, matelot du dit navire, sa pension à Québec depuis sa sortie de l'hôpital jusqu'au jour où il pourra s'embarquer sur un des vaisseaux de la dite veuve Pascaud.

28 avril 1722 — Ordonnance qui oblige tous les habitants de la paroisse du Cap de la Madeleine de fournir à l'avenir chacun à leur égard les rameaux nécessaires pour garnir les chemins où passe la procession des deux fêtes

de Dieu et les planter en la manière ordinaire à peine contre chacun des contrevenants de trois livres d'amende.

30 avril 1722 — Ordonnance qui autorise les missionnaires de recevoir les testaments des habitants en présence de trois témoins. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. II, p. 296.)

18 mai 1722 — Ordonnance qui permet à Pierre Piet dit Trampe, habitant, de Berthier, de faire la récolte des grains que Pierre-François Pelletier dit Antaya, seigneur du fief Dorvilliers, a semés sur sa terre, en lui payant la semence et les frais suivant arbitrage. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 188.)

13 juin 1722 — Ordonnance qui enjoint à tous les habitants qui ont des concessions dans l'étendue des terres qui sont depuis la commune de la ville des Trois-Rivières jusqu'à la pointe du lac Saint-Pierre de faire des fossés mitoyens entre chacune de leurs concessions de trois pieds et demi de large sur la profondeur convenable pour égouter les eaux qui se trouvent sur les dites concessions jusqu'à dix arpents le long de leurs lignes dans la profondeur à la réserve seulement de ceux entre lesquels il se trouve des ruisseaux suffisants pour égouter les dites eaux.

13 juin 1722 — Ordonnance qui condamne Pierre Laberge, habitant, de L'Ange-Gardien, à entretenir pour sa part les fossés de lignes sur la terre venant de la succession de feu François Bélanger, et l'oblige à payer à Charles Bélanger, son voisin, la somme de dix livres, pour la voie de fait exercée sur lui.

14 juin 1722 — Ordonnance qui enjoint aux habitants de Charlesbourg à travailler incessamment aux chemins et ponts depuis Saint-Joseph jusqu'au Passage des Pères

Jésuites et depuis Charlesbourg jusqu'à la Nouvelle-Lorette.

16 juin 1722 — Commission de subdélégué de l'intendant au sieur Collet, procureur-général au Conseil Supérieur, pour informer contre les nommés Rhéaume, Jean Dupuis, Jean Brillon, Nicolas Gasgnier et autres, accusés d'avoir été aux habitations anglaises.

20 juin 1722 — Ordonnance qui déboute Charles Ruette d'Auteuil de Monceaux de sa requête du 26 avril 1722 et le condamne ainsi que les sieurs Georges Dupré, Charles Quenneville, Pierre Forestier, Antoine Forestier et Jean-Baptiste Forestier à être admonestés en la chambre du Conseil et en trois livres d'amende chacun pour s'être rendus dans la Nouvelle-Angleterre sans permission.

30 juin 1722 — Ordonnance qui condamne Jacques-Héry Duplanty, tonnelier à Montréal, convaincu d'avoir traité des boissons enivrantes aux sauvages, en 500 livres d'amende applicable à l'Hôtel-Dieu de Montréal. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 190.)

2 juillet 1722 — Ordonnance qui fait défense aux habitants de l'île Jésus, soit qu'ils viennent à la ferme des MM. du séminaire de Québec pour le service divin ou pour d'autres raisons, d'ouvrir les portes des granges, écuries, étables, etc., pour y mettre leurs chevaux sans la permission de l'économe de la dite ferme à peine de dix livres d'amende.

5 juillet 1722 — Ordonnance qui condamne Alexis Gagné, du Cap Saint-Ignace, tuteur des mineurs de feu Pierre Blanchet et de Louise Gagné, de la Pointe à la Caille, à faire et entretenir les fossés de ligne qui séparent la terre des dits mineurs de celle de Jean-Baptiste Boutin.

5 juillet 1722 — Ordonnance qui homologue l'acte de société des habitants de la Petite-Rivière Saint-François-Xavier, près la Baie Saint-Paul, pour l'établissement de deux pêches à marsouins. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. II, p. 297.)

6 juillet 1722 — Ordonnance qui condamne Louis Sedilot, habitant, de Sainte-Foy, tuteur des mineurs de feu Joseph Buisson et de Marie Sedilot, à faire et entretenir par moitié les clôtures mitoyennes qu'il est nécessaire de faire entre la terre des dits mineurs et celle de Antoine Buisson.

8 juillet 1722 — Ordonnance qui permet à Etienne Janneau, notaire de la seigneurie de la Bouteillerie, de faire faire les clôtures de séparation entre sa terre et celle de Jean Gagnon, capitaine de milice de la Bouteillerie, et d'en avancer les deniers, lesquels lui seront remboursés par Gagnon sur le mémoire de la dépense dûment certifié.

9 juillet 1722 — Commission de subdélégué de l'intendant à Montréal au sieur Raimbault, procureur du Roi de la juridiction royale de Montréal, pour accompagner les commis des directeurs du Domaine d'Occident et du castor en ce pays dans les visites qu'ils font dans les maisons et autres lieux de Montréal pour la recherche des marchandises étrangères et des castors.

10 juillet 1722 — Ordonnance qui déclare bonne et valable une saisie faite à la rivière Bocquet, le 24 juillet 1721, par le sieur Pelletier, brigadier des gardes de la Ferme du Domaine d'Occident, sur les nommés Jérémie et Pierre Skuler (Schuler?) et Jacques Liverton, flamand de nation, habitantt, d'Orange, de dix-huit pièces d'in-

dienne, onze pièces de calmandre, six pièces de mousseline, trois couvertes et trois ballots.

12 juillet 1722 — Ordonnance qui enjoint aux habitants de Champlain, Batiscan et du Cap de la Madeleine de faire les chemins et ponts dans leurs paroisses conformément au procès-verbal de M. Robineau de Bécancour, grand voyer, en date du 29 juillet 1716, à peine de dix livres d'amende contre chacun des contrevenants. (Publiée dans *Edits et Ordonances,* vol. III, p. 440.)

13 juillet 1722 — Commission d'huissier audiencier de la juridiction royale de Montréal pour le sieur Puiperoux de LaFosse, en remplacement du sieur Lepailleur que ses fonctions de notaire royal et de concierge des prisons empêchent de remplir cet office.

14 juilet 1722 — Commission d'huissier de la juridiction des Trois-Rivières pour Pierre Petit, notaire royal.

14 juillet 1722 — Ordonnance qui porte que le procès-verbal de M. Robineau de Bécancour, grand voyer de ce pays, du 9 juillet courant, au sujet des chemins de la seigneurie de Maure, paroisse Saint-Augustin, sera exécuté selon sa forme et teneur à peine de dix livres d'amende contre chacun des contrevenants. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 442.)

15 juillet 1722 — Ordonnance qui établit un marché dans la ville des Trois-Rivières et qui oblige les habitants de la campagne d'y apporter et vendre leurs denrées. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 443.)

15 juillet 1722 — Ordonnance qui déclare Etienne Deneau DesTaillis, François Dumay, Pierre Hubert dit Lacroix, Louis Ménard, Marie-Madeleine Ménard, femme de Jean-Baptiste Renaudet, Charles Desliettes et René

Bourassa dûment convaincus d'avoir fait le voyage de la Nouvelle-Angleterre l'automne dernier sans permission; et les condamne en cinq cents livres d'amende chacun.

16 juillet 1722—Ordonnance qui condamne Madeleine Charpentier, veuve LaMadeleine, à payer à Guillaume Leduc, de Québec, les loyers de la maison qu'elle tient de Joseph Roberge, habitant de la côte de Lauzon, débiteur du dit Leduc.

16 juillet 1722—Ordonnance qui condamne Madeleine vente d'une terre faite par feu Nicolas Lebel, habitant de Kamouraska, à Joseph-Michel Taillon, habitant de la Pocatière, et déclare qu'il sortira son plein et entier effet ainsi que s'il avait été passé par-devant notaire.

19 juillet 1722 — Ordonnance qui permet au sieur de Lespinay, seigneur de la Rivière-du-Sud, de concéder la terre qu'il avait d'abord donnée à Pierre Daranscaux, habitant de Québec, au nommé Sansoucy à condition qu'il lui paie les arrérages des rentes de la dite terre dues par le dit Daranscaux.

19 juillet 1722 — Ordonnance qui condamne François Chaulus, habitant de Québec, à payer au sieur de Lespinay, seigneur de la Rivière-du-Sud, les arrérages de rente sur sa terre abandonnée depuis dix-sept ans, et qui oblige son fils à tenir feu et lieu sur la dite terre, à sa majorité, à peine de réunion au domaine de la seigneurie. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 191.)

28 juillet 1722 — Ordonnance qui condamne le sieur Chabot, curé de la paroisse de Saint-Anne, à faire rétablir la clôture du cimetière du dit lieu qu'il a rompue ou fait rompre par voie de fait et à la remettre en l'état qu'elle était, et faute par le dit sieur Chabot d'avoir fait

rétablir la dite clôture dans huitaine permis aux marguilliers de Sainte-Anne de la faire rétablir à ses frais et dépens.

28 juillet 1722 — Ordonnance entre Anne-Marie Chaspoux, veuve de Jean Soumande, Louis Leroux LaChaussée et Catherine Chauvin, veuve de Ignace-Hubert Lacroix, propriétaires d'emplacements sur la rue Capitale à Montréal, et la veuve Lafond, au sujet d'une maison que cette dernière veut construire sur la dite rue.

28 juillet 1722 — Ordonnance qui condamne tous les habitants de la côte du Sud à rétablir et entretenir à l'avenir chacun à leur égard les chemins royaux et ponts qui passent au-devant de leurs terres à peine contre chacun des contrevenants de dix livres d'amende.

29 juillet 1722 — Ordonnance qui, sur les représentations de Michel Laliberté, habitant des îles Bouchard, fait défense au sieur Desjordy, major des Trois-Rivières et seigneur du dit lieu, de troubler ses habitants dans l'exploitation des bois de chêne qu'ils abattent pour défricher leurs terres. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. II, p. 471.)

29 juillet 1722 — Commission d'huissier exploitant pour le sieur Dudevoir dans l'étendue de la juridiction de Montréal.

30 juillet 1722 — Ordonnance entre François Pelletier dit Antaya, habitant de Détroit, et Julien Trottier des Rivières, marchand à Montréal, au sujet des avances faites au dit Pelletier dit Antaya par l'ancienne société des frères Julien Trottier des Rivières, Alexis Trottier des Ruisseaux et Joseph Trottier des Ruisseaux.

31 juillet 1722 — Ordonnance qui défend à Michel

Larochelle, habitant de la Durantaye, de payer aucune somme aux créanciers de la succession de défunts Pierre Labrie et Marie-Anne Garant sans un pouvoir par écrit de Nicolas Menentant, tuteur des mineurs des dits Pierre Labrie et Marie-Anne Garant.

2 août 1722 — Ordonnance qui évoque devant l'intendant une instance instruite devant le juge seigneurial de l'île d'Orléans entre Antoine-Olivier Quiniart, notaire et huissier, et Pierre Noël, habitant de Saint-Pierre.

3 août 1722 — Ordonnance qui règle l'instance entre Antoine-Olivier Quiniart et Pierre Noël au sujet d'une saisie faite irrégulièrement par le dit Quiniart.

11 août 1722 — Ordonnance qui accorde défaut au sieur Cugnet contre le sieur Ruette d'Auteuil de Monceaux et permet au dit Cugnet de réassigner le dit intimé.

15 août 1722 — Ordonnance qui commet le sieur Raimbault, procureur du roi en la juridiction de Montréal, pour entendre l'affaire entre les Frères Hospitaliers de Montréal et le sieur Darles au sujet de la manufacture de bas établie dans l'hôpital de Montréal.

16 août 1722 — Ordonnance entre François Robitaille, François de Sales Maufet, Joseph Maufet, habitants de Monceaux, et François Bonhomme, au sujet d'un chemin qui traverse les terres du dit fief de Monceaux.

17 août 1722 — Ordonnance qui porte défense à Jean Moreau, habitant de Rimouski, de tendre des attrapes à martres et à loups-cerviers sur la seigneurie de l'Anse-aux-Coques, ni de troubler Pierre Gosselin, propriétaire de la dite seigneurie, et ses enfants, dans leur chasse.

20 août 1722 — Ordonnance qui déclare que la concession faite à Pierre Dumas dit Langoumois en la sei-

gneurie de Deschambault appartenait à sa communauté avec sa première femme, Marie Verreau, et ordonne que la moitié de la dite terre appartient aux héritiers de la dite Marie Verreau et l'autre moitié aux enfants du second lit de Pierre Dumas dit Langoumois avec Marie Pipardeau.

23 août 1722 — Ordonnance qui reçoit Pierre Nolin, habitant de Saint-Pierre de l'île d'Orléans, tuteur des mineurs de feu Jean Presseau et de Angélique Huppé, appelant de deux sentences du bailliage de l'île d'Orléans et qui met les dites deux sentences au néant. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 192.)

30 août 1722 — Ordonnance qui permet à Michel Laliberté, habitant des îles Bouchard, et au sieur Desjordy, seigneur des mêmes îles, de faire preuves respectives de leurs faits au sujet des bois de chêne coupés sur la terre de Desjordy par le dit Laliberté. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 194.)

30 août 1722 — Ordonnance qui commet Pierre-François Gagnon et Charles Gagnon pour en qualité d'arbitres établir les dommages à accorder à Prisque Trepagny, habitant du Château-Richer, contre Geneviève Lessard, fille de Pierre Lessard et Barbe Fortin, de Notre-Dame de Bonsecours, qui refuse d'épouser le dit Trepagny après publication de trois bancs.

3 septembre 1722 — Ordonnance qui enjoint au sieur de Tonty, commandant au Détroit, de remettre au sieur Mallet, porteur du pouvoir du sieur de Sabrevois, tous les effets mobiliers et immobiliers situés dans l'étendue de Détroit qui appartiennent au sieur de Lamothe-Cadillac.

3 septembre 1722 — Ordonnance qui autorise Etienne

Janneau, notaire à la Rivière-Ouelle, pour faire la clôture de l'inventaire des biens de la communauté de Pierre Roy, habitant du Grand-Kamouraska, et de défunte Marie Martin, sa femme. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. II, p. 298.)

5 septembre 1722 — Ordonnance qui déclare bonne et valable la saisie faite par le sieur Herbin, lieutenant des troupes, commandant au fort de Chambly en l'absence du sieur de Sabrevois, de dix paquets de castor pesant dans un canot d'écorce conduit par des sauvages qui se rendaient dans la Nouvelle-Angleterre.

6 septembre 1722 — Ordonnance qui porte que les héritiers du feu sieur Boucher, curé de la Pointe-Lévy, se réuniront devant le sieur Raimbault, procureur du Roi en la juridiction de Montréal, pour délibérer sur le paiement d'une somme de cinq cents livres que le dit feu sieur Boucher avait promis de donner à son frère, le sieur Boucher de Boucherville, pour lui aider à payer la dot de sa fille Marie-Anne, religieuse aux Ursulines de Québec.

8 septembre 1722 — Ordonnance qui, sur le rapport des arbitres nommés, condamne Pierre Lessard, habitant de Notre-Dame de Bonsecours, à payer à Prisque Trepagny la somme de trente-deux livres à cause du refus de sa fille, Geneviève Lessard, d'épouser le dit Trepagny.

19 septembre 1722 — Ordonnance au sujet des accusations portées par le sieur d'Auteuil de Monceaux contre le sieur Cugnet, directeur du Domaine d'Occident, de faire seul dans la colonie le commerce des marchandises étrangères.

24 septembre 1722 — Ordonnance entre les Frères Hospitaliers de Montréal et les sieurs Darles et Sourtes,

associés pour la manufacture de bas établie dans l'hôpital des dits Frères.

25 septembre 1722 — Ordonnance entre le sieur de Thiersan, lieutenant dans les troupes du détachement de la marine, la veuve Petit et le sieur Haimard, au sujet d'une somme de 2621 livres payée au feu sieur Petit, trésorier de la marine.

28 septembre 1722 — Commission au sieur André de Leigne, lieutenant-général de la prévôté de Québec, pour accompagner les commis, agents et préposés de la Compagnie des Indes dans les visites qu'ils feront dans les maisons des habitants de Québec pour la recherche des marchandises étrangères et du castor.

2 octobre 1722 — Ordonnance qui déclare bonne et valable la saisie de deux ancres d'eau-de-vie faite à bord d'un canot du *Comte de Toulouse* par François Lallemant et Pierre Langlois, gardes de la brigade du Domaine d'Occident, et François Auger, Joseph Labranche et Pierre Lecoq, gardes de la Compagnie des Indes.

2 octobre 1722 — Ordonnance qui porte que dans un mois de ce jour les sieurs Barbel et de la Cetière devront fournir au sieur de Thiersan, lieutenant dans les troupes du détachement de la marine, les pièces justificatrices du paiement de 2,621 livres fait par le dit de Thiersan au feu sieur Petit, trésorier de la marine.

16 octobre 1722 — Ordonnance entre François-Marie Bouat, lieutenant-général de la juridiction royale de Montréal, Charles Nolan LaMarque, marchand à Montréal, et Pierre Trottier Desauniers, aussi marchand à Montréal, au sujet d'un règlement de comptes.

4 novembre 1722 — Ordonnance qui enjoint aux habi-

tants des seigneuries de Berthier et de Bellechasse de faire et entretenir les chemins conformément au procès-verbal du sieur de Bécancour, grand voyer. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 443.)

8 novembre 1722 — Ordonnance qui porte évocation de l'instance entre Marie Duval, femme de Jacques Beaufort, farinier, de la côte de Lauzon, et Jean-René et Nicolas Demers.

9 novembre 1722 — Ordonnance qui déclare que Michel Penin, habitant de Beaumont, et Marie Meunier, sa femme, demeureront uns et communs en leurs biens conformément à leur contrat de mariage et que la terre sise en la seigneurie de Beaumont concédée à la dite femme Penin appartiendra à la dite communauté.

20 novembre 1722 — Ordonnance qui condamne le sieur Lanoullier, ci-devant agent des sieurs Neret et Gayot, à payer au sieur Raimbault la somme de 320 livres pour des voyages et vacations par lui faits dans des poursuites contre des particuliers accusés de contraventions aux ordonnances sur le commerce de castor.

23 novembre 1723 — Ordonnance qui reçoit les nommés Jacques Daniau, Pierre Boulet et autres habitants de Bellechasse, opposants à l'exécution du procès-verbal et de l'ordonnance du sieur de Bécancour au sujet des chemins de la dite seigneurie de Bellechasse.

25 novembre 1722—Ordonnance qui oblige le seigneur de Champlain de faire faire l'arpentage des terres de Jean-Baptiste Hayot et François Normand, deux de ses censitaires, à leurs frais et dépens, afin de donner à chacun ce qui lui appartient.

29 novembre 1722—Ordonnance qui condamne Pierre

Gingras à scier gratuitement, le printemps prochain, au moulin de la seigneurie de Maure 600 madriers ou planches pour Mathieu Amyot de Larpinière, sauf recours contre le sieur Aubert, propriétaire du moulin.

30 novembre 1722 — Ordonnance pour les chemins de la paroisse de Saint-Augustin.

24 décembre 1722 — Ordonnance qui porte qu'il sera procédé par-devant l'intendant, au nom de Sa Majesté, à la confection d'un papier-terrier des fiefs relevant directement de Sa dite Majesté. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. II, p. 299.)

CAHIER NEUF

11 janvier 1723 — Ordonnance qui enjoint aux habitants de Batiscan de faire et entretenir les clôtures mitoyennes entre eux et leurs voisins immédiatement après les semences faites. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 195.)

15 janvier 1723 — Ordonnance qui règle le différend entre Joseph Perrot, de la paroisse de la Sainte-Famille de l'île d'Orléans, et le sieur Barbel, notaire royal, au sujet de la vente du fief d'Argentenay.

15 janvier 1723 — Ordonnance qui condamne Nicolas Bissonnet, habitant de Verchères, à payer dans quinzaine à la dame de Verchères tous les arrérages de cens et rentes à elle dues pour la concession d'une terre qu'elle lui a faite le 25 juin 1704. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. II, p. 472.)

15 janvier 1723 — Ordonnance qui commet Abel Michon, notaire de la côte du Sud, pour procéder à l'élection

d'un tuteur aux enfants mineurs de feu Louis Côté, habitant de la Pointe à la Caille, et ensuite faire l'inventaire des biens de la dite succession. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. II, p. 300.)

17 janvier 1723 — Ordonnance qui enjoint aux habitants de Laprairie de la Madeleine tant ceux qui sont au-dessous de la rivière Saint-Jacques y compris ceux du lieu de Mouillepied à présent de la paroisse de Longueuil que ceux qui sont au-dessus de la dite rivière de contribuer chacun au prorata de l'étendue de sa terre à la construction d'un pont sur la rivière de la Tortue et d'un autre pont sur la rivière Saint-Jacques.

17 janvier 1723—Ordonnance entre Michel Laliberté, habitant des îles Bouchard, et le sieur Desjordy, major des Trois-Rivières, seigneur des îles Bouchard, au sujet de la restitution de trente-six minots de blé demandés par le dit Laliberté.

26 janvier 1723 — Ordonnance qui déclare qu'il sera libre à toutes personnes de passer avec leurs traînes, carioles et harnais pendant l'hiver seulement sur la terre du nommé Massé, habitant de la Canardière, attendu qu'il n'en peut souffrir aucun dommage pendant la dite saison.

5 février 1723 — Ordonnance qui condamne François Poisson, propriétaire pour moitié du fief de Gentilly, à fournir au nommé Laneuville, habitant demeurant à Saint-Pierre, deux arpents et huit perches de terre qu'il prendra sur le domaine du dit fief de Gentilly pour parfaire les quatre arpents concédés à Laneuville.

10 février 1723 — Commission au sieur Raimbault, procureur du roi en la juridiction royale de Montréal, pour informer contre quelques habitants de Laprairie de

la Madeleine qui se sont absentés sous prétexte d'aller en chasse et sont allés à Orange dans des canots de sauvages.

10 février 1723 — Ordonnance qui fait défense aux habitants qui s'assemblent dans les presbytères avant ou après le service divin de s'y quereller, de s'y battre ou d'y proférer des paroles indécentes ou injurieuses à peine contre chacun des contrevenants de dix livres d'amende.

11 février 1723 — Ordonnance qui porte que les parents et amis des mineurs de feu Guillaume Paradis et de Jeanne Paradis, de Kamouraska, s'assembleront devant le sieur Janneau, notaire, pour donner leur avis sur la vente d'une terre appartenant aux dits mineurs Paradis. (Publiée dans *Edits et Ordonnance,* vol. II, p. 301.)

13 février 1723 — Ordonnance qui commet le sieur Raimbault, procureur du roi en la juridiction de Montréal, pour faire le procès jusqu'au jugement définitif exclusivement du sieur d'Ailleboust, qui a fait passer dans les colonies anglaises des castors et autres pelleteries.

17 février 1723 — Ordonnance qui permet à Louis Gariépy, habitant de la Chevrotière, de ramener chez lui et de garder une fille âgée d'environ neuf ans, enfant de Chauvel dit Lagerne, attendu la mauvaise conduite de son père.

20 février 1723 — Ordonnance entre Nicolas Thibault et François Freland, habitants de l'île d'Orléans, au sujet d'une dette de neuf cents livres pour une terre vendue.

24 février 1723 — Ordonnance qui condamne les nommés Millehomme et Constantineau, de la paroisse de Saint-Augustin, à réparer immédiatement le chemin dans l'étendue de leurs terres à peine de dix livres d'amende chacun.

1er mars 1723 — Ordonnance qui condamne Jean

Boutin, Pierre Guignard et Guillaume Lemieux, habitants de Bellechasse, de travailler au défrichement de leurs terres d'ici à un an, faute de quoi et le dit temps passé, elles seront réunies au domaine du sieur de Rigauville, officier dans les troupes, seigneur de Bellechasse. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 196.)

1er mars 1723 — Commission de charpentier du roi à Québec pour Pierre Chamard, en remplacement de Robert Leclerc, "pour faire les potences, carcans, échafauds et autres bois de charpente nécessaires aux exécutions des criminels et planter les dites potences, carcans et échafauds".

2 mars 1723 — Ordonnance pour la bâtisse d'une église de pierre en la seigneurie de Repentigny. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. II, p. 474.)

7 mars 1723 — Ordonnance entre Thomas Doyon et Jean Parent, habitants de Beauport, au sujet d'un règlement de comptes.

7 mars 1723 — Ordonnance qui condamne Etienne Parent, habitant de Beauport, à payer à Guillaume Flamand, maçon à Québec, cinq barriques de chaux restant de dix qu'il devait lui livrer pour quatre peaux de chevreuil.

7 mars 1723 — Ordonnance qui condamne Etienne Parent, habitant de Beauport, à payer à François Dolbec, habitant de Saint-Augustin, quatre livres pour huit voyages de sable.

7 mars 1723 — Ordonnance entre Jean Giroux, comme ayant épousé Marie-Charlotte Garnier, veuve de Charles Maheu, et Gabriel Maheu, habitant de L'Ange-Gardien, fils de feu Pierre Maheu et de Marie-Louise Garnier, à présent femme de Jean Blouin, de Saint-Jean de l'île

d'Orléans, au sujet du partage de la succession du dit feu Pierre Maheu.

7 mars 1723 — Ordonnance entre Thomas Doyon et Marie-Françoise Bélanger, femme de Jean Parent, au sujet d'un règlement de comptes.

8 mars 1723 — Ordonnance qui commet le sieur Raimbault, procureur du roi de la juridiction de Montréal, pour en qualité de subdélégué de l'intendant, faire l'instruction nécessaire contre tous ceux qui ont été ou seront accusés d'avoir fait le voyage d'Orange au préjudice des défenses.

9 mars 1723 — Ordonnance qui commet le sieur Hazeur, curé de Neuville, pour procéder à l'élection d'un tuteur au mineur de feu Charles Rognon et ensuite faire l'inventaire des biens de la succession du dit Charles Rognon. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. II, p. 301.)

9 mars 1723 — Ordonnance qui enjoint à tous les habitants de Laprairie de la Madeleine qui ont droit à la commune de la dite seigneurie de travailler immédiatement à la clore.

9 mars 1723 — Ordonnance qui enjoint aux nommés Saint-Marc, Pierre Rivard, Jean-Baptiste Adam, Guillet, François Frigon, François Duclos dit Carignan, Luc Proteau, Madeleine Guillet, veuve de Robert Rivard dit Loranger, Jean-Baptiste Brassard dit Langevin de payer leurs cens et rentes et de tenir feu et lieu dans la seigneurie de Saint-Pierre, autrement leurs terres seront réunies au domaine du sieur Levrard, propriétaire de la dite seigneurie. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. II, p. 474.)

14 mars 1723 — Ordonnance qui met au néant une sentence du juge de Beauport rendue le 15 avril 1722 et

condamne Françoise Bélanger, femme de Jean Parent, à payer à Thomas Doyon la somme de quinze livres pour toutes prétentions et tous comptes.

14 mars 1723 — Ordonnance qui fait défense aux habitants de Kamouraska de vendre de l'eau-de-vie aux sauvages et commet le sieur Janneau pour informer contre les habitants de Kamouraska et des lieux voisins qui seront accusés d'avoir vendu de l'eau-de-vie aux sauvages.

15 mars 1723 — Ordonnance pour la construction d'une chapelle à la Rivière de Batiscan, "dans laquelle le curé de Batiscan sera tenu d'aller dire la messe et faire le catéchisme aux enfants un dimanche de chaque mois". (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 197.)

15 mars 1723 — Ordonnance entre le sieur de Rigauville, enseigne d'une compagnie des troupes du détachement de la marine, seigneur de Bellechasse, et Jacques Daniau, Pierre Boulet, Daniel Fréjeau, Jacques Tallebeau (Talbot), Pierre Godin, Michel Chiasson, Pierre Morin, Jacques Boulet, Jacques Destroismaisons, Simon Fournier, Guillaume Rouleau, Pierre Morin fils, Joseph Boulet, Pierre Garant, Charles Chartier, Louis Destroismaisons, Jacques Daniau fils, Jean Boulet, Augustin Boulet, Jacques Simon, Joseph Tallebot (Talbot), Jean-Baptiste Laprise, tous habitants de Bellechasse, au sujet d'un chemin dans la dite seigneurie de Bellechasse.

15 mars 1723 — Ordonnance qui condamne par provision Louis Allain, habitant de Saint-Joachim, côte de Beaupré, à se charger de la nourriture, subsistance et entretien de l'enfant qu'il a fait à Geneviève Poulin, et de le faire élever dans la religion catholique, apostolique et romaine jusqu'à ce qu'il soit en état de gagner sa vie.

16 mars 1723 — Ordonnance définitive entre Jean Giroux, habitant de Beauport, Charles Fiset, tuteur de Gabriel Maheu, Pierre Maheu, Pierre Garnier, Vincent Prévost et Jean Duprac, au sujet de la succession de feu Pierre Maheu.

28 mars 1723 — Ordonnance qui condamne Joseph Goulet, tuteur des mineurs de feu Antoine Goulet et de Madeleine Guion, de L'Ange-Gardien, et Jacques Roussin à faire chacun leur part des clôtures mitoyennes entre la terre des dits mineurs et celle de François Marois.

6 avril 1723 — Ordonnance qui fait défense à tous capitaines, maîtres de barques et autres d'embarquer à leur bord, à peine de cinquante livres d'amende, le nommé Parent, apprenti de Ignace Lecours, tonnelier, de Québec, qui a encore neuf mois à donner à son maître.

8 avril 1723 — Ordonnance qui porte l'établissement d'un chemin pour aller de la seigneurie de Bonsecours à la paroisse de Saint-Antoine de Tilly.

18 avril 1723 — Ordonnance qui condamne Jean-Baptiste Bissonnet, habitant de la Durantaye, à payer à Marie-Madeleine Chamberland la somme de cent vingt livres par an tant pour l'entretien que pour la nourriture de l'enfant qu'il lui a donné.

19 avril 1723 — Ordonnance qui décide que conformément au règlement du district des paroisses de ce pays les habitants de Mouillepied reconnaîtront pour leur curé celui de Longueuil, supporteront les mêmes charges que les autres habitants du même lieu et s'acquitteront dans l'église de la dite paroisse de tous leurs devoirs de paroissiens ; défense d'en faire aucun dans la paroisse de Laprairie de la Madeleine à peine de vingt livres d'amende ;

défense aussi au sieur Ulric de continuer de desservir en qualité de curé les habitants de Mouillepied à peine de saisie de son temporel.

19 avril 1723 — Ordonnance qui règle que sur les deniers que le sieur Gaillard, conseiller au Conseil Supérieur, a entre les mains appartenant aux créanciers de la succession du feu sieur Pauperet il paiera au sieur Barbel, notaire royal, la somme de trente livres pour les travaux qu'il a faits pour la dite succession.

19 avril 1723 — Ordonnance entre Joseph Goulet, habitant de L'Ange-Gardien, tuteur des mineurs de feu Antoine Goulet et de Madeleine Guion, et Jacques Roussin, habitant du même lieu, au sujet du loyer de la terre des dits mineurs.

21 avril 1723 — Ordonnance qui enjoint à tous les habitants qui sont dans la profondeur de la rivière Batiscan depuis et compris Jean Veillet en remontant la dite rivière de travailler incessamment à la construction de leur chapelle sur le terrain proche le moulin à scie des Pères Jésuites.

24 avril 1723 — Ordonnance qui oblige tous les habitants de la seigneurie de Longueuil qui ont droit de commune de fournir chacun par année une journée pour éferdocher et ôter les bois qui sont sur les 80 arpents d'augmentation de terre en commune donnés par le sieur de Longueuil. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 198.)

26 avril 1723 — Ordonnance qui permet à Charles Chartier d'amener dans la rade de Québec le bâtiment qu'il a construit dans la seigneurie de Bellechasse et que le sieur de Rigauville a fait saisir pour la sûreté de 93 livres de bois de construction qu'il lui a fourni.

26 avril 1723 — Ordonnance qui décide que Charles Mainville rendra compte à Ignace Toupin de la recette et dépense par lui faite pour la bâtisse de l'église de Beauport.

26 avril 1723 — Commission d'huissier exploitant au sieur Girouard dans toute l'étendue de la juridiction royale de Montréal.

20 mai 1723 — Ordonnance qui accorde à la dame de la Chevrotière délai jusques après les semences de l'année prochaine pour faire les clôtures mitoyennes des terres que son mari et elle ont données à la paroisse de la Chevrotière.

29 mai 1723 — Ordonnance qui fait défense par provision à toutes personnes de faire sortir de cette colonie des farines ou biscuits pour l'île Royale, l'île Saint-Jean ou les îles françaises de l'Amérique, à peine de confiscation des farines ou biscuits et de deux cents livres d'amende.

29 mai 1723—Ordonnance entre le sieur de Catalogne, lieutenant dans les troupes et sous-ingénieur en ce pays, et les nommés Dumouchel et Jacques Bigot, habitants de son fief de Marsollet.

30 mai 1723 — Ordonnance qui fait défense à la dame de la Chevrotière de prendre ou faire prendre les bestiaux de Marie-Thérèse Chaillé, veuve de François Naud, habitant de la Chevrotière, s'ils entrent sur ses terres pendant le délai qu'elle a obtenu pour faire ses clôtures mitoyennes.

30 mai 1723 — Ordonnance qui commet le sieur Hazeur, curé de Neuville, pour procéder à l'élection d'un tuteur à Madeleine Papillon et ensuite faire l'inventaire des biens de la succession de feu Etienne Papillon, père de la dite mineure.

31 mai 1723 — Ordonnance qui permet la levée des scellés apposés sur les biens du feu sieur Dupré, propriétaire du fief de la Rivière du Gouffre, pour ensuite procéder à l'inventaire des dits biens.

3 juin 1723 — Ordonnance qui condamne Joseph Gauvin, habitant de L'Ancienne-Lorette, à payer à Pierre Brosseau la somme de neuf livres pour arrérages de cens et rentes que Gauvin a payés pour lui.

3 juin 1723 — Ordonnance entre Pierre Brisson, habitant de Saint-Pierre vis-à-vis Batiscan, et le nommé Hallé, maître de barque, au sujet d'une ancre perdue que le dit Brisson a retirée du fond de l'eau.

4 juin 1723 — Ordonnance entre Charles Lognon et Joseph Gagnon, habitants de la Sainte-Famille de l'île d'Orléans, et Bertrand Perrault, François Grégoire, Jean Dupont et Germain Deblois, au sujet d'une société formée entre eux pour établir une pêche aux marsouins.

4 juin 1723 — Ordonnance entre Pierre Gravel, François Laberge et François Verreau, habitants du Château-Richer, au sujet d'une pêche aux marsouins tendue sur le terrain du dit Verreau.

4 juin 1723 — Ordonnance qui porte que chaque habitant de la Baie Saint-Antoine entretiendra les clôtures sur le front de sa concession à peine contre chacun des contrevenants de dix livres d'amende.

4 juin 1723 — Ordonnance qui fait défense à toutes personnes, particulièrement de Batiscan, Champlain et Sainte-Anne, de composer, débiter ou chanter des chansons diffamatoires à peine d'être poursuivies extraordinairement et châtiées suivant l'exigence des cas.

6 juin 1723 — Ordonnance pour la construction d'un

pont sur la rivière aux Chiens située entre les paroisses du Château-Richer et de Sainte-Anne, "qui sera assez large et assez fort pour servir au passage des charrois".

6 juin 1723 — Ordonnance qui dispense seulement pour la présente année Jean Fagnan, habitant de la côte de Beaupré, de se mettre en société avec Pierre Gravel, François Laberge et François Verreau pour l'exploitation d'une pêche aux marsouins ; ordre à Verreau de faire sa pêche ainsi qu'il a fait l'année dernière en société avec les dits Gravel et Laberge et qu'il fera avec eux les travaux nécessaires à l'exception de ceux qui l'obligeraient de se mettre à l'eau.

6 juin 1723 — Ordonnance qui condamne Joseph Turgeon, habitant de la seigneurie de Vincennes, à faire sa part de clôtures mitoyennes entre sa terre et celle de Jean Boilard dans l'étendue des terres désertées de sa concession.

8 juin 1723 — Ordonnance pour les chemins de la paroisse de Saint-François en l'île d'Orléans.

9 juin 1723 — Ordonnance entre la dame de la Chevrotière et Thérèse Chaillié, veuve de François Naud, au sujet de la concession de cette dernière dans la seigneurie de la Chevrotière.

10 juin 1723 — Ordonnance qui porte homologation de l'inventaire des biens de la communauté de Augustin Boivin, habitant de la Baie Saint-Paul, et de défunte Barbe Gagné.

13 juin 1723 — Ordonnance entre Antoine Canac, major de milice de l'île d'Orléans, Charles Lognon et Joseph Gagnon, de Saint-Laurent de l'île d'Orléans, et Bertrand Perrault, François Grégoire, Jean Dupont et

Germain Deblois, habitants de la dite île, au sujet d'une société formée entre eux pour exploiter une pêche aux marsouins.

15 juin 1723 — Ordonnance entre Louis Godefroy de Normanville, enseigne dans les troupes, faisant pour ses frères et soeurs au nombre de sept, et les sieurs Boucher de Boucherville et Godefroy de Tonnancour, au sujet des bornes du fief de Vieux-Pont accordé le 29 mars 1649 par la Compagnie de la Nouvelle-France à Michel LeNeuf du Hérisson.

15 juin 1723 — Ordonnance qui décide que François Bruneau, habitant de Beauport, demeurera chargé de la nourriture et entretien de Jean de Lespinay et Catherine Granger, ses beau-père et belle-mère, leur vie durant, au moyen de quoi il jouira de leur terre jusqu'à leur décès.

15 juin 1723 — Ordonnance qui porte qu'il sera fait inventaire des biens meubles et immeubles de la communauté qui a existé entre feu René Cloutier et sa veuve par Abel Michon, notaire de la côte du Sud, et qu'il sera ensuite procédé au partage des biens de la communauté par le dit Michon.

17 juin 1723 — Ordonnance qui fait défense à René Menû, Bertrand Perrot, François Deblois et Jean Dupont de tendre aucune pêche à l'anguille dans l'étendue du parc de la pêche à marsouins de l'île d'Orléans à peine contre chacun des contrevenants de vingt livres d'amende applicable à la fabrique de la Sainte-Famille. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. II, p. 302.)

18 juin 1723 — Ordonnance qui condamne les habitants de la seigneurie de la Durantaye à travailler sans retardement à la construction du pont sur la rivière à

Carrière et aussitôt qu'ils auront été commandés par le sieur Corriveau, capitaine de milice de la dite seigneurie, à peine contre chacun des contrevenants de trois livres d'amende.

18 juin 1723 — Ordonnance qui révoque le sieur Dorien, huissier en la juridiction royale de Montréal, à cause de sa mauvaise conduite.

19 juin 1723 — Ordonnance qui condamne les habitants de Saint-Augustin à travailler aux chemins depuis la rivière du Cap-Rouge en montant jusqu'à l'église de Saint-Augustin à peine contre chacun des contrevenants de trois livres d'amende.

19 juin 1723 — Ordonnance qui condamne Pierre Ozanne et Simon Valois, habitants de Lachine, solidairement et par corps en cent livres d'amende chacun applicable à l'Hôtel-Dieu de Montréal pour avoir traité de l'eau-de-vie avec les sauvages dans le lac Saint-François. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 199.)

20 juin 1723 — Ordonnance qui condamne la veuve Châtellerault, demeurante à Batiscan, à faire sa part de clôtures mitoyennes avec Nicolas Rivard, son voisin, le printemps prochain au plus tard, à peine de dix livres d'amende.

20 juin 1723 — Ordonnance pour le chemin qui traverse de Charlesbourg à Beauport.

20 juin 1723 — Ordonnance qui condamne le sieur Bouat, lieutenant-général de la juridiction de Montréal, à payer à Pierre Trottier Desauniers, marchand à Montréal, la somme de 2,270 livres, 4 sols et 2 deniers, pour avances faites à une société qui a existé entre le dit Bouat et le sieur de Tonty, commandant au Détroit.

20 juin 1723 — Ordonnance qui décide que Marguerite Paré, femme de Pierre Laberge, habitant de Saint-Augustin, continuera à jouir d'une pêche qui appartenait à François Bélanger, son premier mari, et qu'elle aura la recette des grains semés sur treize pieds de terre de front sur une lieue et demie de profondeur.

21 juin 1723 — Ordonnance entre Jean Marcoux, Ignace Toupin, Vincent Rodrigue, René Toupin, Jacques Ainse et Michel Chevalier, faisant tant pour eux que pour les autres habitants de Beauport, et la dame Juchereau Duchesnay et ses enfants, héritiers de la dite seigneurie, au sujet des conditions des concessions qui leur ont été accordées. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 200.)

21 juin 1723 — Ordonnance pour la construction d'un pont de six pieds de large sur la rivière Maranda, dans le fief de Maranda.

21 juin 1723 — Ordonnance qui condamne le nommé Vaillancourt, habitant du fief de Bonsecours, à donner le pain bénit à la paroisse de Saint-Antoine de Tilly le jour qui lui sera indiqué par les marguilliers de la dite paroisse à peine de trois livres d'amende.

21 juin 1723 — Ordonnance qui commet le sieur Janneau, notaire à la Rivière-Ouelle, pour procéder à l'élection d'un tuteur et d'un subrogé-tuteur aux mineurs de Marie-Françoise LeBel, veuve de Charles Saucier, habitant de la Grande-Anse.

22 juin 1723 — Ordonnance qui commet les officiers de l'amirauté de Québec pour se transporter avec le sieur Bertier, chirurgien, à bord d'un bâtiment venant de Marseille, dès son arrivée en la rade de Québec, se faire repré-

senter les certificats de santé, faire visiter les malades par le sieur Bertier, obtenir tous les éclaircissements possibles du capitaine, etc, etc ; défense à l'équipage du dit bâtiment de descendre à terre à l'exception du capitaine qui pourra y descendre avec les dits officiers de l'amirauté dans leur chaloupe ou canot.

28 juin 1723 — Ordonnance qui commet le sieur Chevigny pour recevoir les serments et rédiger par écrit le rapport des arbitres chargés de visiter les terres en dispute entre Louis Gontier, habitant des Eboulements, et Pierre Tremblay, propriétaire de la dite seigneurie des Eboulements.

1er juillet 1723 — Ordonnance qui par provision permet au sieur LaJus, syndic des Récollets de Québec, de payer à Catherine Caron, veuve de Pierre Dupré, seigneur de la Rivière du Gouffre, la somme de 250 livres sur les deniers du dit sieur Dupré que lui a remis le Père Michel, missionnaire à la Baie Saint-Paul.

2 juillet 1723 — Ordonnance qui, en conséquence de la donation d'une terre faite par Louis Montenû, habitant de Lotbinière, à Ignace Lemay, habitant du même lieu, condamne ce dernier à fournir au dit Montenû un capot de magamet, des bas et des souliers, un minot de blé, sept livres de lard, trois livres de beurre, un lit avec sa paillasse, oreiller, couverte et une paire de draps, et une pinte d'eau-de-vie, lesquels vivres et eau-de-vie Lemay sera tenu de remettre tous les mois tant que le dit Montenû restera chez Noël Barabé, son gendre ; et en cas que Montenû vienne à tomber malade, Lemay devra lui fournir les vins, remèdes et vivres extraordinaires qui lui seront nécessaires pendant sa maladie, et ce à peine d'être déchu de la donation que lui a consentie le dit Montenû.

14 juillet 1723 — Ordonnance qui règlemente la sortie de la colonie des blés, farines et biscuits de la prochaine récolte.

18 juillet 1723 — Ordonnance qui commet le sieur Arnault, curé de l'île Dupas, pour faire l'acte de tutelle des mineurs de feu Michel Desorcis, habitant de l'île Saint-Ignace, et dresser l'inventaire de ses biens. (Publiée dans *Edits et Ordonnances*, vol. III, p. 202.)

18 juillet 1723 — Ordonnance qui condamne les nommés Lamarche et Poitevin, la veuve Fleurant et son fils, habitants de la seigneurie de Bécancour, à donner chacun à leur tour et suivant leur rang le pain bénit à la paroisse de Bécancour les jours qui leur seront indiqués par le marguillier en charge de la dite paroisse à peine contre chacun de trois livres d'amende.

23 juillet 1723 — Ordonnance qui condamne le nommé Portelance et Pierre Thibault, habitants de la Durantaye, à payer à Ignace Querignon et Pierre Thibault six livres chacun pour quatre journées qu'ils ont employées à leur lieu et place à la construction du pont de la rivière à Carrière fait par ordonnance du 18 juin 1723.

23 juin 1723 — Ordonnance qui condamne le nommé Bolduc à payer à Claude Lefebvre la somme de trois livres pour deux journées qu'il a employées en son lieu et place à travailler au nouveau chemin du second rang de la seigneurie de la Durantaye.

25 juillet 1723 — Ordonnance qui décide que le sieur LeGardeur de Croysille, enseigne des troupes du détachement de la marine, mari de Marie-Anne Robineau, propriétaire pour la moitié de la baronnie de Portneuf, continuera à jouir du droit de pêche au-devant de la

concession de Jean Marcot et que de son consentement le dit Marcot et Jean-Baptiste Chastenay pourront tendre et faire valoir la dite pêche pendant deux années en lui donnant, chacun, deux barriques d'anguilles par année. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 203.)

26 juillet 1723 — Ordonnance entre Marie-Jeanne Rouillard et Jacques Rouillard, son frère, habitants de Batiscan, au sujet de la jouissance d'une terre de deux arpents de front sur quarante de profondeur sise en la seigneurie de Batiscan.

30 juillet 1723 — Ordonnance pour la construction en pierre de l'église de la paroisse de Saint-Sulpice. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 205.)

1er août 1723 — Ordonnance qui résilie le bail fait par Antoine Girard à Pierre Sasseville d'une terre située à Charlesbourg.

3 août 1723—Ordonnance qui commet le sieur Chasle, curé de Beaumont et de Saint-Michel de la Durantaye, pour faire l'acte de tutelle des mineurs de feu Pierre Nau dit Labrie et de Marie Parent. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. II, p. 303.)

6 août 1723 — Ordonnance entre M. de Ramezay, gouverneur de Montréal et seigneur de Sorel et de l'île Saint-Ignace, et la veuve Desorcy, les nommés Lepine, Michel Desorcy, Jean-Baptiste Desorcy, Dutremble et Fafard, habitants de la dite île, au sujet d'un fossé de ligne nécessaire pour l'écoulement des eaux.

13 août 1723 — Commission d'huissier de la juridiction des Trois-Rivières pour Antoine Perrin, huissier de la juridiction de Montréal.

16 août 1723 — Ordonnance qui règle que tous les castors qui seront livrés à Montréal après le dernier jour de septembre ne seront payés que l'année suivante en lettres de change sur France et que ceux qui seront livrés à Québec après le 10 octobre seront pareillement payés l'année suivante ; défense au sieur de Lotbinière, agent de la Compagnie des Indes, d'expédier aucune lettre de change passé le 12 octobre afin d'être en état de rendre ses comptes comme il lui est prescrit.

16 août 1723 — Ordonnance entre le sieur Lestage, propriétaire du fief de Berthier, le sieur Brisset et les héritiers Dandonneau au sujet de la propriété de l'île aux Vaches.

16 août 1723 — Ordonnance qui déclare bonne et valable la saisie faite par le sieur de Sabrevois, commandant à Chambly, dans un canot de sauvages qui venait d'Orange, de huit grands bassins d'étain, vingt-quatre cuillers, deux tasses d'étain, vingt-un creusets de grès, dix-neuf paires de cardes à laine et quarante-une livres de fil à rets.

17 août 1723 — Ordonnance qui condamne Charles Macart, André de Leigne, Berey, Chaussegros de Léry, Dufournel, Lapointe, André Carbin, Foucault, Simon, Laage, de la Gorgendière, Riverin, Perthuis, Porlier, Desaunier fils, Lepailleur, Baune, Pierre Maufils, Perrault Charly, Pinaud, Saint-Michel, à rembourser à Anne-Elisabeth DuGué, épouse du sieur DuGué, et veuve de Jean Petit, vivant trésorier de la marine, les *cartes* qu'ils doivent à la succession du feu sieur Petit.

25 août 1723 — Ordonnance qui homologue un acte d'accommodement sous seing privé fait entre Jean Mail-

lou, architecte et entrepreneur des bâtiments du roi en ce pays, et Nicolas-Jean Denis, habitant de la Pointe-aux-Trembles, au sujet de la mort de Agnès Denis, sa fille, tuée accidentellement par Joseph Maillou, fils du dit Jean Maillou.

26 août 1723 — Ordonnance qui déclare la contumace bien instruite contre Nicolas Rhéaume, habitant de Lachine, accusé d'avoir été dans les colonies anglaises, et le condamne en cinq cents livres d'amende.

6 septembre 1723 — Ordonnance qui permet à toutes personnes de charger et faire charger des biscuits sur les bâtiments qui sortent de ce pays et qui en permet aussi la fabrication.

20 septembre 1723—Ordonnance qui déclare bonne et valable la saisie d'une demi-ancre d'eau-de-vie débarquée de la chaloupe de la flûte du roi *le Chameau* en fraude et sans congé par un matelot du dit navire.

9 novembre 1723 — Commission au sieur André de Leigne pour informer contre le nommé Civadier et sa femme qui causent du scandale dans leur voisinage.

14 novembre 1723 — Commission au sieur Raimbault, procureur du roi dans la juridiction de Montréal ,pour informer contre le sieur de la Durantaye qui cause scandale dans la ville de Montréal.

16 novembre 1723 — Ordonnance qui condamne Jean Paquet, habitant de la Durantaye ,à payer la somme de dix-huit livres à Pierre Asselin, habitant de l'île d'Orléans, pour les grains qu'il lui a vendus afin de faire sa semence de 1722.

16 novembre 1723 — Ordonnance qui condamne le sieur Gaschet, fondé de procuration du sieur de la Duran-

taye et de la veuve Cadran, absents de ce pays, à faire borner incessamment les terres de Jacques Guenet, Antoine Coupy, Pierre Jouin, Jean Pasquier et Joseph Denis, habitants de Saint-Michel de la Durantaye, tant sur le front que sur la profondeur des dites terres, et qui surcis au paiement des rentes d'icelles jusqu'à ce que le dit bornage ait été fait. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 206.)

21 novembre 1723—Ordonnance entre Jean Marcoux, Ignace Toupin, Vincent Rodrigue, René Toupin, Jacques Anisse et Michel Chevalier et autres habitants de Beauport, et la dame Juchereau et ses enfants, propriétaires de la seigneurie de Beauport, au sujet du paiement de leurs rentes. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. II, p. 304.)

14 décembre 1723 — Ordonnance qui oblige tous les habitants des seigneuries de Québec, Trois-Rivières et Montréal dont les terres sont sur les grands chemins de les baliser chacun suivant l'étendue du front de sa terre en sorte que les voyageurs ne puissent courir aucun risque de se perdre.

20 décembre 1723 — Ordonnance qui porte que Jean-Baptiste Chrétien et Jacques Lepire, habitants de Charlesbourg, battront conjointement les grains de la veuve Etienne LeRoy et que les fourrages leur appartiendront chacun par moitié suivant leurs conventions en fournissant par eux pareille quantité de journées.

30 décembre 1723—Ordonnance qui condamne Pierre Thiboutot, habitant de Kamouraska, à payer à Jean-François Hautin, habitant du même lieu, la somme de trente livres par forme de dommages pour les mauvais traitements qu'il a exercés contre lui.

30 décembre 1723 — Ordonnance qui condamne Pierre Lambert, habitant du fief de Bonsecours, à payer au curé et aux marguilliers de la paroisse de Saint-Antoine de Tilly les mêmes droits qui leur seraient dus si son enfant, inhumé à Sainte-Croix, avait été enterré dans la dite paroisse de Saint-Antoine de Tilly; défenses réitérées à tous les habitants de Bonsecours et de Maranda de reconnaître pour leur curé autre que celui de Saint-Antoine de Tilly.

CAHIER DIX

15 janvier 1724 — Ordonnance qui oblige tous les habitants de la paroisse de Lachenaie tant domiciliés que non domiciliés de contribuer en égard à la quantité de terre que chacun d'eux possède dans l'étendue de la dite paroisse aux dépens et travaux nécessaires pour la construction d'une église en pierre.

20 janvier 1724 — Ordonnance qui condamne Jacques Hamelin, seigneur des Grondines, à entourer le moulin banal de sa seigneurie d'une clôture de perches afin que personne n'en puisse être incommodée.

25 janvier 1724 — Ordonnance pour la construction de l'église de Lachenaie.

22 février 1724 — Ordonnance qui condamne Isabelle Pausé, habitant de la Rivière-du-Sud, à ramener incessamment chez le sieur Richard, curé de Saint-Thomas, le nommé Saint-Etienne, engagé, dont l'intendant avait chargé le dit sieur curé.

23 février 1724 — Ordonnance qui commet le sieur Hazeur, curé de Neuville, pour faire une élection de tutelle aux enfants mineurs de feu Jean-Baptiste Dussault,

propriétaire du fief appelé Pointe-aux-Ecureuils, pour ensuite être procédé à l'inventaire des biens des dits mineurs par Laneuville, notaire à Tilly. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. II, p. 207.)

8 mars 1724 — Ordonnance qui décide que la terre située à Beauport appartenant à Jean de Lespinay et à Catherine Granger, sa femme, ensemble leurs biens meubles appartiendront en propriété à François Bruneau, leur gendre, à la charge de les nourrir et entretenir leur vie durant tant en santé qu'en maladie.

8 mars 1724 — Ordonnance qui condamne la veuve et les héritiers de Jean-François Delâge dit Lavigueur, habitant du Petit Village de Charlesbourg, décédé hier et qu'on veut inhumer à Beauport, à payer à la fabrique de la paroisse de Charlesbourg les droits ordinaires pour la sépulture du dit Delâge dit Lavigueur.

9 mars 1724 — Ordonnance qui commet le sieur Richard, curé de la Rivière-du-Sud, pour faire une élection de tutelle aux enfants mineurs de feu Louis Fournier et de défunte Marie Caron, pour ensuite être procédé à l'inventaire des biens des dits mineurs par Abel Michon, notaire. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 207.)

10 mars 1724 — Ordonnance qui interdit le sieur Dehorné, notaire et huissier, de la paroisse de Saint-Antoine de Tilly, et le condamne à vingt livres d'amende pour le mauvais exemple qu'il a donné en faisant inhumer un de ses enfants dans la paroisse de Sainte-Croix au mépris de l'ordonnance du 30 décembre dernier qui fait défense aux habitants de Bonsecours et de Maranda de reconnaître pour leur curé autre que celui de la seigneurie de Tilly.

10 mars 1724 — Ordonnance qui condamne Nicolas Denis, habitant de la Pointe-aux-Trembles, à faire sa part des clôtures mitoyennes d'entre sa terre et celle de Charles Letartre, son voisin, d'ici au printemps prochain.

10 mars 1724 — Ordonnance qui fait défense aux habitants de Bonsecours et de Maranda de reconnaître pour leur curé autre que celui de Saint-Antoine de Tilly et, en conséquence, les condamne à payer incessamment au sieur Reiche, curé de la dite paroisse, les dîmes qu'ils lui doivent pour la présente année à peine contre chacun des contrevenants de vingt livres d'amende.

14 mars 1724 — Ordonnance entre Jacques Beaudry dit Lamarche, demeurant à Paris, au nom et comme ayant les droits cédés du sieur de Lamothe Cadillac, et le sieur de Tonty, capitaine d'une compagnie des troupes du détachement de la marine, commandant de Détroit, au sujet des biens laissés au Détroit par le dit sieur de Lamothe Cadillac.

22 mars 1724 — Ordonnance qui condamne le nommé Florent, habitant de Bécancour, à payer au missionnaire de Bécancour dans quinzaine les dîmes qu'il lui doit pour la présente année à peine de vingt livres d'amende, et qui fait défense aux habitants des fiefs de Cournoyer, Gentilly et Saint-Pierre de payer les dîmes à d'autres qu'au missionnaire de Bécancour ni d'en reconnaître d'autre pour leur curé à peine de vingt livres d'amende ; condamne en outre les habitants résidants dans les dits fiefs à rendre le pain bénit à la paroisse de Bécancour chacun à leur tour à peine de vingt livres d'amende.

30 mars 1724 — Ordonnance qui, à la demande du sieur Lanoullier de Boisclerc, faisant pour la veuve

DuRoy, sa belle-mère, défend à Barthélemi Coton et aux autres habitants de l'Auvergne, seigneurie de Notre-Dame des Anges, de passer sur le chemin pratiqué sur la terre de la dite veuve DuRoy, attendu que Coton aussi bien que les autres habitants du dit lieu ont leur chemin au trait quarré où leurs terres aboutissent.

30 mars 1724—Ordonnance qui fait défense à Charles Boemier, habitant de Charlesbourg, de vendre à l'avenir ni eau-de-vie ni autres boissons enivrantes à peine de confiscation des boissons qui se trouveront chez lui et de vingt livres d'amende.

7 avril 1724 — Ordonnance qui oblige la veuve de Jean Pin, habitant de Sainte-Foy, à rendre compte par devant le juge de la prévôté de Québec de la gestion qu'elle a fait du bien de sa fille, Angélique Pin, âgée d'environ 32 ans, qu'elle ne veut pas recevoir chez elle.

7 avril 1724 — Ordonnance qui condamne Charles Drolet, habitant de Saint-Gabriel, à payer au sieur LePrevost, curé de Sainte-Foy, les dîmes qu'il lui doit pour la présente année, et qui fait défense aux autres habitants du dit lieu de Saint-Gabriel de payer les dîmes à d'autre qu'au sieur LePrevost ni d'en reconnaître d'autre pour leur curé à peine de vingt livres d'amende.

12 avril 1724 — Ordonnance qui condamne Pierre Tremblay, seigneur des Eboulements, à concéder à Louis Gontier, habitant de la dite seigneurie, douze arpents de terre de front sur quarante de profondeur, à la charge de payer les arrérages de cens et rentes. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 208.)

15 avril 1724 — Ordonnance qui permet à Pierre Tremblay, seigneur des Eboulements, de commencer la

présente année l'établissement d'une goudronnerie dans tel lieu qu'il jugera à propos choisir depuis le Cap aux Corbeaux jusques et compris la seigneurie des Eboulements, d'y faire des fourneaux et des cabanes pour retirer les gens qui y travailleront, à condition qu'il fournira à Sa Majesté tous les goudrons qu'il y fera, lesquels lui seront payés après la livraison qu'il en aura faite dans les magasins du roi à Québec à raison de quinze livres le baril de quarante-cinq pots et lui sera payé en outre le fret des dits barils jusqu'à Québec.

19 avril 1724 — Ordonnance qui renvoie François Gauvin et François Dutartre, habitants de la Rivière-Ouelle, devant le Père Maurice, missionnaire au dit lieu, pour régler la contestation entre eux au sujet de la pension demandée par Gauvin pour avoir eu chez lui la mère du dit Dutartre.

27 avril 1724 — Ordonnance qui lève l'interdiction portée le 10 mars dernier contre le sieur Dehorné, habitant de Saint-Antoine de Tilly, et lui permet d'exercer les fonctions de notaire et d'huissier comme avant.

3 mai 1724—Ordonnance qui, à la demande de Etienne Cugnet, directeur et receveur des Fermes du Domaine d'Occident, déclare nulles les sentences et toute la procédure qui s'en est ensuivie au sujet de la succession en déshérence de François-Joseph Peyre dit Carpentras. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 210.)

3 mai 1724 — Ordonnance qui condamne François Amariton, capitaine d'une compagnie des troupes du détachement de la marine, et Marie Milon, son épouse, solidairement un d'eux seul pour le tout, à payer à Nicolas Lanoullier, trésorier de la marine en ce pays, dans le mois

de septembre prochain, la somme de 2,065 livres, 7 sols et 7 deniers.

6 mai 1724 — Ordonnance qui fait défense à toutes personnes d'engager ni retenir Jean Bonnet, matelot fugitif du *Cheval Marin,* capitaine Busquet, sous les peines portées par les ordonnances.

6 mai 1724 — Ordonnance qui fait défense à toutes personnes de s'emparer de la pointe du fief des Monts-Louis, appartenant au sieur Haimard, qui sert de sècherie à la pêche que le dit Haimard fait faire dans sa seigneurie à peine d'être tenu des dommages et intérêts.

9 mai 1724 — Ordonnance entre Marie Choret, veuve du feu sieur Petit Bruno, négociant, et Joseph Petit Bruno, son fils aîné, au sujet d'une transaction qui enlève à la dite veuve les revenus de la seigneurie de Maskinongé.

9 mai 1724 — Ordonnance qui porte qu'à la diligence du sieur Chevalier, leur curé, les habitants de L'Ancienne-Lorette se réuniront pour délibérer de quelle manière le presbytère de la dite paroisse sera construit, s'il sera de pierre ou de bois, de quelle grandeur, etc., etc.

11 mai 1724 — Ordonnance qui met fin à la société qui a existé entre François Travers et Jacques Beaufort pour exploiter le moulin des Pères Jésuites au Passage de la rivière Saint-Charles et le moulin du sieur de Meloizes à la haute-ville de Québec ; Beaufort continuera seul la ferme du moulin du sieur de Meloizes, et Travers exploitera le moulin des Pères Jésuites.

12 mai 1724 — Ordonnance qui permet à Michel Tremblay d'établir une goudronnerie en tel lieu qu'il jugera à propos, de choisir entre la rivière Remy et la rivière des Mares dans la Baie Saint-Paul à condition qu'il fournira à Sa Majesté tous les goudrons qu'il y fera.

13 mai 1724 — Ordonnance entre le sieur LeBer, curé du Cap Saint-Ignace, et le sieur Bélanger, propriétaire du fief de Bonsecours, au sujet d'une barrique de vin.

13 mai 1724 — Ordonnance qui condamne le sieur Bélanger, propriétaire du fief de Bonsecours, à payer au sieur LeBer, curé du Cap Saint-Ignace, dix-sept minots de blé, deux minots de pois et un minot et demi d'avoine pour sa dîme de la présente année.

13 mai 1724 — Commission de subdélégué de l'intendant à l'aumônier du poste de Détroit pour accompagner les commis et préposés aux visites pour saisies de castor, marchandises étrangères, etc., etc.

18 mai 1724 — Ordonnance qui annule un acte d'échange passé par devant le sieur Dufournel, curé de L'Ange-Gardien, entre François Vézina et René Mathieu, tous deux habitants de la dite paroisse, au sujet d'un demi-arpent de terre, et qui condamne Mathieu à enlever ses bâtiments de dessus la terre de Vézina.

18 mai 1724 — Ordonnance qui renvoie la plainte portée par Jean Giroux, habitant de Beauport, contre le sieur Juchereau de Saint-Denis en leur faisant toutefois défense de se *méfaire* ni médire sous les peines portées par les ordonnances.

20 mai 1724 — Ordonnance qui condamne les habitants intéresés à rétablir les ponts qui sont sur la rivière de la Durantaye qui conduisent l'un à Beauport et l'autre à Bourg-Royal.

24 mai 1724 — Ordonnance qui, sur la requête du sieur Cugnet, directeur du Domaine d'Occident en ce pays, oblige tous les seigneurs et propriétaires d'héritages en censive de porter, dans quarante jours, foi et hommage,

fournir aveux et dénombrements pour les fiefs et faire déclaration pour les héritages en censive. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 214.)

30 mai 1724 — Ordonnance qui condamne le sieur Belleville, entrepreneur d'ouvrages en maçonnerie, à payer à Jacques Dugué dans le mois d'octobre prochain la somme de cent livres en l'acquit de Jean Parent dit le Jumeau, et condamne le dit Parent à rendre et payer les cent livres en question à sa volonté.

30 mai 1724 — Ordonnance qui par provision permet aux commerçants de Québec de faire saisir à leurs risques, périls et fortunes les marchandises et pelleteries de quatre habitants des Grondines qui se sont rendus dans les terres qui dépendent de la traite de Tadoussac, pour être les dites marchandises et pelleteries déposées au greffe de Québec pour ensuite être ordonné ce qu'il appartiendra.

30 mai 1724 — Ordonnance qui porte que le sieur de Catalogne se transportera sur les terres des sieurs de Normanville et Desmarets, près la seconde rivière des Trois-Rivières, et tirera une nouvelle ligne de séparation des dites terres.

8 juin 1724 — Ordonnance qui décide que les habitants du fief de Berthier et île aux Castors et du fief de Dorvilliers qui n'ont pas fourni leur part des matériaux à laquelle ils sont obligés pour la bâtisse de l'église de Berthier seront tenus de le faire.

8 juin 1724 — Ordonnance qui déclare nul et résolu le contrat de vente d'une terre consenti, le 24 septembre 1722, par Claude Cécire et Marie Léger, sa femme, habitants de Lachine, à Jean Cécire, leur fils.

8 juin 1724 — Ordonnance qui condamne tous les

habitants de Repentigny de contribuer à la bâtisse en pierre de l'église de la dite paroisse conformément à la répartition préparée par le sieur Ganault, curé, et acceptée par les dits habitants.

9 juin 1724 — Ordonnance qui oblige Guillaume Beaudoin, habitant de la Rivière de L'Assomption, seigneurie de Lachenaie, à faire autant de désert, pour Marie Rivière, veuve de Jacques Beaudoin, son frère, sur la nouvelle concession à elle accordée qu'il y en a sur le terrain retranché de l'habitation de la dite veuve, par le sieur de Repentigny, seigneur de Lachenaie, et dont le dit Guillaume Beaudoin est en possession. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 215.)

9 juin 1724 — Ordonnance qui, du consentement du sieur Boucher, curé de Saint-Jean de l'île d'Orléans, Jean Boucher de Montbrun, René Boucher de la Perrière, Jean-Baptiste Boucher de Niverville et de Sabrevois, tous héritiers du feu sieur Boucher, curé de Saint-Joseph de la Pointe-Lévy, décide qu'une somme de 375 livres sera prise du dit feu sieur Boucher pour aider le sieur Boucher de Boucherville à payer la dot de sa fille, Marie-Anne, religieuse au couvent des Ursulines de Québec.

9 juin 1724 — Ordonnance qui condamne tous les habitants de Longueuil à contribuer, chacun à proportion de l'étendue de sa terre, à la construction d'une église en pierre. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 216.)

9 juin 1724 — Ordonnance qui condamne Jean-Baptiste Trutau (Truteau) à démolir l'étable qu'il a construite sur le terrain de son voisin, Bernard Philippe, sergent dans les troupes de la marine, compagnie du sieur de Re-

pentigny, afin que ce dernier puisse commencer la construction de sa maison.

10 juin 1724 — Ordonnance qui commet le sieur Raimbault, procureur du roi de la juridiction de Montréal, pour entendre les contestations entre Alexis Tabot et Pierre Tabot, habitants de Lachine.

10 juin 1724 — Ordonnance au sujet des clôtures et fossés de ligne. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. II, p. 305.)

11 juin 1724—Ordonnance pour la bâtisse d'une église de pierre à la Longue-Pointe.

19 juin 1724 — Ordonnance pour les chemins et ponts de la seigneurie de Boucherville, du fief du Tremblay et du Cap de Varennes ordonnés par le procès-verbal de M. de Bécancour, grand voyer.

19 juin 1724 — Ordonnance qui, en conséquence des ordres de Sa Majesté, révoque l'ordonnance du 20 octobre 1721 pour l'établissement des quarantaines et décide que les navires de Marseille qui viendront en cette colonie y seront reçus de la même manière qu'ils l'étaient avant la contagion et ainsi que le sont tous les autres navires qui y viennent des ports de France.

20 juin 1724 — Ordonnance qui porte que tous ceux qui ont des ordonnances en forme sur le trésorier de la marine, certificats des garde-magasins pour fournitures, etc., etc., les représenteront au plus tard le 10 du mois prochain, et que ceux qui ont des comptes avec le garde-magasin de Québec règleront avec lui dans le même délai.

23 juin 1724 — Commission de subdélégué de l'intendant au sieur André de Leigne, lieutenant-général de la prévôté de Québec.

25 juin 1724 — Ordonnance qui fait défense aux charretiers et autres particuliers de Québec d'enlever du sable sur la grève le long de la baie et de la rivière Saint-Charles à peine de dix livres d'amende ; ordonné qu'on ne pourra prendre du sable que dans les îles situées dans la dite baie et rivière Saint-Charles.

27 juin 1724 — Ordonnance qui condamne Louis Jacques père, Louis Jacques fils, Jean Allard, Pierre Parent Dupont, Château Renaud, la veuve Lavigueur, Jean Poitevin, Beaurivage, Louis Langevin et autres de travailler au pont de la rivière Saint-Charles joignant la terre de Lagroix et de caler les fossés du chemin du Bourg-Royal ainsi qu'il leur a été commandé.

27 juin 1724 — Ordonnance qui condamne Ignace Leroux dit Cardinal, Louis Jacques, Jean Allard, François Langevin, Jean Proteau, Pierre Parent, Jean Poitevin, habitants du Bourg-Royal, paroisse de Charlesbourg, de faire des fossés afin que les terres de leurs voisins ne soient pas inondées.

27 juin 1724 — Commission de concierge des prisons royales des Trois-Rivières pour Joseph Baby, en remplacement de Jacques Baby, son père, décédé.

1er juillet 1724—Ordonnance pour remédier à l'abandon que l'on donne aux bestiaux tant aux environs de la ville des Trois-Rivières que dans les campagnes du gouvernement des Trois-Rivières.

1er juillet 1724 — Ordonnance qui condamne le sieur Neveu, caution du feu sieur Pelletier dit Antaya, à payer à Julien Trottier DesRivières, marchand à Montréal, cent livres de castor sec, bon, loyal, marchand et d'hiver, pour le paiement d'un billet de 256 livres fait par le dit Pelletier

dit Antaya au profit du sieur Trottier DesRivières le 4 mars 1715, et qui subroge le dit Neveu dans la créance du dit Trottier DesRivières contre la succession de Pelletier dit Antaya.

1er juillet 1724 — Commission d'arpenteur juré et de mesureur à Antoine Desmarets, habitant des Trois-Rivières, pour toute l'étendue du gouvernement des Trois-Rivières.

18 juillet 1724 — Ordonnance qui condamne Joseph Petit Bruno à rendre compte par devant le sieur de Tonnancour à Marie Chenet, veuve de feu le sieur Petit Bruno, sa mère, des jouissances qu'il a eues des fiefs de Maskinongé tant en conséquence du bail à lui fait par le dit feu sieur Bruno son père et sa dite mère qu'en conséquence de l'ordonnance du sieur de Tonnancour du 14 mars 1721.

21 juillet 1724 — Ordonnance qui décide qu'un règlement fait le 3 mars 1724 par M. de Varennes, grand-vicaire de l'évêque de Québec, au sujet des bancs de l'église de Sainte-Anne près Batiscan sera exécuté selon sa forme et teneur et qu'en conséquence le banc du sieur Loranger, capitaine de milice de la dite paroisse, sera placé immédiatement après celui du sieur Dorvilliers, du côté de l'Evangile, et celui du nommé Jean Baril Duchesny après celui du dit Loranger ; défense au dit Baril Duchesny, à sa femme ou autres pour eux de déplacer le banc de Loranger ou de se mettre dedans à peine de trente livres d'amende pour la première fois et de cinquante livres en cas de récidive.

25 juillet 1724 — Ordonnance qui résilie la vente faite par Marie-Anne Tremblay, veuve de Jean Payement, à Louis Tremblay, d'une terre située en la seigneurie de

Beaupré, au lieu dit la Petite-Rivière, paroisse Saint-François, et qui décide que Pierre Payement, forgeron à Québec, et sa soeur, Marie-Dorothée Payement, entreront en possession de la dite terre après les récoltes prochaines.

30 juillet 1724 — Ordonnance qui réitère les défenses déjà faites à toutes personnes de tirer des coups de fusils dans l'enceinte de la ville de Québec ou sur les granges ou autres bâtiments de la campagne.

30 juillet 1724 — Ordonnance qui porte que Jacques Rouillard et Etienne Carpentier, son beau-frère, jouiront chacun d'une sixième partie dans la terre de deux arpents située à Batiscan et appartenant à la succession de feu Mathieu Rouillard, leur père et beau-père.

31 juillet 1724 — Ordonnance qui condamne tous les habitants de la paroisse de Verchères, même ceux des fiefs de Bellevue, du Marigot et de Cabanac, à contribuer aux dépenses et travaux nécessaires à la construction d'une église en pierre en la dite paroisse de Verchères. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 217.)

31 juillet 1724 — Ordonnance qui déclare bonne et valable la saisie faite chez le nommé Boyer, habitant de la Rivière Saint-Pierre, de douze paquets de castor sec de différents poids, d'un moyen ballot de marchandises étrangères et de deux barils pleins de pipes, lesquelles marchandises avaient été portées dans la maison de Boyer par des sauvages du Sault Saint-Louis qui voulaient les entrer dans Montréal.

2 août 1724 — Ordonnance qui déclare que ceux qui ont des terres dans les seigneuries de Lavaltrie et des îles Bouchard et leurs dépendances, attendu qu'ils doivent être desservis par voie de mission par le curé de la paroisse

de Saint-Sulpice, seront obligés à toutes les charges de la dite paroisse.

14 août 1724 — Ordonnance qui déclare bonne et valable la saisie faite à la Fourche, près Laprairie de la Madeleine, par le nommé Pineau, sergent de la compagnie du sieur de Saint-Ours, accompagné de huit soldats, de trente-trois paquets de castor sec et de cinq paquets de peaux de chevreuil, et décide que les dites pelleteries demeureront confisquées au profit de la Compagnie des Indes.

14 août 1724 — Ordonnance qui accorde délai jusqu'au 10 septembre prochain au sieur de Tonty, commandant au Détroit, pour comparaître devant l'intendant, au sujet des réclamations de Jacques Beaudry dit Lamarche acquéreur des droits du sieur de Lamothe Cadillac.

14 août 1724 — Ordonnance qui, par provision, et attendu le prompt départ du sieur de Tonty pour le Détroit, condamne le sieur de Berey, commis du trésorier à Montréal, à lui rembourser la somme de 600 livres sauf son recours contre la succession du sieur Petit, ancien trésorier de la marine.

16 août 1724 — Ordonnance qui condamne le sieur de Tonty à constituer procureur pour venir devant l'intendant le 10 septembre prochain répondre à la demande de Charlotte-Françoise Juchereau, veuve du sieur de LaForest, capitaine d'une compagnie des troupes du détachement de la marine, au sujet d'un compromis que lui a promis le dit Tonty pour une somme de 1,530 livres.

19 août 1724 — Ordonnance qui enjoint aux porteurs d'ordonnances en forme et ordres sur le trésorier de la marine de les représenter dans huitaine.

20 août 1724 — Ordonnance qui, sur la plainte de ma-

dame Duchesnay, ordonne que les marguilliers de Beauport se trouveront le 27 août à l'église de Beauport pour être présents à la visite du sieur de Varennes, grand-vicaire, et faire exécuter par provision ce qui sera par lui réglé au sujet des bancs de la dite église.

20 août 1724 — Ordonnance qui condamne François Cadoret, habitant de la seigneurie de Lauzon, à payer à Jean Duquet la somme de trente-huit livres cinq sols pour cinq années du douaire de Geneviève Hallé, veuve de feu René Maheu, échues la présente année, et de continuer à lui payer onze livres par an pour la rente du dit douaire.

26 août 1724 — Commission d'huissier au Conseil Supérieur de ce pays pour François Rageot, "attendu l'infirmité du sieur Hilaire Bernard de la Rivière qui ne lui permet pas à cause de son grand âge de pouvoir toujours travailler".

3 septembre 1724 — Ordonnance qui porte que le procès-verbal dressé par le sieur de Varennes, grand-vicaire de l'évêque de Québec, pour le placement des bancs dans la nouvelle église de Beauport, sera exécuté selon sa forme et teneur.

12 septembre 1724 — Ordonnance qui condamne les marguilliers de Beauport à remettre à l'endroit de l'église fixé par M. de Varennes, c'est-à-dire immédiatement en arrière du banc du seigneur, le banc de six pieds accordé par le dit sieur de Varennes à madame Duchesnay "à cause de sa nombreuse famille", et qui fait défense à tous de déplacer le dit banc à l'avenir à peine de cinquante livres d'amende.

14 septembre 1724 — Ordonnance qui, du consentement des parties, choisit François Desroches, fermier de la

Malbaie, Paul Cartier, habitant de Saint-Joachim, Jean Maillou, architecte et entrepreneur, de Québec, et Pierre Racine Sainte-Marie, maître-charpentier, de Québec, pour faire l'estimation de la terre de la Malbaie, des bâtiments, logements, granges, étables, jardins, bestiaux, moulins à blé et à scie, bois, prés, terres labourables, etc., etc.

6 octobre 1724 — Ordonnance qui condamne le sieur Renaud DuBuisson, capitaine d'une compagnie des troupes du détachement de la marine, à rendre et restituer au sieur de Grandmesnil, représentant les ayants-droit du sieur Lamothe Cadillac, quatre cents livres de poudre fine, six cents livres de plomb en balles, deux cents livres de plomb en grain et trois minots de sel, les dites munitions tirées des magasins du sieur de Lamothe Cadillac pour la défense du fort de Détroit en 1712.

7 octobre 1724 — Ordonnance qui déclare bonne et valable la saisie faite sur trois sauvages du Sault Saint-Louis, par le sergent Deslauriers et un détachement de six soldats, de deux paquets de peaux de chevreuil, deux paquets de castor sec et six castors en un petit paquet et qui décide que les pelleteries saisies seront et demeureront confisquées au profit de la Compagnie des Indes.

14 octobre 1724 — Ordonnance qui choisit le marquis de Vaudreuil, gouverneur-général ; M. Daigremont, commissaire-ordonnateur de la marine ; M. Collet, procureur général au Conseil Supérieur ; Martin de Lino, premier conseiller ; MM. Sarrazin, de Lotbinière et Lanoullier, conseillers au Conseil Supérieur, pour procéder à l'élection d'un tuteur et d'un subrogé-tuteur au fils mineur de feu Edme-Nicolas Robert, député-intendant de ce pays, décédé à bord du *Chameau* en venant prendre son poste. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. II, p. 306.)

12 novembre 1724 — Ordonnonce qui reçoit Louise Lemieux, veuve de Michel Lecours, opposante à l'exécution d'un jugement rendu contre elle en faveur de Pierre Grondin par le sieur André de Leigne, lieutenant-général de la prévôté de Québec et subdélégué de l'intendant.

25 novembre 1724 — Ordonnance qui condamne Jean Toupin Dussault, habitant de la Pointe-aux-Ecureuils, tuteur des mineurs de feu Jean-Baptiste Toupin Dussault, à payer à Jean Levasseur, habitant de Lauzon, la somme de trente-six livres pour le prix de trois demi-barriques d'anguilles.

25 novembre 1724 — Ordonnance qui condamne Jean Ede, habitant de Neuville, à rétablir le printemps prochain la moitié de la grange qu'il a louée de Jean Larchevêque, tailleur de pierre, de Québec, de la même manière que Antoine Delisle a raccommodé l'autre moitié sinon et faute de ce faire dans le dit temps il sera permis au dit Larchevêque de la rétablir aux frais et dépens du dit Jean Ede.

27 novembre 1724 — Ordonnance qui fait défense au nommé Campagna, Joseph Lepage, Louis Gaulin et Denis Gagné, habitants de Saint-François de l'île et comté de Saint-Laurent, de vendre aucune boisson à peine de cinquante livres d'amende.

27 novembre 1724 — Ordonnance qui condamne Jacques Amelot dit Sanspeur, sergent des troupes, à remettre entre les mains de Jean Amyot, maître-serrurier à Québec, le tuyau de poêle et la pelle qui lui ont été laissés par le nommé Lorrain, aussi sergent dans les troupes.

28 novembre 1724 — Ordonnance qui, du consentement des parties, décide que Thérèse de Lalande, épouse

du sieur Aubert, conseiller au Conseil Supérieur et seigneur de Maure, recevra des habitants de la dite seigneurie les cens, rentes et autres droits que le sieur Barolet, marchand à Québec, a le droit de toucher suivant le pouvoir que lui a donné le sieur Aubert.

28 novembre 1724 — Ordonnance pour le chemin du bas de la côte du Cap-Rouge.

2 décembre 1724 — Ordonnance qui défend à toutes personnes d'aller traiter dans l'étendue du poste de Témiscamingue adjugé au sieur de la Gorgendière.

18 décembre 1724 — Ordonnance qui déboute Prisque Gagnon, habitant du Château-Richer, de sa demande contre Joseph Cochon et Guillaume Taillon, habitants de la même paroisse, et décide que le fossé dont il se plaint restera en l'état qu'il est.

19 décembre 1724 — Ordonnance qui porte que le procès du nommé LaCarrière, détenu depuis trois semaines dans les cachots, sera fait et instruit immédiatement.

20 décembre 1724 — Ordonnance qui oblige tous les habitants des gouvernements de Québec, Trois-Rivières et Montréal dont les terres se trouvent sur les grands chemins de les baliser chacun suivant l'étendue du front de sa terre.

23 décembre 1724 — Ordonnance qui fait connaître au curé de Laprairie de la Madeleine et aux habitants de Mouillepied le contenu de l'arrêt du Conseil d'Etat du roi du 13 mars dernier au sujet du district des paroisses.

23 décembre 1724 — Ordonnance qui porte que l'arrêt du Conseil d'Etat du roi du 13 mars dernier au sujet du district des paroisses sera notifié au curé de Saint-Ours par le capitaine ou autre officier de la côte du dit lieu.

23 décembre 1724 — Ordonnance qui oblige tous ceux qui ont des canots d'écorce d'en faire leur déclaration dans quinzaine au greffe de la juridiction royale la plus prochaine de leur domicile ; défense aux propriétaires de se servir des canots d'écorce, de les vendre ou de les prêter pour les voyages de la Nouvelle-Angleterre ou des pays d'en haut sans une permission du gouverneur général ; défense aussi de se défaire des dits canots sans la permission par écrit du gouverneur particulier de leur domicile ou du commandant en son absence à peine de confiscation et de 300 livres d'amende.

CAHIER ONZE

8 janvier 1725 — Ordonnance qui homologue un acte sous seing privé fait entre Michel Porreau et Philippe Porreau, habitants de Saint-Augustin, et Marguerite Morin, veuve en premières noces de Jean Porreau et en secondes noces de Mathieu Raby, leur mère, au sujet d'une pension alimentaire. (Publiée dans *Edits et Ordonnances*, vol. II, p. 307.)

14 janvier 1725 — Ordonnance qui oblige les propriétaires de fiefs et de biens en roture relevant de Sa Majesté d'en faire foi et hommage et de fournir leurs aveux et dénombrements dans le mois de février prochain conformément aux ordonnances des 24 décembre 1722 et 24 mai 1724. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. II, p. 308.)

18 janvier 1725 — Ordonnance qui, en conformité de l'arrêt du Conseil d'Etat du roi du 22 mars 1724, fait défense à tous juges et seigneurs de cette colonie d'accorder en aucun cas ni sous quelque prétexte que ce soit aux

domiciliés de leurs districts et seigneuries des permissions de tenir cabaret, vendre du vin et autres boissons à peine de désobéissance ; les permissions ci-devant accordées déclarées nulles ; défense à tous particuliers de s'en servir à peine de cinquante livres d'amende.

20 janvier 1725 — Ordonnance qui commet les sieurs de Rigauville et DuBuron, officiers des troupes, accompagnés du sieur de Villeray et de Jean-François de Montchervault, garde ordinaire de la ferme du Domaine d'Occident, pour se rendre à Rimouski afin de faire transporter à Québec les marchandises étrangères saisies sur le sieur Grouard et qui ont été déposées dans la maison du sieur Lepage de Saint-Barnabé, seigneur de Rimouski.

7 février 1725 — Ordonnance qui condamne Jacques Turcot, habitant de la paroisse de la Sainte-Famille en l'île d'Orléans, à rendre le pain bénit dimanche prochain à peine de trois livres d'amende applicable à la fabrique de la dite paroisse et faute par lui de l'avoir présenté le dit jour il devra le présenter le premier dimanche du carême à peine de six livres d'amende et de plus grande peine pour sa désobéissance si le cas y échet.

17 février 1725 — Ordonnance qui enjoint à tous propriétaires de clôtures mitoyennes du gouvernement des Trois-Rivières de les faire à l'épreuve de tous animaux et dans le cours de juin prochain.

19 février 1725 — Ordonnance qui reçoit le sieur Barbel partie intervenante en qualité de curateur à la succession vacante du feu sieur Aubert de la Chesnaye dans l'instance pendante devant l'intendant, entre la dame de LaForest et les sieurs de Tonty et de Budemont, et qui ordonne de plus que la veuve de LaForest dite veuve Viennay-Pachot sera mise en cause.

9 mars 1725 — Ordonnance qui homologue le rapport de François Auger, Jacques Fournel et Grégoire, arbitres nommés pour régler les difficultés entre la succession de feu Jacques Toupin Dussault et Joseph Pagé, et qui condamne Joseph Delisle, tuteur des mineurs du dit Toupin Dussault, à payer à Joseph Pagé la somme de vingt livres.

20 mars 1725 — Ordonnance qui annule l'acte de vente d'une terre consenti par Louis Gaulin, habitant du fief d'Argentenay, paroisse Saint-François de l'île d'Orléans, à Simon Plante, et remet les parties en même et semblable état qu'elles étaient avant qu'il ait été passé.

24 mars 1725 — Ordonnance entre Pierre Guire dit Desrosiers, habitant d'Yamaska, et Marie Lamy, veuve de Jean Duval, au sujet d'une terre située en la seigneurie de Saint-Ours.

24 mars 1725 — Ordonnance qui enjoint à tous les habitants de Charlesbourg dont les terres sont sur le grand chemin de rétablir chacun en droit soi les dits chemins aussitôt après la fonte des neiges.

5 avril 1725 — Ordonnance qui condamne Jean Larchevêque, marchand boucher, de Québec, à payer et rembourser au sieur Lanoullier, trésorier de la marine en ce pays, la somme de 1,005 livres qu'il a reçue de trop sur les fournitures qu'il devait faire aux troupes pendant l'année 1723.

5 avril 1725 — Ordonnance entre Joseph Truteau et Charles Truteau, frères, et le sieur Cugnet, au sujet de la succession de Joseph Peyre dit Carpentras dont les dits Truteau étaient créanciers.

14 avril 1725 — Ordonnance qui porte nomination d'arbitres pour examiner les comptes de gestion des pro-

priétés du sieur Ruette d'Auteuil par son fils, Pierre Ruette d'Auteuil de la Malotière, de 1719 à la fin de 1724.

14 avril 1725 — Ordonnance qui fait défense à toutes personnes qui iront à la pêche à la morue dans l'étendue des seigneuries de la Grande Vallée des Monts Notre-Dame, La Rivière la Madeleine et l'Anse de l'Etang, affermées au sieur Gastin, négociant à Québec, de prendre dans chacune des seigneuries où le dit Gastin a des établissements de pêches sédentaires la grave qu'il aura choisie pour le dit établissement à peine de cent livres d'amende.

20 avril 1725 — Ordonnance qui condamne Joseph Fleury de la Gorgendière à payer au sieur Lanoullier, trésorier de la marine, le 24 octobre prochain, la somme de 6,000 livres pour une année de la ferme du poste de Témiscamingue qui lui a été adjugée le 24 octobre 1724.

30 avril 1725 — Ordonnance qui condamne le sieur de Beaurivage, au nom et comme héritier du sieur Rivet, à payer à M. Lanoullier de Boisclerc la somme de 285 livres que le feu sieur Rivet lui devait.

7 mai 1725 — Ordonnance qui décide que François Chartré, habitant de Saint-Gabriel, paroisse de Charlesbourg, donnera à son fils, Pierre Chartré, pour remplacer une terre vendue sur laquelle il avait des droits, trois arpents de terre de front en bois debout à prendre dans les six arpents de front que contient sa terre.

10 mai 1725 — Ordonnance entre le sieur Gastin, marchand à Québec, et les sieurs Peire et Becquet, aussi marchands à Québec, au sujet de la pêche des morues à la Rivière la Madeleine, à la Grande Vallée des Monts Notre-Dame et à l'Anse du Grand-Etang, affermées au

sieur Gastin par MM. Sarrazin et LaJus. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 218.)

1er juin 1725 — Ordonnance qui porte que la somme de 92 livres, 18 sols et huit deniers sera payée par le sieur Gastin, sur les gages de Joseph Carrier, fils d'Ignace Carrier, de la Pointe-Lévy, à fur et à mesure qu'il la gagnera, à Marguerite Boucher, de la Rivière-Ouelle, pour la nourriture et l'entretien de l'enfant que le dit Carrier lui a donné.

8 juin 1725 — Ordonnance qui maintient Louis Gosselin, marchand à Québec, dans la jouissance du domaine du fief de Mont-Louis, par préférence à tout autre, et qui défend au sieur de la Coudraye et autres de le troubler à peine de cent livres d'amende applicable à l'Hôtel-Dieu de Québec. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III. p. 223.)

10 juin 1725 — Ordonnance qui condamne Antoine Lafleur à parachever les deux années de son engagement avec le nommé Créquy, maçon, demeurant à la Pointe-aux-Trembles ; défense à toutes personnes de le retirer avant le dit temps à peine de cent livres d'amende.

15 juin 1725 — Ordonnance qui valide tout ce qui a été fait par le sieur de Chevigny depuis la mort de la veuve du sieur Dupré, seigneur de la Rivière-du-Gouffre, et qui le commet et subdélègue pour régler par provision les contestations qui pourraient survenir à l'occasion de la succession de la dite veuve Dupré jusqu'à ce que l'instance pendante au sujet de la succession du sieur Dupré ait été jugée.

18 juin 1725 — Ordonnance qui commet le sieur Raimbault, subdélégué de l'intendant, pour entendre les sieurs

curé, seigneurs et habitants des paroisses de Laprairie de la Madeleine, de Saint-Ours et autres paroisses voisines, intéressés au règlement des districts de paroisses.

20 juin 1725 — Ordonnance qui condamne le sieur Cugnet, directeur et receveur-général du Domaine d'Occident, au nom et comme héritier par droit de déshérence de la succession de feu Joseph Peyre dit Carpentras, à payer à Paul Hotesse, créancier de la dite succession, la somme de 114 livres, 7 chelins et 6 deniers.

20 juin 1725 — Ordonnance qui condamne le sieur Cugnet à payer 199 livres, 10 chelins et 6 deniers au nommé Joseph Truteau pour créance contre la succession de Joseph Peyre dit Carpentras.

25 juin 1725 — Commission de notaire royal en la prévôté de Québec pour Henry Hiché, au lieu et place de Pierre Rivet, décédé.

25 juin 1725 — Ordonnance qui met au néant l'appellation d'une sentence rendue par le sieur de Tonnancour contre Mathieu Rouillard dit Prénoveau en faveur de François Chorel Dorvilliers.

2 juillet 1725 — Ordonnance qui déclare bonne et valable la saisie de trente livres de castor sec et de onze pièces d'indienne faite par le sieur Radisson, commis de la Compagnie des Indes à Montréal, et le sieur Duplessis Faber, lieutenant des troupes, aide-major de Montréal, dans une maison occupée par des sauvages, aux environs de la ville de Montréal.

2 juillet 1725 — Ordonnance qui déclare bonne et valable la saisie de trois pièces de calemandre, trois pièces d'indienne et deux pièces de mousseline faite au bas du Sault Saint-Louis par François Pinaud, sergent des

troupes, sur l'ordre du chevalier de Saint-Ours, commandant à Laprairie de la Madeleine.

3 juillet 1725 — Ordonnance qui condamne Joseph Delisle, habitant de la Pointe-aux-Ecureuils, comme ayant épousé Marie-Madeleine Toupin Dussault, à payer à Jean Vidal, marchand à Québec, la somme de trente-quatre livres.

13 juillet 1725 — Ordonnance qui condamne Jean Martin dit Saint-André, ci-devant boucher à Québec, à payer à Michel Richer, habitant de Sainte-Anne près Batiscan, la somme de cent quinze livres pour le prix de deux boeufs qu'il lui a vendus.

16 juillet 1725 — Ordonnance qui commet le sieur de Chevigny pour procéder à la reconnaissance des scellés par lui apposés sur les effets qui se trouvent dans la maison où est décédée Catherine Caron, veuve en premières noces de Jacques Dodier et en secondes noces de Pierre Dupré.

17 juillet 1725 — Ordonnance qui fait défense à Noël Simard de tendre aucune pêche aux marsouins sur la devanture de sa terre à la Petite-Rivière ainsi qu'il s'y est engagé le 18 avril 1722 en s'associant avec Paul Cartier, les héritiers de Julien Fortin dit Bellefontaine, Geneviève Gamache, Claude Larouche, Jacques Fortin pour l'exploitation de deux pêches aux marsouins sur la devanture des terres de René Lavoye, Claude Gautier dit Larouche et Jacques Fortin père, habitants de la Petite-Rivière.

18 juillet 1725 — Ordonnance qui condamne le sieur Loizeau, ferblantier, de Québec, à réparer seul le mur non mitoyen qui est sur le terrain de Louis Mercier et qui sert de clôture à la cour de Jean Morand, cordonnier.

25 juillet 1725 — Ordonnance qui réunit au domaine du sieur de Varennes la terre de Christophe Lapalme, habitant de l'île Jésus, faute par lui d'y avoir tenu feu et lieu. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 225.)

26 juillet 1725 — Ordonnance qui oblige tous les habitants qui doivent être de la paroisse de la Longue-Pointe de fournir chacun suivant la répartition qui en sera faite ce qui se trouvera nécessaire pour l'édification d'une église dans la dite paroisse.

27 juillet 1725 — Ordonnance qui déclare bonne et valable la saisie faite de marchandises étrangères apportées en ce pays dans un bâtiment anglais par le sieur Grouard et qui ont été trouvées dans la maison du sieur Lepage de Saint-Barnabé et qui décide qu'elles seront remises au sieur de Lotbinière, agent de la Compagnie des Indes.

27 juillet 1725 — Ordonnance qui permet à Marie-Geneviève Papillon, femme de René Mezeray, et à Marie-Jeanne Morel, femme de Mathurin Belleau, habitant de la Pointe-aux-Trembles, de jouir des bancs qu'elles occupent dans l'église de la dite côte, et qui fait défense aux marguilliers de les inquiéter dans la dite jouissance lorsqu'elles acquitteront ce qui sera par elles dû.

28 juillet 1725 — Commission de notaire dans toute l'étendue de la côte de Beaupré pour Joseph Jacob.

1er août 1725 — Ordonnance qui condamne les habitants du Cap Saint-Ignace à achever de couvrir le presbytère de leur paroisse en planches doubles et qui, à leur défaut, autorise le Père Foucault, récollet, missionnaire du Cap Saint-Ignace, à le faire achever à leurs frais et

dépens. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 226.)

4 août 1725—Ordonnance entre Marie Rivière, femme de Sébastien Brisson dit Laroche et veuve de Jacques Beaudoin, et Guillaume Beaudoin, son beau-frère, habitants de Lachenaie, au sujet d'un *désert* que le dit Beaudoin s'est engagé à faire sur la terre de la dite Marie Rivière.

4 août 1725 — Ordonnance qui enjoint aux habitants des îles Bouchard et dépendances, et à ceux du fief de Lavaltrie de contribuer comme ceux du fief de Saint-Sulpice à la construction de l'église paroissiale du dit lieu de Saint-Sulpice, à condition que si, d'ici à dix ans, les habitants des îles Bouchard décident à leur tour de bâtir une église les habitants de Saint-Sulpice seront tenus de leur rendre ce qu'ils auront fourni en argent ou en travail.

11 août 1725 — Commission de notaire dans les fiefs de Maskinongé, la Rivière-du-Loup, le Chicot, Berthier, Dorvilliers, Dautré, Lanoraie, Lavaltrie, Saint-François, Rivière Yamaska, île Dupas, Sorel et Saint-Ours, pour le sieur Puiperoux de LaFosse.

30 août 1725 — Ordonnance qui ratifie tout ce que le sieur de Chevigny a fait dans l'affaire de la succession de la veuve du sieur Dupré, seigneur de la Rivière-du-Gouffre.

31 août 1725 — Commission de concierge des prisons royales de Québec pour Charles-François Hubert dit Saint-Hubert, en remplacement de René Hubert, son père, décédé.

31 août 1725 — Commission de greffier de la prévôté de Québec pour Jacques Barbel, notaire royal, à la place de René Hubert, décédé.

31 août 1725 — Commission de premier huissier au Conseil Supérieur de Québec pour Jean-Etienne Dubreuil, à la place de René Hubert, décédé.

31 août 1725 — Commission de greffier de la Maréchaussée de Québec pour Pierre Frontigny, à la place de René Hubert, décédé.

2 septembre 1725 — Ordonnance qui commet Jean Maillou, entrepreneur, et Etienne Marchand, maître charpentier, pour faire l'estimation de la maison et des autres bâtiments appartenants aux héritiers Coeureux, à Québec, que le sieur Levasseur de Néré a fait démolir en 1709 par ordre du marquis de Vaudreuil par la crainte qu'on avait que ces bâtiments ne facilitassent l'approche de l'ennemi.

4 septembre 1725 — Ordonnance qui fixe le prix des écarlatines saisies sur le nommé Grouard à la somme de six livres dix sols l'aune pour être payées à ce prix aux dénonciateurs et qui décide que l'estimation des autres marchandises étrangères saisies sur le même Grouard sera faite par comparaison à la valeur des marchandises de France de pareille qualité.

6 septembre 1725 — Ordonnance qui décide que l'estimation des marchandises étrangères saisies sur le sieur Grouard sera faite demain, à dix heures de relevée, aux magasins du roi à Québec.

7 septembre 1725 — Estimation des marchandises étrangères saisies sur le sieur Grouard.

20 octobre 1725 — Ordonnance qui déboute le sieur de la Gorgendière de sa demande que le lac de Alemipigon soit compris dans l'adjudication qui lui a été faite du poste de Témiscamingue, et qui décide que le dit sieur de la Gorgendière devra signifier au contrôleur de la marine

au plus tard le 23 de ce mois s'il entend jouir du dit poste suivant les limites et conditions de son adjudication ; faute de quoi il sera procédé à une nouvelle adjudication à la folle enchère du sieur de la Gorgendière.

22 octobre 1725 — Ordonnance qui porte les avis de M. Bégon sur les procès-verbaux *de commodo et incommodo* faits par M. Collet, procureur général du Conseil Supérieur, au sujet des fiefs de Maranda, Bonsecours, Sainte-Croix, etc.

23 octobre 1725 — Ordonnance qui met au néant l'appel pris par M. de la Gorgendière contre l'ordonnance du 20 de ce mois et qui décide que faute par lui d'avoir déclaré s'il voulait jouir du poste de Témiscamingue aux conditions et limites portées par son adjudication il sera demain procédé à une nouvelle adjudication du dit poste à sa folle enchère.

24 octobre 1725 — Ordonnance qui adjuge de nouveau le poste de Témiscamingue au sieur de la Gorgendière pour la somme de 4,150 livres par année.

4 novembre 1725 — Ordonnance entre Etienne Caillaud, capitaine du navire *le Comte de Toulouse,* et le sieur Cugnet, directeur du Domaine du roi en ce pays, au sujet des droits à payer sur les eaux-de-vie apportées en ce pays par le dit sieur Caillaud.

15 novembre 1725 — Ordonnance qui porte que la dame Vidal jouira du magasin que le sieur Mangeaut lui a loué à Québec à condition qu'elle remboursera la somme de vingt livres que le dit Mangeaut a payé au sieur Lamy pour le magasin en question.

17 novembre 1725 — Commission d'arpenteur royal et mesureur pour le sieur Lemaître Lamorille, à la place de Charles de Bled.

12 décembre 1725 — Ordonnance qui commet le sieur Couture, capitaine de milice de la côte de Lauzon, pour faire et rétablir les ponts du grand chemin de la paroisse de Saint-Joseph, nommément celui qui est sur le ruisseau d'Amyot et les deux ponts qui sont nécessaires sur les terres de Charles Brulot et Jean Guay.

22 décembre 1725 — Ordonnance qui enjoint à tous les habitants du Cap Saint-Ignace d'achever incessamment de couvrir le presbytère de leur paroisse en planches doubles à peine contre les contrevenants de dix livres d'amende.

23 décembre 1725 — Ordonnance qui enjoint à tous les habitants de Charlesbourg de baliser incessamment le chemin de Charlesbourg à Lorette à peine contre chacun des contrevenants de trois livres d'amende.

5 février 1726 — Commission d'huissier royal de la juridiction royale des Trois-Rivières et des seigneuries de la Chevrotière, des Grondines et Sainte-Anne pour Jacques Rouillard dit Saint-Cire, habitant de Batiscan.

25 février 1726 — Ordonnance qui accorde défaut à Christophe Janson dit Lapalme, habitant de Varennes, contre le sieur de Varennes, lieutenant dans les troupes du détachement de la marine, et qui décide que le dit de Varennes sera réassigné le 30 avril prochain.

9 mars 1726 — Ordonnance qui condamne le nommé Girard, cordonnier, de Québec, en sa qualté de tuteur de Geneviève et Madeleine Roy, à faire faire conjointement avec Charles Choret les parts de clôtures de la terre que les dites mineurs possèdent dans l'Auvergne.

16 mars 1726 — Ordonnance qui condamne Joseph Meneux dit Châteauneuf, enseigne de milice de la seigneu-

rie de la Pocatière, à faire cette année la moitié de la clôture qu'il est obligé de faire dans la ligne qui fait la séparation de sa terre d'avec celle de Gabriel Bouchard, et l'autre moitié l'année prochaine.

16 mars 1726 — Ordonnance qui renvoie Joseph Meneux dit Châteauneuf, enseigne de milice de la seigneurie de la Pocatière, tuteur des mineurs Ouellet, et Gabriel Bouchard, habitant du même lieu, devant le Père Maurice, missionnaire de la Pocatière, pour régler leur différend au sujet de la clôture de la terre des dits mineurs Ouellet.

26 mars 1726 — Ordonnance qui accorde défaut à Eustache Chartier de Lotbinière, conseiller au Conseil Supérieur, contre Mathurin Grégoire, habitant de la seigneurie de Lotbinière.

15 avril 1726 — Ordonnance qui décide que la terre concédée à Mathurin Grégoire dans la seigneurie de Lotbinière sera réunie au domaine du sieur de Lotbinière si le dit Grégoire n'y tient pas feu et lieu dans la huitaine. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 227.)

20 avril 1726 — Ordonnance qui donne acte aux sieurs d'Auteuil père et fils de la nomination qu'ils ont faite du sieur Cugnet à la place du sieur Barbel pour régler les comptes qu'ils ont ensemble.

25 avril 1726 — Ordonnance qui fait défense à toutes personnes de faire aucune traite directement ni indirectement et sous quelque prétexte que ce soit pas même avec les vivres, boissons, poudre et tabac qui leur seront fournis pour leur subsistance, au fort Frontenac, à Niagara, lac Ontario, et dans toute l'étendue des dits postes à peine contre les contrevenants de perdre leurs appointements, soldes, gages, confiscation de marchandises, traites, pelleteries, et de 1,500 livres d'amende.

25 avril 1726 — Ordonnance qui condamne la veuve de Jean-François Delâge dit Lavigueur, demeurant au Petit-Village, paroisse de Charlesbourg, à payer au sieur LeBoulanger, curé de la dite paroisse, la somme de six livres pour les droits d'inhumation de Louis Delâge dit Lavigueur, son fils, qu'elle a fait enterrer dans la paroisse de Beauport. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. II, p. 309.)

8 mai 1726 — Ordonnance qui condamne François Beaufort fils à parachever l'année de son engagement avec Jacques Moran, charretier, de Québec, suivant l'acte qui en a été passé par devant le notaire la Cetière, à peine de prison.

1er juin 1726 — Ordonnance qui condamne François Thibault, François Robin, Nicolas Laberge, Jean Gagnier et Dominique Argot, habitants de la seigneurie de la Rivière-du-Sud, à travailler incessamment et tous ensemble à faire un second fossé au nord-est de leurs terres, le premier ruisseau fait en conséquence de l'ordonnance du 21 juin 1721 pour recevoir les eaux qui viennent de la profondeur des terres étant insuffisant.

1er juin 1726 — Ordonnance qui condamne Alexis Bellavance, propriétaire du fief de Lafrenaye, à rendre à Pierre Bernier, propriétaire du fief Saint-Joseph, la somme de trois livres qu'il a exigée de lui pour son cheval trouvé sur la grève au-devant de son fief.

29 juin 1726 — Ordonnance qui enjoint à tous propriétaires de biens en roture relevant du domaine du roi, tant à Québec que dans la banlieue, et qui n'ont point fait leur déclaration de la faire dans la huitaine sous peine de trois livres d'amende.

6 juillet 1726 — Ordonnance qui commet le sieur de Tonnancour, lieutenant-général des Trois-Rivières et subdélégué de l'intendant en la dite juridiction, pour faire l'instruction du procès jusqu'à jugement définitif exclusivement des nommés Duchêne, Duclos, Vaillant et Ladreville, habitants du gouvernement de Montréal, qui sont montés furtivement dans la rivière des Trois-Rivières avec deux canots chargés de marchandises et d'eau-de-vie pour faire la traite avec les sauvages du lieu de la Gabelle.

6 juillet 1726—Ordonnance qui enjoint, en conformité du règlement des districts de paroisses, aux habitants établis dans les profondeurs de la Rivière de Batiscan de payer à l'avenir leurs dîmes au sieur Jorian, curé de Champlain, nommé par M. l'évêque de Québec pour les desservir par voie de mission à la place du sieur Lefebvre, curé de Batiscan.

13 juillet 1726 — Ordonnance qui commet le sieur Maillou pour tirer les lignes des terrains achetés du sieur d'Auteuil par Joachim Girard et Jean Moran au derrière de leurs emplacements à Québec, y mettre des bornes, en faire le partage en deux portions égales, etc., etc.

14 juillet 1726 — Ordonnance qui enjoint au sieur LeBoullanger, procureur du séminaire de Québec, de communiquer au sieur Sarrazin sur son récépissé tous les papiers qu'il a concernant la succession de feu Robert Drouard.

17 juillet 1726 — Ordonnance qui enjoint au capitaine de la côte de la Chevrotière ou autre officier de milice sur ce requis de retirer des mains du nommé LaGerne une esclave Panis renarde nommée Madeleine qu'il a enlevée furtivement la nuit de la maison du sieur de la Pérade,

officier des troupes du détachement de la marine, pour la remettre à son maître ; en cas de refus de la part de LaGerne de remettre la dite Panis, ordre au capitaine de la côte ou autre officier de milice requis d'arrêter LaGerne et de le mener avec bonne et sûre garde dans les prisons de Québec.

18 juillet 1726 — Commission de notaire royal en la prévôté de Québec pour Jacques Pinguet de Vaucour.

20 juillet 1726 — Ordonnance qui commet le sieur Raimbault pour connaître de l'affaire entre François Jobin, maître-forgeron à Montréal, le nommé Roy dit Deslauriers et la succession du sieur Bouat, au sujet de marchandises avancées au montant de 2,135 livres pour faire la traite dans les pays d'en haut.

25 juillet 1726 — Ordonnance qui commet le sieur Desclaches, curé de la Petite-Rivière et Baie Saint-Paul, pour présider à l'élection d'un tuteur et d'un subrogé-tuteur aux mineurs de Louis Tremblay, habitant de la Petite-Rivière, et de défunte Marie Letartre, sa troisième femme, faire l'inventaire des biens, etc., etc.

27 juillet 1726 — Ordonnance qui porte que les nommés Messier dit Duchêne et Guion seront élargis des prisons des Trois-Rivières et que les marchandises sur eux saisies leur seront rendues, attendu qu'il n'y a aucune preuve que les dits accusés aient fait la traite et qu'on a trouvé aucune pelleterie dans leurs canots.

6 août 1726 — Ordonnance entre Philippe dit Bellehumeur, sergent des troupes, et Jean-Baptiste Trudeau, forgeron, tous deux de Montréal, au sujet des bornes respectives de leurs emplacements.

7 août 1726 — Ordonnance qui enjoint à tous les pro-

priétaires des terrains qui sont compris dans les fortifications de Montréal faites ou à faire suivant le plan du sieur Chaussegros de Léry, ingénieur du roi, de fournir incessamment au sieur Raimbault copie collationnée par un notaire de leurs titres de propriété des dits terrains ; faute par eux de lui avoir fourni les dites copies dans la quinzaine il ne sera point pourvu au remboursement du prix des terrains en question. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. II, p. 477.)

7 août 1726 — Ordonnance qui enjoint au fermier judiciaire du fief de Repentigny de rembourser au sieur Raimbault, procureur du roi de la juridiction de Montréal, la somme de soixante livres qu'il a payée à Guillaume Lescarbot et à Marie-Catherine Collet, sa femme, pour la nourriture, entretien et éducation d'une fille trouvée dans le dit fief de Repentigny. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. II, p. 310.)

14 août 1726 — Ordonnance qui décide que la terre dans laquelle Pierre Chevalier dit Sanschagrin est rentré dans l'île aux Ours, au désir de l'ordonnance du 5 juillet 1720, sera de quatre-vingt arpents en superficie de travers en travers de la dite île, et que ces quatre-vingt arpents seront pris dans l'endroit où le dit Chevalier dit Sanschagrin est établi.

22 août 1726 — Ordonnance qui commet Nicolas Lanoullier, conseiller au Conseil Supérieur, trésorier de la marine en ce pays, pour exercer l'agence de la Compagnie des Indes jusqu'à ce qu'elle y ait pourvu, au lieu et place du sieur Chartier de Lotbinière, conseiller au Conseil Supérieur, lequel étant dans l'état ecclésiastique et pourvu de la place d'archidiacre de l'église de Québec, n'est plus en état de remplir la dite charge qui le rendrait comptable.

22 août 1726 — Ordonnance qui condamne Pierre Levasseur, menuisier, de Québec, à rembourser à Denis Gagnon, charretier, les frais faits dans le procès qu'il a commencé au criminel contre lui au sujet d'une *batterie* qu'ils ont eu l'un contre l'autre, à payer le chirurgien qui panse Denis Gagnon, et à lui donner pour tout dédommagement la somme de trente livres.

23 août 1726 — Ordonnance qui condamne le sieur Cugnet, directeur du Domaine du roi en ce pays, à payer à Joseph Parent, taillandier et serrurier à Montréal, la somme de soixante-trois livres et cinq sols pour les ouvrages par lui faits pour feu François-Joseph Peyre dit Carpentras, mort sans héritiers apparents et dont la succession est retournée au Domaine du roi.

24 août 1726 — Ordonnance qui condamne Jean Larchevêque, maître-boucher, de Québec, à payer à Charlotte-Elisabeth DuGué, veuve du sieur Petit, trésorier de la marine, la somme de quinze cents livres qu'il avait reçue de trop de son défunt mari pour des viandes de boucherie fournies à Sa Majesté pour la subsistance des troupes en garnison à Québec.

28 août 1726 — Ordonnance qui condamne Dominique Hargour, habitant de la Rivière-du-Sud, à remettre à François Villanon et à Suzanne Hargour, sa femme, tous les hardes et linges qu'ils ont appartenant à la dite dame Villanon.

CLAUDE-THOMAS DUPUY

CAHIER DOUZE "A"

14 septembre 1726 — Ordonnance qui défend de faire la traite dans les lacs Ontario, Erié, aux environs d'iceux ni ailleurs à peine de confiscation des canots, marchandises et pelleteries dont ils seront chargés et de quinze cents livres d'amende tant contre les traiteurs que contre ceux qui les auront équipés ; toutes les amendes applicables aux dénonciateurs, et les marchandises confisquées au profit de Sa Majesté.

4 octobre 1726 — Ordonnance qui déclare bonne et valable la saisie faite par Louis Evé, Charles Montigny, Jean-Baptiste Choret et Joseph Choret, gardes employés au service de la Compagnie des Indes, dans un canot chargé par Charles Gravier dit Château de deux sacs remplis de peaux de castor et condamne le dit Gravier en l'amende de cinq cents livres.

4 octobre 1726 — Ordonnance qui, à la demande de Nicolas Lanoullier, agent de la Compagnie des Indes, fixe le prix du castor en Canada.

19 octobre 1726 — Ordonnance qui règle les contestations entre Jean Mauvide, chirurgien, et Pierre Asselin, habitant de l'île et comté de Saint-Laurent, au sujet de soins et médicaments fournis à la famille du dit Asselin.

20 octobre 1726 — Ordonnance qui commet les nommés Romain Dolbec et Pierre Jourdain dit Bellerose pour la visite d'un boeuf en contestation entre Charles Larche, boucher, de Québec, et le nommé Letarte, habitant de la Pointe-aux-Trembles.

22 octobre 1726 — Ordonnance qui enjoint aux particuliers de la ville de Québec, propriétaires et locataires de maisons, de faire ramoner tous les mois les cheminées où il sera fait du feu. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 445.)

23 octobre 1726 — Ordonnance qui condamne le trésorier de la marine à payer à Charlotte-Françoise Juchereau, veuve en secondes noces de François de LaForest, créancière de la succession de son mari, la somme de quinze cent trente livres.

27 octobre 1726 — Ordonnance qui décharge François Grégoire, chirurgien, de la paroisse de Neuville, de la demande de Charles Larche, boucher, de Québec, au sujet de la vente de trois boeufs.

4 novembre 1726 — Ordonnance qui enjoint à François Gauvin, Maisonneuve, Pierre Boucher, la veuve Boucher, Pelletier, Janneau et à tous les autres habitants de la seigneurie de la Bouteillerie qui n'ont pas contribué à la bâtisse du presbytère de la dite seigneurie de se rendre à Québec pour dire les raisons qu'ils ont de ne pas aider à la construction du dit presbytère suivant qu'ils s'y sont engagés.

14 novembre 1726 — Ordonnance qui commet Jean Dubeau, habitant de Saint-Augustin, pour faire l'arpentage et bornage des terres de Pierre Hardy et Isabelle Langlois, veuve de Louis Motard, habitants de la dite paroisse.

18 novembre 1726 — Ordonnance qui condamne le nommé Paul LaMusique à rendre et restituer la somme de vingt livres à Marguerite Duchenaye, veuve de Pierre LaMusique, et à ramener chez la dite veuve Françoise LaMusique, sa belle-soeur, âgée de quatorze à quinze ans.

20 novembre 1726 — Ordonnance qui enjoint aux habitants de la côte de Lauzon, paroisse Saint-Joseph, de rétablir incessamment les deux ponts qui sont l'un sur le ruisseau Amyot et l'autre sur la rivière la Scie.

20 novembre 1726 — Ordonnance qui commet le sieur Lamorille l'aîné, arpenteur, pour mesurer le terrain qui est entre celui de la dame veuve Duplessis et celui de Jean-Baptiste Brassard, garde pour la Compagnie des Indes.

22 novembre 1726 — Ordonnance qui règlemente les cabarets, auberges, hôtelleries et chambres garnies. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 446.)

30 novembre 1726 — Ordonnance entre David Corbin et le nommé Desfourchettes Giroux, au sujet de la vente d'un cochon atteint de ladrerie.

30 novembre 1726 — Ordonnance pour faire baliser les chemins.

10 décembre 1726 — Ordonnance qui condamne Pierre Levasseur, habitant de Québec, à reprendre le cheval qu'il a mis en hivernement chez Jean Routhier, habitant de la côte Saint-Ignace, paroisse Sainte-Foy, et le dit Routhier à payer à Levasseur la somme de quinze livres en argent ou en avoine par forme de dédommagement pour le rétablissement du dit cheval.

10 décembre 1726 — Ordonnance qui condamne Thomas Geofroy, journalier, à payer au nommé Saint-Simon, sergent de la compagnie de Rigaud, le somme de dix livres qu'il lui doit depuis longtemps.

13 décembre 1726 — Ordonnance qui porte que le sieur Jorian, curé de Champlain, desservira par voie de mission la chapelle de Sainte-Geneviève, située sur le bord

de la rivière de Batiscan, du côté nord-est, au lieu et place du sieur Lefebvre, curé de Batiscan.

15 décembre 1726 — Ordonnance qui condamne le nommé Parisien, chandelier, à rendre au sieur de Chevigny, écrivain du roi, soixante-quatre livres de suif qu'il lui a donné pour faire de la chandelle.

24 décembre 1726 — Ordonnance qui enjoint à ceux qui ont des fiefs et autres biens en roture de rendre la foi et hommage et donner leurs aveux et dénombrements dans tout le mois de février sous peine de saisies féodales et autres poursuites. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 229.)

31 décembre 1726 — Ordonnance qui condamne le sieur Lamorille l'aîné en l'amende de deux cents livres pour avoir contrevenu à l'ordonnance du 22 novembre 1726 au sujet de la vente des boissons. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 228.)

2 janvier 1727 — Ordonnance qui enjoint aux habitants de la seigneurie de Beaupré de rétablir incessamment les chemins et ruisseaux de la dite seigneurie.

14 janvier 1727—Ordonnance entre Jacques Hamelin, seigneur des Grondines, et Charles Dubord, enseigne de milice, au sujet de la commune de la dite seigneurie. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. II, p. 311.)

14 janvier 1727 — Ordonnance qui, à la demande de Louis-Joseph Morel de la Durantaye, seigneur de Kamouraska, oblige les habitants de la dite seigneurie à rétablir leurs clôtures.

19 janvier 1727 — Ordonnance qui décide que la veuve Tapin gardera le rouet qu'elle et sa fille, Marie-Catherine Tapin, femme de Jean Petit, habitant de Saint-

Augustin, ont fait faire à frais communs mais qu'elle rendra au dit Petit le coffre qu'il lui réclame.

19 janvier 1727 — Ordonnance qui condamne Pierre Laborde, navigateur, de Québec, à payer au nommé Gravel, habitant du Château-Richer, la somme de dix livres pour le prix d'une barrique de vin.

23 janvier 1727 — Ordonnance qui décide que tout le bois bûché sur la terre de Jean Lefebvre, habitant de Beauport, par Jean Beaugis, restera au dit Lefebvre pourvu qu'il l'enlève à ses frais sans aucun autre dédommagement.

26 janvier 1727 — Ordonnance entre Pierre-François Giroux, habitant de Beauport, et le nommé Latour, fondeur, au sujet d'une chaudière de cuivre que Latour s'est engagé à livrer à Giroux.

28 janvier 1727 — Ordonnance qui condamne le nommé Chamard, cabaretier, de Québec, en l'amende de dix livres pour avoir contrevenu à l'ordonnance du 22 novembre 1726 au sujet de la vente des boissons.

3 février 1727 — Ordonnance qui renvoie par devant le Père Maurice, missionnaire des paroisses de la Rivière-Ouelle et Sainte-Anne, Etienne Janneau et Augustin Emond, habitants de la Rivière-Ouelle, pour juger leur différend au sujet de 440 pieux coupés par les fils de Janneau sur la terre de Emond.

4 février 1727 — Ordonnance qui commet Claude Guimont, capitaine de la côte du Cap Saint-Ignace, pour visiter les terres de Louis Cloutier, Jean Cloutier, François Bélanger, la veuve Bélanger, les mineurs Bélanger et Louis Langelier, tous habitants de L'Islet et Saint-Jean, et faire rapport sur les fossés nécessaires pour l'écoulement des eaux.

6 février 1727 — Ordonnance qui défend à tous notaires et ecclésiastiques de prêter leur ministère au mariage projeté du sieur Berthelot avec la demoiselle Roussel, fille, jusqu'à ce que le dit sieur Berthelot, mineur, ait fait apparoir le consentement de ses parents. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. II, p. 311.)

7 février 1727 — Ordonnance qui homologue le procès-verbal d'arpentage des terres de Pierre Hardy et Isabelle Langlois, veuve de Louis Motard, habitant du Cap-Santé, fait par Jean Dubeau en vertu d'une ordonnance du 14 novembre 1726.

14 février 1727 — Ordonnance qui enjoint à Gabriel Bouchard et Joseph Châteauneuf, habitants de la Grande-Anse, de faire la clôture de ligne sur la terre des mineurs de défunt Grégoire Ouellet.

15 février 1727 — Ordonnance qui condamne Jean-Baptiste Laflamme, habitant de Beaupré, à payer à Nicolas-Blaise des Bergères de Rigauville, lieutenant dans les troupes du détachement de la marine, seigneur de Bellechasse, la somme de cinquante livres.

16 février 1727 — Ordonnance qui décide que Jean Bonnet, habitant de Charlesbourg, délaissera dès aujourd'hui la jouissance et usufruit de la terre de défunt Mélaine Bonnet au profit de Joseph Martin à la condition qu'il nourrira et entretiendra jusqu'à sa mort Marie Buisson, veuve du dit Mélaine Bonnet.

22 février 1727 — Ordonnance qui décide que la sentence de la prévôté de Québec du 14 janvier 1727 entre le sieur Voyer, curé de Sainte-Anne, et Pierre-Thomas Tarieu de la Pérade, propriétaire de la moitié de la seigneurie de Sainte-Anne, au sujet de l'île au Sable, aura son plein et entier effet.

27 février 1727 — Ordonnance qui enjoint au nommé François Quenet, compagnon serrurier, de retourner chez le nommé Augustin Gilbert, serrurier, pour y terminer son engagement à peine de perdre ce qui lui est dû.

28 février 1727 — Ordonnance qui fait expresse défense à Michel Descarries, habitant de l'île de Montréal, de couper du bois sur la terre de son voisin, Paul Descarries.

1er mars 1727 — Ordonnance qui commet Pierre Duranceau, habitant de Québec, pour faire les proclamations publiques conjointement avec les huissiers et pour faire les cris publics appelés par les ordonnances au bruit du tambour au défaut de trompette dont on n'a point l'usage en ce pays.

2 mars 1727 — Ordonnance qui condamne Marguerite Policart à retourner dès ce jour en la maison du sieur de Vaucour, capitaine de milice des paroisses de Sainte-Foy et de L'Ancienne-Lorette, pour y finir son année de service domestique avec exactitude et fidélité sous peine d'être privée de ce qui lui est dû pour ses gages ; défense à tous maîtres et maîtresses tant des villes que de la campagne d'engager la dite Policart sans un congé exprès et signé du dit sieur de Vaucour, son maître.

5 mars 1727 — Ordonnance entre Louis Gagnon, charretier, de Québec, et le nommé Latreille, aussi charretier, de Québec, au sujet d'une ordonnance de cinquante francs.

9 mars 1727 — Ordonnance qui commet le sieur Janneau, notaire à la Rivière-Ouelle, pour entendre les nommés Châteauneuf et Bouchard, au sujet de leurs contestations.

10 mars 1727 — Ordonnance qui commet le sieur Duclos, juge de Batiscan, pour procéder à l'élection d'un tuteur et subrogé-tuteur aux enfants mineurs de Pierre Richer, habitant de Sainte-Anne, et de défunte Marguerite Hébert. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 229.)

10 mars 1727 — Ordonnance qui nomme et commet le sieur Ménage, curé de Saint-Antoine, pour procéder à l'élection de tutelle des mineurs de Jean-François Naud, habitant de Deschambault, et de défunte Geneviève Paquin. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 231.)

11 mars 1727 — Ordonnance qui enjoint aux habitants de Beaupré d'ouvrir les clôtures sur leurs terres afin de faire un chemin de la largeur de dix pieds dans toute sa longueur, commençant au moulin du Petit-Pré et finissant à l'église de L'Ange-Gardien, et s'il est nécessaire jusqu'au saut Montmorency, et ce jusqu'à ce que le chemin royal soit parfaitement rétabli.

15 mars 1727 — Ordonnance qui fait de nouveau connaître l'ordonnance du 1er mars 1727 au sujet des cris publics.

18 mars 1727 — Ordonnance qui condamne les nommés Jacques Roussin, Jean Mathieu et Joseph Jacob, habitants de Beaupré, en l'amende pour avoir désobéi à l'ordonnance du 11 du présent mois, au sujet du chemin de la côte de Beaupré.

20 mars 1727 — Ordonnance au sujet de la bâtisse du presbytère de la nouvelle paroisse de Sainte-Geneviève, près Batiscan.

21 mars 1727 — Ordonnance exécutoire contre le sieur Voyer, curé de Sainte-Anne, pour la somme de 292 livres,

montant des dépens dans son affaire avec Pierre-Thomas Tarieu de la Pérade.

21 mars 1727 — Ordonnance qui commet les sieurs Normandin et Grandmesnil pour en qualité d'arbitres régler les comptes entre Marie-Madeleine Trepagny, veuve de Robert Voyer, et Guillaume Lemelin, navigateur, son gendre.

23 mars 1727 — Ordonnance qui avertit ceux qui ont acheté des billets du nommé Comparet, ci-devant domestique de M. Daigremont, commissaire ordonnateur à Montréal, qui s'est ingéré l'automne dernier de faire une loterie de marchandises et autres effets sans la permission de l'intendant, de rapporter ces billets au sieur Hiché qui les remboursera à même les 97 livres remises entre ses mains par le dit Comparet.

23 mars 1727 — Ordonnance qui défend à tous de tuer des perdrix depuis le 15 mars jusqu'au 15 juillet de chaque année, comme aussi de les prendre à la tonnelle, de prendre les oeufs etc., etc. ; défense aussi d'en vendre ni d'en acheter ; le tout à peine de cinquante livres d'amende. (Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 449.)

27 mars 1727 — Ordonnance qui défend à toutes personnes de toucher à la chasse de Pierre Poulin et Etienne Morel, habitants de Sainte-Anne de Beaupré, sous peine de dix livres d'amende envers le roi et de restitution du double de la valeur envers les dits Poulin et Morel des choses qui leur auront été enlevées et détournées.

27 mars 1727 — Ordonnance qui condamne quelques habitants de L'Ange-Gardien en une amende de vingt livres pour n'avoir pas satisfait à l'ordonnance du 11 mars 1727 qui les obligeait à ouvrir leurs clôtures pour faire un chemin.